



Histoire générale de Port-Roïal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction

<https://hdl.handle.net/1874/26342>

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL.

305.7.14.

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROIAL,

DEPUIS LA REFORME DE LABBAÏE
jusqu'à son entiere destruction.

TOME HUITIEME.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN VANDUREN.

M. DCC. LVII.



HISTOIRE

GÉNÉRALE

D E

PORT-ROÏAL.

SECONDE PARTIE.

LIVRE NEUVIEME.

DEPUIS l'année de la mort de Madame de Longueville les religieuses de P. R. avoient défenſe de recevoir des novices , & elles ne ceſſoient en toute occaſion de demander leur réta- bliſſement. Jamais la mere Angeli- que de Saint-Jean n'écrivoit à M. de Paris , quel que fût l'objet de ſes lettres , qu'elle ne le ſollicitât à ce ſu-

Tome VIII.

A

1683.

I.
L'Abbeſſe de
P. R. ſollici-
te le rétabliſ-
ſement de la
maïſon.

1683.

jet. Tout lui servoit de prétexte, & on peut dire qu'elle faisoit ce que dit S. Paul : *Insta opportunè importunè*. Cette année, la Cour aiant fait rendre aux religieuses, des bois qu'elles avoient eu défense de couper, parceque le Roi vouloit y faire des routes pour la chasse, l'Abbesse crut devoir en informer M. l'Archevêque, & lui parla à l'ordinaire du rétablissement de la maison : » Le cœur des » Rois est en la main de Dieu, dit-elle, le vôtre, Monseigneur, y est aussi; j'espere qu'il le portera bien-tôt à nous rétablir dans la possession d'un autre (secours) beaucoup plus considérable. Nous sommes filles d'Abraham, & nous demandons part à sa succession, en vous suppliant avec lui de nous donner des *ames* pour accroître le nombre de celles qui loueront les miséricordes de Dieu, & qui reconnoîtront devant lui avec nous l'obligation qu'elles vous auront de leur avoir procuré un avantage, qui peut être le moien de leur salut. C'est votre intérêt, Monseigneur, puisque cette multiplication de servantes de Jesus-Christ vous attirera une multiplication de grâces

» & de bénédictions du Ciel «. M. de Paris fut toujours foud & inflexible à toutes ces sollicitations. Les graces & les bénédictions du Ciel, que l'Abbesse lui propofoit pour la récompense de la grace qu'elle lui demandoit, le touchoient peu. La défense de recevoir des novices subsista toujours, sans que jamais les religieuses aient pû en obtenir la révocation, sinon en faveur d'une seule religieuse converse, qui fut reçue cette année par un cas extraordinaire, qui doit avoir ici sa place.

Mademoiselle de Roannès sœur du Duc de ce nom, touchée de Dieu à l'âge de 17 ans, entra à P. R. l'an 1656, prit le petit habit & fut admise au noviciat, sous le nom de sœur Charlotte de la Passion; elle s'y distinguoit par sa piété & surtout par son humilité, lorsqu'un ordre supérieur l'obligea de sortir de cette sainte maison. Mais avant que d'en sortir, se défiant de sa foiblesse, & voulant se lier elle-même, elle fit vœu de chasteté, promit à Dieu d'être religieuse, & se coupa elle-même les cheveux. Sa piété se soutint plusieurs années, sur-tout par ses liaisons avec P. R. Son attachement pour

1683.

II.
Mademoi-
selle de Ro-
annès fait
vœu d'être
religieuse,
puis obtient
dispense de
son vœu & se
marie.

cette maison lui mérita en 1661, par les intrigues de la sœur Flavie, une lettre de cachet qui l'exiloit, & que M. le Duc de Roannès son frere fit révoquer. Elle renouvella encore alors son vœu, & promit de se faire Carmelite, parceque l'état actuel de P. R. ne lui permettoit plus de penser à cette maison. Elle résista courageusement pendant quelque-tems aux sollicitations de ses parens & de ses amis, qui lui proposoient des établissemens dans le monde. Elle fut même l'instrument dont Dieu se servit pour faire rentrer dans son devoir une personne, qui étoit sortie du cloître par un arrêt du Parlement, qui lui permettoit de se marier, quoiqu'elle eût promis de se consacrer à Dieu. Mais, ô foiblesse humaine ! Mademoiselle de Roannès s'étant relâchée peu-à-peu dans ses exercices de piété par la fréquentation du monde, elle commença à avoir des doutes sur son vœu ; elle consulta, & Dieu permit qu'elle trouvât des Docteurs relâchés qui décidèrent selon ses desirs. Elle obtint dispense de son vœu, & épousa M. d'Aubusson de la Feuillade. Mais Dieu qui avoit des vues de miséricorde sur elle, lui fit sentir par les

afflictions qu'il lui envoia, que le vrai bonheur est de le servir. Il l'affligea aussi dans son corps, & lui envoia une maladie qui la réduisit à l'extrêmité. Elle fit son testament, & la douleur d'avoir été infidelle à Dieu la porta à leguer à P. R. trois mille livres pour recevoir une converse, qui rempliroit la place qu'elle auroit voulu remplir elle-même; & qui priant continuellement pour elle, tâcheroit de satisfaire, par sa pénitence & les exercices du cloître, pour la faute qu'elle avoit faite en violant son vœu. Elle survéquit à cette maladie, mais elle fut toujours languissante. Il sembloit que Dieu voulût la tenir dans un état, où elle ne pût en aucune sorte vivre dans le monde. Elle souffrit de cruelles douleurs dans sa dernière maladie avec une patience admirable, sans qu'il lui échappât aucune plainte. Elle conserva toujours une tendre affection pour P. R. & disoit qu'elle auroit préféré d'être toute sa vie paralytique dans cette maison & obligée d'y garder le lit, à tout autre état dans le monde. C'est ce qui lui fit desirer que son cœur fût porté dans cette maison après sa mort. Mais la proposition qu'elle en fit n'ayant

III.

Dieu l'afflige.
Elle reconnoît sa faute,
& tâche de la réparer.

1683.

pas été goûtée, elle répondit avec un grand sentiment d'humilité, *qu'après avoir retiré son cœur qu'elle avoit d'abord donné à J. C. pour le donner à la créature, il étoit juste qu'elle n'eût plus ni son cœur ni son corps à sa disposition.*

IV.

Sa mort.
Elle fait un
legs pour fai-
re une reli-
gieuse con-
verse à P. R.

Elle confirma à sa mort arrivée le 13 de février, douze ans après avoir fait son testament, le legs qu'elle avoit fait pour une sœur converse; marquant qu'il ne devoit point être considéré comme un don, mais comme une satisfaction pour sa faute. La mere Angelique de Saint-Jean apprit avec une grande consolation les circonstances d'une mort, où elle voïoit *tant de marques de la miséricorde de Dieu.* Elle écrivit une lettre de remercement à une Dame (1) qui avoit été au service de M^e. de la Feuillade, qui les lui avoit mandées, la priant de faire une relation plus ample que celle qu'elle avoit faite, & » de mar-
» quer tout ce qu'elle avoit vû des
» différentes dispositions de cette Da-
» me depuis qu'elle l'avoit connue
» jusqu'à sa mort : cela, dit-elle,
» seroit à la gloire de Dieu; & rien
» n'est plus utile que d'admirer sa
» conduite sur les ames prédestinées,

(1) Madame Petit.

» où il fait paroître sa bonté & sa
 » puissance plus que dans la créa- 1683.
 » tion de tout le monde visible.
 » Quand Dieu fait paroître en des
 » occasions semblables combien il est
 » bon, il en veut être aimé davan-
 » tage «.

Après la mort de Madame de la
 Feuillade, le Duc son mari obtint du ^{V.} Réception de
 Roi, par la médiation de l'Archevê- la sœur Barat.
 que de qui tout dépendoit, la per-
 mission de faire exécuter la volon-
 té de son épouse, au sujet de la reli-
 gieuse converse, pourvû qu'il y eût
 une place vacante. La mere Abbessé
 en étant informée, assembla la com-
 munauté le 4 décembre, lui fit part
 de cette nouvelle, & l'exhorta à prier
 Dieu qu'il fit connoître celle qu'il
 avoit choisie. Le choix tomba le six
 du même mois sur la sœur Louise-
 Augustine Barat, qui aiant déjà été
 reçue autrefois, n'avoit pû faire pro-
 fession à cause de la défense qui étoit
 survenue. On lui donna l'habit le jour
 de la Conception, 8 décembre 1683,
 & elle fit profession le 6 mai 1685.
 La condition à laquelle le Roi avoit
 accordé qu'on exécutât l'intention de
 Madame de la Feuillade ne fit aucun
 obstacle. La sœur Marie de S. Ignace

1683. Pougin religieuse converse étoit morte le 24 février de cette année, & laissoit une place vacante, outre qu'il y en avoit déjà une. Ainsi au lieu d'une il s'en trouvoit deux à remplir.

VI.
Mort de la
sœur Candide
le Cerf.

Le 1 du mois de mars de la même année, la mort enleva à l'âge de 76 ans la sœur Madeleine de Sainte-Candide le Cerf, dont nous avons parlé en différentes occasions. Elle étoit professe de Maubuisson, & elle accompagna la mere des Anges, lorsqu'elle quitta cette Abbaïe pour retourner dans celle de P. R. à laquelle la sœur Candide fut associée. Elle s'y fit aimer & estimer par ses bonnes qualités, sa régularité & son amour pour la vérité. En 1664 elle fut du nombre des douze religieuses que M. de Pérefixe enleva au mois d'août, & fut envoyée au monastere de la Visitation de S. Denis, où elle succomba: mais Dieu lui fit la grace de reconnoître sa faute, & de la réparer par une pénitence qui dura le reste de ses jours.

1684.

Port-Roïal ne fit pas d'autres pertes cette année; mais il en fit de si considérables la suivante, par la mort de plusieurs personnes les plus distinguées par la science, la piété, & la

sageſſe du gouvernement, que tout le ſaint deſert fut couvert d'un deuil général. Il ſuffit de nommer M. de Saci & la mere Angelique de Saint-Jean, qui furent du nombre de ceux que la mort enleva, pour faire juger des pertes que fit P. R. & de l'affliction qui dut en être la fuite, puis que l'Écriture veut que l'on s'afflige de la mort des juſtes, comme le remarque M. Lancelot, en écrivant à la mere Angelique de Saint-Jean ſur celle de M. de Saci.

Ce ſaint Prêtre, après l'ordre qui lui fut donné en 1679 par M. de Paris, de fortir de P. R., s'étoit retiré à Pomponne, où il vivoit en ſolitaire, employant uniquement ſon tems à la priere, à la méditation des ſaintes Écritures, & au ſervice de ſes freres par les avis qu'il leur donnoit, ſoit par écrit, ſoit de vive voix. » La

» maniere dont ce grand homme

» vivoit à Pomponne, dit M. du

» Foſſé (2) étoit digne des plus

» ſaints miniſtres de l'Égliſe.....

» Il y vécut véritablement dans l'eſ-

» prit & les ſentimens de ces an-

» ciens ſolitaires, qui n'étant occu-

» pés que de Dieu & de ce qui re-

VII.
Dernieres
années de M.
de Saci.

Ses occupa-
tions dans ſa
retraite à
Pomponne.

(2) Foſſé, p. 370.

1684.

» gardoit son service & leur salut ,
 » oublioient absolument toutes les
 » affaires du monde ». Il travailloit
 dans cette retraite à ses explications
 de l'Écriture , dont il donnoit de tems
 en tems quelque volume. Pour avoir
 une juste idée de cet excellent ou-
 vrage , & en connoître tout le mérite,
 il faudroit favoir quel étoit l'esprit
 qui conduisoit la plume de l'auteur.
 C'est ce que M. Fontaine nous ap-
 prend dans ses Mémoires , où il rap-
 porte le discours admirable que lui
 tint M. de Saci sur ce sujet dans un
 entretien qu'il eut avec lui quelques
 jours avant sa mort. On y voit les
 saintes dispositions avec lesquelles il
 travailloit à cet ouvrage , & *les sen-
 timens d'humilité & du tremblement
 qu'il avoit continuellement pour les
 choses mêmes que tout le monde admi-
 roit* (3). Il seroit à souhaiter , pour
 l'édification & l'instruction des lec-
 teurs , que ce discours fût à la tête
 des explications de la Bible.

VIII.
 Sa dernière
 maladie. Sa
 mort.

» Telle étoit la vie de ce saint hom-
 » me , & telles étoient ses occupations
 » continuelles (4) , c'est - à - dire ,
 » une vie toute de foi & un travail
 » tout de charité , quand il plut à

(3) Font. T. 2. p. 509.

(4) Fos. *ibid.* p. 573.

» Dieu de l'appeller tout d'un coup
 » à lui , lorsqu'on y pensoit le moins...
 » Sa mort fut véritablement digne de
 » sa vie. N'ayant été malade que vingt-
 » quatre heures , il remplit dans ce
 » petit espace de tems tous les de-
 » voirs , non-seulement d'un parfait
 » Chrétien qui songe sérieusement à
 » mettre comme le sceau à l'œuvre
 » de son salut , mais encore d'un
 » saint Prêtre & d'un vrai imitateur
 » de Jesus-Christ. Le jour de sainte
 » Genevieve il dit la Messe dans la
 » chapelle avec une piété (5) telle que
 » toutes les personnes qui étoient pré-
 » sentes crurent que, lorsqu'il disoit :
 » *Agnus Dei, & Domine, non sum di-*
 » *gnus* , il voïoit de ses yeux celui à
 » qui il parloit , sans ombre & sans
 » voile «. Après le dîné il se fit lire la
 » vie de la Sainte , sur laquelle il parla
 » fort long-tems aux personnes de la
 » maison , qui l'en avoient prié ; & il
 » le fit d'une maniere si pleine de foi
 » & si touchante , que Madame Hyppo-
 » lite (6) toute pénétrée de ce qu'elle

(5) Font. *ibid.* p. 526.

(6) Hippolyte Antoinette Clement, après avoir servi gratuitement pendant 15 ans le monastere de P. R. en qualité de

Tourriere , ayant été obligée de sortir en 1664 , s'étoit retirée à Pomponne , où M. d'Andilly lui offrit une retraite. Elle revint dans la suite à P. R. &

1684.

venoit d'entendre , dit à M. de Luzzanci : *vous venez d'entendre cet homme-là ; croïez-moi , nous le perdrons bientôt , il ne vivra pas long-tems.* Celle qui parloit de la sorte , prophétisa sans y penser. M. de Saci tombe malade le même jour , se met au lit , demande avec empressement les Sacremens , les reçoit avec une piété extraordinaire , donne sa bénédiction aux amis qui la lui demandent , & s'endort tranquillement dans le Seigneur. Ainsi mourut M. de Saci le 4 Janvier 1684 ; ainsi passa-t-il de cette vie à celui qui avoit été l'objet de tous ses desirs , & qu'il avoit attendu comme s'il eût été visible » Il partit » ainsi de ce monde (7), non avec le » regret d'un homme attaché à la vie » présente , mais avec la joie d'un

forcée d'en sortir en 1679, elle retourna à Pomponne , où elle menoit la vie la plus édifiante sous la conduite de M. de Saci. Après la mort de ce saint Prêtre , manquant de secours spirituels dans sa retraite ; elle vint en chercher à Paris , où elle mourut le 7 juillet 1690 , âgée de 75 ans. Son corps fut porté , comme elle l'avoit désiré , à la maison de P. R. des Champs , à qui elle légua 200 louis.

Il fut présenté par M. Ravechet , Docteur de M. l'Abbé de Pomponne , qui fit un très beau discours , que le Lecteur peut voir dans le Tome 3 p. 131 des Mém. hist. & chron. M. Ravechet est ce célèbre Syndic de Sorbonne , qui fut exilé en 1717 à l'occasion de l'appel des IV Evêques , & mourut dans l'Abbaïe des Bénédictins de S. Melaine de Rennes.

(7) Foll. *ibid.* p. 375.

» vrai chrétien & d'un citoyen du
 » Ciel, qui se regardoit comme étran-
 » ger sur la terre «.

1684

La nouvelle de la mort de M. de Saci se répandit aussi-tôt, & jetta une consternation universelle. » Toute la
 » France le regretta (8). L'un pleuroit
 » un ami, l'autre un proche, beau-
 » coup un pere, l'Eglise un excellent
 Prêtre, & toute la troupe des Fi-
 deles, un Docteur édifiant.

Son corps fut transporté de la Pa-
 roisse de Pomponne le samedi 8 jan-
 vier dans celle de saint Jacques du
 haut Pas, pour être ensuite conduit
 à P. R., comme il l'avoit désiré.
 Madame la Duchesse de Lesdigui-
 eres qui avoit été sous sa conduite,
 envoya deux cens personnes avec des
 flambeaux, pour recevoir le corps de
 son saint Directeur à l'entrée de Pa-
 ris, & l'accompagner jusqu'à l'Eglise
 de saint Jacques (9). Il y fut en dé-

IX.
 Transport
 du corps de
 M. de Saci à
 P. R.

(8) Font. p. 530.

(9) Vies édif. T. 4. p.
 96, 97. Ce fait est néan-
 moins contredit par M.
 Fontaine dans ses Mém.
 T. 2. p. 53, où il dit,
 qu'à cause des animosités
 qui n'étoient point étein-
 tes, » quelques Dames
 » de considérations n'o-
 » serent lui donner, com-

» me elles l'auroient dé-
 » siré, des marques de
 » leurs respects, en en-
 » voiant un grand nom-
 » bre de flambeaux à la
 » porte saint Antoine....
 Il ajoute, » qu'on l'a-
 » mena sourdement à
 » saint Jacques, sans que
 » personne en fût averti.

1684.

pôt pendant quelques heures. Le bruit s'en étant répandu, il y vint beaucoup de monde pour faire sa prière & rendre les derniers devoirs à un Prêtre, que sa longue prison & ses excellens ouvrages rendoient vénérable à toutes sortes de personnes. Il y en eut même, qui touchés d'une plus grande vénération pour sa piété, leverent de petits morceaux de sa bierre. » Comme l'on craignit que » le monde ne s'amassât, & que l'on » étoit bien aise de ne donner au- » cune occasion à ceux qui cher- » choient quelque prétexte de parler, » on crut qu'il étoit à propos de ne » pas laisser plus long-tems le corps » exposé dans l'Eglise de saint Jacques (10) «. Voilà, selon M. du Fossé, qui y étoit présent, la raison pour laquelle on précipita le transport à P. R.

Le convoi partit au milieu de la nuit, & dans la rigueur du plus ter-

(10) Il est dit dans une lettre sur ce transport, que M. l'Archevêque en avoit accordé la permission & avoit fait l'éloge de M. de Saci, témoignant du regret de ce qu'il n'avoit pas eu le tems d'achever ses explications sur l'écriture. On ajoute que ce

Prélat informé de l'appareil & du cortège de ce transport qu'il n'avoit permis que verbalement, donna ordre qu'on l'arrêât & que ce fut pour prévenir son dessein qu'on prit le parti de le transporter promptement à P. R.

rible froid. La terre étoit couverte de neige & la nuit très obscure. Néanmoins le voïage se fit aussi heureusement qu'il eut pû se faire dans le plus beau jour de l'année. M. le Curé de Pomponne & le Chapelain accompagnoient le corps. Dans un autre carosse étoient M. du Fossé, M. & Madame de Boroger, Mademoiselle le Maître, & M^e. de Fontperuis qui avoit eu beaucoup de part à la résolution qu'on prit de partir à une telle heure. Ils arriverent à cinq heures du matin à P. R., ce qui surprit beaucoup, parcequ'on ne pensoit pas qu'ils pussent arriver que le soir. Les religieuses, qui n'étoient point averties, aiant été éveillées par la sonnerie, se rendirent au chœur dans la surprise & la consternation qu'on peut se représenter, pour recevoir les précieuses dépouilles de leur saint Pasteur (11).

Le corps fut reçu à la porte par M. Eustace & présenté par M. le Curé de Pomponne, qui dans un petit discours latin, fit en peu de mots un bel éloge, tant de celui, dont il présentoit le corps, que du lieu qu'il

(11) M. de Saci avoit été ordonné Prêtre pour P. R. des Champs.

1684.

avoit choisi pour sa sépulture. Après avoir dit, que M. de Saci (12), *ce grand homme d'une sainteté éminente*, avoit en mourant rendu à Dieu son ame remplie de toutes les vertus, il continua ainsi : » Nous apportons ici » son corps qu'on peut avec raison » appeller le temple du saint Esprit, » à cause des prodiges de charité & » d'une science toute divine que » Dieu a fait éclater en lui. C'est un » honneur qui est dû à ses saintes dé- » pouilles, d'être placées dans un » lieu saint & parmi des saints : *Is nimirum honor sanctis hujusce viri reli- quii debetur, ut in loco sancto & apud sanctos recondatur.* On porta le corps dans la chapelle de la Vierge, où il resta en dépôt jusqu'à la cérémonie de l'enterrement, qui se fit le même jour après l'office des Morts. Comme on jugea à-propos de lui donner la sépulture ecclésiastique avec les habits sacerdotaux, on décloua la bierre, & l'on fut fort surpris qu'étant mort depuis quatre jours & transporté de si loin, il parut aussi vermeil que s'il eut été vivant (13); & que ses mem-

(12) Magnus ille vir omnibus plenam
& eximie sanctitatis do-
minus de Saci, animam
Deo reddidit virtutibus

(13) Du Fof. p. 378.
Font. T. 2. p. 334.

bres, malgré la rigueur du froid, étoient flexibles comme ceux d'une personne qui auroit été animée. Il fut porté en terre, revêtu d'une chafuble blanche, aiant dans ses mains le calice de M. d'Alet, au milieu des larmes & des gémissemens des Ecclésiastiques. Les religieuses seules, quoique pénétrées de la plus vive douleur, s'élevant par leur foi au-dessus des sentimens de la nature, chanterent avec une gravité qui fut un sujet d'étonnement & d'admiration. M. de Saci fut enterré dans le bas côté du chœur devant la chapelle de la Vierge, avec une épitaphe faite par M. Hamon.

Nous n'entreprendrons point de faire ici l'éloge de ce saint Prêtre, comparable par sa science & sa piété aux plus grands hommes qu'ait eus l'Eglise dans ses beaux jours. Le Lecteur trouvera de quoi se former une juste idée de son mérite, dans les Mémoires de M. Fontaine & de M. Lancelot; dans la relation de sa captivité à la Bastille (14), qui, selon l'expression de M. du Fossé (15), étoit embaumée de l'odeur de sa piété, &

X.
Eloge de M.
de Saci.

(14) Vies édif, T. 4. (15) Mém. p. 317, 318.
p. 152, 306.

1684.

d'où il sortit, non comme un criminel, à qui le Prince fait grace, mais comme un juste, dont Dieu prend plaisir à faire éclater l'innocence aux yeux de ses ennemis; dans la belle lettre que M. de Pontchâteau écrivit à M. de Perefixe, pour lui demander la liberté de ce saint Prisonnier (16), dont il dit, qu'il a cela de singulier, qu'il n'y a peut-être personne en ce tems, qui ait fait paroître en ses livres une science plus remplie de piété, ni une piété plus éclairée, que lui dans les siens: dans le Nécrologe de P. R.; dans son oraison funebre prononcée à P. R. des Champs le 10 janvier 1684 (17); enfin dans une multitude de lettres écrites par des personnes du plus grand mérite & de toute condition, pour témoigner leurs regrets sur la mort de ce saint homme.

XI.
Lettre remarquable de M. Arnauld.

Parmi ces lettres, nous en rapporterons ici une de M. Arnauld, du 21 janvier (18), qui est bien remarquable. » Il arriva, dit ce célèbre Docteur, que le jour que je reçus la nouvelle de la mort de M. de Saci, j'avois rêvé la nuit précédente, que

(16) Vies édif. p. 393.

(18) Vies édif. T. 4.

(17) Vies édif. p. 21, p. 129.

49. *ibid.* p. 70, & suiv.

» je voïois arriver sur des chariots
» deux très grands cercueils , dans
» lesquels il y avoit deux morts en-
» sevelis. Je m'approchai pour les
» regarder ; & après avoir découvert
» leurs visages , je reconnus M. de
» Saci & celui de la mere Angelique
» de Saint Jean. Comme je m'appli-
» quois à les considerer , il me sem-
» bloit que le corps de M. de Saci
» étoit aussi maniable & aussi ver-
» meil que s'il n'eut pas été mort. Je
» disois à quelqu'un , *il n'est pas mort.*
» Mais on me répondit : *voïez ses*
» *yeux qui sont ternis , & vous jugerez*
» *qu'il est mort.* Je considerai attenti-
» vement , & je reconnus qu'il n'y
» avoit que cette seule partie , qui
» sembloit n'être pas vivante. J'étois
» beaucoup occupé de tout ce que je
» voïois , & il me sembloit que ceux
» qui conduisoient les chariots me
» disoient : *Nous avons amené ces*
» *morts de bien loin , nous avons mar-*
» *ché par des chemins très rudes &*
» *sur des montagnes.* J'en avois gran-
» de compassion , & je témoignoïis
» combien j'y prenois de part. Lors-
» que je m'éveillai (je dis lorsque je
» m'éveillai , parceque j'étois vérita-
» blement endormi), quoique je n'aie

1684.

„ pas coutume de reflechir sur mes
 „ songes , parceque je fais que cela
 „ est inutile, je n'ai pu m'empêcher
 „ de penser un peu à celui-ci. Il y a
 „ deux raisons qui m'ont empêché
 „ de l'oublier. L'une, parceque les
 „ choses sont arrivées dans la suite
 „ de la maniere dont je les avois
 „ vues; & l'autre, c'est qu'il m'en est
 „ toujours demeuré une impression
 „ forte dans l'imagination, c'est-à-
 „ dire, que mon imagination se re-
 „ présente encore vivement tout ce
 „ que j'ai rêvé; & je vois, ou plu-
 „ tôt il me semble que je vois les vi-
 „ sages & tout l'attirail que j'ai vus
 „ la premiere fois.

Le Lecteur fera sur cette lettre les
 reflexions qu'il jugera à-propos. En
 voici une autre, qui lui fera connoî-
 tre le cas que M. Arnauld faisoit de
 M. de Saci; elle est datée du lende-
 main de la précédente (22 janvier).

„ Le même jour, dit-il, que je me
 „ donnai l'honneur de vous écrire,
 „ je reçus la triste nouvelle de la mort
 „ de M. de Saci. J'en fus percé de
 „ douleur; & quoique sa fin si heu-
 „ reuse, qui a répondu à la sainteté
 „ de sa vie, me fût un sujet de con-
 „ solation, j'envisageois néanmoins

» & j'envifage encore avec un très
 » sensible déplair la grande perte
 » que l'Eglife fait en la perfonne de
 » cet illufte mort. Je n'ai jamais
 » connu un homme plus fage que
 » lui, & qui ait fait un meilleur
 » ufage des talens que Dieu lui avoit
 » donnés. Sa patience a éclaté dans
 » fa prifon & dans fes adverfités, &
 » lorsque Dieu lui a rendu la liberté,
 » il a enrichi l'Eglife de fes écrits.
 » Je ne doute point que Madame....
 » ne foit bien touchée de la mort
 » de ce grand ferviteur de Dieu, &c.

Il n'y avoit qu'un moment que
 cette mort imprévue, quoique très
 précieufe aux yeux du Seigneur, avoit
 enlevé aux religieufes de P. R. des
 Champs, celui qui les conduifoit au-
 dehors par la fageffe de fes confeils,
 & en qui elles avoient depuis plu-
 fieurs années une parfaite confiance,
 & cette plaie étoit encore toute ou-
 verte, lorsqu'une nouvelle plus dou-
 loureuse encore, parcequ'elle étoit
 plus intérieure, leur ravit par la
 mort de la mere Angelique, celle qui
 les faifoit courir dans la voie étroite
 par la ferveur de fon exemple, &
 par l'efficace de fes paroles. Ces sain-
 tes filles frappées coup fur coup par

XII.
 Dernière
 maladie de la
 mere Angeli-
 que de Saint
 Jean.
 Ses faintes
 difpofitions.

1684.

les endroits les plus sensibles, pouvoient dire avec le Prophète (19) : *Douleur sur douleur , mon ame est dans l'amertume.*

Depuis la mort de M. de Saci , la mere Angelique de Saint-Jean n'eut plus d'autre desir que de le suivre , comme une brebis s'empresse de suivre son pasteur. On la voïoit très souvent aller sur sa tombe prier ce cher pere de lui obtenir la grace de sortir aussi de l'exil de cette vie. Le Seigneur l'exauça au bout de trois semaines. Une sœur qui étoit malade (20) , & qui avoit demandé à M. de Saci qu'il lui obtînt la grace de mourir bientôt , aïant prié la mere Angelique dans une visite qu'elle lui rendit le 24 janvier , d'aller pour elle sur son tombeau & de lui exposer ses besoins , la sainte Abbessé lui accorda ce qu'elle souhaitoit. Elle alla avant Vêpres se prosterner sur le tombeau de M. de Saci , lui parla pour la malade , & lui demanda pour elle-même sa bénédiction. En se relevant elle se sentit frappée d'une violente douleur de côté , comme si on lui avoit

(19) Jerem. viii. 18.

(20) La sœur Madeleine de sainte Victoire

Tronchais , qui mourut le 3. février 1684.

donné un grand coup. Après l'Office, elle fut obligée de se mettre au lit. Une sœur aiant voulu lui ôter son voile : *Laissez-moi*, lui dit-elle, (21) *le rendre à Dieu qui me l'a donné, il y a quarante ans à tel jour que demain* (22). *Lorsqu'on tombe dans une grande maladie, comme on ne sait pas si on en relevera, il faut commencer par rendre son voile à celui qui nous l'a donné.* Elle dit ensuite le *Te Deum* tout entier. Comme elle vit la confection où étoient les religieuses, elle leur dit : *je souffrirai, & ce ne sera que dans le corps ; mais pour vous vous souffrirez dans l'esprit. Cependant il faut se soumettre à Dieu, ses ordres sont toujours adorables, quels qu'ils puissent être. Il faut le laisser faire & lui obéir : Dominus est.* En se mettant au lit, elle dit : *Mes enfans, n'oublions pas de chanter le Cantique de l'Agneau & de le benir, quoi qui arrive.* Le troisième jour, la fièvre ne diminuant point, M. Hamon jugea qu'il ne falloit point différer de lui administrer les Sacremens. Elle s'y disposa avec sa piété ordinaire, & demeura plu-

(21) Relation de la maladie & de la mort de la mere Angélique de Saint Jean par une religieuse de

P. R. Relat. VII. T. 3. p. 559. & suiv.

(22) Elle avoit reçu le voile le 25 janvier.

1684.

fleurs heures en silence dans un grand
 recueillement, aiant demandé qu'on
 ne l'interrompît point. M. Eustace la
 confessa sur les dix heures du matin le
 jeudi, quatrieme jour de la maladie ;
 ensuite elle fit dire les pseumes, *In*
te, Domine, speravi ; Deus, Deus
meus, respice in me, &c. Avant que
 de recevoir les derniers Sacremens,
 elle voulut faire des excuses à la com-
 munauté, quoique la mere du Far-
 gis la priât avec larmes de ne le point
 faire, & elle le fit en ces termes : Mes
 » sœurs, je vous demande très hum-
 » blement pardon des fautes que j'ai
 » faites dans l'administration de ma
 » charge. J'ai toujours été persuadée
 » qu'elle étoit au-dessus de mes forces,
 » & j'en ai extrêmement appréhen-
 » dé le poids, mais je suis obligée
 » de vous remercier en même-tems,
 » de ce que par votre docilité, vo-
 » tre amitié & votre bonté, vous
 » avez contribué à en adoucir la pe-
 » fanteur. Je fais néanmoins que les
 » fautes que j'y ai faites sont en très
 » grand nombre ; & n'aïant pas assez
 » de larmes pour les laver, j'espere
 » que celles que la charité vous fera
 » répandre sur moi m'aideront à les
 » purifier ». Elle reçut ensuite les
 » Sacremens

Sacremens avec une présence d'esprit & une piété admirables, au milieu des larmes & des gémissemens de toute sa communauté. Lorsque le Confesseur sortit, elle le pria d'assurer tous les amis de sa parfaite reconnoissance, de les supplier de l'aider dans leurs prieres, & d'être persuadés que si Dieu lui faisoit miséricorde, comme elle l'espéroit, elle n'oublieroit pas ce qu'elle leur devoit devant Dieu. Après qu'on fut retiré, elle pria qu'on n'interrompît point sa priere; mais sentant que la force de la fièvre lui ôtoit la liberté de penser à ce qu'elle souhaitoit, elle se fit lire le pseaume *Benedic, anima mea, Domino*. Quoique la violence du mal ne lui permît pas de lier ses pensées & de faire des réflexions, la vertu avoit jetté de si profondes racines dans cette ame, qu'elle survivoit à toutes ses autres qualités. Quelqu'une lui aiant annoncé, sans y penser, la mort d'un jeune homme, qui s'étoit retiré autrefois à P. R. pour y servir Dieu, & qui depuis quelques années étoit rentré dans le monde, elle s'écria : *Ah mon Dieu, que me dites-vous ? La terrible & affligeante nouvelle !* Comme on voulut lui dire quelque chose, pour empêcher

1684.

qu'elle ne s'affligeât si vivement : *c'est son ame*, dit-elle, *que je regrette. Eh mon Dieu, que devient-on quand on meurt dans cet état !* Une religieuse, dont le frere avoit été élevé à P. R. & étoit pour lors engagé dans le monde, employé à l'éducation d'un jeune Prince, s'étant approchée de la malade, elle lui dit obligeamment : *En quelque état de douleur que l'on soit, il n'y a pas moïen de s'empêcher d'avoir une joie sensible, quand on pense à M. votre frere. Qu'il est heureux d'être dans les sentimens où Dieu le met ! Il faut le prier qu'il les lui conserve.* Quelque tems après elle dit encore : » on voit assez de personnes, qui aiant eu une bonne éducation, & s'étant après laissé emporter par le monde, pensent dans la suite à revenir à Dieu ; mais la plûpart y contractent de si grandes ténèbres, qu'elles n'y reviennent qu'à demi & d'une maniere très imparfaite. Quand Dieu leur inspire de tout quitter & de se séparer entierement du monde & des occasions de l'offenser, c'est alors qu'il y a bien des actions de graces à rendre à Dieu pour eux, car on peut s'assurer que leur retour sera parfait «.

Le quatrième jour de sa maladie, comme elle voioit sa fin approcher, elle pria qu'on ne lui parlât plus d'aucune affaire, & qu'on la laissât penser à Dieu. » C'est le moins qu'on » puisse faire, dit-elle, quand on va » à lui, de se désoccuper de toute » autre chose, & de se tenir toujours » en sa présence. En effet, elle ne fit plus que cela. Elle ne cessoit de prier, & étoit déjà élevée par la foi dans le sein de Dieu. C'est où elle s'efforçoit d'attirer ses filles, en les exhortant à la confiance. » Ayez sur- » tout, leur disoit-elle, une grande » confiance en Dieu: il ne vous fau- » roit rien arriver de fâcheux tant » que vous espérerez en lui. Il n'y a » que cela à faire: plus ce que vous » lui demandez est nécessaire, & plus » vous devez vous assurer qu'il vous » l'accordera; car le Pere céleste don- » ne toujours ce qui est nécessaire. Elle avoit une extrême difficulté de parler; & elle étoit mortifiée de ce que cela l'empêchoit de satisfaire à ce que la charité lui inspiroit pour les personnes qu'elle alloit quitter. » Je » ne fais, disoit-elle, d'où vient cet- » te impuissance: avoir tant de cho- » ses à dire, & ne pouvoir se faire

1684.

» entendre. Il faut se foumettre à
 » Dieu : peut-être que j'ai trop parlé
 » en ma vie , & qu'il m'en a ôté la
 » liberté à l'heure de la mort pour
 » en faire pénitence «.

XIV.
 Sa bienheu-
 reuse mort.

Au milieu des douleurs excessives qu'elle souffroit , elle étoit toute occupée de la grandeur de Dieu , de sa sainteté , de son éternité ; elle n'avoit plus que cela dans l'esprit. On passa la nuit du 28 au 29 à dire auprès d'elle des prieres , auxquelles elle avoit une attention toute particuliere , élevant souvent les yeux au Ciel , & adorant sans cesse Jesus - Christ crucifié. Après Matines , la mere Prieure fit assembler les sœurs , & lui demanda avec larmes sa bénédiction pour toute la communauté ; ce qu'elle fit. Sur les quatre heures du matin , M. Eustace entra & dit les prieres de l'agonie. » On ne peut représenter
 » quelle étoit la paix , la douceur , la
 » tranquillité & la joie qui paroif-
 » soient sur son visage , qui ne chan-
 » gea point «. Elle conserva la con-
 noissance , & donna des marques de sa tendre piété , sinon par des paroles , du moins par des signes , jusqu'au moment qu'elle quitta cette vie , le 29 janvier entre une & deux heures

après midi , pour aller recevoir de son époux la juste récompense de ses vertus. La mere Angelique étoit âgée de 59 ans : elle fut inhumée dans la grande gallerie près la porte du côté gauche du chœur.

M. Arnauld étoit si touché de la vertu de la mere Angelique de Saint-Jean , qu'il crut devoir en écrire quelque chose pour en conserver la mémoire. Mais n'ayant pas eu le tems de mettre la dernière main à ce qu'il avoit fait , il chargea M. l'Abbé du Guet d'arranger ses remarques. Ce qu'il fit : c'est ce qui forme l'éloge de la mere Angelique de S. Jean dans le Nécrologe (23). Cette piece se trouve dans le VI^e. volume des Lettres de M. l'Abbé du Guet , p. 264 ; mais le nom de la mere Angelique de Saint-Jean , & celui de Port-Roïal sont supprimés. Quelqu'habile que fût la main qui a tracé ce portrait , on peut dire qu'il y manque beaucoup de choses. Pour pouvoir se former une juste idée de cette incomparable Abbessé , tant pour son esprit , que pour sa piété , il

(23) L'Auteur ou l'Éditeur du Supplément au Nécrologe de P. R. attribue mal à-propos à M. Herman Chanoine de Beauvais cet éloge , qui est certainement de M. du Guet. Le style auroit dû faire éviter une telle méprise. Suppl. p. 358.

1684.

faut joindre à la lecture de ce bel éloge, que nous renvoions à la fin du volume, celle des mémoires ou relations de P. R. de M. du Fossé, de M. Fontaine, des lettres qui furent écrites par différentes personnes sur sa bienheureuse mort (24); mais sur-tout celle de ses propres ouvrages, spécialement la relation de sa captivité, & ses lettres (25).

XV.

La mere du Fargis est élue Abbessé.

Aussitôt après la mort de la mere Angelique de Saint-Jean, la mere Prieure écrivit pour en informer M. de Paris, & lui demander la permission de faire l'élection d'une Abbessé: elle reçut assez promptement réponse, & en donna avis à la communauté le jour même de l'enterrement (31 janvier). Dès le soir on commença les prieres pour l'élection, qui se fit le deux de février. La mere Prieure, Marie-Madeleine du Fargis fut élue pour la quatrieme fois.

XVI.

Mort de la sœur Bergevin & de la sœur Tronchai.

La mort enleva le jour de son élection, pendant que les religieuses étoient au chœur pour dire Prime, la sœur Madeleine-Monique postulante converse; & le lendemain la sœur Victoire mourut entre sept & huit

(24) Vies édif. T. 4. p. 415, 448.

(25) *Ibid.* Suppl. p. 489. & suiv.

du matin, enforte qu'on ne fit qu'un convoi & qu'un enterrement pour les deux. La sœur Madeleine de Sainte-Monique Bergevin (26) avoit fait voir une persévérance & un attachement pour la maison de P. R. dont il y a peu d'exemple. Aiant été mise au nombre des postulantes, & ne pouvant néanmoins être reçue religieuse, bien loin de se rebuter, elle se sentit un nouveau desir de finir ses jours dans cette maison, & elle passa plus de vingt-six ans dans cet état d'aspirante, sans rien relâcher de sa première ferveur.

La sœur Madeleine-Victoire (Tronchai, sœur du Secretaire de M. de Tillemont) avoit fait profession le 13 nov. 1673, à l'âge de 26 ans. Pendant dix années qu'elle passa dans le cloître, elle fut associée aux soins que la sœur Elisabeth de Ste-Agnès le Feron prenoit de rédiger le Nécrologe de P. R. & de mettre en ordre les autres papiers de cette Abbaïe.

XVII.
Madeleine-
ne Victoire
Tronchai.

M. de Luzancy, cousin de M. de Saci, & le compagnon de sa retraite, frere de la sœur Angelique de S. Jean, ne leur survécut pas long-tems, étant mort le 10 de février. On ap-

XVIII.
M. de Lu-
zancy, sa
vie.

(26) Nécrol.

1684.

prit cette triste nouvelle le même jour à Port-Roïal, où son corps fut apporté le lendemain, & présenté par Monsieur le Curé de S. Lambert, qui s'étant trouvé à Paris pour quelque affaire, l'avoit assisté à la mort.

Cet homme, dit M. Fontaine (27), dont la mémoire est en bénédiction, étoit fils de M. d'Andilly. Etant fort jeune, son inclination le portoit à aimer le monde, & il avoit tout ce qu'il falloit pour s'en faire aimer. Il aimoit à entretenir les compagnies, & avoit au contraire un grand éloignement de l'étude. Ce fut ce qui porta M. d'Andilly à le mettre Page chez le Cardinal de Richelieu. Au bout d'un an, Dieu qui veilloit sur son ame, jetta dans son cœur les premières étincelles de la piété. Il se servit pour cela d'un entretien que ce jeune Page eut avec la sœur Catherine de Saint-Agnès, l'aînée de ses sœurs, qui étoit novice de la maison du S. Sacrement au commencement de son établissement. Elle lui parla avec tant de zèle & tant de force de l'horreur que les Chrétiens doivent avoir du péché mortel, que ses paroles le lais-

(27) T. 1. p. 122, 123, & Nécr.

ferent percé de la crainte de Dieu ,
comme d'une fleche salutaire , qui
depuis ce tems l'empêcha de prendre
comme auparavant du plaisir dans ce
qui fait les délices du monde.

Il lui venoit souvent des pensées
de tout quitter ; & ce dessein se re-
nouvelloit toutes les fois qu'il se ren-
controit dans quelque occasion péril-
leuse d'offenser Dieu. Il en eut une ,
dont il fut préservé par un effet sen-
sible de la divine miséricorde. Un
des Pages , son ami particulier , aiant
pris querelle avec un autre , & résolu
de se battre , l'engagea à lui servir
de second. Il n'eut pas la force de lui
refuser ; mais voiant avec horreur le
précipice où il alloit tomber volon-
tairement , il entra dans une peine
d'esprit qui le fit retourner à Dieu
avec une telle ardeur , afin qu'il lui
plût le délivrer de cette malheureuse
nécessité , qu'il parut que Dieu l'exau-
ça ; car la chose se découvrit , & le
gouverneur en empêcha l'exécution.
Cet événement lui fit former diffé-
rens projets de retraite ; il en déli-
béra avec un de ses compagnons ,
avec lequel il étoit lié d'une amitié
particuliere , & qui avoit lui-même
dessein de quitter le monde ; & ils

1684.

se promirent réciproquement de se quitter, lorsqu'ils sortiroient de chez le Cardinal. Peu après, M. de Luzancy fut obligé d'en sortir pour plusieurs mois, afin de se faire traiter d'une blessure qu'il s'étoit faite à la tête en tombant de cheval par un accident, où il est visible que Dieu lui sauva la vie. Cette occasion renouvela encore ses desirs de tout quitter. Mais d'un autre côté, il se persuadoit qu'il ne pouvoit honnêtement se retirer sans avoir fait une campagne. En conséquence il retourna à la Cour sitôt qu'il fut guéri, & obtint une enseigne dans la garnison du Havre, où il demeura six mois, menant une vie très réglée. Aiant trouvé dans la chambre de l'auberge où il logeoit, une Vie des Saints, il se fit une loi d'y lire tous les jours quelques endroits, & il n'y manqua point. Cette lecture, comme il l'a reconnu lui-même depuis, lui fut très utile, parceque les exemples qu'il lut le confirmerent dans les sentimens que Dieu lui avoit inspirés, qu'on ne peut être entièrement à lui qu'en renonçant à tout. Au bout de ces six mois, il fut commandé pour l'armée, & partit avec joie. Mais

Dieu avoit des vues de paix sur lui , tandis qu'il en avoit de guerre. Etant à Bapaume , il tomba malade d'une fièvre continue avec la petite vérole , ce qui l'obligea de se faire transporter à Perone. La solitude où il se trouva à la vue de la mort , qui pouvoit être si proche , lui fit voir le monde tel qu'il est ; & il se résolut plus que jamais d'exécuter le dessein que Dieu lui avoit inspiré.

Il avoit 18 ans (28) pour lors ; il prit d'abord la résolution de faire un voiage à Saint - Ange pour mieux penser à l'ouvrage de son salut. Il y édifia toute la maison par l'exemple d'une piété singuliere. C'étoit dans ce tems que la grace de Dieu se répandoit pour ouvrir à plusieurs personnes le chemin de la pénitence par la conduite de M. de S. Cyran , sous laquelle M. de Luzancy se mit (selon M. Lancelot) en l'année 1642 (29). Ce saint homme étoit alors prisonnier à Vincennes , d'où il écrivit deux lettres à M. de Luzancy , qui sont la X & la XVII. Le jeune Officier , après avoir remis entre les mains du Car-

(28) M. Lancelot lui T. 1. 338. Nérol. Font.
en donne 10. T. 1. p. 124.

(29) Mém. de Lancelot ,

1684.

dinal l'enfeigne qu'il lui avoit donnée, alla se cacher dans le desert de P. R. où Messieurs le Maître ses cousins demeuroient depuis quelques années, animés du même esprit de retraite & de pénitence. Il embrassa l'une & l'autre avec un zèle, qui ne cédoit en rien à celui des personnes dont il vouloit suivre l'exemple. M. le Maître en informa M. de S. Cyrano, qui, en lui faisant réponse, témoigna qu'il étoit bien aise de voir qu'il étoit content du *nouvel Hermite*, que c'étoit une *bonne ame*, mais qui avoit besoin de conduite.

M. de Luzancy sachant que le travail est une partie de la pénitence, le joignit à la sienne, & l'entreprit sans s'épargner dans les plus pénibles & les plus laborieux, comme de scier les bleds au tems de la moisson, faire les foins, & autres choses semblables. Il prit avec M. le Maître le soin de faire valoir les terres, & se chargea lui seul de tout le ménage; ce qu'il continua encore après le retour des religieuses en 1648.

La reconnoissance de la miséricorde que Dieu lui avoit faite en le retirant du monde, & la persuasion où il étoit qu'il rendoit à Jesus - Christ

même tout le service qu'il rendoit à ses épouses, l'entretinrent toujours dans les sentimens que son humilité lui avoit inspirés, & qu'il conserva jusqu'à la mort. Il voulut même les exprimer dans son testament avec les termes les plus humbles, demandant comme une grace d'être associé aux prieres de la communauté, en qualité de frere convers, qui est le rang où il s'étoit toujours regardé dans les services qu'il avoit tâché de rendre à la maison.

Dans son travail comme dans son repos, il s'occupoit toujours de Dieu; car la piété étoit en lui un don tout singulier. Il aimoit l'Office divin & le chant de l'Eglise, & il étoit exact à y assister autant qu'il lui étoit possible. On ne le pouvoit regarder à l'Eglise sans en être touché; rien n'étoit plus humble, plus religieux, que la posture même extérieure en laquelle il s'y tenoit. Il y passoit des tems considérables, & autant que ses autres occupations le lui permettoient. C'étoit là le lieu où il trouvoit de la consolation dans ses peines, du repos & du conseil dans ses affaires. Mais ce n'étoit pas seulement à l'Eglise qu'il donnoit des marques de sa piété, elle pa-

1684.

roïsoit encore dans toutes ses actions les plus communes & les plus ordinaires. On l'a vû allant à cheval par les champs pour les besoins de la maison, prier sans cesse pendant toute la longueur du chemin.

Il avoit naturellement le cœur bon & une tendresse qui lui attiroient la confiance des autres ; de sorte que l'on ne pouvoit converser long-tems avec lui sans trouver du soulagement & de la consolation à ses peines. Il aimoit les pauvres, mais il avoit une attention particulière à assister les orphelins qui manquoient de tout secours. Comme son humilité le portoit à se cacher dans les libéralités qu'il faisoit, il se servoit d'une main étrangere pour les distribuer sans qu'il fût connu. Il avoit une grande compassion pour les malades, & étendoit ses soins jusqu'aux domestiques, dont il avoit le secret de se faire également aimer & craindre. Bon envers tout le monde, & se faisant aimer de tous ceux qui le connoissoient, il étoit très dur à lui-même, ne prenant aucun soulagement dans ses incommodités, sans y être forcé. Les veilles, les jeûnes lui étoient ordinaires.

Les troubles l'obligerent trois fois de quitter P. R. mais son cœur y demeura toujours. Ce fut en 1679 qu'il en sortit pour la troisième fois, & se retira à Pomponne avec M. de Saci. Il y avoit près de cinq ans qu'ils y vivoient ensemble lorsqu'il plut à Dieu de mettre à une grande épreuve la vertu de M. de Luzancy, en rompant une union si étroite & si intime par la mort de M. de Saci, qui fut enlevé par une maladie de 24 heures. Quelque dure que cette séparation fût à la nature, elle ne l'affoiblit nullement. Il continua de donner de nouvelles marques de sa foi & de sa constance, que Dieu tenta de nouveau en demandant de lui un second sacrifice, auquel il ne put survivre, & qui acheva de consommer celui de sa vie. Ce fut la mort de la mere Angelique de Saint-Jean sa sœur. M. de Luzancy aiant appris sa maladie, accourut à P. R. où il arriva comme elle alloit expirer. Il ne survécut que 12 jours à cette incomparable sœur; car au retour il se mit au lit, & mourut à l'hôtel de Pomponne à Paris le 10 février 1684, âgé de soixante-un ans, dont il en avoit passé plus de quarante dans la retraite & la pénitence.

1684.

tence. Il fut enterré dans le bas côté de la Chapelle de S. Laurent auprès de M. d'Andilly son pere. Il legua par son testament dix mille livres à Port-Roïal.

XIX.
M. le Roi
Abbé de Haute-Fontaine.
Sa vic.

Après des pertes si considerables, P. R. en fit encore plusieurs autres, tant au dedans qu'au dehors. Le 29 de mars il perdit un fidele ami & un zèle défenseur de la vérité & de l'innocence, par la mort de M. le Roi, Abbé de Haute-fontaine, maison de l'Ordre de Cîteaux, au Diocese de Châlons en Champagne. Guillaume le Roi (30) fils de David le Roi, Secrétaire du Roi, & d'Opportune de Choisi, né à Caen le 10 janvier 1610, parut porté à la piété & à l'état Ecclésiastique dès sa plus tendre jeunesse. Il fut de bonne heure pourvu d'un canonicat dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Ses inclinations étoient saintes, & ses mœurs très pures. Il étoit naturellement bon, doux, affable, honnête, sincere, tendre, généreux pour ses amis, compatissant pour les pauvres. Il avoit beaucoup de goût pour la lecture & pour la retraite. Ce fut ce qui le porta en 1653 ou 1654 à acheter une maison de

(30) Supl. au Nécr. p. 479.

campagne près de P. R. , appelée Merentais , où il fit transporter une bonne bibliothèque (31) qu'il avoit formée , & s'y retira pour s'appliquer à la lecture de l'Écriture , des Peres & des Conciles. Peu après, son goût pour la solitude lui fit permuter son canonicat avec l'Abbaïe de Haute-fontaine, vendre sa maison de Merentais , & il fit transporter sa bibliothèque dans son Abbaïe pour s'y confiner (32). Depuis que M. le Roi se fût fixé dans cette retraite en 1661, il n'en sortit qu'une seule fois pour venir à Paris , à l'occasion d'une affaire de famille très importante. Son occupation continuelle étoit , les bonnes œuvres , la priere & la lecture. Il conféroit certains jours avec les religieux , & leur faisoit des exhortations dans l'Eglise les Dimanches & Fêtes. Il ne perdoit pas un moment , regardant le tems comme la chose la plus précieuse qu'il y ait , puisqu'il nous est donné pour acquérir l'éternité. La partie de l'Écriture , à la-

(31) Les Bénédictins de l'Abbaïe de saint Pierre de Châlons sur Marne, possèdent cette bibliothèque qu'ils ont achetée.

vaux lui donna pour Prieur D. Rigobert , qui se retira dans la suite à la Trappe , où il est mort en odeur de sainteté.

(32) L'Abbé de Clair-

quelle il prenoit plus de goût, étoit les Epîtres de S. Paul; il les lisoit sans cesse, & en étoit comme insatiable. C'est là qu'il avoit puisé un amour ardent pour Jesus-Christ, qui lui faisoit dire souvent avec le grand Apôtre : *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit* : que celui qui n'aime pas Notre-Seigneur Jesus-Christ, soit anathème. Il avoit un zèle extraordinaire & tout de feu pour la doctrine de la nécessité d'aimer Dieu pour être réconcilié avec lui & être sauvé. *Ah ! qu'on seroit heureux*, disoit-il peu de jours avant sa mort, s'entretenant avec un ami, *si l'on pouvoit pourrir dans un cachot, ou mourir sur un fumier, pour avoir la consolation de bien soutenir & de voir bien reconnue & bien établie la doctrine de l'amour de Dieu ! Quel bonheur pour nous, mon cher Monsieur, si ce pouvoit être-là notre sort ! Ne seriez-vous pas ravi qu'il vous fût commun avec moi ?* Il n'étoit pas moins zélé pour la doctrine de S. Augustin sur la grace, qu'il avoit étudiée à fond. On peut voir quels étoient ses sentimens sur cette importante matiere de la religion, dans sa *Priere de la grace*, qu'il nommoit sa confession

de foi (33). Son attachement à cette sainte doctrine de la grace lui donna une si grande horreur du Formulaire, qu'il ne croïoit pas qu'on pût le signer purement & simplement, même pour le droit, c'est-à-dire, sans marquer dans quels sens les Propositions étoient condamnables, tant il craignoit qu'on ne lui donnât quelque atteinte.

Le zèle que M. l'Abbé le Roi avoit pour la doctrine de l'Eglise sur la grace & sur la nécessité de l'amour de Dieu, ne pouvoit manquer de former une étroite liaison entre lui & les intrépides défenseurs de ces saintes vérités. Il lia donc avec eux, sur-tout avec M. Arnauld, une amitié qui ne fit qu'augmenter jusqu'à la fin de sa vie. Il regardoit ce célèbre Docteur & le respectoit comme le plus généreux & le plus savant défenseur, que la doctrine de S. Augustin ait eu dans ces derniers tems. Il eut l'agré-

(33) M. l'Abbé le Roi avoit composé cette prière pour satisfaire la piété de sa sœur, qui étoit religieuse, laquelle l'avoit prié d'en faire une pour demander à Dieu la grace d'une véritable conversion. Cette prière a été traduite en Espagnol par

M. de Palafox, en latin, en italien, même en anglais. Elle a été souvent réimprimée. Cependant en 1733 un Archevêque de France l'a condamnée comme une nouvelle production remplie d'erreurs monstrueuses.

1684.

ment de recevoir ce grand homme dans sa solitude, ainsi que M. Nicole, M. de Pontchâteau, & plusieurs autres personnes célèbres, unis avec ces savans Théologiens par les liens que la charité & l'amour de la vérité forment. M. le Roi pouvoit-il ne pas s'intéresser à ce qui regardoit les saintes religieuses de P. R., qui étoient persécutées pour la vérité, & supportoient le poids du jour & de la chaleur? Non sans doute. Il conçut pour elles une estime particulière, regardant la persécution qu'on leur faisoit comme la récompense de leur piété, & le couronnement de leur innocence (34). Leur état lui paroissoit tel, qu'un vrai chrétien ne pouvoit le regarder qu'avec des sentimens de joie & de desir d'avoir part au même bonheur. Il écrivit à ces saintes filles, pour les féliciter de leurs souffrances & les fortifier (35). Il prenoit leur défense & faisoit leur apologie (36).

La sincérité ne nous permet pas de dissimuler que M. l'Abbé le Roi, par

(34) Lettre de M. le Roi, 20 mai 1661. Rec. de pieces sur le Form. de 1754, p. 322.

(35) Voyez dans le même recueil plusieurs let-

tres de M. le Roi.

(36) *Lettre d'un Solitaire à.... sur la persécution qu'on faisoit aux religieuses de P. R. 1661.*

un abus d'autant plus déplorable qu'il se rencontre dans un homme de bien, posséda pendant la plus grande partie de sa vie deux bénéfices. Sur quoi M. Arnauld, usant de cette liberté évangélique qui lui étoit si naturelle, lui écrivit plusieurs lettres très fortes; une entr'autres, dans laquelle il rappelle M. le Roi aux regles des Conciles, dont il lui fait un abrégé. Le pieux Abbé se soumit aux salutaires avis de cet ami chrétien, non-seulement pour ce qui regardoit la pluralité des bénéfices, en se démettant de son Abbaïe de saint Paul de Verdun; mais il prit même la résolution de quitter l'Abbaïe de haute-Fontaine, qu'il avoit scrupule de posséder en commende. M. Arnauld, qui lui avoit encore donné ce conseil, le fit souvenir dans une lettre du 3 août 1681 de cette résolution; cependant M. l'Abbé le Roi n'exécuta point son projet. Mais ajoutons, que si l'abus de la pluralité de bénéfices, qui est trop contraire aux regles de l'Eglise pour qu'on puisse le justifier, pouvoit être excusable, il l'auroit été dans M. l'Abbé le Roi par le bon usage qu'il fit toujours de ses revenus. Non content de les employer aux soulage-

1684.

mens des pauvres, il y fit encore servir ses propres fonds, n'ayant pas laissé en mourant le quart de plus de cent mille écus de bien de patrimoine qu'il avoit eu de sa famille. M. le Roi mourut dans sa retraite à l'âge de 74 ans, le 19 mars 1684.

XX.
La sœur Euf-
toquie. Sa
vie & ses
vertus.

Le premier du mois suivant, qui étoit le samedi saint, la mort enleva à l'âge de 51 ans Anne-Marie de sainte Eustoquie (de Fleścelles de Bregy), comparable par sa piété, par ses lumières, par l'étendue de son génie, à la célèbre Vierge Romaine de ce nom, dont saint Jérôme fait de si grands éloges dans ses lettres. Elle avoit été baptisée à l'âge de cinq ans (le 25 avril 1638), & elle répondit elle-même à celui qui la baptisoit. Sa maraine fut Anne d'Autriche, Reine de France, qui conserva toujours pour elle de l'affection, malgré la prévention qu'on lui inspiroit.

Outre l'avantage considérable aux yeux du monde, d'être née fille de qualité, cette religieuse avoit reçu du ciel un esprit du premier ordre, & un courage dont il y a peu d'exemples (37). Une éducation faite avec soin & au milieu de la Cour, avoit

(37) Suppl. au Néc. de P. R.

ajouté les agrémens de la politesse à la solidité de son esprit ; & peu de personnes de son sexe ont su écrire avec autant de force & d'élégance. Genie propre aux sciences , elle avoit acquis par l'étude toutes les connoissances qui lui étoient nécessaires pour se mettre , avec le secours de la grâce , hors d'atteinte à la séduction , à laquelle l'ignorance met presque toujours hors d'état de résister. Heureuse de n'avoir employé que pour Dieu ce qu'elle ne tenoit que de lui seul , & ce qu'on n'emploie ordinairement que pour rechercher les applaudissemens du monde !

Elle nous apprend dans une relation qu'elle a faite des *instructions que la mere Angelique donnoit à ses filles* (38) , qu'elle avoit eu de l'aversion pour la profession religieuse : ensuite Dieu lui en aiant donné le desir , elle voulut s'éprouver elle-même ; mais la mere Angelique la prévint , & la fit entrer au noviciat. Elle reçut le voile le 28 septembre 1656 (39) , & fit profession le 11 novembre de l'année suivante. Pendant plu-

(38) T. 2. Rel. XXI. p. 579. Suppl. du Néc. qui paroît se tromper.

(39) 1659, selon le

1684.

siieurs années, elle ne se fit remarquer que par son humilité & son amour pour la mortification. Il n'y avoit rien de si bas dans le monastere qu'elle ne fit par préférence, lorsque l'obéissance l'y appliquoit. Ses grands talens furent ainsi comme ensevelis jusqu'au tems de la persécution, qui servit à découvrir les trésors de lumiere, de courage & d'amour pour la vérité, que Dieu avoit mis en elle (40).

XXI.
Elle rend un
témoignage
à la vérité.

Pendant la persécution de 1664, aucune des religieuses de P. R. ne rendit un témoignage plus éclatant à la vérité, que la sœur Eustoquie, surtout depuis l'enlèvement des meres. On la vit à la tête des autres soutenir le choc des ennemis de la vérité, confondre les Chamillard & les Bail, renverser les faux raisonnemens que M. de Peresix se donnoit la peine de venir débiter inutilement à leur grille; dresser tous les actes que la nécessité d'une juste défense les obligeoit d'opposer aux vexations qu'on leur faisoit souffrir; animer toutes ses sœurs par l'exemple de fermeté & de courage qu'elle leur donnoit, instruire celles qui avoient besoin

(40) Vics édif. T. 2. p. 439. Suppl. du Néc.

d'instruction, soutenir les foibles, réprimer avec cette sage retenue qui ne s'écarte point de l'humilité, les entreprises des étrangères qu'on leur avoit données pour les gouverner ou plutôt pour les persécuter; & malgré toutes les persécutions de ces actives surveillantes & des sœurs infidelles, trouver tous les jours des ressources innocentes, pour entretenir au-dehors la correspondance nécessaire aux besoins de leurs affaires, & pour instruire le public de ce qu'il importoit à leur justification de lui faire connoître.

M. de Perefixe fit tous les efforts imaginables pour tirer de la sœur Eustoquie une ombre de signature. Prières, menaces, tendresses, importemens, exhortations, conversations familières, sollicitations de pere, de mere, de parens & d'amis, tout fut mis en usage pour lui faire oublier son devoir; & tout ne servit qu'à faire éclater davantage la grandeur de sa foi, & la force de son attachement pour la vérité. Il n'est pas possible d'entrer ici dans un détail exact de toutes les paroles admirables, qui sortirent de sa bouche dans les différentes occasions. Nous en avons

XXII.
Elle résiste courageusement à tous les efforts que l'on fait pour la séduire.

1684.

rapporté quelques traits , & nous en rapporterons encore quelque-uns , qui feront suffifans pour montrer comment la grace faisoit servir à la gloire de la religion les dons que la nature avoit prodigués à cette excellente fille.

XXIII.
M. de Paris
se voïant
vaincu prend
le parti de la
faire enlever.

M. de Paris irrité de ne pouvoir rien gagner sur l'esprit de cette vierge chrétienne , & assuré d'ailleurs que sa famille se contenteroit de la plaindre sans s'opposer aux violences qu'il pourroit exercer contre elle , ne considéra plus ni son nom , ni sa qualité de filleule de la Reine ; & il résolut d'essâier si par la captivité dans une maison étrangere , il ne pourroit pas triompher enfin d'une constance , qui le couvroit continuellement de confusion. Jamais la sœur Eustoquie ne voulut faire aucune démarche pour prévenir ce coup , quoique ses parens & quelques-uns même de ses directeurs lui conseillassent d'écrire à la Reine , dont elle étoit aimée , pour reclamer sa protection contre les injustices du Prélat. *Je m'estimerai heureuse , disoit-elle , d'être sacrifiée en la maniere qu'il plaira à Dieu pour une cause si sainte , pourvu qu'il me fasse la grace de conserver jusqu'à la mort le dépôt sacré de la vérité. D'ail-*

leurs elle avoit toujours cru devoir fuir tout ce qui engage avec les gens du monde, & sur-tout avec les grands. Tout ce qui rapproche d'eux lui paroissoit éloigner de l'humilité chrétienne & religieuse. Elle croïoit qu'une fille consacrée à Dieu ne devoit vivre que pour lui, & qu'ayant pris un engagement solennel de mourir au monde, son unique desir devoit être d'en être oubliée & regardée comme n'étant plus. Elle eut pendant toute sa vie pour devise : *ama nesciri & pro nihilo reputari*, aimez à être inconnue & comptée pour rien.

M. de Paris ne voïant donc aucun obstacle au dessein qu'il avoit de réduire cette vierge chrétienne en captivité, alla lui-même le 29 novembre 1664 à P. R., la fit enlever & conduire aux Ursulines de saint Denis. Avant que de se séparer de ses sœurs, elle demanda au Prélat qui venoit de lui signifier sa sentence, la permission de leur dire adieu. L'ayant obtenue, elle alla au chapitre, où elles étoient enfermées, se jeta à leurs piés, & leur demanda humblement pardon des sujets de mauvaise édification qu'elle avoit pû leur donner : puis dans un mouvement de douleur

XXIV.
Elle dit adieu
à ses sœurs,
& leur exposa
ses sentimens.

1684.

& de tendresse, elle les supplia de
 lui permettre » de leur exposer ses
 » sentimens avant que d'être arra-
 » chée d'avec elles, & de leur dire
 » qu'il n'y avoit point de cause plus
 » sainte que celle pour laquelle Dieu
 » leur faisoit la grace de souffrir ; que
 » cette grace lui paroissoit inestimable ;
 » que si jamais ses sœurs apprenoient
 » qu'elle fût changée & qu'elle eût
 » signé (ce qu'elle espéroit avec la
 » misericorde de Dieu qui ne seroit
 » point) elles se tinssent assurées que
 » ce n'étoit point par principe de
 » lumiere , mais par un effet de foi-
 » blese , d'aveuglement & d'un ter-
 » rible jugement de Dieu qui auroit
 » puni ses fautes passées en l'aban-
 » donnant à elle-même ; qu'en leur
 » présence , & en celle des Messieurs
 » (de la suite de l'Archevêque) qui
 » étoient présens , elle condamnoit ,
 » anathématisoit & retractoit toute
 » signature qu'on pourroit extorquer
 » d'elle en santé ou en maladie , &
 » sur-tout à la mort ; qu'elle les con-
 » juroit avec toute la tendresse dont
 » elle étoit capable de se souvenir
 » d'elle devant Dieu , & de croire
 » qu'elle seroit toujours toute à elles à
 » la vie & à la mort ». Ce fut ainsi

que la sœur Eustoquie quitta ses sœurs.

1684.

XXV.

Les sœurs
converses
viennent lui
dire adieu.

M. l'Archevêque ne voulant pas que personne se trouvât à sa sortie, avoit fait enfermer les religieuses de chœur dans le chapitre, & les sœurs converses dans l'avant-chœur. Mais quelques-unes de ces dernières s'étant échappées vinrent l'embrasser dans le cloître; ce qui mit ce Prélat dans une si étrange colere, que la sœur Eustoquie assure qu'elle croit qu'un homme qui seroit une demie heure dans une semblable colere en perdrait la vie. Il se mit donc à crier après ces pauvres converses, d'une maniere qui faisoit trembler: *Grises, Grises, hors delà, que venez-vous faire ici, je vous ôterai votre habit, &c.* La sœur Eustoquie le voiant dans cet état, se mit à genoux, & le pria avec grand respect d'excuser ces pauvres filles, en disant que leur affection les faisoit agir, qu'elle étoit trop grande pour ne pas donner des larmes dans une telle occasion, mais que cela ne bleffoit point le respect qu'elles avoient pour sa Grandeur. Cela l'apaisa, il frappa sa poitrine, & dit, *que Dieu me punisse, qu'il me perde si je ne fais pour lui ce que je fais. Je proteste que c'est pour sa gloire & par*

1684.

conscience. On voit ici à quel excès un Archevêque de Paris se porte, croïant agir pour la gloire de Dieu, & par *conscience.*

XXVI.
Sortie de
P. R. de la
sœur Eusto-
quie.

La sœur Eustoquie étant arrivée à la grande porte, y trouva la fameuse sœur Flavie, à qui elle dit adieu, en l'assurant qu'elle prieroit Dieu pour elle toute sa vie. Enfin elle sortit, & monta dans un carosse avec la sœur Melthide, pour être conduite l'une & l'autre à saint Denis. La sœur Melthide étoit fort gaie & paroïssoit pleine de courage : pour la sœur Eustoquie, elle étoit à la vérité dans une grande joie en considérant la grandeur de la grace que Dieu lui faisoit, mais la crainte de n'en pas faire un bon usage, la tenoit dans le tremblement. Lorsqu'elles furent arrivées à la porte de la ville de saint Denis, la sœur Melthide demanda à l'Ecclésiastique qui les conduisoit, quel étoit l'endroit où il les menoit : l'Ecclésiastique le leur apprit. La sœur Eustoquie, qui avoit de la répugnance pour les Ursulines, eut peur lorsqu'elle vit que c'étoit leur maison qu'on lui destinoit, & cela l'obligea de faire à Dieu un nouveau sacrifice. La sœur Melthide dit à l'Ecclésiasti-

que : » Je vois bien , Monsieur , que
 » l'on me met à S^{te} Marie dans l'es-
 » pérance que ma sœur Candide me
 » gagnera , mais j'en suis incapa-
 » ble (40*). J'ai éprouvé ce que c'est
 » que de trahir sa conscience « .
 Cette parole effraïa la sœur Eusto-
 quie , qui lui dit : *vous en êtes inca-*

(40*) On peut regarder cette parole de présomption comme la cause de la chute de la sœur Melchide , selon cet oracle du saint Esprit : le principe de tout péché est l'orgueil : *Inizium omnis peccati est superbia.* (Eccli. c. 10. vers. 15.) Il le fut dans saint Pierre , qui après avoir dit à Jesus-Christ : *Quand vous serez un sujet de scandale pour tous les autres , vous ne le serez jamais pour moi* , (Math. 26. vers. 33.) le renonça trois fois ; & pour citer un exemple moins éloigné de nous , & qui appartient à cette histoire , il le fut dans la Princesse Genevieve de Bourbon Condé , depuis Duchesse de Longueville , qui au lieu de recevoir avec humilité les avis salutaires que lui donnoient les Carmelites , lorsqu'elle se préparoit à assister à un bal , par obéissance pour Madame sa mere , leur répondit , que *sa vertu n'avoit rien à craindre* , &

qu'elle se soutenoit par elle-même. Paroles que cette Princesse véritablement pénitente se reprocha si souvent depuis , comme ayant été la source funeste des égaremens où elle ne tarda pas de tomber. Ces exemples doivent nous apprendre à ne point mettre notre confiance en nous mêmes , & en nos propres forces qui ne sont rien , *quia nostrum nihil est* , dit saint Cyprien. Tremblons avec l'humble sœur Eustoquie , & Dieu nous soutiendra. Le présumptueux s' imagine pouvoir tout , & il ne peut rien ; il croit exceller par-dessus tout , & il n'excelle en rien ; il promet tout & ne tient rien. Il n'y a rien qui nous soit si inconnu que nous-mêmes ; rien que nous voïons moins que notre pauvreté & notre foiblesse. Croïons plutôt ce que Dieu nous dit de nous dans l'Ecriture , que ce que nous sentons nous mêmes en nous.

1684.

pable! & moi ma pauvre sœur, j'en suis très capable : tremblons, tremblons, la grace est notre soutien; mais si nous nous en rendons indignes, que ferons-nous, étant la foiblesse même? sur cela l'Ecclésiastique dit à la sœur Eustoquie; *Vous voyez dans la signature un péché! Très grand*, lui dit-elle. Mais, Madame répliqua-t-il, quelle sorte de péché? Monsieur, répondit la sœur Eustoquie, saint Gregoire le qualifie & dit que c'est renoncer à la foi & cesser d'être chrétien: *Fidem negavit & est infideli deterior*: l'Ecclésiastique pria la sœur Eustoquie de lui dire les propres paroles, ce qu'elle fit. Il en fut effraïé, & dit: *Mais, Madame, tout le monde seroit donc damné?* la sœur Eustoquie lui répondit: *Monsieur, c'est une bonne maxime de ne juger personne & de prendre garde à soi.*

XXVII.

Son entrée
dans la mai-
son des Ur-
sulines.

Etant arrivée dans la cour des Ursulines, elle trouva à la descente du carosse un Ecclésiastique qui lui fit beaucoup de complimens, & un panegyrique de la maison; à quoi elle répondit que Dieu étoit par-tout, qu'ainsi elle espéroit le trouver aux Ursulines comme à P. R., qu'on ne cherchoit pas la beauté dans l'exil, &

qu'un chrétien pour qui le monde est un exil, ne fauroit craindre les incommodités de la prison. Aussi-tôt on ouvrit la grande porte, & la sœur Eustoquie s'étant mise à genou sur le seuil de la porte devant la Supérieure, elle lui dit, qu'elle embrassoit avec joie la solitude où Dieu permettoit qu'on la mît, qu'elle lui obéiroit en tout comme à sa Supérieure, tant qu'elle seroit dans sa maison, à l'exception des choses qui regardoient les affaires présentes de la signature, sur lesquelles elle pria qu'on ne lui dît pas une syllabe, parce que l'état dans lequel elle entroit, étoit une cessation de toute action, & absolument passif pour elle. La prisonniere fut ensuite conduite à l'Eglise, comme elle l'avoit demandé, pour s'offrir à Dieu de nouveau : & les religieuses qui l'accompagnoient, furent fort édifiées de cette priere, & sur tout de la voir à genoux devant une image de la sainte Vierge. Comme elle y demeura assez long-tems, elle entendit les religieuses qui se disoient les unes aux autres avec étonnement : *Elle prie la sainte Vierge ! On nous avoit dit que ces religieuses n'y croioient pas.*

1684.

Le soir la mere Superieure mit auprès de la sœur Eustoquie, en exécution des ordres de M. de Paris, une religieuse nommée Elisabeth de sainte Scholastique, qui dès ce moment jusqu'à celui où elle sortit de cette prison, ne la quitta ni jour ni nuit. Cette religieuse étoit pour ce sujet dispensée de toutes les observances regulieres, & avoit sous elle une sœur converse, pour suppléer lorsque quelque raison pourroit l'obliger de quitter son poste, & pour apporter à la prisonniere & à la geolierie tout ce dont elles auroient besoin.

XXVIII,
Elle gagne
le cœur de la
geolier.

Comme cette gardienne étoit fort dévote, & que le besoin que la sœur Eustoquie avoit de la priere lui en renouvelloit sans cesse l'obligation, elles passoient l'une & l'autre la plus grande partie de la journée en prieres dans une grande chapelle de la Vierge qui donnoit sur l'Église. Elles y étoient ordinairement, sur-tout les jours de fêtes, depuis quatre ou cinq heures du matin, jusqu'à neuf ou onze heures, & l'après-midi à proportion, faisant leurs prieres, disant leur office, entendant des messes. La mere Elisabeth étoit d'abord extrêmement prévenue contre la sœur Eustoquie :

elles furent environ trois semaines sans se parler, aiant peur l'une de l'autre. Après ce tems, la mere Elisabeth dit à sa prisonniere en l'embrasant : *en vérité, vous êtes pourtant une bonne fille, je ne fais ce que vous m'avez fait, mais vous me gagnez le cœur.* Elle la mit d'abord sur le chapitre des Jésuites, dont elle fit l'éloge (41) pour l'éprouver ; mais la sage réponse de la prisonniere la désarma. Depuis ce jour elle s'ouvrit de plus en plus à la sœur Eustoquie, qui de son côté voyant que c'étoit une ame droite & un esprit solide, lui parla fort bonnement, & tâcha doucement & par

(41) Les Ursulines de saint Denis étoient si dévouées aux Jésuites, qu'elles faisoient gloire de s'appeller *Jésuiteffes*. La sœur Eustoquie dit qu'elles avoient chez elles l'*Almanach du Jansénisme sou-droïé*, comme une image de dévotion. Elles étoient si prévenues contre les prétendus Jansénistes & contre leur doctrine, que M. Barbereau, qui néanmoins avoit signé, aiant parlé dans un sermon, de la vie chrétienne & des obligations du chrétien, elles en furent indignées. La Prieure vouloit qu'on lavât la chaire, afin de la purifier.

Elle témoignoit de même avoir été fort scandalisée des maximes qu'elle avoit entendu débiter à M. Grimald, parcequ'il leur disoit, » qu'il falloit s'at- » tendre à la Providence ; » ne point amasser de » bien, ne point se sou- » cier que les filles fus- » sent riches ou pauvres, » pourvu qu'elles eussent » bonne vocation, &c. Elle étoit choquée de ce qu'il ne leur parloit que de grace ; que de la nécessité de la grace, que personne n'entendoit ce mystere & la doctrine de saint Augustin, que Mes- sieurs de P. R.

1684.

forme d'entretien de lui inspirer les bonnes maximes. Elle eut la consolation d'y réussir, & de la voir entrer dans ce qu'elle lui disoit du désintéressement dans la réception des filles, de l'éloignement du monde, de la simplicité dans les ornemens de l'Eglise, de la pénitence. De sorte qu'elle fit avec sa prisonniere le carême selon l'ancien usage de l'Eglise en ne faisant qu'un repas. La mere Elisabeth dit à la sœur Eustoquie que le Pere le Jeune son Directeur (qui étoit mort alors, & qu'elle regardoit comme un saint) lui avoit dit positivement qu'elle seroit chargée du soin d'une religieuse; & qu'il lui avoit ordonné d'apprendre par son exemple jusqu'à quel point il faut préférer Dieu à tout. Enfin cette bonne fille commençoit fort à se détromper; elle aimoit & fouhaitoit les bons livres, elle disoit à la sœur Eustoquie qu'elle n'oublieroit jamais la grace que Dieu lui avoit faite d'être auprès d'elle.

XXIX.

La sœur Eustoquie n'en est pas moins captive; ses occupations.

Mais quoique la mere Elisabeth de S^{te}Scholastique eût conçu de l'affection pour la sœur Eustoquie, & qu'elle se détrompât de jour en jour, elle n'osoit violer les ordres qu'elle avoit reçus; ainsi la prisonniere n'en étoit pas moins

captive. On avoit envoié aux autres religieuses leurs écritaires & quelques livres, mais on n'envoia rien à la sœur Eustoquie, & cela par le conseil de la sœur Flavie qui s'y opposa, en disant qu'il falloit lui faire faire pénitence de ses lectures & de ses *griffonneries* passées. Cependant la sœur Scholastique lui fournissoit fort volontiers de quoi écrire, & la prioit même de le faire, mais c'étoit à condition que ce seroit pour elle, ou du moins qu'elle le verroit. La sœur Eustoquie passoit les Fêtes à prier, & à lire dans sa Bible qu'elle avoit apportée; les autres jours elle travailloit à ce que souhaitoient les religieuses. La supérieure avoit une fraïeur extraordinaire qu'elle ne dît quelques mots à ses religieuses, dont plusieurs l'aimoient & cherchoient les occasions de lui parler. On renouvelloit sans cesse la défense d'approcher de la prisonniere, sous de grandes peines; desorte qu'une religieuse lui dit un jour en passant : *Tous nos chapitres sont pleins de vous, & occupés à défendre de vous parler.* La Supérieure ne craignoit pas moins pour elle que pour ses filles. Néanmoins la sœur Eustoquie témoigne lui avoir obligation de ce qu'elle n'a-

1684.

voit pas exécuté à la rigueur les seconds ordres de M. de Paris. Ils étoient si rigoureux, que la mere Supérieure les ayant proposés à ses discrettes, il y en eût une qui répondit ; (la sœur Eustoquie l'entendit elle-même) *oh pour cela , ma mere , cela est trop cruel : il n'y a pas moïen de faire cela : on n'est pas obligé d'obéir dans ces sortes de choses.* La sœur Eustoquie apprit depuis de la mere Prieure de Paris, qu'un des points de ces nouveaux ordres étoit de la faire jeûner au pain & à l'eau. Monsieur de Peresfixe *vouloit voir si ce jeûne, où il avoit envie de réduire la sœur Eustoquie, ne serviroit point à la dompter* (42).

XXX.

La sœur Eustoquie écrit à M. de Paris, pour lui demander la permission de communier à Noël.

La Supérieure vint trouver la sœur Eustoquie le troisieme Dimanche de l'Avent, & la pria d'écrire à M. de Paris, pour lui demander la communion pour Noël. Elle le fit, quoiqu'elle prévît l'inutilité de sa démarche. M. Gobert, qui avoit été porteur de la lettre, en rendit réponse la veille de Noël sur les sept heures & demie du soir : elle ne fut

(42) Ce sont les propres paroles de M. de Paris, parlant à M. l'Evêque de Soissons, en présence de la mere Prieure de Paris, qu'il étoit allé voir à Montargueil avec ce Prélat.

que verbale : vous direz, s'il vous plaît, à la sœur de Sainte Eustoquie qu'elle ne communiera jamais, si elle ne change ; & que je ne lui récris point de peur de la fâcher & de me fâcher moi-même. M. Gobert ajouta à cette réponse d'autres choses de sa façon ; il parla pendant environ une heure & demie, & conclut en disant, qu'enfin M. l'Archevêque n'en auroit pas le démenti.... La sœur Eustoquie lui répondit avec tant de solidité, que l'orateur déconcerté lui répliqua pour toute raison, qu'il souhaitoit qu'elle ne fût que son Ave : puis il dit avec menace : *le Roi se mêlera de cette affaire.* » Le Roi, » reprit avec force la sœur Eusto- » quie, peut nous faire couper la » tête, puisqu'il a en main l'autorité » & l'épée ; mais il ne peut pas don- » ner la foi d'un fait contesté, né- » cessaire pour signer. Cela passe son » ressort & va plus loin que sa puis- » sance. Vous pouvez témoigner, » Monsieur, à M. l'Archevêque, que » tout ce que je vois ne m'effraie » point. Je trouve cette cause si sain- » te, qu'elle m'a toujours paru di- » gne de faire des martyrs. Je suis » infiniment indigne de cette grace, » mais si Dieu vouloit signaler sa

1684.

» bonté en me la faisant, je m'esti-
 » merois heureuse. La persécution
 » où nous sommes tombées, m'aug-
 » mente l'amour de ma vocation,
 » que j'aime à cause de cela plus que
 » je n'ai jamais fait «.

Avant que d'apprendre le succès de sa lettre, la sœur Eustoquie avoit eu le matin la visite d'une des principales religieuses de la communauté, qui lui témoigna beaucoup d'affection : cette religieuse prétendoit que le Bon Jesus lui avoit parlé en commençant son oraison, & lui avoit ordonné d'aller trouver la sœur Eustoquie, pour lui dire de sa part, qu'elle lui ouvrît son cœur par l'obéissance à ses Supérieurs, qu'il vouloit demeurer en elle & qu'elle seroit son épouse. La sœur Eustoquie lui répondit qu'elle ne croïoit point que ce fût pour elle que le Bon Jesus lui avoit parlé, parceque si c'étoit pour elle, il lui auroit ordonné à elle-même de l'écouter & de lui obéir ; mais qu'au contraire il lui disoit tous les jours de n'écouter personne sur ce point. Cette religieuse avoit avec elle une sœur très raisonnable, qui disoit souvent à la sœur Eustoquie, qu'elle ne vouloit point juger, que

tout ce qu'elle voïoit des religieuses de Port - Roïal l'édifioit trop pour croire qu'elles ne fussent pas dans la bonne voie ; mais qu'elle ne pouvoit s'imaginer d'autre part que tous ceux qui signent , ou qui exigent la signature , fussent trompés ; ainsi , que tout ce qu'elle pouvoit faire , c'étoit de suspendre son jugement , & de dire souvent à Dieu : *Mon Dieu , vous connoissez toutes choses : vous savez de quel côté est la vérité : faites - la triompher ; convertissez ceux qui la combattent ; soutenez ceux qui l'aiment & la défendent , tels qu'ils soient.*

Dans la captivité où la sœur Eusto-
quie étoit réduite , on mettoit en œu-
vre tout ce qui pouvoit l'affoiblir. Les
témoignages d'amitié & d'estime , les
louanges , les menaces , rien n'étoit
oublié. Dans toutes ces différentes
tentations , son arme deffensive étoit
ces paroles , *Te oportet semper adora-
ri , Domine* , que Jérémie avoit don-
nées aux Juifs captifs à Babylone ,
pour leur servir de préservatif contre
les superstitions des Babyloniens. Elle
les avoit toujours dans l'esprit ; & sa
situation les lui rendoient aussi né-
cessaires qu'elles l'étoient aux Juifs.
Les nouvelles affligeantes ne lui man-

XXXI.

On n'oublie
rien pour af-
foiblir la Sr.
Eustoquie.

1684.

quoient pas. Celle de la chûte de la sœur Gertrude & de la sœur Melthide l'affligea extrêmement. La douleur qu'elle en ressentit, la crainte qu'elle avoit de tomber elle-même, la violence qu'elle se fit pour cacher ses peines, afin de ne pas s'exposer aux attaques de ses géolieres, altérèrent tellement sa santé, que jamais elle ne fût bien rétablie. Outre les nouvelles vraies, on en débitoit beaucoup de fausses : on alla jusqu'à lui dire qu'il ne restoit plus que neuf ou dix religieuses du monastere de Paris qui n'eussent point signé, & que l'on alloit les disperser dans d'autres monasteres.. L'histoire nous fournit plusieurs exemples de semblables stratagèmes, dont se servoient les Paiens pour tromper les Chrétiens. Si les nouvelles, soit les vraies, soit les fausses, n'affoiblissoient point la sœur Eustoquie, au moins lui causoient-elles les plus vives douleurs, & elles étoient pour elle un nouveau sujet de persécutions, parcequ'on les lui proposoit pour exemple, & on la pressoit d'imiter celles qui s'étoient rendues.

M. de Perefixe étant allé le trente janvier 1665 confesser la sœur Ger-

trude chez les Annonciades, il rendit le même jour visite à la sœur Eustoquie. La Supérieure présente à l'entrevue dit beaucoup de bien de sa prisonnière, ajoutant que c'étoit un dommage terrible qu'elle eût été à P. R.

» C'est une faveur, répondit la sœur Eustoquie, dont je rends tous les jours grâces à Dieu. Je m'y suis engagée dans les commencemens de la persécution, je le ferois encore si c'étoit à recommencer. M. de Paris ordonna de nouveau à la Supérieure de ne la laisser voir à qui que ce fût sans un billet de sa main, de lui ôter toute voie de communication, & de ne dire de ses nouvelles à personne.

Vers la fin de février, la Supérieure vint voir la prisonnière, & après l'avoir exhortée à signer, elle lui dit, les larmes aux yeux, qu'elle s'exposoit à des choses terribles, qu'elle n'osoit les lui dire, & qu'elle le verroit bientôt. La sœur Eustoquie lui demanda ce que c'étoit, & la Supérieure lui fit entendre qu'on lui ôteroit son habit & qu'on l'excommunieroit. La généreuse vierge chrétienne témoigna que les menaces ne l'effraïoient pas, parceque si les hommes les excom-

1684.

XXXII.

M. de Paris
rend visite à
la sœur Eustoquie.

XXXIII.

Permetté de
la sœur Eustoquie.

1684.

munioient pour ne pas se rendre à une chose qui bleffoit leur conscience, cette humiliation les uniroit plus parfaitement à Dieu & à l'Eglise, dont elles feroient toujours des membres véritablement vivans, tant qu'elles demeureroient attachées à la vérité. La Supérieure prétendit que c'étoit parler avec présomption; & lui demanda si elle se laisseroit ôter son habit, ajoutant que ce seroit n'avoir gueres d'amour de sa vocation. » Jamais, » répliqua la sœur Eustoquie, je n'ai » mis ma vocation dans mon habit, » ni en rien d'extérieur. Notre habit » n'est que la figure de J. C. dont S. » Paul veut que tous les Fideles soient » revêtus. Je serois bien malheureuse » de préférer la figure à la réalité. Je » ne crains que de perdre l'habit intérieur de la justice & de la charité. Plus je serai dépouillée au » dehors de tout pour la vérité, plus » je serai remplie au dedans. La prisonniere de Jesus-Christ répondit de même sur plusieurs autres menaces, avec tant de fermeté & de courage, que celle qui les lui faisoit en fut étonnée, & dit en sortant à la mere de Sainte-Scholastique qu'il y avoit là quelque chose d'extraordinaire. » Car

» enfin , dit - elle , elle paroît pour
 » cela, comme les martyrs pour la foi,
 » prête à tout «.

1684.

Quelques jours avant le Carême ,
 la sœur Eustoquie se trouva dans un
 accablement d'esprit épouvantable sur
 des sujets qui n'avoient rien de com-
 mun avec la signature. La violence
 qu'elle se fit pour qu'il n'en parût rien
 au-dehors , jointe à ces peines , lui
 causa un crachement de sang , dont
 elle fut fort incommodée. Comme elle
 étoit toujours dans un ferrement de
 cœur extraordinaire , il lui prit un
 désir extrême de voir quelque per-
 sonne de confiance , dont elle pût
 prendre avis , mais aussi-tôt elle pensa
 qu'elle ne pouvoit voir personne si
 elle ne signoit , ce qui lui fit horreur ,
 & elle dit en elle-même. » Sans doute
 » voilà un artifice du démon qui veut
 » me tromper sous ce spécieux pré-
 » texte. Quoi ! nos amis sont-ils plus
 » puissans que Dieu ? Ne me peut-il
 » point secourir sans eux » ? Aussi-
 tôt elle s'adressa à Dieu , & lui dit :
 » Mon Dieu , quand il seroit en mon
 » pouvoir de voir tous nos amis , je
 » ne le ferai pas dans la tentation
 » où je suis «. Après avoir formé cet-
 te résolution , elle se mit deux jours

XXXIV.
 Ses peines
 intérieures.

1684.

en prieres continuelles, & elle éprouva que celui qui met sa confiance en Dieu n'est pas confondu. Elle essuia plusieurs tempêtes semblables pendant les sept mois de sa captivité; & s'en délivra par la priere.

XXXV.
Autres peines
causées
par la chute
des amis de
P. R.

Après être sortie de ces combats, elle fut accablée par d'autres peines. Ce furent celles que lui causerent les fausses nouvelles de la chute des amis de P. R. qu'on l'assuroit avoir signé. Depuis les dernières semaines de Carême jusqu'au mois de juin, elle n'entendoit parler d'autres choses à ces bonnes meres, qui étoient charmées de ces nouvelles & les lui débitoient comme très certaines. Elle crut ainsi sur leur parole, que M. d'Aleth, M. de Beauvais, avec leurs plus fermes Ecclésiastiques, étoient changés. Elle en avoit le cœur percé de douleur, sur-tout par la crainte où elle étoit de l'affoiblissement des autres personnes qu'on ne lui nommoit pas, mais qu'on marquoit assez, en disant que c'étoient ceux en qui elle avoit plus de confiance. Elle les repassoit tous dans son esprit, les offroit à Dieu, le priant de les retirer à lui, plutôt que de permettre qu'ils trahissent leur conscience. Elle éprouvoit

ainsi la vérité de ce que dit S. Augustin, que l'ardeur de l'amitié chrétienne nous porte quelquefois à désirer ce qui est le martyre & le supplice de l'amitié, savoir la mort des amis.

La mere de la sœur Eustoquie augmenta encore ses peines, en se joignant à ses persécuteurs & à ses persécutrices pour la tourmenter. Étant venue la voir le Dimanche de la Passion, elle la traita de la maniere la plus dure, l'appellant *ensorcelée*, *endiablee*, *excommuniée*; ajoutant à cela toutes les vieilles & nouvelles calomnies inventées contre les amis de P. R. Enfin après s'être épuisée en dureté & en invectives, pendant deux heures elle changea de discours, & employa pendant une heure les conjurations, les prieres & les tendresses, & finit par l'éloge de M. de Perefice: mais la fille de Sion triompha de tout.

Comme la fête de Pâque approchoit, elle écrivit la lettre suivante à M. de Paris, pour lui demander la Communion Paschale. „ Si la fête de Pâque, disoit-elle, ne tenoit pas le rang qu'elle tient parmi les Fideles, je demeurerois dans le si-

1684.

XXXVI.

La mere de la sœur Eustoquie la vient voir pour la tourmenter.

XXXVII.

La sœur Eustoquie écrit à M. de Paris, pour lui demander la communion paschale.

1684.

» lence , & je me contenterois d'of-
 » frir à Dieu le sacrifice de mes lar-
 » mes ; mais comme elle fait un or-
 » dre à part , & que l'Eglise oblige
 » tous ses enfans à prendre part à la
 » joie de ce grand mystere par la
 » participation du Corps adorable
 » de celui qui en est l'unique objet , &
 » les y oblige par un commandement
 » qui est indispensable , à moins
 » qu'un empêchement extérieur ne
 » mette obstacle à leur piété , j'ai
 » cru , Monseigneur , que je ne pou-
 » vois rester dans le silence sans com-
 » mettre une faute considérable. Vous
 » considérant comme un des Pas-
 » teurs & une des colonnes de l'E-
 » glise , je ne puis croire que vous
 » voulussiez empêcher de lui obéir ,
 » en m'ôtant le pain dont elle or-
 » donne à ses enfans de se nourrir ,
 » parceque je demeure dans une dif-
 » position dans laquelle je ne suis
 » entrée que par des raisons de conf-
 » cience , toutes fondées sur la crain-
 » te de Dieu & l'amour de la vé-
 » rité. Au moins , Monseigneur , je
 » suis assurée que vous ne pourrez
 » pas me refuser la permission de
 » m'approcher du Sacrement de Pé-
 » nitence , puisque tous les pécheurs

» ont

ont droit de s'y présenter. Je vous
 supplie de m'accorder M. Cheron
 pour cet effet. C'est une personne
 qui ne peut vous être suspecte,
 puisque vous nous l'avez envoié
 plusieurs fois à P. R. & que M.
 Bail le donna l'an passé pour Con-
 fesseur extraordinaire. En m'accor-
 dant ces graces, Monseigneur, que
 je vous demande prosternée à vos
 pieds, vous m'obligerez de redou-
 bler mes vœux & mes prieres pour
 votre personne sacrée, de laquelle
 je ferai toujours avec un profond
 respect, &c.

M. de Paris ne fit point de ré-
 ponse à cette lettre, quoiqu'il eût dit
 qu'il la feroit, lorsqu'elle lui fut re-
 mise en main par un Ecclésiastique
 des Ursulines, lequel alla trois fois
 à l'Archevêché pour la demander.
 Ainsi cette vierge chrétienne fut pri-
 vée de la Communion Pascale, &
 même regardée comme une excom-
 muniée par plusieurs des religieuses.
 Il y en eut une qui se porta jusqu'à
 cet excès, de lui demander le saint
 jour de Pâque, quand elle renonce-
 roit au Diable qui la possédoit. Le
 jour de l'octave de cette grande fête,
 elle eut encore un nouveau sujet de

1684.

douleur en apprenant en même-tems la maladie, la signature & la mort de la sœur Françoise Claire (43), qui étoit exilée aux Ursulines du grand couvent de Paris. Dans les différentes pensées que cette nouvelle excita dans son esprit, elle ouvrit sa Bible & tomba sur ces paroles des Proverbes: *Jaculum & gladius & sagitta acuta, homo qui loquitur contra proximum falsum testimonium.* Dans la crainte de tomber dans un pareil malheur, elle redoubla ses prieres, elle dressa un acte pour marquer ses dispositions, en cas de surprise. (Cet acte ne fut achevé qu'après la captivité de la sœur Eustoquie).

XXXVIII.
sa grande
mere la vient
voir; le Pere
Louvet s'y
trouvé.

Vers la fin du mois d'avril, la grande mere de la sœur Eustoquie obtint permission de la voir; mais M. l'Archevêque fit enforte que le Pere Louvet s'y trouvât. C'étoit un Dominiquain d'autant plus dangereux sur les matieres, qu'il paroissoit plus équitable & moins passionné. Il disputa pendant quatre heures avec elle, voulant lui persuader qu'elle pouvoit signer sans blesser sa conscience; & non-seulement il lui ôta la

(43) On a vu ailleurs ce qu'il fa enser de cette signature. T. 5. p. 319.

consolation de s'entretenir avec sa grande mere, mais même sans un secours particulier de Dieu, il l'auroit affoiblie ou embarrassée. Car il lui témoigna en même-tems un grand éloignement des Jésuites qu'il traita de demi-Pélagiens, &c. Il parla de la prédestination & de la grace, d'une maniere si forte, que les Jansenistes n'en auroient pas mieux parlé. Le Livre de M. de la Lane sur la grace victorieuse lui paroissoit trop foible; mais tous les talens, tout l'esprit & tous les raisonnemens de ce Docteur échouerent & se briserent contre la force qui soutenoit la prisonniere dans ses liens.

Le fameux M. Chamillard vint aussi à son tour augmenter par sa visite les souffrances de la sœur Eustroquie : il lui fit le 20 mai la lecture de la nouvelle Bulle & du nouveau Mandement : tout ce qu'il en remporta, avec ses discours & ses raisonnemens, fut une déclaration nette qu'elle étoit résolue, avec la grace de Dieu, de ne jamais signer.

Le dernier de mai, la sœur Eustroquie reçut une visite plus pénible pour elle qu'aucune des précédentes. Ce fut celle de M. son pere, qui mêlant

XXXIX.

Visite de M.
Chamillard.

XL.

Le Pere de
la sœur Euf-
toquie la
vient voir.

1684.

la douceur & les larmes aux raisons ; tâcha de lui persuader que M. l'Archevêque ne demandoit point la créance intérieure du fait ; que la foi humaine étoit une extravagance , dont tout le monde étoit revenu , & que la signature n'étoit qu'un acquiescement de respect. Il lui dit qu'il proposeroit à M. l'Archevêque une formule de signature qui étoit très bonne , savoir : *Nous soussignons le fait , selon l'explication de M. l'Archevêque ; c'est-à-dire , comme un fait non révélé & non certain , & seulement par acquiescement de respect.* La sœur Eustoquie répondit qu'il pouvoit proposer cela à M. de Paris ; qu'elle étoit assurée qu'il ne l'approuveroit pas ; mais que d'ailleurs pour elle , elle étoit très éloignée de lui promettre qu'elle la signeroit.

M. de Bregy lui aiant ensuite dit que M. de Paris offroit de faire en sa faveur une déclaration particulière , par laquelle il feroit voir qu'il la déchargeroit entierement devant Dieu de tout ce qu'elle feroit dans cette affaire pour lui obéir : elle répondit qu'elle *avoit trop d'amitié & de tendresse pour M. l'Archevêque , pour ajouter au fardeau accablant de*

l'Episcopat, sous lequel il lui paroissoit succomber, une charge nouvelle, outre qu'elle ne croïoit pas que la transaction & la translation des péchés se fit ainsi.

1684.

Lorsque M. de Bregi fut sorti du parloir, la sœur Eustoquie craignant que le desir de lui procurer la liberté ne le portât à solliciter un accommodement, & qu'il ne fit croire à M. l'Archevêque qu'elle étoit disposée à y entrer, elle écrivit le premier juin une lettre à ce Prélat, pour lui témoigner que ses répugnances pour la signature subsistoient toujours, parceque les difficultés qu'elle avoit sur ce sujet n'étoient point levées. Elle lui représenta d'abord que dans l'état de captivité où elle étoit, elle ne pouvoit faire une action aussi libre que le devoit être la signature qu'on exigeoit d'elle: parceque tout acte qui n'est pas libre ne peut pas être valide; que d'ailleurs elles étoient liées par les actes & protestations de nullité de tout ce qu'elles pourroient faire séparées les unes des autres, & dans un état qui ne fût pas absolument libre. Ensuite la sœur Eustoquie expose ses sentimens sur la nouvelle Bulle qui lui a paru extraordinairement obscure dans ce qu'elle

1684.

condamne, & extraordinairement forte & expressive dans la disposition qu'elle exige de ceux qui la signent. 1°. Le Pape y condamnant en général les V Propositions comme étant du Livre de Jansenius, & dans le sens de cet auteur, sans expliquer quel est ce sens, qu'il oblige de rejeter en jurant & en protestant qu'on le condamne. 2°. En confondant le fait & le droit, de sorte qu'il semble obliger à croire également l'un & l'autre de foi divine, sur sa seule parole & son autorité souveraine. La sœur Eustroquie continue & dit que le Mandement de M. de Paris aplanit, à la vérité, les difficultés qu'emporte avec elle la créance que la Bulle demande également pour le droit & le fait qu'elle confond; au lieu que le Mandement les distingue, en disant que c'est un fait non révélé sur lequel on ne demande qu'un acquiescement. Mais elle ajoute que ce terme d'*acquiescement*, qui peut signifier des choses différentes, lui donne de grands soupçons, à cause des peines portées contre ceux qui refuseroient de souscrire le fait, lorsqu'elles sont les mêmes que celles qui sont décernées contre les Hérétiques, ce qui porte

à croire qu'on exige la foi divine pour ce fait qu'on avoue n'être point révélé. La sœur Eustoquie voulant bien croire néanmoins que M. de Paris n'exige, par le terme d'acquiescement, que la foi humaine pour le fait, elle lui représente qu'elle ne voit pas comment elle pourroit dire sans mensonge qu'elle croit une chose dont elle doute très fort, & dont elle a de grandes raisons de douter.

„ Ainsi, dit-elle, je me range à un
 „ parti certain. Qui n'a point d'opi-
 „ nion, n'en a point de fausse. Je de-
 „ meure dans un état qui me paroît
 „ extrêmement sûr, puisqu'il ne s'at-
 „ tache qu'à Dieu qui connoît tou-
 „ tes choses; qu'à la charité, qui
 „ oblige de juger toujours favorable-
 „ ment du prochain; à la sincérité
 „ chrétienne, qui engage à accorder
 „ toujours les paroles de la bouche
 „ aux sentimens du cœur; & enfin
 „ à l'humilité, qui prescrit de se
 „ taire sur ce que l'on ignore. Ainsi,
 „ Monseigneur, continue la sœur Euf-
 „ toquie, ne voyant pas de péril du
 „ côté de la non-signature, quoique
 „ j'y voie bien des peines attachées;
 „ & voyant au contraire du côté de
 „ la signature, du repos, mais infé-

1684.

» parable du mensonge, qui est pour
 » un Chrétien un souverain mal, je
 » me range du premier côté, & je
 » choisis l'affliction plutôt que de
 » perdre l'innocence ».

XLI.

M. l'Abbé
 de Flefcelles
 vient voir la
 sœur Eusto-
 quie.

M. l'Abbé de Flefcelles étant ve-
 nu voir la sœur Eustoquie le même
 jour qu'elle écrivit cette lettre, elle
 la lui montra, & le pria de la re-
 mettre à M. son pere pour la donner
 à M. de Paris. L'Abbé la trouva trop
 forte, mais la sœur Eustoquie lui ré-
 pondit qu'elle l'auroit faite trois fois
 plus forte, si avant que de l'écrire
 elle eût compris le Mandement tel
 qu'elle le comprenoit par la lecture
 qu'il venoit de lui en faire. M. de
 Flefcelles s'efforça ensuite de faire
 entrer la sœur Eustoquie dans quel-
 que accommodement; mais tout ce
 qu'il dit fut inutile, & rien ne fut
 capable d'ébranler cette vierge chré-
 tienne, déterminée à tout sacrifier
 plutôt que de blesser sa conscience.

XLII.

La sœur Euf-
 roquie sort
 des Ursuli-
 nes.

Le moment de la délivrance de la
 sœur Eustoquie étant arrivé, M. de
 Paris alla lui-même le vendredi 3 de
 juillet 1665, avec M. l'Evêque de
 Poitiers, annoncer à sa prisonniere
 qu'il alloit la remettre à P. R. avec
 la mere Agnès & la sœur Angeliqua.

Après une longue conversation, dans laquelle il déclama beaucoup contre les Jansenistes, (& donna matière de rire à M. de Poitiers, qui étoit derrière lui & s'en mocquoit) il dit à la sœur Eustoquie d'aller à la porte, où le carosse l'attendoit, & de prendre la sœur Gertrude qui étoit aux Annonciades : après quoi il lui dit : *Adieu, ma bonne sœur : vous voïez devant vous deux Evêques grands courtisans, vieux courtisans, bien vos serviteurs & ceux de toute votre famille.* Il défendit qu'on la laissât retourner à sa chambre ; ainsi elle ne put dire adieu aux Ursulines qu'à la porte, où elles lui témoignèrent beaucoup d'amitié.

1684.

La sœur Eustoquie étant ainsi sortie des Ursulines, alla, selon l'ordre de M. de Paris, prendre la sœur Gertrude aux Annonciades. Leurs obéissances portoient qu'elles iroient aux Filles de Sainte-Marie du faubourg S. Jacques. Elles y arriverent sur les dix heures du soir, aiant gardé un profond silence tout le long du chemin. Lorsqu'elles furent montées au parloir, la sœur Gertrude alla joindre la mere Prieure de P. R. de Paris, qui entretenoit les Filles de Sainte-Marie. La sœur Eustoquie aiant apperçu

XLIII.

Son entrevue
avec la sœur
Anne Eugé-
nie.

1684.

la sœur Anne - Eugenie de Boulogne, se jetta à ses piés : la sœur Anne-Eugenie en fit autant ; & ces deux généreuses épouses de Jesus - Christ en s'embrassant tendrement se dirent l'une à l'autre dans un saint transport de joie : *Quoi , être fidelles à Dieu & se revoir ! ah, c'est trop de graces, nous ne la méritons pas.* Madame de Motteville & Mademoiselle Testu qui se trouverent présentes à ce spectacle , en furent édifiées & attendries: eh, qui ne le seroit pas ? Mais les Filles de Sainte-Marie dirent avec dédain : *ho, assurément c'est la sœur de Bregi.*

XLIV.

Elle arrive à P. R. des Champs, & y signe de son sang un acte testamentaire.

Sur les onze heures, M. l'Archevêque écrivit à la mere Supérieure un billet , par lequel il prioit la mere Prieure & la sœur de Bregi de reposer le plus qu'elles pourroient sans se mettre en peine de rien. Cela leur fit croire que M. de Paris avoit changé de dessein , & qu'il vouloit les mettre dans d'autres monasteres , au lieu de les envoyer dans celui de P. R. des Champs. Mais le lendemain dès les cinq heures & demie du matin, il les délivra lui-même de la peine & de l'inquiétude qu'il leur avoit causées par son billet , en disant à la sœur Eustoquie de se préparer à partir pour

P. R. des Champs sur les six heures & demie : effectivement elle partit ce même jour. Quelque tems après son arrivée , elle dressa & signa de son sang un acte testamentaire , qui est trop édifiant pour ne point le mettre sous les yeux du lecteur , qui le trouvera à la fin du volume.

Ce fut par cet acte que la sœur Eustoquie termina le témoignage éclatant qu'elle avoit rendu à la vérité. Elle supporta ensuite avec le même courage que ses meres & ses sœurs , toutes les rigueurs de la captivité , où elle leur étoit associée ; & elle ne songea plus après la paix de l'Eglise , qu'à ensevelir dans l'obscurité des talens que la seule nécessité l'avoit obligée de mettre au grand jour. Connue malgré elle dans le tems de l'orage , elle souhaita de rester inconnue dans le calme ; & après avoir obligé ses Supérieurs d'accorder à son humilité ce que ses grandes qualités sembloient exiger qu'ils lui refusassent , elle ne fut occupée tout le reste de sa vie que du soin d'achever de purifier par la pénitence & par l'exacte observation de sa Regle ce qui pouvoit rester d'imparfait en elle. L'amour de la vérité étoit tellement gravé dans le cœur

1684.

de cette sainte fille, que rien n'étoit capable de l'affoiblir. Nous avons vû qu'après la mort de Madame de Longueville la persécution recommença. L'année suivante 1680, on menaça de démolir P. R. Voici de quelle maniere la sœur Eustoquie en écrivit à M. le Maître, Docteur (44) : » Les » enfans de Babylone ont crié, M., » *Exinanite, exinanite*. Le fondement » de Dieu demeure ferme, & le tem- » ple de sa gloire se bâtit de tous les » coups de marteau qui demolissent » les maisons visibles. Les sépara- » tions des pierres de celle-là affer- » missent l'union & la proportion si » belle de cette celeste Jérusalem, » *cujus participatio ejus in idipsum*. » Confions-nous donc, M., en celui » qui a vaincu le monde, lorsqu'il » a été crucifié & mis à mort par le » monde, & ne songeons qu'à nous » hâter de joindre l'étendart de la » croix, qui paroît déjà, parceque » le Seigneur commence déjà à juger » le monde.

» Ce sont les vues & les sentimens » de mon esprit, & j'ose dire de mon

(44) Lettre du 5 février 1680. Vies édif. T. 1. p. 364. Cette lettre est adressée à M. Charles le Maître, mort le 13 décembre 1688, & enterré au pié de la croix du cimetiere de saint Landry à Paris.

» cœur. Mais je fais & je sens, que
 » si l'esprit est prompt, la chair est
 » infirme. Et c'est ce qui m'oblige,
 » Monsieur, à vous conjurer de tout
 » mon cœur de prier Jesus-Christ
 » qu'il me couvre de ses aîles jusqu'à
 » ce que l'iniquité soit passée, & de
 » lui dire pour moi comme je le
 » ferai pour vous : *Pone me juxta*
 » *te, & cujusvis manus pugnet contra*
 » *me*. Il faudra ajouter, en quelque
 » lieu que ce soit aussi-bien qu'en
 » quelque occasion..... Nous avons
 » encore ce bonheur par-dessus vous :
 » c'est que nous sommes dans un
 » poste si ferme & si nécessairement
 » arrêté, que nous pouvons toujours
 » être prises & immolées sans pou-
 » voir échapper. Nous sommes dans
 » les mains de ceux qui ne nous ai-
 » ment pas : nous ne pouvons nous
 » sauver par la fuite; mais la charité
 » seule peut nous sauver, en nous
 » faisant consentir d'être immolées
 » pour la vérité. Il n'y a que la
 » grace, qui a fait les martyrs, qui puis-
 » se mettre de tels sentimens dans le
 » cœur & de telles paroles dans la bou-
 » che.

La sœur Eustoquie avoit fait son
 noviciat sous la mere Angelique de

1684.

Saint-Jean, qui au commencement des troubles du Formulaire étoit Supérieure & maîtresse des novices. Formée par elle à la vie religieuse, elle lui fut toujours intimement unie. Elle ne lui survêcut que deux mois, & fut enlevée à ses sœurs dans un âge, qui leur donnoit lieu d'espérer, qu'elle ne tarderoit pas à les dédommager de ce qu'elles avoient perdu par la mort de leur incomparable Abbessse. La Providence en disposa autrement. La sœur Eustoquie étoit un fruit mûr pour le ciel. Elle reçut les derniers Sacremens des mains de M. Treuvé le 31 mars, qui étoit le Vendredi saint, & mourut saintement le lendemain 1 avril.

XLVI.

Mort de M. Grenet, ancien Curé de S. Benoît, Supérieur de P. R. des Champs.

Le 15 du mois de mai les religieuses de P. R. firent encore une nouvelle perte, par la mort de M. Grenet leur Supérieur, qui s'étoit toujours conduit avec beaucoup de sagesse & de prudence, aiant été véritablement un pere plein de tendresse & de charité pour ces vierges chrétiennes persécutées, auxquelles il rendit dans toutes les occasions, tous les services qui dépendoient de lui. La belle lettre qu'il écrivit à M. de Paris quelques années avant sa mort, fait hon-

neur à sa mémoire (44), & sera toujours regardée comme une apologie & une justification complète des saintes filles, dont il étoit Supérieur.

En toutes rencontres il prit toujours leurs intérêts avec beaucoup de zele. Souvent même son humilité le portoit à se plaindre avec douleur, de ne pouvoir pas tout ce qu'il auroit souhaité, & de se trouver incapable de les servir autant que sa qualité de Supérieur lui persuadoit qu'il y étoit obligé. Depuis qu'il eut quitté sa Cure, ce qu'il fit quatre ans avant sa mort, il n'abandonna jamais le soin de P. R. qu'il aima jusqu'à la fin. Pour dernière marque de son attachement, il voulut y être enterré au pié de la croix du cimetiere du dedans. Son corps fut apporté le 16 mai & y fut enterré le 17 par son successeur dans la Cure de saint Benoît. M. Grenet legua à P. R. par son testament, 3000 liv. avec l'argenterie & le linge de sa chapelle, à la condition d'une messe basse par semaine. Il

(44) Elle fut écrite au commencement d'une persécution nouvelle, c'est-à-dire, de celle qui suivit la mort de Madame de Longueville. Mais elle ne fut pas pour lors envoyée. Il est même incertain si elle le fut après la mort de M. Grenet. Nous donnerons cette lettre, dans la 3e partie.

1684.

avoit été Supérieur de P. R. près de 16 ans, & étoit âgé de 79.

Avant la mort de ce digne Supérieur, les religieuses aiant appris le danger de sa maladie, elles délibèrent sur le choix de son successeur, & en firent proposer trois à M. l'Archevêque par M. le Duc de Roannès, savoir M. l'Abbé de Lamet, que M. Grenet avoit lui-même indiqué, M. Chassabras, & M. le Curé de saint Louis. Le Prélat les refusa tous les trois; le premier, parcequ'il étoit parent du Cardinal de Rets; le second, parcequ'il avoit été Grand vicaire du même Cardinal; le troisieme, parcequ'il l'avoit, disoit-il trompé, en répondant pour M. le Moine. Les religieuses aiant appris ce refus, firent prier M. l'Archevêque, par M. le Duc de Roannès, de leur accorder la grace d'être leur Supérieur immédiat, à qui elles auroient recours dans tous leurs besoins. M. de Paris témoigna être fort sensible à cette proposition, & répondit que la communauté lui faisoit trop d'honneur, mais qu'il falloit laisser mourir le bon homme, & qu'alors elles avertisseroient à celui qu'elles voudroient demander.

Quelques jours après la mort de M. Grenet, M. de Roannès rendit une troisième visite à M. l'Archevêque, dans laquelle il lui demanda M. Taconnet Chanoine régulier de saint Victor, pour Supérieur de P. R. des Champs. Le Prélat y consentit de bonne grace, en disant qu'il le connoissoit pour un saint homme; mais si doux, qu'il ne le mettroit pas dans tout autre monastere que dans celui de P. R. Il ajouta que pour celui-là il n'y avoit rien à faire. M. de Roannès aiant représenté qu'on ne savoit si M. Taconnet voudroit accepter, l'Archevêque répondit qu'il l'y obligeroit & que c'étoit une affaire faite. Aussitôt Madame de Fontpertuis envoya un exprès à P. R. pour apprendre cette agréable nouvelle à la mere Abbesse, qui écrivit le même jour (24 mai) à M. l'Archevêque pour lui faire des remerciemens (46), & à M. Taconnet (47), pour lui témoigner sa joie & celle de la communauté. M. Taconnet fit une réponse des plus obligeantes (48), pleine de sentimens de foi & d'humilité. M. le Duc de

1684.

XLVII.

M. Taconnet
Superieur de
P. R.(46) Voyez cette lettre,
Mém. hist. T. 2. p. 589.(47) *Ibid.* p. 590.(48) *Ibid.* p. 592.

1684.

Roannès présenta le 30 de mai le nouveau Supérieur à M. de Paris qui le reçut avec de grands témoignages de bonté & d'affection. M. Taconnet se rendit à P. R. le 6 de juin, & y officia le 8, jour de l'octave du saint Sacrement. De retour à Paris, il rendit compte à M. l'Archevêque de la grande régularité qu'il avoit vue dans le monastere, & M. l'Archevêque lui répondit qu'il étoit peut-être à-propos de moderer l'austerité extérieure.

XLVIII.
Mort de la
sœur Fran-
çoise de la
Croix de Bar-
monté.

M. Taconnet revint à P. R. le 29 juin fête de saint Pierre & saint Paul, & chanta la grande messe; il administra le soir les Sacremens à la sœur François de la Croix, qui mourut le 5 de juillet. La sœur François de la Croix de Villume de Barmonté, étoit religieuse de Notre-Dame de l'Esclache de l'Ordre de Citeaux. L'estime qu'elle avoit conçue pour l'Abbaie de P. R., lui fit desirer d'y être transférée & associée, ce qu'elle obtint des Supérieurs. Elle entra tellement dans l'esprit de P. R., tant par son zele pour l'exacte observance de la regle, que par l'amour de la vérité, qu'elle merita d'être associée à celles qui souffrirent les premières pour sa défense. Dieu

la soutint dans sa captivité au monastere de la Creche (49), d'où elle revint triomphante pour être réunie avec ses meres & ses sœurs, qu'elle continua d'édifier jusqu'à sa mort. Il est dit d'elle dans le Nécrologe, que pendant plus de trente & un an qu'elle a vécu dans ce monastere, elle a toujours mené une vie fort exemplaire.

Les religieuses de P. R. ne jouirent pas long-tems de l'avantage qu'elles avoient de posseder M. Taconnet, qui mourut le 2 octobre, n'ayant été que quatre mois leur Supérieur. Pendant ce peu de tems, il leur avoit donné des marques d'une affection, qui ont rendu sa mémoire précieuse, & donnerent un juste sujet de regretter dans sa personne la perte d'un Supérieur, rempli de charité, d'humilité, de lumiere & de zele pour le salut des ames; de la conduite duquel elles auroient tiré de grands avantages, s'il eut plu à Dieu de le conserver plus long-tems (50). Le Prieur de saint Victor, M. Mailly, en annonçant sa mort aux religieuses de P. R. avec toutes les larmes qu'il est permis aux

1684.

XLIX.
Mort de M.
Taconnet.

(49) On verra ci-après fut sa conduite.
de quelle maniere elle y fut envoyée, & quelle

(50) Néc.

1684.

chrétiens de verser à la mort des justes ;
 » leur marqua qu'il n'étoit pas néces-
 » faire , pour les engager à le regret-
 » ter , de leur dire quel étoit son
 » mérite ; que le choix qu'elles avoient
 » fait de sa personne pour être Supé-
 » rieur de leur sainte communauté ,
 » étoit une preuve de la connoissan-
 » ce qu'elles en avoient eue ; & l'on
 » peut même dire , ajoutoit-il , une
 » récompense que Dieu rendit ici bas à
 » sa vertu. On voit par l'idée que M.
 Mailly avoit des religieuses de P. R.
 qu'il se connoissoit en mérite. » Quoi-
 » qu'il nous fût cher par plusieurs
 » endroits , dit-il encore , le seul
 » néanmoins , qui plus que tous les
 » autres ensemble nous le rendoit
 » recommandable , étoit en ce que
 » nous le considérons comme le lien
 » qui unissoit notre compagnie à la
 » vôtre. Nous serions inconsolables ,
 » dans la perte que nous faisons , si
 » le passage que cet homme de Dieu
 » a fait de la mort à la vie , rompoit
 » cette union que nous souhaitons
 » durer éternellement ». Le 13 d'oc-
 tobre on fit à P. R. pour ce digne
 Supérieur un service auquel officia
 M. le Prieur de saint Paul , aiant pour
 Diacre M. de la Grange Soudrieur de

saint Victor, & M. Bocquillot pour Soudiacre. Celui-ci a été dans la fuite Confesseur de P. R. & s'est rendu célèbre par ses écrits & son zèle pour la vérité. M. de la Grange succéda peu après à M. Taconnet, aiant été nommé Supérieur de P. R. le 30 octobre. Il s'y rendit aussi-tôt, accompagné de M. Santeuil, & officia le jour de la Toussaint.

Ce fut encore lui qui officia le 10 de novembre au service de Madame la Duchesse de Luines morte le 29 du mois précédent; & qui trois jours après (13 nov.) reçut le corps de Madame du Fossé (Madeleine Beuzelin), morte à Paris le 10 du même mois, âgée de 78 ans, qui voulut être inhumée à P. R.

Le Lecteur a vû ailleurs de quelle maniere cette Dame, touchée des instructions de M. de S. Cyran, se sépara totalement du monde de concert avec son mari, pour mener une vie toute retirée & toute chrétienne, uniquement occupée de ses devoirs, de l'éducation de ses enfans, de la priere, de la lecture & des bonnes œuvres. Voici l'idée que la mere Angelique de Saint-Jean nous donne de la régularité de la maison de Mada

1684.

L.
Mort de M.
du Fossé.

1684.

me du Fossé. C'est dans la lettre qu'elle écrivit à Mademoiselle le Maître (51) sa cousine, au sujet du mariage qu'elle alloit contracter avec M. Thomas de Bosroger, fils de Madame du Fossé : » Quelle reconnoissance ne devez-vous point à Dieu, » dit-elle (52), de ce qu'il vous fait » entrer dans une maison, qui peut » passer pour une petite Eglise & plus » sainte que beaucoup de couvents, » parceque toutes les personnes qui » la composent, y sont éloignées des » désordres & des maximes du monde, qui entrent quelquefois dans les cloîtres ! Je souhaite, que puisse Dieu vous a choisie pour l'augmenter (53) vous y conserviez toute la vertu qu'il y a mise, & qu'elle en soit toujours la plus riche succession «. Telle étoit la maison de Madame du Fossé ; *une petite église, plus sainte que beaucoup de couvents.* Quel éloge pour celle qui la

(51) Elle étoit fille de M. le Maître de S. Elme, & non de M. de Sericourt, qui ne fut point marié.

(52) Lettre du 25. janvier 1677, T. 4. des vies édif. p. 457, 458 Voyez aussi plusieurs autres lettres de la mere Angélique

& de M. de Saci.

(53) Le mariage se célébra le 25 janvier 1677, & non 1679. M. Arnauld en fit la cérémonie qu'il accompagna d'un discours, qu'on a inséré dans le recueil de ses lettres, T. 9. p. 229, & suiv.

conduisoit, & qui en étoit l'ame! Le Lecteur peut cependant consulter ce qui est dit de cette vertueuse Dame dans le Nécrologe de P. R. au jour de sa mort; & les Mémoires de M. du Fossé son fils (54), qui y fait le portrait de sa sainte mere, & un recit édifiant de sa maladie, de ses dispositions chrétiennes, & de la maniere dont elle se prépara à la mort.

Nous mettons à la suite de tant de morts que nous pouvons avec assurance regarder comme précieuses aux yeux du Seigneur, celle d'une personne dont nous n'avons pas la confiance de dire la même chose. Nous parlons de la sœur Dorothée Perdreau, que Dieu cita à son tribunal au commencement de l'année dans laquelle nous entrons. Elle jouissoit depuis plusieurs années du fruit de son usurpation, „ mais non toutefois, dit M. „ du Fossé (55), sans plusieurs re- „ mors. On dit même, ajoute-t-il, „ qu'elle desira à la fin d'avoir la „ consolation de parler à quelqu'un „ de ceux qu'elle connoissoit de l'an- „ cien tems, & qu'elle ne put l'ob-

1685.

LI.

Fin de la
sœur Dorothée Perdreau. Ses
peines.

(54) Chap. XI. p. 382. (55) Mém. p. 319.
& suiv.

1685.

» tenir. Ceux qui la conduisoient
 » s'efforçoient de calmer les peines
 » qu'elle ressentoit ; car elle connoi-
 » soit mieux qu'eux le scandale qu'el-
 » le avoit causé & l'indignité de son
 » entrée ambitieuse dans une charge,
 » dont une religieuse aussi sainte que
 » la mere Angelique Arnauld s'étoit
 » dépouillée par humilité ». Elle
 avoit encore d'autres peines qui sem-
 bloient la remuer davantage, quoi-
 qu'il s'agît de choses bien moins im-
 portantes pour elle. D'un côté le tem-
 porel de la maison étoit dans le plus
 mauvais état (56) ; d'un autre côté,
 M. Chamillard exerçoit toujours à
 P. R. de Paris son autorité avec beau-
 coup de hauteur ; ce qui gênoit fort
 la sœur Dorothée. Elle paroissoit aussi
 affligée, de ce qu'il entretenoit dans
 le relâchement les jeunes filles qu'el-
 le avoit reçues. C'est ce qu'on voit
 par une lettre (57) écrite à M. d'An-
 gers vers l'an 1680 par un Bénédic-
 tin. » La mere Dorothée, dit l'Auteur
 » de cette lettre, soupire depuis long-
 » tems sous le joug pesant de M. Cha-

(56) Voyez les mém.
 sur la destruction de P. R.
 p. 376 & suiv. Mém. hist.
 (57) Cette lettre se trou-

ve p. 526 du recueil in-
 12, imprimé en 1740 à
 Utrecht.

millard (58). Elle en avoit fait plusieurs fois des plaintes au Pere Ange (89); mais il n'y avoit aucun égard, & ne lui permettoit pas de parler, pour se tirer de tutelle, & empêcher le relâchement. La sœur Dorothee déplorait l'état présent de sa maison, bien différent de celui où elle étoit avant la séparation. Elle faisoit entendre qu'elle n'avoit jamais pensé qu'on dût lui confier le soin de gouverner les autres; qu'elle ne s'en étoit chargée que pour empêcher que la maison ne fût tout-à-fait dissipée & perdue. Elle ajoutoit sur cette séparation, que sa timidité, ou au moins l'impuissance de porter avec intrépidité comme ses autres meres & sœurs la privation des sacremens & les menaces & les foudres de l'excommunication, l'avoit empêchée de les suivre. Il y avoit quatre ou cinq autres religieuses de l'ancien crême, dit la lettre, qui murmuroient contre le relâchement introduit par M. Chamillard. Elles en firent des condoléances par le

(58) Elle fut débar- les IV articles du Clergé
 rassée de ce Docteur en de France sur nos Liber-
 1682, qu'il fut exilé à tés.
 Moudun, où il demeura (59) Ce nom désigne
 cinq ans, pour s'être dé- quelque Capucin Confes-
 claré en Sorbonne contre seur de la maison.

1685

canal de leur Abbefse , à un excellent Religieux & Prédicateur , qui avoit fait un fort bon sermon contre le relâchement. Les jeunes relâchées en porterent des plaintes à M. Chamillard , qui en conséquence défendit qu'on le laifsât jamais prêcher.

Ce Prédicateur aiant parlé à la sœur Dorothee d'un Benedictin (c'est celui qui a écrit la lettre dont nous parlons) , elle lui écrivit , le priant de venir dans son Abbaie pour le besoin d'une de ses filles. Le Benedictin s'y rendit dès les sept heures du matin , & demanda la religieuse qui lui avoit été indiquée ; incontinent l'Abbesse vint , & l'entretint jusqu'à midi des sujets de plaintes qu'elle avoit contre M. Chamillard : „ ce „ qui me convainquoit fort , dit-il , „ du pitoiable état de ces nouvelles „ filles relâchées , & qui me faisoit „ voir avec étonnement & admiration „ les précieux restes de l'esprit primitif „ de cette maison en ces anciennes „. Si ce religieux étoit si étonné en voiant ce qui n'étoit qu'une ombre de *l'esprit primitif* de P. R. qu'auroit-il dit , s'il avoit vû la réalité dans les religieuses de la maison des Champs ? Telle étoit la situation de la sœur

Dorothee dans la place qu'elle avoit usurpée, jusqu'au moment qu'elle alla paroître devant Dieu, pour rendre compte de son usurpation. Sa mort fut précédée d'un événement singulier, que nous rapporterons d'après M. du Fossé (60).

» Deux religieuses (de P. R. de Paris) étant devant le S. Sacrement pendant la nuit, virent tout d'un coup la feue mere Angelique se lever du lieu où elle est enterrée, aiant en main sa crosse abbatiale, marcher majestueusement tout le long du chœur, & aller s'asseoir à la place, où se met l'Abbesse pendant Vêpres, c'est-à-dire, à la premiere du bas du chœur, à côté droit. Etant assise, elle appella une religieuse qui paroissoit au même lieu, & lui donna ordre d'aller querir la sœur Dorothee, qui vint se présenter devant la mere Angelique, laquelle lui parla pendant quelque tems, sans qu'on pût entendre ce qu'elle lui dit : alors tout disparut.

» On ne doute point qu'elle n'ait alors cité la sœur Dorothee devant

1685.

LII.
Apparition
de la mere
Angelique.

(60) Lettre de M. du Fossé, à la fin de ses Mémoires, p. 515, 516.

1685.

» Dieu, & c'est la maniere dont elle
 » l'interprêta elle-même, lorsque les
 » deux religieuses qui avoient été
 » témoins de cette apparition, la lui
 » ayant rapportée, elle s'écria tout
 » d'un coup dans une grande fraieur :
 » *ah je mourrai bientôt* : & en effet
 » elle mourut quinze jours après, le
 » 4 janvier 1685. C'est de P. R.
 de Paris même qu'on a appris ce fait
 extraordinaire. Madame de Mongobert, veuve de M. le Marquis de
 Mongobert, qui étoit cadet de la
 maison de Joyeuse, étant un jour allée
 voir Madame de la Grange religieuse
 à P. R. de Paris, elle lui demanda
 si ce qu'on disoit de l'apparition de
 la mere Angelique étoit vrai, à quoi
 Madame de la Grange répondit que
 rien n'étoit plus vrai; puis elle ap-
 pella une autre religieuse, & lui
 dit : » ma sœur approchez-vous, je
 » vous prie, il n'y a point de danger
 » à s'ouvrir à cette Dame, nous pou-
 » vons lui parler avec confiance. »
 Alors cette religieuse s'approcha, &
 raconta ce que nous avons rapporté
 de cette apparition; puis elle ajouta
 que si elle osoit, elle diroit bien d'au-
 tres choses de la mere Angelique;
 que pour elle, elle avoit une vraie

vénération pour sa mémoire, & que dans toutes ses peines elle avoit coutume de venir prier sur son tombeau, lequel même étoit en vénération à la plûpart des autres religieuses. Ce fait attesté par des témoins qui ne peuvent être suspects, renverse le roman de la vie de la sœur Dorothee publié en 1700 (61).

Les religieuses de P. R. des Champs aiant appris sa mort, firent aussitôt des prieres & un Service pour elle. C'est ainsi qu'elles en agissoient à l'égard de toutes les religieuses de la maison de Paris, qui s'étoient séparées d'elles, lorsqu'elles apprenoient leur mort. Oubliant tous les sujets de mécontentement & les mauvais traitemens qu'elles en avoient reçus, elles ne pensoient qu'à remplir à leur égard les devoirs de la charité.

Après la mort de la sœur Dorothee, M. de Harlai Archevêque de Paris, fit nommer à sa place l'Abbesse de la Virginité au Diocèse du Mans, Elisabeth-Marguerite de Harlai sa sœur, qui étoit, dit M. du Fosse, *une très bonne religieuse & sans*

(61) Si le Lecteur est curieux de connoître ce Roman, il peut consul-

ter le premier volume des Mém. historiq. P. 198.

LIII.
M. de Harlay fait nommer une de ses sœurs Abbesse de P. R. de Paris.
Répugnance de Madame de Harlay pour l'Abbaie de P. R. de Paris ; ses motifs.

1685.

ambition (62). » On dit même, ajoutant-elle, qu'elle eut assez de peine à se résoudre d'accepter cette Abbaye, par la grande idée qu'elle avoit conçue de la sainteté des religieuses de P. R. ne distinguant pas celles de Paris de celles des Champs. Ce que dit M. du Fossé est confirmé par la lettre que Madame de Harlai écrivit à l'Archevêque son frere sur ce sujet (63). » Je me jette à vos pieds, lui dit-elle, pour vous supplier très humblement de me permettre de vous dire avec autant de vérité que si j'étois prêtre de paroître devant Dieu, que je ne suis point propre à être Abbessse de P. R. *J'en ai lû les constitutions, & je vous avoue que je n'ai pas assez de vertu pour commander à des Anges*. (Madame de Harlai en parlant ainsi, ignoroit le changement arrivé à P. R. de Paris, depuis que les religieuses avoient été transportées dans la maison des Champs). Elle allegue ensuite plusieurs raisons très fortes & très solides, pour engager M. de Paris à la dispenser d'ac-

(62) Du Fossé, Mém. 12, imprimé en 1740, p. 476, 477.

(63) Rec. de piéces in-

cepter l'Abbaïe de P. R. , & finit néanmoins en déclarant , que s'il ne veut pas se rendre à sa très humble priere, il est maître de son sort, & qu'elle lui obéira , quoiqu'elle sache qu'il lui en coutera la vie. Elisabeth de Harlay n'eut pas la même fermeté que sa sœur (64) , & cedant aux sollicitations & aux artifices de M. de Paris , son frere , elle accepta l'Abbaïe de P. R. malgré sa répugnance & les raisons solides qu'elle avoit de la refuser & de persister dans son refus. Rendons toutefois justice à cette Abbessé. Elle étoit d'un caractère tout-à-fait opposé à celui du Prélat, son frere. C'étoit un cœur droit & sincere , sans malice & sans ambition. Elle honoroit la vraie vertu sans aucune prévention.

M. du Fossé en rapporte un trait qui lui fait honneur , & qui justifie ce que nous avançons touchant ses bonnes qualités. » On m'a aussi assuré , dit-il (65) , de fort bonne part , qu'une

(64) M. de Paris avoit une autre sœur appelée Anne de Harlay , Abbessé dans le Diocèse de Sens, qui aiant vu vers l'an 1674 M. Arnauld, lui témoigna, dit la *Relation de la retraite* de ce Docteur (p. 67), beaucoup de douleur de la conduite de son frere, & elle lui dit qu'il avoit voulu la retirer de son Abbaïe pour la mettre à P. R. de Paris, mais qu'elle l'avoit refusé, regardant cela comme un vol fait aux religieuses des Champs.

(65) Page 476.

1685.

» fosse aiant été faite près de la tom-
 » be de la mere Angelique Arnauld,
 » comme on vint dire à la nouvelle
 » Abbessé, que l'on avoit decouvert
 » une partie de son corps, qui étoit
 » en son entier de même qu'au tems
 » qu'on l'enterra, elle vouloit qu'on
 » en fit une information, parlant de
 » cette mere comme d'une sainte;
 » car elle étoit, continue M. du Fos-
 » sé, sans prévention & jugeoit des
 » choses avec la simplicité d'un cœur
 » droit, qui estime & qui honore la
 » vertu par-tout où il la découvre.
 » Mais des personnes moins simples
 » qu'elle, lui imposèrent silence «. Elle
 gouverna avec beaucoup de sagesse &
 de douceur la maison de P. R. de Pa-
 ris jusqu'à sa mort arrivée au com-
 mencement de 1695. Jamais elle ne
 voulut entrer dans les desseins de l'Ar-
 chevêque contre P. R. des Champs.
 C'est pourquoi ce Prélat ne prit pas
 beaucoup de part à ce qui la regar-
 doit, & ne s'embarrassa point, tant
 qu'elle vécut, de réparer la dissipa-
 tion du temporel, qui s'étoit faite
 sous le gouvernement de la sœur Do-
 rothée.

LIV.

M. Bocquillot
 Confesseur à
 P. R.

Ce fut au commencement de cette
 année que M. Bocquillot, dont nous

avons dit un mot plus haut , com-
mença à exercer son ministère & em-
ploier ses talens à P. R. des Champs.
Lazare Bocquillot né à Avallon le
Jeudi saint premier avril 1649 , se
laissa entraîner aux attraits & à la sé-
duction du monde jusqu'à l'âge de 24
ans , que Dieu l'en détacha pour le
faire entrer dans la voie de ses com-
mandemens. Il y a marché constam-
ment depuis l'année 1673 que la gra-
ce l'attira puissamment , jusqu'à celle
de sa mort. Etant venu à Paris en
1674 , il se mit au séminaire , & y
fut fidele à tous les exercices. Il entra
dans les Ordres sacrés , de l'avis de
son Directeur qu'il avoit prié d'exami-
ner sa vocation , & de le renvoyer s'il
n'étoit pas assuré qu'elle vint de Dieu.
Aiant gardé exactement les intersti-
ces il fut ordonné Prêtre , & promit
» avec zèle & de bonne foi , & avec con-
» noissance de l'engagement qu'il con-
» tractoit, d'être fidele à tout ce qu'exi-
» geoit un caractere aussi éminent &
» aussi saint «. Etant revenu à Paris , il
entra à Notre-Dame des Vertus , où il
eut pour maître dans la Congrégation
de l'Oratoire le fameux Michel le Vaf-
or , devenu dans la suite apostat ,
& le célèbre M. du Guet. » Le pre-

1685.

» mier , disoit depuis M. Bocquillot,
 » aiant un orgueil de démon étoit
 » plein de lui-même & vouloit tout
 » savoir ; l'autre étoit la piété même,
 » & avec une science solide , véri-
 » table & profonde , avoit encore
 » une plus profonde humilité ». C'est
 sous cet habile maître que M. Bocquil-
 lot apprit à étudier , qu'il lut S. Au-
 gustin , & s'instruisit par la lecture
 des ouvrages de ce saint Docteur , de
 la doctrine de l'Eglise sur la grace &
 la prédestination , à laquelle il fut
 toujours attaché. En 1677 M. le Com-
 te de Châtellux lui procura , à son
 infu , la Cure que M. l'Evêque d'Au-
 tun venoit d'ériger à Châtellux. Les
 infirmités que lui causa son ardeur
 pour l'étude & une surdité qui lui sur-
 vint, l'aïant engagé à quitter cette Cu-
 re, il vint à Paris & alla à P.R. trouver
 M. Hamon , auquel on l'avoit adressé.
*C'est-là , dit l'auteur de sa vie , où il
 a formé les liaisons particulieres qu'il
 a conservées toute sa vie avec les saints
 & savans personnages , que cette arche
 a renfermés dans ces tems de séduction.*
 M. Hamon fit observer pendant huit
 mois à M. Bocquillot le regime de
 Cornaro , après quoi il revint à la
 vie commune des solitaires , & il fut

destiné à faire le prône pour les domestiques & pour les gens du dehors (66). On fait que l'Abbaïe de P. R. jouissoit du droit de Paroisse. La permission lui en fut expédiée le 5 janvier 1685. M. Bocquillot étoit d'un grand secours pour les religieuses, aiant beaucoup de piété & de lumieres (67); mais elles n'en jouirent pas long-tems. Quelqu'attache qu'il eût pour cette sainte retraite, il fut obligé de la quitter, aiant été rappelé par l'Evêque d'Autun, qui voulut lui donner la Théologale de l'Eglise d'Avallon. Mais l'aïant remise à un autre, le Prélat le nomma à un canonicat de la Collégiale de Mont-real. Pendant le tems qu'il y fut, on le chargea du soin de la Paroisse & de la prédication. En 1693, son Evêque le transféra à un canonicat de la Collégiale d'Avallon, où il est mort en

(66) Vie de M. Bocq.

P. 11.

(67) En 1688. M. Bocquillot commença à publier, de l'avis de MM. Nicole & Hamon, qui les avoient vues, les homelies qu'il avoit prêchées à P. R. aux prônes qu'il y faisoit, & à Mont-real, où il les a en partie composées & prêchées. Il y eût a 28 sur les comman-

demens de Dieu & de l'Eglise, qui paroissoient lorsque D. Mabillon composa son Traité des Etudes monastiques, & dont ce savant Bénédictin conseil-la la lecture. M. de la Trappe en faisoit beaucoup de cas. On assure que M. le Duc de Bourgogne pere de Louis XV, les lisoit fréquemment & les estimoit beaucoup.

1685.

1728 le 2 de septembre, avec la réputation d'un saint & savant Prêtre, plein de zèle pour la vérité (68).

LV.
Madame la
Princesse de
Guimenée.

Le 16 de mars de cette année, on fit à P. R. un Service pour la Princesse de Guimenée, amie particuliere & bienfaitrice de ce monastere, morte le 13 de ce mois à Rochefort, où elle s'étoit retirée. Anne de Rohan avoit été attachée au monde jusqu'à l'âge de 30 ans, que frappée de quelques paroles édifiantes de M. d'Andilly, dans une visite qu'il lui rendit (69), elle commença à ouvrir les yeux & à comprendre la vanité des choses qu'elle aimoit, & dans lesquelles elle mettoit son bonheur. Dès lors (c'étoit en 1639) elle se mit sous la conduite

(68) Les témoignages éclatans qu'il a rendus à la vérité jusqu'à la mort, sont une preuve de ce zèle. Il étoit même tout disposé à souffrir l'anathème injuste pour sa défense; car lorsqu'il eut reçu les derniers Sacremens, il dit tout haut, qu'il ne se feroit pas attendre, vu l'état des choses, que Dieu lui eut fait tant de graces. On lui a souvent oui dire ces paroles remarquables, qui marquent son zèle ardent pour la vérité: nous devons trembler, que la

» maniere dont on traite
» la vérité, ne nous at-
» tite le juste châtement
» d'en être privés. Les
» Saints, les Savans, sont
» en fuite & cachés. Crai-
» gnons que d'autres ne
» deviennent au lieu de
» nous & de Rome mê-
» me, le centre de la
» vérité catholique, qui
» s'obscurcit dans le sein
» même où elle devoit
» briller.

(69) Lanc. Mém. T. 1.
p. 324. Nécr. p. 111.
voiez les let. de la mere
Angelique, T. 1. p. 155.

de M. de S. Cyran par l'entremise de celui dont Dieu s'étoit servi pour la toucher , & se lia très étroitement à P. R. où elle se retiroit très souvent dans un appartement qu'elle fit bâtir. Les commencemens de sa conversion furent tels, que M. Singlin, son Confesseur, écrivant à M. Lancelot (70), lui marqua que, *si elle continuoit, ce seroit le plus grand miracle de la grace, qui eût paru dans l'Eglise depuis long-tems.* C'est ce qui a donné lieu aux belles lettres que M. de S. Cyran a écrites sur ce sujet, soit à elle-même (71), soit à d'autres à sa considération. Ce fut cette Princesse qui donna occasion à l'excellent ouvrage de la fréquente Communion (72). La mere Angeli- que parloit de la même maniere que M. Singlin de la conversion de la Princesse Guimenée, & la regardoit comme un miracle. » Nous ne sau- rions assez remercier Dieu, dit- elle, (73) d'avoir fait un si grand miracle dans ce misérable siecle ; il semble que le Diable a eu le pouvoir d'arracher l'Evangile, ou

(70) *Ibid.* p. 327.

Fof. Mém. p. 52. Mem.

(71) Let. 2, 20, 36,

ou Rel. T. 1. p. 236.

62, 109, &c.

(73) T. 1. p. 64. let. 91.

(72) *Lanc. ib.* p. 328.

1685.

» du moins la pratique, de presque
 » tous les Chrétiens «. D'heure en
 heure, dit-elle dans une autre let-
 tre (74), » ma joie croît, & le senti-
 » ment des obligations que nous a-
 » vons à Dieu pour ses miséricordes
 » sur la Princesse. J'espère qu'elle
 » nous aidera à nous convertir «.

La fin ne répondit pas à de si beaux commencemens : la Princesse de Guimenée ne se soutint pas, & ne conserva pas sa première ferveur. Après six ou sept ans, elle s'engagea insensiblement dans le monde, avec lequel elle crut pouvoir allier la dévotion. Mais il semble que Dieu ait voulu lui donner dans la suite quelque marque de miséricorde par les chagrins & les afflictions qu'elle y a essuies; & sur-tout par le sort malheureux de ses enfans, dont le dernier, le Chevalier de Rohan, perdit la tête sur un échaffaut, le 27 novembre 1674. Après un événement si triste, la Princesse de Guimenée quitta Paris pour se retirer à Rochefort, où elle mourut le 13 mars 1685, âgée de soixante-quinze ans.

LVI.
 Mort de M.
 & Madame
 Brigallier.

Le même jour (13 mars) P. R. perdit une amie dans la personne de

(74) Let. 93. p. 165. voyez *ibid.* p. 171, 195.

Jeanne Brigallier, épouse de M. le Cousturier, Gentilhomme ordinaire de Mademoiselle de Montpensier. Le mari de cette vertueuse Dame, qui vivoit avec elle comme avec une sœur, & imitoit sa vertu, ne lui survécut que dix-huit jours, étant mort le 31 du même mois. Enfin le digne fils de ces vertueux parens, Pierre-Bernard le Cousturier, fut réuni à eux le 13 décembre de la même année. Les cœurs de tous les trois furent portés à P. R. des Champs le sept mai de l'année suivante. Leurs corps reposent à S. Jacques du Haut-pas.

1685.

L'année 1686 ne nous fournit aucun événement considérable, si ce n'est que la mort enleva beaucoup de personnes, tant au-dedans qu'au dehors de la maison. Du nombre des religieuses furent : 1^o. (75) la sœur Marguerite de Sainte-Euphrosine de Creil, qui mourut le 13 janvier âgée de cinquante-un ans. Elle signa le Formulaire en 1664; puis ayant été réunie aux religieuses fidelles dans la maison de P. R. des Champs, elle rétracta sa signature. 2^o. La sœur Suzanne Champagne, morte le seize

1686.

LVII.
Pertes de
P. R.

1686.

mars (76) âgée de quarante-neuf ans. Elle avoit été élevée à P. R. dès l'âge de douze ans. Dieu opéra sur elle un miracle éclatant (77) pour consoler ses servantes dans le tems de la persécution de 1661. 3°. Le 14 septembre, sœur Anne de Sainte-Genevieve du Boulai, religieuse de chœur. 4°. Le 27 du même mois, sœur Jeanne de Sainte-Aldegonde Deschamps-des-Landes. 5*. Le même jour (78), sœur Anne-Catherine de Saint-Joseph Muiffon, qui après avoir été élevée deux fois aux premières dignités de son Ordre, dans la maison de la Congrégation de Notre-Dame de Laon, fut associée à P. R. où elle vécut 33 ans. 6°. Le 27 novembre, sœur Elisabeth de Sainte-Ludgarde Oudierne, converse.

Les personnes du dehors, amies de P. R., que la mort enleva, sont : 1°. M. de Neercassel, Evêque de Casrorie, mort le 6 juin. *Il avoit une affection toute particuliere pour cette maison* (79). Il y avoit fait deux visites, dit la messe, fait un discours à la grille. Il témoigna encore son affec-

(76) *Ib.* p. 467, 76.(77) *Ibid.* voyez la rel.

(78) Néc. où sa mort

est mise en 1681.

(79) Néc. p. 223.

tion par un présent considerable de Reliques. 1686.

2°. Le 6 septembre (80), une Demoiselle de Vendôme, nommée Barbe-reau, qui avoit toujours vécu dans une grande piété, occupée aux œuvres de charité, sur-tout à l'égard des personnes qui souffroient pour la justice & la vérité. L'affection qu'elle avoit pour la sainte maison de P. R. lui faisoit desirer depuis long-tems de s'y retirer. Enfin elle s'y fit amener toute languissante d'une maladie qu'elle souffroit depuis deux ans. Elle y vécut encore environ six mois dans des douleurs continuelles & très violentes qu'elle souffrit, non-seulement avec une patience admirable, mais même avec une grande joie, les regardant comme un effet de la miséricorde de Dieu sur elle, parcequ'elles lui procuroient d'être plus particulièrement unie à la maison de Port-Royal & de mourir dans le lieu, où elle avoit tant desiré de vivre. Elle étoit âgée de quarante-quatre ans.

3°. Le 14 de septembre (81), Mademoiselle Marie-Emmanuelle Arnauld de Pomponne, qui avoit été élevée à P. R. dès l'âge de cinq ans jusqu'à

(80) Néc. p. 364.

(81) Néc. p. 374.

1686.

quinze : elle étoit âgée de vingt-trois. Son cœur fut porté à P. R. 4^e. Le 26 du même mois (82), M. Jean Richard, Curé de Triel, qui légua à P. R. une croix de vermeil, où il y avoit une particule de la vraie Croix. 5^o. Le premier novembre, Mademoiselle Gabrielle Dugué de Bagnols, élevée à P. R. depuis l'âge de cinq ans jusqu'à dix-huit. Elle étoit âgée de quarante-quatre ans : son corps fut apporté le 4 à P. R. & enterré le lendemain avec toutes les cérémonies qui se pratiquoient pour les religieuses. Elle leur avoit légué huit mille livres.

LVIII.
Fin de M. le
Tourneux.

6^o. Mais la mort qui affligea le plus les religieuses de P. R. fut celle de M. le Tourneux. Cet homme admirable voulant se soustraire à l'envie, qu'il s'étoit attirée par l'éclat de ses prédications dans la Paroisse de Saint Benoît, & à la persécution qui en fut la suite, s'étoit retiré dans son Prieuré de Villiers. Rien n'est plus édifiant que la maniere dont il y vivoit. Voici comme en parle M. du Fossé, qui fut le voir pour le consulter sur le travail dont on voulut le charger après la mort de M. de Saci, qui étoit de

continuer celui de ce grand homme sur l'Ecriture sainte (83). 1686.

» Nous le trouvâmes, dit M. du Fosse (84) dans le Prieuré de Villiers, vivant comme un homme qui n'auroit point eu de corps à nourrir, & comme s'il eût voulu le faire mourir de faim. Il se levoit tous les jours de grand matin : il chantoit son Office dans son Eglise avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Il travailloit, tantôt à labourer & à cultiver son jardin, & tantôt à composer ces excellens livres de piété, dont il a enrichi l'Eglise. Il ne mangeoit de tout le jour que sur les six heures du soir, & encore des legumes, au lieu de très bons poissons, dont on ne manquoit pas dans ce lieu, ainsi qu'il le fit voir par un échantillon. Je fus effraïé de voir mener une telle vie à une personne, qui étoit d'ailleurs d'une complexion assez infirme, & sujette à de très grands maux de tête. Mais que ne peut point sur le cœur d'un homme for-

(83) M. du Fosse avoue que pendant le peu de tems qu'il demeura avec M. le Tourneux, il en reçut des secours consi-

derables pour son dessein, & qu'il lui donna une grande ouverture pour expliquer le texte sacré.

(84) *Mém.* p. 382, 383.

1686.

» tifié par la grace , l'amour des biens
» celestes «.

Deux ans après , M. du Fossé ap-
prit en arrivant à Paris (85) la mort
de M. le Tourneux , dont tous les
gens de bien furent consternés. Mais
il laissa à tous ses amis , avec le re-
gret de sa perte , un exemple de pié-
té , de sagesse & de charité. Dieu fit
voir en le retirant à lui , lorsqu'il étoit
dans la force de son âge (86) , & en
état de servir l'Eglise plus que jamais ,
que des gens qui persécutoient un tel
homme , n'étoient pas dignes de le
posséder , mais qu'ils méritoient d'être
privés d'un si grand trésor , & de
ne pouvoir jamais entendre celui que
l'on avoit réduit au silence , lorsque
Dieu eut fait connoître son mérite.
Ce saint homme étant venu à Paris
pour parler à M. l'Archevêque au su-
jet de son Année chrétienne , il fut
frappé d'un coup d'apoplexie , qui
l'emporta en moins de vingt - quatre
heures le 28 novembre. L'Abbesse de
P. R. des Champs aiant appris le
même jour cette triste nouvelle , l'an-
nonça à la communauté & lui parla
sur la perte que l'Eglise faisoit par

(85) *Ibid.* p. 391, 392. n'avoit que 46 ans, 5
(86) M. le Tourneux mois , lorsqu'il mourut.

la mort d'une personne si capable de la servir. Et dès le lendemain elle dépecha un exprès à Madame de Fontpertuis, pour la prier de demander que le cœur de M. le Tourneux fût apporté à P. R. des Champs. La lettre ne fut point rendue, parcequ'on ne trouva point celle à qui elle étoit adressée : mais Dieu qui ne vouloit pas que cette sainte maison fût privée d'un si précieux dépôt, inspira à des personnes amies du monastere de faire ce que l'Abbesse avoit demandé. Le Vicaire de S. Severin & Madame Joffet prirent la résolution de faire prendre le cœur du défunt, qui étoit déjà enseveli & dans la bierre, pour le porter à P. R. des Champs. Ce qui réussit heureusement, mais non sans qu'on s'en apperçût. Comme l'on commençoit à en faire du bruit, la crainte que cela ne causât de l'éclat, fit prendre la résolution de le transporter promptement. M. le Vicaire souhaitoit de l'accompagner, mais son Curé ne le lui permit pas. M. Ariste (87) ami de la mai-

LIX.

Le cœur de
M. le Tour-
neux est trans-
porté à P. R.
des Champs.

(87) Jacques Emmanuel Ariste, Docteur en Théologie, après avoir travaillé avec succès à l'établissement de la réforme dans le monastere de Lielle, fut obligé de renoncer à la Supériorité de ce monastere, de chercher sa sûreté dans la ré-

1686.

son y suppléa. Après l'enterrement du corps fait à S. Landri, il partit pour apporter le cœur à P. R. qui fut mis dans le petit sépulchre. A l'exhumation des corps de P. R. un pieux Ecclésiastique retira ce précieux dépôt, & le sauva de la profanation.

La mauvaise volonté des ennemis de M. le Tourneux ne put être arrêtée par sa mort; ils extorquerent de l'Official de Paris une sentence foudroyante, du 10 avril 1688, qui fut confirmée par une ordonnance de l'Archevêque, du 3 mai, contre une traduction qu'il avoit faite du Breviaire Romain, comme si elle eût contenu plusieurs hérésies. Jamais ordonnance ne fit plus de bruit dans Paris. Mais il est vrai aussi, qu'on ne vit jamais un consentement plus général pour rendre justice à l'innocence du Traducteur, & à la bonté de la traduction. L'Archevêque lui-même demeurera convaincu, que la passion des ennemis & des ennemis de M. le Tour-

traite, à cause des troubles que la signature du Formulaire qu'on voulut exiger des religieuses y excita. Il étoit étroitement lié avec les religieuses de P. R., auxquelles il légua 400 liv. par son

testament. Il mourut le 21 avril 1694 âgé de 74 ans, & fut enterré à saint Merry. Il avoit travaillé avec M. le Tourneux à la traduction du Breviaire Romain.

neux avoit eu la plus grande part dans cette affaire ; & il ne put refuser à son Libraire la permission qu'il lui demanda de vendre ce livre. C'est ainsi , dit M. du Fossé , que Dieu justifie , quand il lui plaît , ses serviteurs pour la confusion de ses ennemis ; & quand il ne le fait pas , c'est sans doute qu'il veut nous faire connoître que le tems de cette vie est un tems d'obscurité ; qu'il réserve beaucoup de choses pour la manifestation du grand jour de l'Eternité ; qu'en attendant cette manifestation , le caractère des justes est de vivre véritablement ici-bas d'une vie de foi ; & qu'il exerce un terrible jugement sur leurs persécuteurs , lorsqu'il permet qu'ils s'aveuglent eux-mêmes , en croiant que ceux qu'ils oppriment en cette vie , sont abandonnés de Dieu , parcequ'il ne les protege pas visiblement contre les efforts de leur fureur , quoiqu'il les soutienne en même-tems d'une maniere admirable , quoique invisible , par l'onction intérieure de sa grace . La mort de M. le Tourneux dans un âge si peu avancé fut une véritable perte pour l'Eglise , à laquelle il pou-

1687.

LX.
Le P. Des-
mares de l'O-
ratoire ; sa
vie.

voit rendre de grands services.

Elle perdit encore au mois de janvier de l'année suivante un des plus zélés défenseurs de sa doctrine sur la grace, par la mort du Pere Desmares, qui a eu trop de part aux combats de Messieurs de P. R. pour ne pas occuper une place dans leur histoire. Toussaint-Gui-Joseph Desmares né à Vire en Normandie, sur la fin de l'an 1599, entra de bonne heure dans la Congrégation de l'Oratoire, où il fut reçu par M. de Berulle, qui l'aima & l'estima beaucoup. Voici le portrait que nous en fait M. du Fossé (88). » Il étoit petit
» & d'une très petite mine ; mais
» dans la chaire, il paroissoit comme
» un de ces anciens Prophètes, qui
» disoient la vérité aux Princes &
» aux Grands avec la même liberté
» qu'aux petits. L'éloquence paroif-
» soit lui être naturelle, ses gestes
» & sa voix s'accordant parfaitement
» avec la force de la vérité qu'il prê-
» choit. Il s'étoit nourri de bonne
» heure de la parole contenue dans
» les Livres saints, & établi de telle
» sorte dans tous les principes de la
» morale & de la théologie de saint

(88) Mem. p. 95.

» Augustin , qu'on eût cru entendre
 » saint Augustin en l'entendant. Ce
 » Pere de l'Eglise lui étoit devenu si
 » familier , que c'étoit lui effective-
 » ment qui parloit tous les jours par
 » sa bouche , tant il étoit rempli de
 » l'onction de ses écrits admirables «.

1687.

Les prédications de ce célèbre ora-
 teur chrétien eurent un succès pro-
 digieux. Tout Paris accouroit en foule
 pour l'entendre , & plusieurs des au-
 diteurs , touchés des grandes vérités
 qu'ils avoient entendues , s'en retour-
 noient frappant leur poitrine, & chan-
 geoient de vie. Mais la grande répu-
 tation qu'il s'acquit lui attira la ja-
 lousie de certaines gens amoureux
 d'eux-mêmes , ennemis des vérités
 que le Pere Desmares annonçoit. Ils
 déclamerent contre lui en chaire. Les
 Peres , Ragon , Bonnefons , Châtil-
 lon , &c. (il est inutile d'avertir que
 ces Peres étoient Jésuites) se signale-
 rent par leurs déclamations féditieu-
 ses contre le Prédicateur de l'Evan-
 gile. Mais voiant que leur entreprise
 ne leur attiroit que la honte & la con-
 fusion , & que M. de Gondi persua-
 dé de l'innocence de celui qu'ils vou-
 loient opprimer , en prenoit la dé-
 fense , ils aigrirent l'esprit de la Rei-

LXI.
 Succès de ses
 prédications.

1687.

ne, & vinrent enfin à bout d'obtenir une lettre de cachet, qui le releguoit à Quimpercorentin. Le Pere Desmares en étant averti, disparut (89).

LXII.
Il est envoyé
à Rome.

En 1653, il fut envoyé à Rome pour défendre la doctrine de saint Augustin contre les ennemis de Jansenius, qui en sollicitant la condamnation des V Propositions qu'ils attribuoient faussement à l'Evêque d'Ypres, avoient dessein d'y envelopper la véritable doctrine du saint Evêque d'Hippone. Le 19 de mai, les députés des Evêques défenseurs de la grace de Jesus-Christ aiant eu audience pour la premiere & unique fois, M. de la Lane parla le premier, & après lui le P. Desmares (90) qui reçut de grands applaudissemens.

(89) Voyez le détail de ces persécutions dans la seconde relation de sa vie, T. 1. des vies édif. p. 479, & suiv.

(90) Il ne le fit, dit le Pere Davrigni par une fade plaisanterie, qu'une heure & demie (Mém. T. 3. p. 237.) » grace » à la nuit, qui survint » fort à-propos pour » donner le tems aux au- » diteurs de respirer après » une si longue audience. » Le but de l'Orateur étoit de montrer que la

» grace efficace par elle- » même, qui fait vou- » loir & agir, est néces- » faire pour tout bien, (c'est là ce que ne croient pas les Jésuites) & que » toute autre grace est » une grace Pélagienne. » On peut juger après » cela, ajoute le Pere » Davrigni, si l'on en » impose aux partisans de » Jansenius, quand on » leur reproche de n'ad- » mettre point la grace » suffisante, & s'ils par- » lent bien sincèrement

De retour en France, il se tint dans l'obscurité & la retraite jusqu'à l'an 1668, que la paix étant rendue à l'Eglise, il en sortit, & reparut avec éclat dans la chaire au grand contentement de tout Paris, qui eut beaucoup de joie d'entendre ce célèbre Prédicateur après vingt ans de silence. Le P. Desmares prêcha de nouveau avec tant d'éclat, qu'un célèbre Poète (91) voulant donner l'idée d'un grand Prédicateur, a dit :

Desmares dans saint Roch n'auroit pas mieux prêché (92).

La haine & la jalousie s'étant re-

» lorsqu'ils s'efforcent de
 » faire croire qu'ils ne la
 » rejettent pas «. Oui,
 les Jésuites, & en particulier le Pere Davrigni, en imposant aux prétendus Jansenistes. Ceux-ci en soutenant, comme le Pere Desmares le fit devant le Pape, & comme l'enseigne l'Eglise, que *la grace efficace par elle-même, qui fait vouloir & agir, est nécessaire pour tout bien*, ne font pas difficulté d'admettre une grace suffisante au sens des Thomistes : ils ne rejettent que la grace Pélagienne suffisante des Molinistes. Ce fut elle que le P. Desmares combattit dans son Discours, en faisant voir (Vies édif.

T. 1. p. 486.) » que le
 » système de la grace
 » suffisante que Molina
 » se vançoit d'avoir inventé, étoit un tissu
 » de blasphèmes & d'im-
 » piété, une opinion fa-
 » crilege & digne de toutes sortes d'anathêmes. Voilà ce qu'avança & ce que prouva le Pere Desmares ; qui, quoiqu'en puisse dire le P. Davrigni, fut félicité de tous ceux qui l'avoient entendu, & reçut de grands applaudissemens. Le Pape même lui témoigna avoir été très satisfait de l'entendre.

(91) Boil. Sat. x. v. 120.

(92) Le P. Desmares prêchoit cependant sans préparation, sans même

1687.

nouvellées contre le Pere Desmares, il fut obligé de disparoître, & trouva une retraite à Liancourt chez M. le Duc de la Rochefoucault, qui avoit tant d'estime pour lui, qu'après sa mort il le fit inhumer dans le caveau des Seigneurs. Le P. Desmares mourut aussi saintement qu'il avoit vécu, à l'âge de quatre-vingt-sept ans le 19 janvier 1687.

LXIII.

Mort de M. Borel Confesseur de P. R.

Le 28 du même mois, M. Pierre Borel Prêtre du Diocèse de Beauvais mourut sur la Paroisse de S. Etienne, & son corps fut transporté à P. R. dont il avoit été Confesseur. M. Borel avoit passé sa jeunesse dans une

écrite ses sermons. Le Lecteur verra avec plaisir un trait de la maniere de prêcher de ce célèbre Prédicateur. Le Prince de Condé étant un jour venu pour l'entendre, le Pere Desmares, qui avoit déjà commencé son sermon, se tut jusqu'à ce que le Prince fut placé, & s'adressant à lui, il parla ainsi : » Monseigneur, » j'explique cet endroit » de l'Evangile, où il » est dit que Jesus-Christ » guérit une main seche. » Il m'est glorieux que » votre Altesse vienne » augmenter le nombre » de mes Auditeurs. Je » prie le Seigneur de con-

» server ce bras, qui est » la terreur de toute l'Eu- » rope & le bonheur de » toute la France. Mais » en même-tems que vo- » tre Altesse se souvien- » ne, que si elle ne rap- » porte pas à Dieu tous » ses exploits comme à » sa fin dernière, Dieu » permettra que ce bras » se seche comme celui » de l'Evangile ». Ensuite il continua son sermon. Le Lecteur peut consulter deux relations très édifiantes de la vie & de la mort du Pere Desmares, dans le Tome 1 des vies édif. p. 457, 493, & le Suppl. au Nécr. de P. R.

grande piété, & ensuite avoit été élevé au sacerdoce selon les regles de l'Eglise. Mais considerant l'importance des devoirs auxquels l'engageoit son ministere, il se retira en l'année 1646 à P. R. des Champs, (où les religieuses n'étoient pas encore revenues) pour y vivre dans la solitude & le silence. Après y avoir passé quelque tems dans la retraite & la pénitence, celui qui le conduisoit l'engagea auprès d'une personne de condition & d'une grande piété, pour prendre soin de l'éducation de ses enfans. Il s'en acquitta pendant plusieurs années avec beaucoup de zèle pour leur salut, sans aucune vue d'intérêt ou de fortune.

Dégagé de cet emploi, il retourna à P. R. en 1669 lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, dans le dessein de servir les religieuses en qualité de Chapelain. Aiant passé quelque tems dans le repos & l'obscurité qu'il avoit choisi comme la meilleure condition, il fut fait Confesseur de la maison, & chargé principalement de quelques filles séculières, à l'instruction & aux besoins desquelles il se donna tout entier. Lorsque la persécution se renouvella contre le monastere de P. R.

1687.

des Champs, il fut obligé, ainsi que tous les autres, d'en sortir, & se retira à Paris dans une petite maison ou cabane, dans laquelle il logeoit seul, faisant lui-même son petit ménage. Une personne en qui il avoit une entière confiance, aiant appris de quelle maniere il y vivoit, & jugeant qu'il n'étoit pas possible qu'il n'y souffrît beaucoup, se crut obligée de contribuer à sa subsistance, & lui envoya une petite somme d'argent. Mais M. Borel la refusa, lui mandant qu'il n'avoit besoin de rien, & que l'on ne savoit pas quel trésor renferme la pauvreté. Ce qu'il disoit après l'expérience que sa foi & sa confiance en Dieu lui avoient fait faire. Car aiant à peine de quoi subsister, il trouvoit néanmoins dans sa disette, en s'épargnant à soi-même tout ce qu'il pouvoit, de quoi répandre dans le sein des pauvres. Il se retranchoit avec tant de sévérité tout ce qui ne lui étoit pas absolument nécessaire, qu'après avoir souvent fourni pendant sa vie aux nécessités de quelques pauvres familles, il laissa encore à sa mort une petite somme pour être employée en aumônes selon ses intentions. Dans ses charités, comme dans toutes ses

autres actions, il vouloit être inconnu; & sa vie a été si retirée & si cachée, sur-tout pendant ses dernières années, qu'il ne voïoit personne, hors les obligations de charité. Tout son tems étoit partagé entre la priere & la lecture, & quelquefois le travail de l'aiguille; raccommodant lui-même son linge & ses habits, afin d'épargner en toutes choses de quoi donner aux pauvres. Il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, comme il avoit vécu, tout occupé de Dieu. Il laissa par son testament quatre cents livres au monastere de P. R., où il avoit désiré d'avoir sa sépulture, & où il fut inhumé le 31 de Janvier, à coté de l'autel de saint Laurent.

Le lendemain (premier de février) on commença à P. R. des Champs les Prieres de quarante heures pour l'élection de l'Abbesse, qui se fit le jour de la Purification, en présence de M. de la Grange Supérieur de la maison, & de M. Witbaut Secretaire de l'Archevêque. La mere Marie-Madeleine du Fargis fut continuée. Le 4 du même mois, M. de la Grange ouvrit sa visite, qu'il n'acheva que le 22 du mois suivant.

Dans cet intervalle, la maison de

1687.

LXV.

M. Hamon
Médecin d.
P. R. Sa vie,
ses vertus.

P. R. fit une des plus grandes pertes qu'elle pouvoit faire, par la mort de M. Hamon qui lui rendoit depuis si long-tems des services si essentiels. Jean Hamon Docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Cherbourg en Normandie, s'étoit acquis dès sa jeunesse une grande réputation dans le monde. Mais touché de l'esprit de Dieu, & persuadé de la vanité de ce qu'on appelle fortune, il résolut d'abandonner entièrement la sienne, & de se retirer dans quelque solitude. » La fermeté de son esprit, » dit M. Fontaine (93), » fit qu'il » fut long-tems à se rendre à la voix » de Dieu qui l'appelloit. M. du Hamel, Curé de S. Mederic, avoua » que pendant deux ans il lui avoit » couté bien des peines pour l'enfan- » ter à Jesus-Christ. Mais si sa con- » version fut lente, elle n'en fut que » plus fervente, lorsqu'il eut enfin » résolu une bonne fois de se sacrifier » tout-à-fait à Dieu, & au service » de ses épouses «.

M. de Harlai premier Président, dont il avoit été précepteur, aiant appris son dessein, & ne pouvant souffrir son éloignement, le pressa

(93) Mém. T. 2. P. 44.

d'accepter un bénéfice qu'il avoit dans une de ses terres à la campagne, où il lui auroit été libre d'être seul & aussi retiré qu'ailleurs. Mais cette sorte de retraite ne parut pas à M. Hamon convenir aux mouvemens de pénitence que Dieu lui inspiroit, parcequ'elle ne l'eloignoit pas assez du monde ni des prétentions qu'il pourroit y avoir. 1687.

Il chercha donc un autre conseil, & Dieu qui connoissoit la sincérité de son cœur, lui en fit trouver un tel qu'il le desiroit, en la personne de M. Singlin qu'il prit pour son Directeur, & qui le détermina à entrer dans la voie que Dieu avoit déjà commencé à lui marquer. Jusques-là il avoit hésité sur un engagement qui lui avoit été proposé de la part d'un Medecin de Paris, qui lui offroit sa fille en mariage. Mais il rompit généreusement ces liens où l'on vouloit l'engager, (Dieu se l'étant réservé pour la consolation de ses servantes, en un tems où elles n'en pourroient recevoir que de lui, & voulant les secourir par lui, encore plus contre les foiblesses de l'ame (94) que

LXVI.
Il se retire à
P. R.

(94) M. Hamon a fait pour la consolation des plusieurs traités de piétés religieuses de P. R. pour

1687.

contre les foibleſſes du corps) ; & après avoir formé la réſolution de ne jamais entendre à aucune propoſition de cette nature , il alla à l'âge de trente-trois ans dans la ſolitude de P. R. pour y vivre caché & inconnu au monde. Dès ce moment il vendit ſon bien de patrimoine , & en diſtribua le prix aux pauvres ſans ſe rien réſerver.

LXVII.
 Ses occupa-
 tions. Sa
 mort.

D'abord il s'occupa au travail de la campagne , labourant la terre & s'employant à d'autres choſes pénibles & laborieuſes. Dans la ſuite du tems il ſe trouva obligé de reprendre l'exercice de la médecine ; mais comme il ne ſ'y rendit que dans la ſeule vue du ſervice qu'il pourroit rendre aux pauvres & aux religieuſes de la maiſon , il avoit de la peine à ſouffrir qu'on l'engageât dans des viſites de perſonnes de conſidération. Il continua à P. R. l'exercice de la médecine pendant trente-cinq ans avec des peines & des fatigues incroyables, auxquelles il ajouta un nouveau mérite par ſes veilles & les autres auſtérités de ſa vie. Nuit & jour il étoit prêt à aſſiſter les malades ; toujours

les ſoutenir dans les perſécutions , auxquelles elles furent expoſées.

disposé à en souffrir les foiblesses ; toujours déterminé à prendre conseil, quelque habile qu'il fût ; consultant sur-tout Dieu pour lui demander ses lumieres , lorsqu'il étoit indéterminé sur ce qu'il devoit faire. Il joignoit à ses soins beaucoup de prieres pour les malades qu'il traitoit, & souvent on le voioit entrer dans l'Eglise au sortir de la chambre des malades , pour prier le Seigneur qu'il donnât sa bénédiction aux remedes qu'il avoit ordonnés. Tous les jours il faisoit à pié , & souvent à jeun , jusqu'à sept lieues ou environ de chemin , allant de villages en villages visiter les pauvres malades , qu'il soulageoit en différentes manieres , les uns par ses conseils , les autres en leur rendant les services les plus bas , ceux-ci par les remedes , & ceux-là par la nourriture , dont il se privoit lui-même. Il passa vingt-deux ans à ne manger que du pain de son , & à ne boire que de l'eau. Ses habits , son extérieur , tout ne respiroit que l'humilité. Il pratiquoit la mortification en toutes choses , » car il faut lui » rendre ce témoignage , dit M. Fontaine (95) qu'il étoit un excellent

(95) Mém. Font. p. 44.

1687.

» médecin, mais encore meilleur chrétien & meilleur pénitent ». Il ne se chauffoit presque jamais ; ne faisoit point de feu dans sa chambre , même dans les plus grands hivers. Il couchoit sur un ais , dormoit très peu ; se levoit toutes les nuits pour assister aux Matines, qu'il sonna pendant plusieurs années que les religieuses n'avoient point de cloches au-dedans : il ne se recouchoit point après Matines. C'étoit le tems qu'il prenoit ordinairement pour écrire. En 1665, lors de la grande persécution , il fut obligé de quitter la sainte solitude où il croïoit finir ses jours. On peut voir dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à M. de Luzanci , les sentimens dont il fut pénétré dans ce triste moment. Cette absence ne dura que neuf mois , parceque le grand nombre de malades qu'il y eut à P. R. aiant obligé d'avoir un médecin sur les lieux , & M. de Perefixe aiant bien voulu consentir que M. Hamon y retourât , il s'y rendit aussitôt , & s'assujettit à toutes les suites de cet engagement. On peut dire qu'il se rendit esclave , pour servir les épouses de Jesus-Christ. Pendant quatre ans il ne sortit jamais de sa chambre que pour

aller à l'Eglise aux heures qui lui étoient prescrites; il ne fit de voyage à la campagne pour visiter les malades que rarement & toujours accompagné d'un garde; & n'entra point dans le monastere sans être accompagné de la tourriere du dehors. Toute son occupation dans le loisir que lui donnoit cette captivité, étoit la priere & la lecture de la parole de Dieu, qu'il méditoit jour & nuit, & où il puisoit la matiere de tant d'écrits lumineux & pleins d'onction, qu'il composa pour lors, & qui édifient aujourd'hui toute l'Eglise. Aiant vécu toute sa vie avec la même vigilance, que si chaque jour eût du être le dernier, il la termina avec joie le 22 février, âgé de soixante-neuf ans, au milieu des prieres & des larmes de ses compagnons de solitude, tout occupé dans un profond silence du souvenir des miséricordes du Seigneur, l'esprit, le cœur & les yeux tournés vers J. C. médiateur entre Dieu & les hommes. Il fut enterré dans le cimetièrè du dehors, comme il l'avoit désiré, & l'on grava sur sa pierre sépulchrale une épitaphe faite par M. Dordart (96). M. Hamon avoit fait la plus

(96) Voyez l'éloge de M. Hamon dans le T. 2.

1687.

grande partie des épitaphes qui se trouvent dans le Nécrologe de P. R. ce qui fait dire à M. Fontaine dans l'éloge de cet homme admirable , que
 » ce saint solitaire a prêté sa plume
 » pour louer tous ses amis morts ;
 » & que tous ses amis morts ensemble , s'ils revenoient , auroient
 » peine à faire pour lui un éloge
 » tel qu'il le mérite ; que sa mé-
 » moire vit de toute part dans les
 » belles , les sages , les justes & véri-
 » tables louanges qu'il leur a don-
 » nées ; & ces chefs-d'œuvre d'esprit
 » sont autant de fleurs qui le cou-
 » ronnent lui-même & consacrent
 » ses amis défunts «.

Il étoit difficile , pour ne pas dire impossible , de remplir la place de M. Hamon. Néanmoins les religieux de P. R. trouverent dans M. Mersenne , Docteur en médecine , une personne qui leur convenoit , & qui les servit pendant quelque tems avec beaucoup de soins & de bonté ; mais la maladie l'aïant obligé d'aller à Paris pour chercher du soulagement , il y mourut le 28 de mai.

Le 29 de ce mois , M. de la Grange aïant assemblé la communauté , pour
 des Mém. de M. Font. p. 560 , &c.

terminer la visite qu'il avoit commencée , comme nous l'avons vû , le 4 février précédent , fit lecture de ce qu'il avoit réglé & ordonné , & lui rendit ce glorieux témoignage :

» Après avoir tout vû , dit-il , tout
 » examiné & tout écouté , & particulièrement toutes les religieuses ,
 » au nombre de soixante - une de
 » chœur & dix-huit converfes.....
 » Nous benissons Dieu de l'état où
 » nous avons trouvé cette maison ;
 » étant néanmoins obligés de déclarer
 » que tout le bien que nous en avons
 » entendu dire , n'égalé point celui
 » que nous avons vû de nos yeux.
 » Il nous a paru que cette communauté s'emploie au service de Dieu,
 » *corde magno & animo volenti*. Nous
 » avons découvert dans toutes celles
 » qui la composent un desir sincere
 » d'être fidelles à leurs devoirs , &
 » beaucoup d'union & de charité les
 » unes envers les autres ; peu d'estime
 » pour soi-même , beaucoup d'amour
 » pour la vérité & de mépris pour la
 » vanité , d'éloignement du monde ,
 » de désintéressement pour les biens
 » temporels & d'empressement à assister
 » les pauvres. Mais ce qui nous a édifiés
 » davantage , a été

1687.

LXVIII.

Témoignage
 rendu aux religieuses de
 P. R. des
 champs , par
 M. de laGrange.

1687.

» un esprit de simplicité chrétienne ;
 » qui nous fait souvenir de celle dont
 » parle saint Paul , & qu'il regarde
 » comme les dignes fruits & les ré-
 » compenses abondantes de l'aumô-
 » ne ». Tel est le témoignage que
 rendit M. de la Grange aux religieu-
 ses de P. R. On n'est pas moins édi-
 fié du reglement qu'il fit , à la de-
 mande de toute la communauté , pour
 interdire l'entrée du monastere aux
 personnes seculieres , qui causoient
 une dissipation contraire à l'amour
 que ces saintes filles avoient pour la
 retraite (97).

Peu après avoir perdu M. Hamon ,

(97) Ce reglement n'eut pas alors un entier effet , parceque M. de Paris , qui l'avoit néanmoins loué & approuvé lui-même , accordoit quelquefois des permissions d'entrer , auxquelles on ne pouvoit point s'opposer. Mais il fut exécuté à la rigueur sous la mere Racine , qui fut élue Abbessé en 1690. Cette séverité déplut à un ami qui lui écrivit à ce sujet. L'Abbessé aiant communiqué les plaintes de cet ami à M. Eustace , il fit l'apologie de cette conduite par une excellente lettre contre les entrées des séculieres dans les mo-

nasteres. L'Auteur des Mémoires historiques l'a inserée dans son troisieme volume , p. 45. La premiere raison que donne M. Eustace est celle-ci.
 » Il n'y a point de com-
 » munauté où il n'y ait
 » toujours bien des foi-
 » blez. Les séculieres ne
 » les guérissent pas, elles
 » ne font que les augmen-
 » ter. Mais elles les re-
 » marquent , elles s'en
 » mal-édifient , parce-
 » qu'il leur plait de sup-
 » poser que les religieu-
 » ses en doivent être
 » exemptes. Ainsi on se
 » blesse mutuellement.

les religieuses de P. R. des Champs firent encore une perte très considérable, par la mort de M. Charles du Chemin, qui mourut à la ferme des Granges le 6 avril 1687. On ne fait rien des premières années de ce serviteur de Dieu, que ce qu'il en disoit lui-même dans le dessein de s'humilier & de demeurer inconnu, comme il l'a été jusqu'à la mort, personne n'ayant su ni son nom ni sa qualité de Prêtre. *La mort dévoila ce mystérieux pénitent*, dit ingénieusement l'auteur des Mémoires historiques & chronologiques (98), & ôta la surprise des réponses pleines de sagesse & de simplicité, qu'il avoit faites dans les interrogatoires qu'il avoit subis dans les différentes persécutions, mais augmenta le respect. Il étoit de Picardie, avoit étudié à Paris; & son pere l'avoit engagé dans le sacerdoce, qu'il avoit reçu sans connoissance, ni réflexion sur les engagements de ce saint ministère. Bientôt après il fut Vicaire dans une Paroisse du Diocèse de Beauvais, où il avoit été ordonné, & où il étoit aimé & considéré de son Evêque (Augustin Pottier) qui se servoit de ses avis & de ses conseils. Un éve-

1687.

LXIX.

M. Charles
du Chemin;
sa vie, ses
vertus.

(98) T. 3. p. 60.

1687. nement extraordinaire, arrivé après la mort d'une personne qu'il avoit assistée, fit tant d'impression sur lui, qu'il alla à Paris pour consulter quelqu'un sur ses difficultés. Il en trouva qui ne le satisfirent point, parceque lui aiant conseillé de retourner à ses fonctions ordinaires, il voioit bien lui-même que cet avis n'étoit pas conforme à ce que Dieu demandoit de lui. On lui donna aussi quelques livres, qui bien loin de le contenter, ne firent que le dégoûter.

Enfin Dieu permit qu'un Curé de sa connoissance, qui avoit fait une retraite à P. R. où il n'y avoit point alors de religieuses, lui proposa d'en faire une semblable; il suivit son conseil, & retourna à Paris, où il demeura deux mois avant que d'obtenir de M. Singlin qu'il voulût bien se charger de sa conscience. Ce sage Directeur envoia son pénitent alors âgé de trente ans à P. R. des Champs, où il arriva le 29 novembre 1648, résolu d'y finir ses jours dans la pénitence & de renoncer à toutes fonctions du sacerdoce. Ce qu'il a fidelement exécuté. Bel exemple pour tant de Prêtres qui s'ingerent eux-mêmes dans le saint ministère!

M. Charles se chargea d'abord de faire la cuisine des domestiques ; puis on lui donna le soin d'une partie de la ferme des Granges. Enfin il y demeura seul chargé de tout le temporel de la maison pendant 27 ans. Il a rempli tous ces différens postes avec une exactitude , un zele , une sagesse, & un désintéressement , qui ont peu d'exemples , vû que dans ces tems fâcheux on ne pouvoit rendre service aux religieuses , sans s'exposer à de grands périls. Mais comme il avoit naturellement un cœur généreux & intrépide , & qu'il n'avoit que Dieu en vue dans tout ce qu'il faisoit pour la maison , il en étoit plus hardi à tout entreprendre. Il ne dormoit le plus souvent que trois heures , quoiqu'il fut sujet à plusieurs incommodités ; mais il n'y avoit aucun égard , & rien ne l'empêchoit de se donner tout entier aux affaires de la maison. Il n'en avoit aucune pour lui , aiant vendu après la mort de son pere , & distribué aux Pauvres , ou employé à des ouvrages utiles au monastere, tout l'argent qu'il en avoit retiré. Ce fut la seule fois qu'il retourna dans son pais , pendant 38 ans & 5 mois que dura sa retraite. Il prenoit un grand

1687.

soin des Domestiques, sur-tout pendant leurs maladies ; exact à leur faire faire leur devoir, & à les instruire tant en public qu'en particulier, il fut s'en faire également craindre & aimer.

Il se plaignoit souvent de la dureté de son cœur ; & il avoit tant de mépris de lui-même, qu'il se regardoit toujours comme indigne des miséricordes de Dieu. Il parloit avec beaucoup d'onction des vérités de la religion, dont il étoit très instruit. Il aimoit la priere & la lecture, & donnoit à l'une & à l'autre tout le tems qu'il pouvoit ménager. Il prioit en marchant ; & il portoit toujours quelques livres, pour lire dans ses momens de loisir. Il avoit de l'aptitude pour toutes sortes de travaux ; & il n'y en avoit aucun, quelque bas qu'il fût, pour lequel il eut de la répugnance. Il ferroit lui-même les chevaux, & les pansoit lorsqu'ils étoient malades. Il souffroit tout avec une humilité parfaite, ne se produisoit jamais ; il fuïoit au contraire tout ce qui pouvoit le distinguer ; évitoit toute sorte de commerce & d'entretiens non nécessaires, même avec les personnes de piété qui demeuroient à P. R., se re

gardant indigne de leur parler & d'en approcher. Cette disposition si humble lui avoit acquis une simplicité, qui le faisoit passer dans l'esprit de quelques uns pour ignorant & peu intelligent, quoiqu'il eût & de l'ouverture d'esprit & de l'agrément dans la conversation.

Enfin, après avoir mené pendant plus de 38 ans une vie pénitente, inconnue, laborieuse, un sermon qu'il entendit le jour de Pâque l'an 1687, lui aiant donné un grand desir de la vie bienheureuse, il demanda à Dieu pendant la procession qui se fit après vêpres, de le retirer des miseres de ce monde. Sa priere fut exaucée sur le champ; car le frisson le prit le soir même avant complies, où il ne laissa pas de se trouver. Il souffrit beaucoup pendant sa maladie, & mourut le huitieme jour, à la même heure qu'il avoit fait sa priere, âgé de 69 ans. Il avoit demandé à être enterré aux piés de M. Hamon: mais on l'inhuma dans l'Eglise près de la grille, avec une épitaphe faite par M. Dodart.

Le 31 de mai, la sœur Marie de Sainte-Genevieve Racine, mourut à P. R. des Champs; elle étoit niece de

1687.

la mere Agnès de Sainte-Thecle Racine, & sœur de l'illustre Poète de ce nom.

LXX.
M. Bourgeois
Confesseur de
P. R. la vie
ses vertus.

M. Bourgeois, Prêtre du Diocèse d'Amiens, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mourut le 28 ou le 29 d'octobre. Il avoit donné à Rome des marques éclatantes de son amour pour la vérité, dans le voiage qu'il y fit avec d'autres Docteurs députés pour la défendre. La relation qu'il a faite de tout ce qui se passa dans cette Ville au sujet de l'affaire du livre de la fréquente Communion, pour laquelle il y avoit été député, caractérise un esprit droit, sincere, un cœur plein de candeur, de douceur, de modestie, & qui ne respire que l'amour de la vérité, la paix & la charité. Au retour de son voiage, il se retira à P. R. des Champs, où il avoit une liaison particuliere avec les personnes qui conduisoient ce monastere. Il y passa plusieurs années en différentes occasions. La paix aiant été donnée à l'Eglise, il alla en 1669, fixer sa demeure dans cet heureux séjour, aussi-tôt que la liberté d'y habiter fut rendue aux gens de bien. Il y exerça avec beaucoup de charité l'office de Confesseur des religieuses,

& se chargea aussi de la conduite spirituelle des Domestiques. Il s'en acquitta dignement jusqu'en 1679, que la persécution qui se renouvela alors contre P. R. l'obligea d'en sortir. Bientôt après, il se démit de son Abbaie de la Mercy-Dieu, Ordre de Cîteaux, au Diocèse de Poitiers, afin d'avoir plus de liberté de s'occuper de son salut. Après avoir souffert avec une patience admirable d'extrêmes douleurs pendant les dernières années de sa vie, il la finit à l'âge de 83 ans, par une mort douce & tranquille, & fut enterré dans l'Abbaie de la Mercy-Dieu. On fit un service pour lui à P. R. le 26 de novembre.

Le 16 de Décembre suivant, la sœur Agnès de la mere de Dieu de Chouy de Pensieres, mourut âgée de 78 ans. Elle étoit une des douze, que M. de Perefice enleva le 26 août l'an 1664, pour les réduire en servitude dans des maisons étrangères. Elle fut conduite à l'hospice de la Creche (99) au fauxbourg saint Victor, où la mere Therese la reçut avec toute la charité possible, & lui dit

LXXI.
Agnès de la
mere de Dieu
de Chouy de
Pensieres.

(99) C'est aujourd'hui la communauté de saint François de Sales.

1687. en l'embrassant : *Ma chere mere , ne vous affligez point , vous n'êtes pas en terre étrangere , mais vous êtes parmi vos amis* (1). Quelques jours après étant tombée malade , elle témoigna du desir d'avoir la sœur Françoisé de la Croix de Villume de Barmont, ou Barmonté ; & elle lui écrivit pour cela. La mere Therese s'y prêta de bonne grace ; mais la sœur Françoisé craignant de perdre son association , & de s'exposer à ne rentrer jamais à P. R. (2) résista beaucoup , soit aux sollicitations , soit aux menaces de M. Chamillard , & aux ordres même de l'Achevêque. Néanmoins elle se détermina enfin , par l'avis de la sœur Eustoquie & de la sœur Françoisé Claire. La premiere lui avoit dressé une déclaration de la maniere dont elle sortoit & des motifs qui l'y obligoient , & déclarant que c'étoit sans préjudice de son association. Quelques jours après que la sœur Françoisé fut à la Creche , M. Massieres Confesseur de la maison , vint de la part de M.

(1) Relat. de la mere de Dieu , dans les Rel. in 4^o.

(2) Nous avons parlé ailleurs de cette religieuse professe de l'Abbaie de l'Esclache , qui avoit été associée à P. R. Le

Lecteur peut consulter le ch. 13 des Constitutions de P. R. où il est parlé des regles que l'on y suivoit , & des conditions sous lesquelles on faisoit ces associations.

Chamillard proposer aux deux religieuses de P. R. l'indifférence, leur déclarant que M. de Paris leur accorderoit les sacremens à cette condition. La mere Agnès lui déclara nettement qu'elle ne signeroit jamais le Formulaire, parcequ'elle feroit un péché mortel en signant. *Otez-vous ce péché mortel de devant les yeux*, dit M. Massieres. *Monfieur*, répliqua la sœur Agnès, *ôtez m'en le Formulaire, & je n'y aurai plus le péché.* Après quelques autres discours, la mere Therese prit la parole en faveur des religieuses de P. R., & tourna si bien M. Massieres, qu'il leur permit de communier. Au mois d'octobre, la sœur Françoisé étant tombée malade, on envoya demander quelque secours à P. R., mais la sœur Dorothee les refusa en disant, que si elles envoioient encore pour le même sujet, on les enverroit si loin qu'on n'entendrait plus parler d'elles. Les religieuses exilées eurent différens combats à soutenir, contre M. de saint Nicolas, & d'autres qui mettoient leur dévotion à venir tourmenter ces pauvres filles. Mais Dieu les soutint, & il y en eut même qui voiant que ce n'étoit que par conf-

1687.

cience qu'elles agissoient, les exhorterent à être fidelles. Madame de Perigny eut beaucoup de bontés pour elles; elle témoignoit être pleine d'estime pour P. R., & desirer que la maison se rétablît pour y finir ses jours avec ses deux filles. Un jour elle dit agréablement à la sœur Agnès de la mere de Dieu; *M. de Paris m'a dit de vous prier de signer, mais écoutez, n'en faites rien, si cela est contre votre conscience.*

Les deux exilées ne profiterent pas pendant tout le tems de leur séjour à la Creche de la bonne volonté de la mere Therese. Cette bonne mere eut d'abord un premier assaut à essuier de la part d'une religieuse de l'Assomption, nommée Marie Cecile, qui après avoir contribué à la ruine de son monastere, vouloit être Supérieure de la Creche: de concert avec un Jésuite, qui étoit son frere, & appuïée du crédit du P. Annat, elle méditoit de faire donner une lettre de cachet à la mere Therese, qu'elle rendit suspecte de Jansenisme, & qu'elle accusa de s'entendre avec les religieuses exilées. M. de Paris sollicité par le P. Annat, avoit déjà résolu de se rendre le ministre de cette

violence, si M. de saint Nicolas ne l'eut assuré que la mere Therese étoit une bonne fille. Cette premiere tentative n'eut pas de suite ; & l'intrigue étant découverte , on pria la discole de se retirer ; ce qu'elle fit & alla à Malnoug.

Mais le même M. de saint Nicolas, qui avoit assuré M. de Paris que la mere Therese étoit une bonne elle , vint la semaine de la Passion à la Creche , & nomma une autre Superieure par les intrigues de quelques religieuses , qui se plaignoient de la mere Therese , disant qu'elle introduisoit le Jansenisme jusques dans le chœur. Le fondement de cette accusation étoit , que la mere Therese avoit prié ses respectables prisonnieres de lui apprendre le chant & les cérémonies de leur monastere. Sous la nouvelle Superieure , leur situation fut bien différente ; car elle les croïoit réellement hérétiques & hors d'état de salut : elle consulta même sur ce sujet l'un de ses principaux Directeurs , nommé M. Imbert , qui lui répondit en homme de bon sens , que pourvû que du reste elles fussent bonnes religieuses , l'affaire dont il étoit question ne pouvoit les perdre. Les deux exi-

1687.

lées eurent une grande conversation avec M. de saint Nicolas au sujet de la communion Paschale, qui leur fut refusée. Elles essuierent sur la fin de mai une nouvelle attaque de la part de M. Chamillard, qui voiant qu'elles ne vouloient pas signer la nouvelle Bulle, dont il leur fit lecture, leur dit qu'elles devoient s'attendre à être excommuniées, à mourir sans sacrements, & que leurs corps seroient jetés à la voirie. *C'étoit*, lui dit la sœur Agnès, *la dévotion des Pénitens de saint Jean Climaque, ce sera la nôtre.* M. Chamillard reprit, & dit qu'elles seroient bien embarrassées à l'heure de la mort : la sœur Françoise lui répondit, *qu'elle souhaiteroit non-seulement la mort, mais le jour du jugement, afin que la vérité fût connue de tout le monde.*

La sœur Agnès rapporte dans sa relation, que quelques jours après que ces bonnes filles (de la Creche) eurent signé, un Ecclésiastique opposé à la signature étant venu voir la mere Therese, lui dit : *Savez-vous bien ce que veulent dire les paroles du Formulaire ? elles signifient, je me donne au diable, si les propositions ne sont dans Jansenius.* Cette parole si

terrible & dans la bouche d'un Ecclésiastique de grande vertu, mit cette pauvre mere dans une angoisse extrême sur la signature.

Vers le même tems, la nouvelle Superieure de la Creche apporta aux deux prisonnieres une lettre, que la mere Agnès avoit écrite à M. de Paris, par laquelle elle promettoit l'indifférence, & avoit en conséquence obtenu la communion. Elle ajouta que la mere Prieure & la sœur Anne Eugénie avoient signé cette lettre, & elle proposa aux prisonnieres de faire la même chose pour obtenir la grace de recevoir les sacremens. Ce piège étoit bien difficile à éviter pour des filles captives, qui avoient une si grande vénération pour la mere Agnès; mais elles l'éviterent, & répondirent sagement, que la mere Agnès étoit une personne extrêmement éclairée, qui pouvoit avoir des lumieres & user de termes particuliers pour les exprimer; mais que pour elles étant ignorantes, tout ce qui étoit obscur leur faisoit peine, & que dans leur peu d'intelligence, le meilleur étoit de ne rien faire. Ainsi elles demeurèrent privées des sacremens. La mere Therese continuoit ses bontés

1687.

pour les prisonnières, qui par ce moïen affiſtoient exactement à toutes les obſervances avec elle, juſqu'au jour de leur ſortie, qui fut le 4 de juillet 1685. Alors elles furent en-voïées à P. R. des Champs avec leurs autres ſœurs, comme nous l'avons vû; & s'y diſtinguerent par leur amour pour la vérité, & la fidélité à remplir les obligations de leur état, juſqu'à leur mort.

1688.

LXXII.

La ſœur Genevieve de Duval mourut à P. R. des Champs à l'âge de 65 ans. Elle étoit profefſe du monaſtere des Bénédictines de Sainte-Anne de Magny en Normandie, & avoit été transférée à Iſſy près Paris. Les guerres civiles de l'année 1649 l'ayant obligée d'en ſortir, elle obtint permiſſion de ſe retirer à P. R. où elle ſe fit ſans peine à la réforme. Après y avoir ſuivi quelque tems les exercices réguliers, elle fut aſſociée à la communauté avec le conſentement de ſes Superieurs; & y vécut pendant 39 ans avec beaucoup d'édification.

Le 23 janvier de l'année 1688, la ſœur Genevieve de Sainte-Therese Duval mourut à P. R. des Champs à l'âge de 65 ans. Elle étoit profefſe du monaſtere des Bénédictines de Sainte-Anne de Magny en Normandie, & avoit été transférée à Iſſy près Paris. Les guerres civiles de l'année 1649 l'ayant obligée d'en ſortir, elle obtint permiſſion de ſe retirer à P. R. où elle ſe fit ſans peine à la réforme. Après y avoir ſuivi quelque tems les exercices réguliers, elle fut aſſociée à la communauté avec le conſentement de ſes Superieurs; & y vécut pendant 39 ans avec beaucoup d'édification.

LXXIII.

M. Thibouſt. Sa vie, ſes vertus.

Le 3 du mois de mars ſuivant, la mort enleva M. Thibout, Prêtre du Dioceſe d'Evreux, ancien Chanoine de Saint Thomas du Lou-

vre (3). Dès son enfance il fit paroître les mœurs d'un vieillard ; & toujours égal à lui-même, il marcha avec constance dans la voie du Seigneur, & conserva toute sa vie l'innocence d'un enfant. Il reçut la Prêtrise à l'âge de 27 ans, le 25 juillet 1624. Aiant été fait Chanoine de S. Thomas du Louvre, il se donna des peines infinies pour rétablir le temporel de cette Collegiale, qui étoit dans un si grand désordre que les prébendes rapportoient à peine 20 écus ; il vint à bout de les faire monter à 400 liv. après avoir rétabli les bâtimens & fait revenir les biens usurpés (4). Vers l'an 1675 les Jésuites suscitèrent contre lui un nommé Louis Piette, qui jeta un dévolut sur son Bénéfice, sous prétexte qu'il n'avoit signé le Formulaire qu'en l'expliquant. Et l'on vit celui qui étoit le restaurateur de la Collegiale sur le point d'en être chassé à l'âge de 80 ans, par une usurpation qui faisoit horreur à tous les gens de bien. Mais ce vénérable Vieillard crut devoir en cette occasion soutenir les intérêts de l'Eglise plutôt que les siens propres. Il parut devant

(3) Nécrol. p. 106.

(4) Suppl. du Nécrol. p. 451.

1688.

les Juges, & la justice de sa cause appuyée de son mérite & de sa présence, ne laissa aucun lieu aux Juges de balancer. Le Dévolutaire fut honneusement débouté de sa demande. M. Thibout voulant ensuite faire voir que l'avarice n'avoit eu aucune part à ce qu'il avoit fait pour se maintenir en possession de son bénéfice, & ayant trouvé dans M. Chertems toutes les qualités qui font un bon Ecclésiastique, il lui resigna son Canoniat. Il l'avoit possédé pendant 44 ans, & en avoit rempli tous les devoirs avec la plus parfaite exactitude. Il ne manqua jamais de se lever la nuit pour l'office de matines, & de réciter tous les jours, entre les heures canoniales, le pseautier avec l'office des morts, joignant à tout cela une lecture assidue de l'Écriture sainte; scrupuleusement attaché à la maniere, dont les anciens gardoient les jeûnes prescrits par l'Église, & dont il avoit vû dans sa jeunesse la pratique se conserver encore dans sa Patrie, il pouffoit ceux de Carême jusqu'à l'heure de vêpres. Lorsqu'il eut resigné son Canoniat à M. Chertems, ne pouvant plus en remplir les obligations, il se retira dans le désert de P. R., où il vécut

encore douze ans, toujours dans la même uniformité de vie, priant continuellement, assistant exactement à la messe conventuelle; offrant tous les jours, tant que ses forces le lui permirent, le sacrifice adorable du sang de Jesus-Christ. Il mourut dans ces saints exercices le 3 de mars dans la 92 année de son âge, & fut inhumé dans l'Eglise de P. R. avec une épitaphe faite par M. Dodart.

Dieu consola cette année les religieuses de P. R. en sortant de son secret pour renouveler en leur faveur les merveilles qu'il avoit déjà opérées autrefois. Ce fut sur la sœur Gertrude du Valois, que le Tout-puissant opéra le 6 d'août une guérison merveilleuse, qu'elle lui demandoit par l'intercession de la mere Marie Angelique Arnauld. Nous nous contentons de rappeler ici le souvenir de cet événement, que nous avons rapporté ailleurs (5) en preuve de la sainteté de la Réformatrice de P. R.

Nous n'avons rien à ajouter sur cette année, que la mort de quelques religieuses, dont la plus remarquable est la célèbre Madeleine de Sainte

1688.

1689.

LXXIV.

Dieu console
ses épouses.

LXXV.

La sœur Madeleine de Ste
Christine Briquet; sa vie,
ses vertus.

(5) Sous l'an 1661.

1689.

Christine, distinguée par son esprit & sa naissance, mais plus encore par sa piété & son amour pour la vérité (6). Cette religieuse étoit fille de M. Briquet Avocat général du Parlement de Paris, & de Madame Bignon, fille du célèbre Avocat général de ce nom. Dès l'âge de trois ans elle fut mise à P. R. & y profita extrêmement de l'excellente éducation qu'elle y reçut.

A 15 ans Dieu lui inspira un extrême dégoût de la vie du monde; & aiant perdu vers ce même tems une sœur unique, qui la laissoit héritiere d'une succession immense, bien loin d'être affoiblie, elle ne fut que plus affermie dans le dessein de se consacrer à Dieu. Elle en forma une si forte résolution, qu'un mois après, le jour de la Présentation de la Vierge, elle fit vœu de chasteté avant que de communier. Ce vœu renfermoit trois choses; la premiere, d'offrir sa chasteté à Dieu; la seconde, de se faire religieuse sitôt qu'elle en auroit l'âge; la troisieme, de ne point sortir du monastere où elle étoit, si elle n'y

(6) Relation de la vie & des vertus de la sœur Madeleine de Ste Christinne Briquet, T. 3. Vie édif. p. 85, & suiv.

étoit contrainte par une autorité supérieure. Elle finissoit ce vœu qu'elle avoit écrit de sa main, par ces paroles remarquables : *Il n'y a plus de monde pour moi. Il n'y a plus pour moi que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié.*

Depuis ce moment, elle parut extrêmement changée; & quoique son vœu fût secret, n'en aiant pas même parlé à son Confesseur que quinze jours après, on remarquoit en elle une piété & un recueillement, qui surpassoient de beaucoup son âge & ses lumieres.

Aiant atteint l'âge de 16 ans, elle entra au noviciat. Ce fut alors qu'elle eut les plus rudes combats à soutenir contre Messieurs ses parens, qui formerent à son dessein toutes les oppositions imaginables. Elle fut inébranlable; étant forcée par l'autorité des personnes, à qui elle ne pouvoit résister selon Dieu & selon les hommes, elle sortit enfin; mais pendant quatre mois qu'elle fut dans le siecle, elle s'y conduisit avec tant de sagesse & de modestie, qu'elle persuada tout le monde de la solidité de sa vocation. Etant rentrée dans le cloître, elle reprit aussitôt toutes les prati-

1689.

ques de la vie religieuse, fans que l'on put s'appercevoir que le séjour qu'elle avoit fait dans le monde, eut tant soit peu altéré en elle le mépris qu'elle avoit des grandeurs & des richesses de la terre, ni le desir sincere qu'elle avoit conçu d'être la plus pauvre & la plus petite dans la maison du Seigneur.

Elle prit l'habit le 9 février 1659, fit son noviciat avec une telle ferveur, qu'elle fut dès-lors pour toute la maison un *exemple d'humilité, de dévotion & de toutes les vertus religieuses*. C'est ainsi qu'en parloit la mere Angelique dans une lettre du 16 avril 1659. Elle fit profession le 11 avril 1660, remplie de reconnoissance de la grace que le Seigneur lui faisoit de pouvoir se consacrer à lui. Elle avoit desiré d'être sœur converse (7), mais on ne le jugea pas à-propos, pour la raison que M. Singlin lui avoit marquée dans une lettre qu'il lui écrivit après qu'on l'eut obligée de sortir de P. R. (8). Pour y suppléer, la sœur Christine pratiqua toute sa vie les exercices de la religion les plus pénibles, les plus vils & les plus humilians aiant toujours été ceux, auxquels elle

(7) *ibid.* p. 92.(8) *Ibid.* p. 86. & suiv.

se portoit avec plus d'ardeur. Elle persévéra jusqu'à la mort dans cette sainte disposition, aiant toujours choisi la dernière place autant qu'il lui fut possible. Jamais elle ne parla de ce qu'elle avoit quitté, ni de ce qui avoit été donné au monastere à sa considération (9).

Si son humilité fut grande, rien n'égala son amour pour la vérité. Elle l'aima comme le plus précieux trésor, & elle étendit ce chaste amour sur toutes les personnes qui l'en avoient instruite elle & ses sœurs, & qui avoient le bonheur de souffrir pour sa défense.

Lorsque la persécution éclata en 1664, elle signala son zele de telle sorte qu'elle mérita elle-même d'être traitée comme l'avoient été ses meres & ses sœurs. Le jour de l'enlèvement de l'Abbesse & des principales religieuses, l'Archevêque lui aiant témoigné avec une certaine affection, qu'il la traitoit favorablement en la laissant dans la maison, elle lui répliqua : *Monseigneur, après que vous m'avez ôté ce que j'y avois de plus cher, je ne puis regarder comme une*

(9) Voyez ce que rapporte à ce sujet M. du Fosse, Mém. p. 89.

1689.

faveur d'y être laissée avec les personnes que vous y voulez mettre. Après l'enlèvement des meres, elle s'outint avec la sœur Eustoquie en grande partie, le choc des ennemis de la vérité, & employa au service de la communauté tous les talens qu'elle avoit reçus de Dieu, sans rien craindre de tout ce qui pouvoit lui arriver de la part des hommes, parcequ'elle mettoit sa confiance dans la force de la grace. » Quoi que ce soit, écrivoit-elle, que l'on puisse faire, je suis toute prête. J'appréhende seulement de n'être pas si maltraitée que les autres en considération de mon oncle, qui est ami de M. de Paris (10). J'avoue que j'aurois de la douleur de porter encore en cela quelques marques de la vanité du monde, auquel Dieu m'a fait la grace de renoncer. Voilà des sentimens dignes des premiers martyrs, & qui ont du rapport à ceux du grand S. Ignace d'Antioche, lorsqu'on le menoit à Rome pour y être exposé aux bêtes. Enfin, M. l'Archevêque irrité de la fermeté de cette vierge chrétienne, l'arracha le 20 décembre 1664, du sanctuaire où elle s'étoit consacrée à

(10) *Ibid.* p. 25.

Dieu, & la fit conduire au monastere des filles de Sainte Marie de la rue saint Antoine, où on la tint dans la plus étroite captivité (11), jusqu'au commencement de juillet de l'année suivante, qu'elle retourna avec les autres exilées à P. R. des Champs. Elle continua toujours d'avancer de vertu en vertu. Son ardeur pour les austérités & la pénitence lui faisoit rechercher les travaux les plus pénibles, malgré la délicatesse de son tempéramment : son amour pour la pauvreté la rendit attentive à la pratiquer en toutes choses, & sa tendresse pour les pauvres les lui faisoit servir & panser sans dégoût dans les plus fâcheuses maladies, autant que l'obéissance le lui permettoit. Enfin, après avoir souffert pendant plusieurs mois une langueur douloureuse, qu'elle eut soin de cacher autant qu'elle put, & où elle évita jusqu'au moindre soulagement qu'on vouloit lui donner, elle mourut saintement dans une paix merveilleuse, & une entiere confiance en la miséricorde de Dieu.

Il ne faut pas oublier que c'est à la sœur Briquet que nous sommes

(11) Voyez à la fin du volume la relation abrégée de sa captivité.

1689.

redevables de l'édition des lettres de M. de Saci. Après la mort de ce saint Prêtre, & celle de la mere Angeli-que, qui étoient les deux principaux objets de son affection, dans la persuasion qu'elle les suivroit bien-tôt, elle s'occupa pour sa consolation à mettre en ordre les divers écrits de l'un & de l'autre, & elle conçut le dessein de recueillir les lettres de M. de Saci : aiant eu soin de les retirer de ceux qui avoient les originaux, elle les transcrivit, les mit en ordre, y ajouta des titres, & enfin obtint les approbations & permissions nécessaires pour les publier.

LXXVI.

La mere du Fargis se de-
met de son
Abbaie. La
mere Racine
est élue.

La mere du Fargis regardant les maladies continuelles, dont elle étoit attaquée depuis quelque tems, comme une marque que le Seigneur frappoit à la porte, & que sa mort étoit prochaine (12), prit la résolution au commencement de l'année 1690 de se demettre de sa dignité d'Abbesse, afin de n'être plus occupée que du passage de cette vie à l'éternité. Pour s'y préparer, elle voulut vivre dans une plus grande retraite, & fit mettre à sa porte le 23 janvier

(12) *Pulsat verò, cùm læstias esse mortem vicinam jam per agritudinis mo- designat. Greg. Mag.*

un billet par lequel elle prioit la communauté de vouloir bien lui accorder le secours de ses prieres, de l'aider à s'appliquer sérieusement au compte qu'elle devoit rendre à Dieu, & pour cela de la laisser plus en solitude, ne venant lui parler que pour des choses tout-à-fait nécessaires, & jamais de nouvelles ni d'affaires. Elle les supplioit de contribuer au desir qu'elle avoit de ne plus s'appliquer qu'à l'unique nécessaire, & de retrancher avec elles certaines paroles de bonté que l'amitié leur faisoit dire, & qui pouvoient affoiblir en elle les sentimens d'humiliation & de pénitence, avec lesquels elle desiroit vivre & mourir. Huit jours après, elle fit la démission de son Abbaie; & M. de la Grange, Supérieur de la maison, l'ayant reçue, présida à l'élection d'une nouvelle Abbësse, qui se fit le deux février. Ce fut la mere Agnès de Sainte Thecle Racine qui fut élue. La mere du Fargis écrivant à M. Arnauld le 3 de juin suivant, lui parle ainsi de la maniere dont l'élection s'étoit faite: » Vous avez sù ce qui » s'est passé à notre élection, qui a » été fort édifiante par la douceur » de l'obéissance & la docilité avec

1690.

» laquelle toutes nos sœurs se sont
 » portées à faire ce qu'on leur a con-
 » seillé. J'espere que cette bonne dis-
 » position attirera la miséricorde de
 » Dieu par la suite, & que votre cha-
 » rité n'abandonnera pas des ames
 » que vous voiez qui cherchent Dieu
 » sincerement. Je pense n'avoir pas
 » besoin de vous assurer ici de la très
 » humble reconnoissance que je con-
 » serverai, s'il plaît à Dieu, jusques
 » dans l'éternité, de toutes les cha-
 » rités dont je vous suis redevable,
 » & à votre sainte famille. La me-
 » re du Fargis parloit dans cette lettre
 » de l'état où elle étoit, & dont elle
 » faisoit cette description: » Je ne
 » doute pas que vous n'aiez sù l'état
 » où j'ai été tout l'hiver, retombant
 » d'un mal dans un autre, sans que
 » les remedes m'aient pû soulager.
 » Cela a fait croire que je n'avois
 » plus gueres à vivre, & ainsi ils me
 » conseillèrent de recevoir les der-
 » niers Sacremens: ce que je fis com-
 » me ils le souhaitoient. Cependant
 » Dieu m'a laissé encore vivre, per-
 » dant peu-à-peu tout ce qui rend la
 » vie agréable. J'adore de tout mon
 » cœur cet ordre de la providence,
 » & je reconnois là - dedans un effet

» de la miséricorde de Dieu, qui me
 » donne par-là le moïen de satisfaire
 » à tant de fautes, dont la vue seule
 » seroit capable de m'accabler, s'il
 » ne me faisoit la grace de mettre
 » toute ma confiance dans les mé-
 » rites infinis de Jesus-Christ. Je vous
 » dirai que j'ai été surprise de me
 » trouver si tranquille dans les ap-
 » proches de ce grand & terrible
 » moment; mais j'ai attribué cet effet
 » à la grande miséricorde de Dieu,
 » qui n'a pas voulu que je me trouvasse
 » abbatue à la vue de tant de mi-
 » seres, afin que j'eusse plus de moïens
 » de les reconnoître, & qui me don-
 » ne du tems pour en obtenir miséri-
 » corde. Demandez - lui, s'il vous
 » plaît, qu'il me fasse cette grace,
 » & que je puisse lui offrir le sacri-
 » fice de ma vie avec l'amour & la
 » confiance que je dois. J'ai com-
 » mencé depuis un mois à perdre la
 » vue corporelle, pour me disposer
 » par cette peine à voir *manifestissi-*
mam beatis oculis veritatem.

Cette digne Abbessse survécut plus
 d'un an à sa démission, & vit plu-
 sieurs de ses filles terminer sainte-
 ment leur carrière avant elle. Elle en
 vit même jusqu'à trois dans une seule

16904

LXXVII:
 Mort de la
 seur Sainte-
 Fare.

1690.

semaine, qui étoit la semaine sainte, & consommer leur sacrifice. La première fut la sœur Louise de Sainte-Fare de la Bonnerie, religieuse d'une simplicité admirable & d'une innocence de mœurs, qui faisoit dire à M. de Sainte Marthe son Confesseur, qu'elle étoit *aussi innocente de tout péché mortel qu'un enfant d'un jour* (13). Cette sainte fille mourut âgée de 49 ans le 22 mars 1690. Le même jour mourut la sœur Madeleine de Sainte-Eulalie de Limoges, converse; & le lendemain la sœur Marie de Sainte-Agathe Desseaux.

LXXVIII.
M. de Pont-
château; sa
vie, ses ver-
sus.

La mort enleva la même année trois hommes célèbres, précieux & chers aux religieuses de P. R. par l'éducation & les secours spirituels qu'elles en avoient reçus. Le premier est M. de Pontchâteau, qui doit à juste titre avoir un rang distingué parmi les saints solitaires de P. R. en qui la force toute puissante de la grâce a *triomphé* le plus glorieusement de la séduction des sens & de toutes les illusions du siècle (14). Messire Sebastien-Joseph du Cambout, dit de

(13) Vies édif. T. 3. château dans les vies des
p. 118. Saints de Bretagne, 2

(14) Vie de M. de Pont- juin, p. 570.

Pontchâteau, né le 20 janvier 1634 d'une famille illustre (15), fut envoyé à Paris pour y faire ses études. Il fit ses humanités au collège des Jésuites, sa philosophie dans l'Université, puis il s'appliqua à la théologie avec beaucoup de succès. Dieu le préserva des faux principes que son Professeur Alphonse le Moine, & son Précepteur le Docteur Magnet, Molinistes l'un & l'autre, étoient capables de lui inspirer, par la lecture qu'il fit de l'excellent ouvrage publié par Octave de Bellegarde sous ce titre: *Sanctus Augustinus per seipsum docens Catholicos & vincens Pelagianos*. M. de Pontchâteau également bien fait d'esprit & de corps, plein d'enjouement, aimé & estimé de tout le monde, paroïsoit marcher dans une carrière bien opposée à celle qui conduit au salut. Mais il étoit du nombre de ceux qui appartiennent à Jesus-Christ; & qui, s'ils tombent, comme dit saint Augustin, se relevent par l'effet de sa

1690.

(15) M. de Pontchâteau étoit fils de Charles du Cambout Marquis de Coislin, & de Philippe de Beorges, Dame de Sevry en Lorraine. Son frere aîné César, Colonel Général des Suisses, épou-

sa en 1634, Marie Seguiet fille aînée du Chancelier de ce nom. Il eut deux sœurs, qui furent mariées, l'une au Duc d'Epéron, l'autre au Comte d'Harcourt, grand Ecuier de France.

1690.

LXXIX.

Commence-
ment de ses
liaisons avec
MM. de P.R.

grace & rentrent dans la voie.

Comme il eut toujours le cœur droit & aima la vérité, il chercha dès sa jeunesse la connoissance des personnes en qui il voïoit de la piété. Il n'avoit que dix-sept ans lorsque la providence lui procura l'avantage de se lier avec MM. de P. R. qui lui donnerent du goût pour la lecture des bons livres. C'étoit toujours là que Dieu conduisoit ceux à qui il inspiroit le desir de travailler à leur salut. C'étoit toujours à ces Ananies qu'il les adressoit pour apprendre d'eux ce qu'ils avoient à faire. M. de Pontchâteau aiant rencontré un jour chez un excellent religieux⁽¹⁶⁾ où il alloit de tems en tems, M. Rebours l'un des Directeurs de P. R. il témoigna dans la conversation quelque chose du desir de se sauver, que Dieu lui mettoit au cœur. Quelque tems après il écrivit à M. de Rebours, le priant de lui procurer le moïen de prendre pour sa conduite les avis de M. Singlin, dont il avoit oui parler. M. Rebours lui fit réponse le 10 d'août 1651. Après lui avoir témoigné le desir qu'il avoit de le servir, il ne lui

(16) Ce Religieux pouvoit être D. Loron Chateaux, qui fut exilé.

disſimuloit point que M. Singlin faiſoit d'ordinaire de grandes difficultés pour ſe charger de perſonnes de ſa qualité & de ſa naiſſance; dans leſquelles, dit-il, la grandeur fait pour l'ordinaire un ſecond péché originel & une ſeconde concupiſſence, quelquefois plus pernicioſe, & qui apporte plus d'empêchement que la première. M. Rebours accepta la qualité de médiateur entre M. Singlin & M. de Pontchâteau, pour procurer autant qu'il le pourroit à celui-ci les ſervices qu'il attendoit du premier.

M. de Pontchâteau récrivit peu après à M. Rebours, & lui adreſſa une lettre pour M. Singlin. Mais ce pieux Eccléſiaſtique différa d'y faire réponſe, tant parcequ'une affaire de conféquence l'occupoit actuellement, que parcequ'il vouloit prendre du tems pour conſulter Dieu ſur les avis qu'il devoit donner à ce jeune pénitent. C'eſt ce que manda M. Rebours à M. de Pontchâteau par une lettre du 18 août 1651, dans laquelle il lui fit eſpérer une entrevue avec M. Singlin comme un moïen plus commode pour lui. M. Singlin fit réponſe à M. de Pontchâteau le 23 du même mois: il lui marque dans ſa lettre, que de

1690.

LXXX.

Il écrit à M. Singlin & en reçoit réponſe.

1690.

puis qu'il a reçu la sienne, il a été
 agité de deux craintes : » l'une de
 » s'engager témérairement à la con-
 » duite d'une personne de qualité,
 » & qui a des dignités & de grands
 » biens dans l'Eglise, sachant com-
 » bien il est difficile en ce siecle de
 » servir utilement & selon les regles
 » étroites de l'Evangile une telle per-
 » sonne : l'autre crainte étoit de re-
 » fuser son assistance à une personne
 » qui la demandoit d'une maniere
 » si humble ». Cependant M. Singlin
 lui témoigne, que quelque répugnance
 qu'il ait à s'engager dans la conduite
 des ames, il se sent porté d'affection
 pour le servir en la maniere que Dieu
 le lui fera connoître. Il lui marque
 qu'il est difficile d'appliquer les reme-
 des convenables sans se communiquer,
 & que cela ne peut se faire par lettres;
 que quoique M. de S. Cyran ait servi
 plusieurs personnes par lettres sans les
 avoir vues, il le faisoit néanmoins de
 telle sorte qu'il adressoit ces personnes
 à des Directeurs pour découvrir le fond
 de leur conscience. Quant à l'amour de
 la retraite & de la solitude qu'avoit
 témoigné M. de Pontchâteau, M. Singlin
 lui répond qu'il ne doute point

point que cet amour ne croisse de jour en jour, lorsqu'il connoîtra plus particulièrement les difficultés insurmontables qu'il y a dans le monde au salut d'une personne de son âge, de sa qualité & de sa naissance. Il l'exhorte à consulter beaucoup Dieu, à s'assurer de sa volonté, & à commencer à se retirer dans le secret de son cabinet & de son cœur, en lui demandant qu'il rompe ses liens, & qu'il lui facilite les voies pour le suivre & aller à lui.

1690.

M. de Pontchâteau fut très satisfait de la lettre de M. Singlin, & pensa sérieusement à avoir une entrevue avec lui. Tout occupé de cette entrevue, & l'ayant fort à cœur, il écrivit à ce sujet à P. R. Il appréhendoit cependant de paroître importun; sur quoi M. de Rebours lui écrivit pour lui faire connoître qu'il ne l'étoit point.

Une maladie qui survint à M. de Pontchâteau retarda encore ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur. Enfin il eut le bonheur de parler à M. Singlin, selon les moïens que lui indiqua M. de Rebours dans sa lettre du 16 novembre, où l'on voit que M. de Pontchâteau témoignoit une gran-

LXXXI.
Il parle à
M. Singlin.

1690.

de ardeur pour lire les livres qui
 » traitoient de la grace de Jesus-
 » Christ ; & qu'à mesure que son es-
 » prit se nourrissoit des vérités sain-
 » tes , son cœur concevoit à propor-
 » tion de jour en jour des flammes
 » toutes nouvelles pour le bien fu-
 » prême , qui est le principe & la fin
 » unique de tous les autres biens « .
 M. de Pontchâteau eut lieu de con-
 noître , dès la première fois qu'il vit
 M. Singlin , la vérité de ce que lui
 avoit dit M. de Rebours , qu'il ne
 connoissoit point d'homme doué ni
 d'une plus grande lumière , ni d'une
 plus grande charité.

LXXXII.

Il va à P. R.
 des champs.

M. de Pontchâteau alla vers la fin
 de l'an 1651 à P. R. des Champs, pour
 s'encourager à commencer une nou-
 velle vie par l'exemple des pieux so-
 litaires qui y vivoient. Ce voiage lui
 fit naître l'idée de fixer sa résidence
 dans ce saint desert ; mais M. Sin-
 glin ne fut pas de cet avis, comme
 on le voit par deux billets , l'un du
 mois de février , l'autre du mois de
 mars 1652. » Il faut avoir un peu
 » de patience pour aller habiter le
 » desert , lui dit M. Singlin ; quand
 » le tems sera venu vous trouverez
 » tout prêt un logement ; *omnia tem-*

» *pus habent.* Et comme le tems est
 » entre les mains de Dieu, il le faut
 » beaucoup consulter, afin de ne
 » faire aucune avance, ni retarder
 » quand il parlera & se manifestera «.

1690.

Cependant l'amour de la solitude croissoit tellement dans M. de Pontchâteau, qu'il pensa à découvrir à Madame d'Harcourt sa sœur le dessein qu'il avoit de se retirer. Il écrivit à ce sujet à M. Singlin qui le trouva bon, & lui en fit écrire par M. de Rebours, qui lui marqua dans une lettre (du premier avril 1652) la manière dont il devoit le faire. Dieu lui donna le courage de faire part de ce projet à la Comtesse, & de répondre avec fermeté aux mauvais raisonnemens que lui fit à ce sujet un de ses parens. Il vouloit dès lors quitter ses bénéfices, mais l'avis des personnes qui le conduisoient, fut qu'il devoit attendre, remercier Dieu de la bonne volonté qu'il lui avoit donnée, & remettre à sa providence de lui ouvrir les voies pour l'exécution de son dessein, sans rien précipiter, & sans se relâcher en rien.

M. de Pontchâteau avoit dès lors quelque desir d'abandonner tous ses biens, & de se consacrer uniquement

1690. à la vie pénitente. Mais M. Singlin
 LXXXIII. voïant qu'il conservoit toujours des
 liaisons avec des personnes du monde,
 Il écoute la voix de l'en- crut devoir éprouver si cette ferveur
 chanteur, & fait le voïage ne seroit point passagere. Peu de tems
 de Rome. après il éconta la voix de l'enchan-
 teur, qui lui parla par la bouche de
 son docteur qui pour dissiper son
 projet de reforme l'engagea à faire le
 voïage de Rome. Ils partirent ensemble
 au mois d'octobre, & s'arrêterent
 à Lyon chez le Cardinal Alfonse,
 frere du Cardinal de Richelieu &
 parent de M. de Pontchâteau. Celui-
 ci fut un peu touché de ce que le
 Prélat près d'expirer, lui dit, qu'il
 avoit beaucoup de regret d'avoir quit-
 té son état de Chartreux, & qu'il
 auroit bien mieux aimé mourir *Dom*
Alfonse que Cardinal de Lyon (17). M.
 de Rebours écrivit à l'occasion de cet-
 te mort une lettre à M. de Pontchâ-
 teau datée du 7 avril 1653, dans la-

(17) Ce Cardinal mourut le 23 mars 1653. Ain-
 si l'Auteur ou l'Éditeur
 du Nécrologe de P. R.
 s'est trompé en plaçant le
 voïage de M. de Pont-
 château à Rome en l'an
 1657, puisqu'il le fit
 l'année de la mort du Car-
 dinal arrivée en 1653.
 Cette premiere méprise
 en a occasionné plusieurs
 autres, qui en sont une
 suite. Ce Cardinal vou-
 lut être enterré dans un
 hôpital qu'il avoit bâti,
 avec cette épitaphe qu'il
 avoit lui-même dressée ;
Pauper natus sum, pau-
peritatem vovi, inter pau-
peres sepeliri volo. Gall.
 Christ. nov. T. 4. p. 125.

quelle il lui marque que » Dieu a
 » levé par cet accident inopiné l'em-
 » pêchement le plus grand & le plus
 » funeste qui pouvoit s'opposer à son
 » salut , & dans lequel ses proches
 » l'avoient engagé , ou par une fausse
 » piété , ou dans la vue toute cri-
 » minelle de l'intérêt de leur mai-
 » son «. M. de Pontchâteau n'a ja-
 mais perdu de vue cette reflexion ,
 qui lui a souvent fait dire depuis :
Dieu a tué deux hommes pour me sau-
ver (18).

Tous les amis de M. de Pontchâteau furent très affligés de ce voiage , où il couroit de si grands risques pour son innocence. Ce n'étoit point sans sujet , car il contracta toutes les habitudes qu'un homme bien fait , d'esprit & de naissance pouvoit contracter. Il sentit néanmoins bientôt par le vuide de son esprit , & par les agitations & les inquiétudes de sa conscience , qu'il ne trouvoit pas dans cette sorte de vie ce qu'il cherchoit , & qu'il avoit abandonné la vérité pour courir après la vanité du mensonge. Dieu poursuivit ce fugitif pen-

(18) Le Cardinal de Richelieu, & le Cardinal Alphonse frere du pre-

mier. Ils étoient oncles de M. de Pontchâteau.

1690.

dant son égarement, & le rappella sans cesse à lui-même par les reproches intérieurs qu'il lui faisoit, jusqu'à ce qu'il fût revenu à la lumière. Il y eut une bonne religieuse, qui se fit une devotion particuliere de prier pour son retour, afin de reparer par cet acte de charité envers lui, les fautes de ressentiment qu'elle croioit avoir commises autrefois contre le Cardinal de Richelieu, qui avoit persécuté sa mere (19).

LXXXIV.

Il se remet sous la conduite de M. Singlin, à qui il écrit.
Réponse de M. Singlin.

M. de Pontchâteau après avoir demeuré quelque tems à Rome, passa en Allemagne, dont il traversa plusieurs provinces, puis revint en France, & prit alors la résolution de se remettre sous la conduite de M. Singlin, & lui écrivit une lettre très humble. Ce pieux Ecclésiastique lui fit la réponse suivante (20). » Monsieur, » vous pouvez avec toute liberté » nous voir, quand il vous plaira, » n'ayant pas moins d'affection que » j'en ai jamais eu de vous servir. » J'ai bien eu de la douleur de vous » durant un si long silence, & vous » voiant dans un tel âge & dans une » condition si périlleuse, n'étant conduit & soutenu de personne au mi-

(19) Nécr. p. 256.

(20) Rec. *ibid.* p. 426.

» lieu d'occasions dangereuses. Mais
» je n'ai jamais eu de refroidisse-
» ment pour votre service. Je vous
» ai laissé entre les mains de Dieu ,
» qui est tout puissant pour sauver
» les hommes dans toutes sortes d'é-
» tat ; quoique les uns soient plus
» dangereux que les autres , & que
» Dieu veut souvent que nous rom-
» pions avec le monde , quand nous
» ne pouvons pas nous bien défen-
» dre de sa corruption , & que nous
» n'avons pas assez de force pour ré-
» sister à toutes ses attaques.

» Il n'y a que Dieu seul qui sache
» ce que je voudrois faire pour vo-
» tre délivrance. Il est vrai que jus-
» qu'à présent Dieu n'a pas donné
» bénédiction au service que nous
» avons voulu vous rendre , peut-être
» pour nous être engagés trop faci-
» lement , ou pour avoir usé de trop
» de condescendance , avant d'avoir
» été confirmés en votre personne ,
» que nous ne saurions être trop re-
» tenus à nous engager en la conduite
» des personnes de votre qualité ,
» Ecclésiastiques & Bénéficiers ; &
» que l'indulgence avec laquelle nous
» tâchons de les guerir ne réussit pas
» toujours. Cela ne diminue néan-

1690.

» moins en rien le desir que j'ai de
 » vous servir de la maniere que Dieu
 » le fera connoître , m'y sentant étroi-
 » tement obligé par beaucoup de
 » raisons, particulièrement par le pre-
 » mier engagement que j'ai eu avec
 » vous , qui me fait vous suivre par-
 » tout , & prendre part à tous les
 » maux & à tous les biens qui peu-
 » vent vous arriver.

» Je plains bien Mesdames vos
 » sœurs , d'autant plus que je crains
 » qu'elles n'usent pas bien des dis-
 » graces qui leur arrivent selon le
 » monde ; ce qui les rend double-
 » ment misérables & dignes de com-
 » passion. Je prie Notre - Seigneur
 » qu'il leur fasse la grace , comme à
 » vous , de regarder la main de Dieu
 » sur elles , & d'écouter le Seigneur
 » qui leur enseigne à mépriser le
 » monde , & à n'aimer que ce qui
 » est immuable & éternel. C'est le
 » souhait de votre très humble ser-
 » viteur , A. S.

Depuis ce tems M. de Pontchâteau éprouva bien des agitations , & eut bien des combats à soutenir pour vaincre tous les obstacles qui s'opposoient à son salut. On voit par une lettre que M. Singlin lui écrivit le

deux juin 1654, ce que la grace lui faisoit déjà faire, & ce qu'elle commençoit à lui mettre au cœur pour l'avenir (21). » Il est vrai, Monsieur, » lui dit-il, que vous avez sujet de » déplorer votre état, n'ayant pas » persévéré dans ce que vous avez » commencé. La crainte que vous ne » retombassiez dans vos déréglemens » passés, m'avoit empêché de con- » sentir à votre long voiage, qui » vous exposoit à beaucoup de ten- » tations, & je vois par malheur que » ma crainte n'a pas été mal fondée. » Il faut pourtant bien se donner de » garde de tomber dans aucune dé- » fiance de la miséricorde de Dieu, » car ce seroit le plus grand de tous » les crimes. Mais il faut essayer de » jeter de meilleurs fondemens de » pénitence la seconde fois que la » premiere, & se mieux disposer à » ce que vous desirez de faire, par » la retraite, l'humilité intérieure & » extérieure, la mortification de vos » sens, l'exercice des bonnes œuvres. » Vous ne devez pas croire que » votre salut soit attaché à la re- » traite de P. R. que vous desirez. » L'entrée ne vous en est pas fer-

(21) Rec. *ibid.* p. 428.

1690.

» mée, mais les choses ont leur tems.
 » Vous avez déjà beaucoup fait de
 » vous éloigner du monde & des
 » conversations mondaines. C'est un
 » acheminement pour aller plus a-
 » vant. Ne voïez personne qui
 » vous puisse nuire. Faites quelques
 » pélerinages à pied à quelqu'Eglise
 » de Saint, où vous avez plus de
 » devotion. Préparez votre cœur à
 » suivre Dieu où il vous appellera,
 » & à faire, souffrir & quitter tou-
 » tes choses pour lui. Esperez que ce
 » qui vous est arrivé, vous servira
 » à vous plus affermir dans sa voie,
 » à vous plus défier de vous-même,
 » & à plus hair la fréquentation du
 » monde. Voilà ce que je vous puis
 » dire présentement ; je vous aurai
 » present devant Dieu, & lui deman-
 » derai les lumieres pour vous ser-
 » vir, &c. «.

Les années suivantes M. de Pont-
 château parut aller à Dieu de tout
 son cœur. Cependant il falloit qu'il
 eût encore quelque attache secrete,
 qui causa une rechûte. Il alloit de
 tems en tems faire des retraites à Port-
 Roïal (22) ; & il sembloit à chaque
 fois que c'étoit avec une nouvelle

(22) Du Fossé, p. 131. Font. T. 2. p. 545.

ardeur. Il y étoit lorsqu'on ordonna en 1656 aux solitaires d'en sortir (23). Il aidoit dans ce tems-là M. Arnauld dans ses ouvrages, & écrivoit sous lui. Les miracles de la Sainte Epine de P. R. lui donnerent de l'occupation en 1656 & 1657, car on le chargea d'en dresser les relations, ce qui le fit appeller, *le Greffier de la Sainte Epine* (24).

Cependant il lui prit fantaisie de retourner à Rome. Il partit au mois d'avril 1658, & revint à Paris au mois de septembre de l'année suivante (25). M. de Pontchâteau traîna

1690.

LXXXV.
M. de Pontz
château traî-
ne encore ses
chaînes.

(23) M. de P. C. a dressé un journal de ce qui se passa à la visite du Lieutenant civil & des Commissaires.

(24) On voit par M. Fontaine, T. 2. p. 559, & par plusieurs lettres de Mademoiselle Perrier, que M. de Pontchâteau prenoit soin de recueillir exactement les merveilles, pour en donner les relations au Public. On a lieu de croire qu'il est auteur en partie avec M. Pascal, d'un excellent écrit de 30 pages in-4° qui parut au mois de novembre 1656, sous ce titre: *Réponse à un écrit publié au sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à P. R. de-*

puis quelque tems par une sainte Epine de la couronne de notre Seigneur. M. de Pontchâteau continua en 1657 son travail; mais son zele pour les œuvres de Dieu se rallentit en même-tems que son amour pour la retraite. Et étant parti pour Rome en 1658, quelqu'autre continua son recueil. La mere Angelique écrivant à la Reine mere le 4 mars 1660, lui dit dans sa lettre, qu'il y en a plus de 80 (miracles) d'écrits & de bien avérés.

(25) M. de Pontchâteau qui a fait une relation de ce voyage, en avoit noué la partie avec de jeunes Abbés, dans un

1690.

ensuite quelque - tems ses chaînes, jusqu'à ce qu'enfin docile à la voix de Dieu, qui l'appelloit sans cesse à la pénitence, il résolut de s'adresser aux personnes qui lui avoient montré la voie qui conduit au salut, & qu'il avoit abandonnée pour la seconde fois. Quoique MM. de P. R. eussent bien de la charité, cependant comme ils avoient connu son inconstance, ils eurent assez de peine de le recevoir parmi eux. Ce fut sur la fin de l'année 1660, après son retour de Bretagne, où il avoit fait un voiage qui dura un an, & d'où il rapporta une fièvre quarte qu'il garda plusieurs années. Il y eut encore des vicissitudes dans ce pénitent (26). M. Singlin lui écrivant le vingt-deux mai 1661, lui marquoit qu'il avoit beaucoup de peines de le voir encore engagé dans les liens du monde, & qu'il étoit nécessaire de les rompre; qu'en conséquence il ne croïoit pas devoir lui permettre le voiage aux Eaux de Bourbon, dont il lui avoit écrit qu'il

voiage qu'il avoit fait l'année précédente en Bretagne. Il rapporta de Rome une dignité; le Pape Alexandre VII l'aïant fait Pronotaire.

(26) Il fut sur le point

de se marier avec une Demoiselle qui fréquentoit la Duchesse d'Epéron sa sœur, lorsqu'une mort subite enleva cette Demoiselle.

avoit besoin , parceque cela le jetteroit dans de nouveaux précipices. Il ajoutoit que la santé de son ame lui devoit être plus chere que celle du corps , à laquelle on pouvoit remédier d'une autre façon. Enfin il lui disoit que ce qui devoit l'occuper alors , c'étoit de s'éloigner le plus qu'il pourroit des gens du monde , & de se mettre dans la compagnie de quelque homme de bien.

M. Singlin toujours inquiet , comme on le voit par plusieurs de ses lettres , au sujet de M. de Pontchâteau , & jugeant que la retraite lui étoit nécessaire , le pressa beaucoup d'entrer dans quelque communauté pour y vivre le plus religieusement qu'il pourroit & en pénitent. Il étoit d'avis qu'il quittât Paris & se retirât à la campagne , pour éviter les visites non-seulement des gens du monde , mais même des amis qui en faisant profession de piété , sont gens de nouvelles , & dont les entretiens roulent sur toutes sortes de matieres , & sur les affaires du monde comme sur toutes autres : » ce qui , disoit M. Singlin , ne fait que nuire à une personne qui a besoin de pénitence ; de retraite & de silence , pour

1690.

» ne vaquer qu'aux affaires de son
 » salut, renouveler tout de bon sa
 » vie, & faire de dignes fruits de
 » pénitence «.

LXXXVI.
 La grace continue d'agir sur le cœur de M. P. C. Mauvais effets d'un voyage de Bretagne.

Cependant la grace de Dieu agissoit sur le cœur de M. de Pontchâteau ; il pensoit, comme on le voit par une lettre de M. Singlin du 28 mai 1661, à se défaire de ses domestiques & du reste de ses meubles, pour quitter entièrement le monde. Néanmoins il ne le fit pas encore. Au commencement de 1663, il fit, avec l'agrément de M. Singlin, un voyage en Bretagne pour ses affaires, sur-tout pour prendre quelque arrangement au sujet de ses bénéfices ; mais il lui donna un homme de bien pour lui tenir compagnie (27). Ce voyage fut une occasion à M. de Pontchâteau de se déranger un peu, & de reprendre quelque chose de l'amour du monde. M. Singlin en fut sensiblement affligé & se repentit d'avoir consenti au voyage ; il lui écrivit à ce sujet le 18 mai

(27) Cet homme de bien étoit M. le Maître Docteur de Sorbonne, qui voyant que le voyage étoit trop long, revint à Paris. M. de P. C. n'ayant plus ce guide auprès de lui, se laissa aller à la dissipa-

tion du monde. La lettre de M. Singlin du 18 mai 1663, relative aux mauvais effets qu'avoit produits ce voyage dans M. de P. C. autorise à le placer en cette année.

1663, & lui témoigna dans sa lettre :
 » que le meilleur pour lui seroit de
 » quitter entierement le monde, & de
 » s'enfermer dans un monastere. Vous
 » avez besoin, lui dit-il, de quelque
 » chose qui vous lie & vous sou-
 » tienne, pour vous munir contre
 » votre propre foiblesse & l'inconf-
 » rance de l'esprit humain. Vous de-
 » vez vous adonner à la priere & aux
 » lectures qui ont rapport à votre état,
 » comme de quelques Traités de la
 » pénitence & de quelques vies de
 » saints pénitens; aller visiter quel-
 » qu'Eglise retirée, pour vous éloi-
 » gner des compagnies & visites inu-
 » tiles; regler votre tems & vos exer-
 » cices, ensorte que vous soiez très
 » fidele à les observer, & à ne vous
 » en dispenser point sans une véri-
 » table nécessité; à faire toute chose
 » par assujettissement, qui est le vrai
 » esprit du Christianisme (28) «.

1690.

M. Singlin jugeant donc que M. de Pontchâteau avoit besoin de quel-
 que chose qui liât & fixât son inconf-
 tance, fit ce qu'il pût pour l'enga-
 ger à se faire Bénédictin, ou du moins
 à demeurer dans quelque maison re-
 ligieuse en qualité de pensionnaire ;

LXXXVII.
 M. Singlin
 juge que la
 retraite est
 nécessaire à
 M. de P. C.
 pour fixer son
 inconstance.

1690.

mais il objectoit par rapport au premier article, qu'on l'obligeroit peut-être à signer le Formulaire; & sur le second, il faisoit beaucoup de difficultés. Cependant M. Singlin ne cessoit de lui représenter que la vie qu'il menoit n'étoit pas agréable à Dieu; parceque, quoiqu'elle ne fût point criminelle, elle étoit languissante & viciée. Il l'exhortoit sans cesse à se souvenir de cette parole qu'il recitoit tous les jours: *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra; & à revenir, ad primam charitatem.*

» Nos œuvres, lui disoit-il, n'étant
 » point faites dans la plénitude de
 » la charité, quoique bonnes à l'ex-
 » térieur, nous font porter le nom
 » de vivans aux yeux des hommes,
 » lorsque nous sommes morts aux
 » yeux de Dieu, si nous n'en faisons
 » pénitence. Dans une lettre du 15
 février 1664, il lui témoigne le desir
 qu'il a qu'il trouve bientôt une re-
 traite: » car, dit ce pieux Ecclésiast-
 » tique, je crains toujours beaucoup
 » pour vous que le tems ne se con-
 » somme inutilement, & que *spa-*
 » *tium pœnitentiæ* ne vous manque.
 » Je prie Dieu qu'il vous le donne,
 » & que sans délai vous l'employez

» tout de bon à réparer le passé, &
 » à vous bien établir pour l'avenir
 » en un genre de vie qui vous con-
 » duise à la vie bieuheureuse «.

1690.

Dix jours après (le 25 février) M.
 Singlin écrivit à M. de Pontchâteau
 une lettre admirable, dans laquelle
 il répond aux difficultés qu'il avoit
 d'entrer dans un monastere. » Ce que
 » vous pourriez remarquer, lui dit-
 » il, qui ne seroit pas dans votre
 » approbation en un monastere, ne
 » devroit pas vous empêcher d'em-
 » brasser tout ce que vous y trouve-
 » riez de bien qui vous seroit pro-
 » portionné : *Omnia probate, quod*
 » *bonum est tenete.* Il ne faut pas s'i-
 » maginer aucun bien, où il n'y ait
 » rien à redire ; il suffit de ne prendre
 » aucune part à ce qui pourroit être
 » mal, & d'user bien de tout ce qui
 » vous pourroit convenir.

LXXXVIII.
 Belle lettre
 de M. Singlin
 à M. de P. C.

» Je remarque avec douleur que la
 » connoissance de beaucoup de vé-
 » rités (qui sont très utiles à ceux qui
 » en usent bien) ne sert à beaucoup de
 » personnes, tant filles qu'hommes,
 » qu'à les éloigner de la vie religieuse,
 » qui leur est nécessaire pour leur sa-
 » lut, toute autre leur étant très pé-
 » rilleuse. Et l'on ne s'apperçoit pas

1690.

» que l'amour propre & l'amour de
 » sa liberté se couvrent souvent du
 » prétexte du mal que l'on connoît
 » dans la profession que l'on a besoin
 » d'embrasser , & que cette science
 » nous enfle & nous aveugle dans
 » ce qui nous est nécessaire. Que si
 » l'on avoit bien du zèle pour la pé-
 » nitence , pour l'assujettissement &
 » pour la vie religieuse , on verroit
 » les difficultés bien applanies , &
 » on marcheroit avec confiance à
 » proportion qu'on auroit de simpli-
 » cité , suivant cette parole du Saint
 » Esprit : *Qui ambulat simpliciter ,*
 » *ambulat confidenter.*

» La vie que vous me proposez ,
 » & à quoi vous avez plus d'inclina-
 » tion , ne me revient point en tout
 » pour vous , non plus que pour beau-
 » coup d'autres. Car sans considerer
 » la difficulté qu'il y a à trouver un
 » lieu , des personnes qui vous soient
 » convenables , & une qui conduite
 » & qui prenne soin du tout , ce gen-
 » re de vie n'est point stable. Il ne
 » s'y trouve point d'exercices qui
 » conviennent à la pénitence ; on y
 » vit dans l'indépendance les uns des
 » autres , se contentant d'une défé-
 » rence de civilité & d'honêteté. Per-

» sonne ne prenant point d'autorité
» sur nous, on y parle & l'on s'en-
» tretient de science, & on n'a pres-
» que point d'autre exercice que les
» livres. Tout cela ne convient point
» à un pénitent, & à ceux même
» qui n'ont pas un besoin particulier
» de la pénitence. L'esprit de piété,
» de simplicité & d'humilité se ral-
» lentit, & quelquefois même s'é-
» teint entierement. Pour embrasser
» cette vie sans péril, il faut pou-
» voir se soutenir soi-même, être
» appelé à l'étude & à servir les au-
» tres du fruit de ses études. Autre-
» ment on y languit, étant privé des
» exercices qui se trouvent en reli-
» gion, & qui soutiennent les foi-
» bles & fortifient les forts, com-
» me l'Office divin en commun qui
» occupe une partie de la journée,
» le travail des mains, ou les autres
» observances qui tiennent lieu de
» travail, & par-dessus tout l'obéis-
» sance. Et hors les choses, à quoi l'on
» ne pourroit se rendre sans offenser
» Dieu (ce que l'on exige très rare-
» ment), on peut se sanctifier en se
» soumettant à ce que l'on exige de
» nous, quoique *ab initio non fuit sic.*
» Je ne fais comment je me suis

1690.

» laissé aller dans un si long discours.
 » L'affection que j'ai pour votre salut
 » m'a conduit à découvrir mes pen-
 » sées sur les divers états que vous
 » pouvez embrasser, afin de ne vous
 » y tromper pas dans le choix que
 » vous en pourriez faire, suivant cet-
 » te parole : *Est via que videtur ho-*
 » *mini recta, &c.* ». Enfin, M. Sin-
 » glin après avoir proposé une entre-
 » vue à M. de Pontchâteau, termine
 » ainsi sa lettre : » Je prie Dieu qu'il
 » vous donne un saint zèle pour la
 » pénitence, suivant ce que Jesus-
 » Christ fait dire à un Evêque qui
 » étoit, non tombé dans des crimes,
 » mais déchu de sa première ferveur
 » & charité : *amulare & age pœniten-*
 » *tiam.* Vous voiez que le zèle pré-
 » cède la pénitence ; & sans lui on
 » ne sauroit bien expier ses péchés
 » par une pénitence salutaire ».

LXXXIX.
 M. de Pont-
 château re-
 nonce entiè-
 rement au
 monde.

M. Singlin eut la consolation de
 voir avant sa mort ses vœux exaucés,
 par un changement parfait dans M.
 de Pontchâteau ; & il fut l'instrument
 dont Dieu se servit pour le fixer &
 l'attacher d'une manière inébranlable
 à son service. Voici comment la chose
 arriva, ainsi que M. de Pontchâteau
 la raconta lui-même, peu avant sa

mort à Mademoiselle Perrier. Un jour qu'il alla voir M. Singlin, ce pieux Ecclésiastique lui aiant beaucoup parlé sur les tentations continuelles qu'il éprouvoit dans le monde, & les incertitudes où il étoit, lui dit : *Vous ne voulez-donc pas quitter la vie que vous menez ?* M. de Pontchâteau aiant répondu qu'il le vouloit bien, mais qu'il ne le pouvoit pas, *ne dites point que vous ne le pouvez pas*, reprit M. Singlin, *mais dites que vous ne le voulez pas.* M. de Pontchâteau s'étant retiré ensuite chez lui au cloître de Notre - Dame, fit réflexion sur ces paroles de M. Singlin : *dites que vous ne le voulez pas.* Et il se disoit en lui-même : *M. Singlin a raison, c'est que je ne le veux pas.* Il n'eut point d'autres pensées toute la nuit, ne dormit gueres, se leva à quatre heures du matin, prit sa résolution, écrivit quelques lettres, & se retira dans un lieu inconnu à sa famille. Depuis ce tems il ne vit plus ses parens. Lorsqu'on lui parloit dans la suite d'eux, & des dignités qu'ils avoient, il répondoit : *Putredini dixi, pater meus es; mater mea & soror mea vermibus* : J'ai dit à la poussiere, vous êtes mon pere : j'ai dit aux vers, vous

1690.

êtes ma mere & ma sœur. » C'est sou-
 » vent , disoit-il encore , un grand
 » deshonneur devant Dieu d'être né
 » de quelque condition selon le mon-
 » de ; parceque d'autant plus qu'on
 » a des parens élevés dans la fa-
 » mille , on peut compter dans sa
 » famille un plus grand nombre de
 » réprouvés «.

XC.
 Il quitte ses
 bénéfices.

Ce fut alors (en 1664) qu'il quitta
 ses bénéfices, il remit en regle l'Ab-
 baïe de la Vieuville , & auroit dis-
 posé aussi canoniquement de l'Abbaïe
 de S. Gildas des Bois , & de celle de
 Generton , s'il en avoit eu la liberté.
 Celui en faveur duquel il se demit
 de l'Abbaïe de la Vieuville , ne l'ac-
 cepta qu'à condition qu'il y auroit une
 pension de deux mille livres pour M.
 de Pontchâteau , mais jamais il n'en
 voulut rien toucher.

XCI.
 Ses différen-
 ces demeures.

S'étant ainsi déchargé d'un fardeau
 qui l'a fait gémir pendant toute sa
 vie sur le défaut de vocation dans
 son entrée & sur l'abus qu'il avoit fait
 des biens ecclésiastiques , il abandon-
 na son patrimoine à sa famille , & ti-
 ra seulement de M. son frere la som-
 me de vingt mille livres qu'il plaça
 sur l'Isle de Noord-Strandt.

Après s'être ainsi dépouillé de tout, il

se retira près de l'Estrapade, où il occupa sous le nom de M. Monfrein une petite chambre tout seul. M^{lle} Perrier l'y étant allée voir, & lui aiant demandé comment il se pouvoit passer de valet, il lui répondit en riant : *Quel mal vous ai-je fait pour me souhaiter un valet.* Il fit ensuite un voiage de charité en l'Isle de Noord-strandt (29) sur laquelle quelques-uns de ses amis avoient placé des fonds. Il passa par la Hollande, & revint par l'Allemagne & la Lorraine. Il a fait une relation de ce voiage. Peu après son retour à Paris, il alla demeurer à l'extrémité du faubourg S. Antoine avec M. de Sainte Marthe & M. de Saint Gilles d'Asfon. Là M. de Pontchâteau se mit tout de bon à essaier ses forces pour le genre de vie pénitente qu'il comptoit mener le reste de ses jours. Lui & ses compagnons travailloient ensemble dans leur retraite, & vivoient comme des pauvres, à la réserve qu'ils

(29) L'Isle de Noord-strandt en Dannemarck, aiant été inondée au commencement du dernier siecle, on la dessécha. Les personnes qui travaillerent aux nouveaux établissemens, firent des emprunts, & ce fut ce qui donna occasion à plusieurs

de Messieurs de P. R. d'y placer de l'argent. Les Jésuites firent sur cela des gloses à leur façon, & voulurent faire croire que les Jansenistes avoient dessein de s'établir dans le Nord. Mém. hist. & dogm. du P. Davrigni Jésuite. T. 3. p. 145. & suiv.

1690.

ne mangeoient point de chair. On l'obligea cependant quelquefois de quitter sa solitude pour faire des voïages utiles à l'Eglise. Il alla en 1667 faire imprimer à Amsterdam par Elzevir, au nom de Gaspard Migeot, le nouveau Testament de Mons. Mais à peine avoir-il fini les affaires dont il étoit chargé, qu'il rentroit dans la retraite avec une nouvelle ferveur. Il y composa les deux premiers volumes de la *Morale pratique des Jésuites*.

M. de Pontchâteau demeura trois ans dans cette retraite avec M. de Sainte-Marthe & M. de Saint-Gilles. Plusieurs personnes se joignirent à eux en différens tems, entr'autres M. Varet & M. de Boisbuisson. M. de Saint-Gilles y mourut le trente décembre 1668. Les visites qu'un grand nombre d'amis leur rendirent pendant sa maladie, firent trop connoître leur maison, enforte qu'ils furent bientôt obligés de la quitter. » Son ami, dit » le Nécrologe, mourut de la mort » des Saints, & d'une maniere qui » les obligea lui (M. de Pontchâteau) & cet Ecclésiastique (M. de Sainte-Marthe) à quitter la place, » pour les louanges que le Vicaire » de

» de la Paroisse ne put s'empêcher de
 » donner au défunt, après avoir ap-
 » pris le détail de sa vie qu'il lui fit
 » pendant sa maladie ». Le mérite é-
 toit alors respecté dans cette Paroisse.

Peu de tems après, Port - Roial
 aiant commencé à ressentir (en 1669)
 les effets de la paix rendue à l'Eglise,
 M. de Pontchâteau vola comme une
 colombe dans le lieu de son repos,
 qui étoit depuis long-tems l'objet de
 ses desirs. Il se plaça dans la ferme
 des Granges, sous le nom, l'habit &
 la figure d'un jardinier. Il portoit
 alors le nom de M. Mercier. Il y sou-
 tenoit les travaux par la priere, par
 le silence, par des jeûnes & des au-
 ténités extraordinaires. On le voioit
 porter la hotte pleine de fruits & de
 légumes; il travailloit couvert d'un
 cilice, & ceint d'une chaîne de fer,
 ne vivoit que de pain bis & de ra-
 cines, ne buvoit que de l'eau, ne cou-
 choit que sur la paille, & le plus sou-
 vent sur une claie qu'il jettoit sur la
 terre. Dans les commencemens, lors-
 qu'il étoit revenu des champs, où il
 avoit fait la moisson avec les païsans,
 il changeoit de linge parcequ'il étoit
 tout en eau. Mais s'appercevant que
 ces païsans n'en changeoient point,

XCII.
 M. de Pont-
 château va
 demeurer à
 P. R. des
 champs. Ses
 occupations.

1690.

il leur demanda comment ils faisoient: *Celui qui nous mouille, nous seche*, répondirent-ils parlant du soleil. Depuis ce tems-là il fit comme eux, & se priva de ce soulagement.

XCIII.

Il fait un
voïage à Ro-
me pour M.
d'Alet, & un
autre pour les
religieuses de
P. R.

Il y avoit huit ans que M. de Pontchâteau demuroit à P. R. lorsqu'en 1677 M. d'Alet l'engagea à aller à Rome pour le service de l'Eglise. Il partit au mois d'août chargé des mémoires de ce Prélat sur les affaires de la Régale, & sur les infractions faites à la paix de Clement IX, qu'il devoit présenter au Pape Innocent XI (30). En 1679 il fit encore un voïage à Rome, & porta au Pape une lettre des religieuses de P. R., par laquelle elles rendoient compte à Sa Sainteté de ce qui s'étoit passé à leur égard (depuis la mort de Madame de Longueville). M. de Pontchâteau ne se fit point connoître dans ces deux voïages pour ce qu'il étoit par sa naissance; mais il s'y fit connoître, aimer & estimer, & respecter pour ses grandes qualités. La persécution qui s'étoit renouvelée contre P. R. ne lui permettant pas de revenir dans cette heureuse demeure,

(30) Voïez la vie de M. d'Alet, 2 partie, liv. 2. chap. 5.

il pensa à se retirer dans une autre solitude. Il arriva vers la mi-octobre 1680 à Bruxelles, auprès de M. Arnauld, que la fureur de ses ennemis avoit obligé de s'exiler lui-même; il l'accompagna en Hollande, où il vit M. l'Evêque de Castorie, dont il étoit connu & estimé; puis il revint en France au mois de mai 1681. L'agitation que causoient à M. de Pontchâteau les affaires dont il étoit chargé, le faisoient soupirer après la retraite, comme on le voit par la lettre 199 de M. Arnauld qui tâche de le consoler.

M. de Pontchâteau se retira ensuite en Champagne auprès de M. le Roi Abbé de Hautefontaine, qui avoit fait venir des religieux d'Orval dans son Abbaïe pour établir la réforme. Cet Abbé étant mort au mois de mars 1684, M. de Pontchâteau resta encore à Hautefontaine jusqu'à l'année suivante qu'il en sortit, retourna à Bruxelles pour voir M. Arnauld, & en partit le premier février 1685 pour aller s'enfermer à Orval, Abbaïe très austere dans le Luxembourg. Il y fut conduit par M. Ernest-Ruth d'Ans, & arriva le 10 de février. Il ne s'y fit connoître qu'à

XCIV.
Retraite de
M. de P. C. à
Orval.

1690.

l'Abbé, D. Charles Bentzeradt, qui avoit nouvellement établi la réforme dans cette maison. Lorsque l'Abbé connut le grand mérite du saint pénitent qu'il possédoit, il crut devoir prendre ses avis sur plusieurs choses. Il lui envoioit même quelquefois ses religieux, quand ils avoient quelques peines, en leur disant : *allez parler à notre jardinier*, & ils en revenoient toujours contens. M. de Pontchâteau avoit un grand desir d'être reçu, & d'y prendre l'habit; mais l'Abbé sachant qu'il avoit une espece d'engagement à P. R. des Champs, lui dit absolument qu'il ne croioit pas que ce fût la volonté de Dieu qu'il abandonnât cette maison, pour prendre l'habit de l'Ordre dans celle d'Orval. M. de Pontchâteau étoit affligé de ne pouvoir exécuter son dessein, & s'en plaignoit à un de ses confidens, disant : *ne serai-je donc jamais religieux?* Il demeura à Orval environ cinq ans, plus inconnu qu'à P. R., & ajouta à ses premières austérités un silence plus rigoureux & une plus grande retraite. Il y portoit le nom de M. de Fleury, il demouroit comme un Hermite au milieu des jardins. Quelquefois, avec la permission

de l'Abbé, il se retiroit avec un petit nombre de religieux dans un endroit impraticable de la forêt (nommé *Conques*), pour s'y livrer davantage à la pénitence.

Nous avons un *mémoire sur la manière dont M. de Pontchâteau s'est comporté dans l'Abbaïe d'Orval*, écrit par un religieux de cette maison (31), qui contient les détails les plus édifiants de la vie de ce saint solitaire. Il fut pendant tout son séjour l'exemple de la communauté par sa régularité, son exactitude à l'Office, son amour pour le travail, la retraite, le silence, la mortification, mais surtout par sa profonde humilité. L'esprit de pénitence, dont il étoit animé, ne lui laissoit jamais perdre de vue ses infidélités à la grace. Le souvenir continuel qu'il en avoit l'anéantissoit devant Dieu; & le sentiment de son indignité étoit tel, qu'il n'osoit approcher du sanctuaire, au bas duquel étoit une lampe, pour prendre de la lumière après Matines ou après Complies. Lorsqu'on lui disoit qu'il communioit trop rare-

(32) Supplément du Nécrologe de P. R. p. 109 & 329.

1690.

ment (32), il répondoit que, *selon les canons il n'auroit dû ne plus jamais communier : ou bien que la grandeur de ce Sacrement, avec la vue de ses miseres, lui permettoit à peine d'en approcher.* » Il en parloit avec une
 » foi si vive, qu'on eût dit qu'il le
 » voioit des yeux du corps (33). Le
 » respect qu'il lui portoit étoit si
 » grand, que lorsqu'il en approchoit,
 » il falloit qu'il rejeât les réflexions sur soi-même, & ne pensât
 » qu'aux bontés & miséricordes de
 » Dieu.

» Enfin on peut dire (ce sont les paroles de l'auteur du mémoire) qu'on
 » a remarqué en M. de Pontchâteau
 » un si grand fond des regles &
 » des maximes de l'Écriture sainte
 » & des Peres, qu'on pourroit dire de lui dans toute sa conduite,
 » ce que disoit autrefois le Prieur de
 » Notre-Dame d'Yorck à son Abbé,
 » des premiers Religieux Cisterciens
 » nouvellement établis en Angleterre (34) : *que l'on voioit éclater de telle sorte l'Évangile en lui, que s'il*

(32) Il se confessoit toutes les trois semaines, & communioit de temps en temps.

(33) Suppl. Néc. p.

115.

(34) *ibid.* p. 128.

est permis de le dire ainsi, il est plus utile d'imiter cet illustre pénitent que de lire l'Évangile.

1690.

Après cinq ans de séjour à Orval, M. de Pontchâteau fut appelé à Paris pour quelques affaires de charité. On voit qu'il avoit un pressentiment de sa mort, par le billet qu'il laissa avec cette inscription : *Je supplie très humblement le T. R. P. Abbé de garder ce paquet, & de l'ouvrir si je meurs hors d'ici, & non autrement.* Il n'avoit jamais agi de la sorte pour tous les voïages qu'il avoit été obligé de faire auparavant. Le paquet aiant été ouvert après sa mort, on y trouva un billet daté du 26 décembre 1689, dans lequel on lisoit ce qui suit :

» Je suis à la veille d'un voïage de
 » Paris, & peut-être en ferai-je un
 » autre, c'est-à-dire, celui de l'éter-
 » nité, avant demain matin que je
 » dois partir. De quelque maniere
 » qu'il plaise à Dieu de disposer de
 » moi, mon très révérend & très
 » honoré Pere, il est à propos que
 » je fasse comme si le dernier devoit
 » être. Ainsi je laisse ce petit mé-
 » moire, que j'ose vous prier de faire
 » executer Je prie Dieu d'être
 » lui-même votre récompense, de la

CXV.
 Il revient à
 Paris.

1690.

» charité que vous m'avez témoignée
 » depuis que j'ai eu l'honneur de de-
 » meurer chez vous. Je vous supplie
 » de trouver bon que je témoigne
 » aussi à nos peres & nos freres, que
 » je suis touché d'une vraie recon-
 » noissance envers tous. J'espere de
 » votre charité & de la leur des prie-
 » res, car j'en aurai assurément un
 » très grand besoin «.

XCVI.

Sa dernière
maladie.

M. de Pontchâteau étant parti d'Or-
 val le 27 décembre, arriva à Paris
 au commencement de 1690. Il y tomba
 malade le Carême; mais sitôt que la
 fièvre l'eût quitté, il reprit ses grands
 jeûnes, qui le réduisirent dans une
 disposition prochaine à l'inflamma-
 tion de poitrine. La fluxion s'y jeta
 le 20 juin & termina son exil le huiti-
 ème jour de sa maladie. Quinze
 jours avant de tomber malade, étant
 à genoux à Notre - Dame devant la
 balustrade de la chapelle de la Vierge,
 il sentit quelqu'un se mettre à côté
 de lui, & s'étant retiré pour faire de
 la place, il apperçut un jeune hom-
 me, en qui il crut voir un peu d'air
 de sa famille (c'étoit l'Abbé de Coif-
 lin son petit neveu, qui est mort
 Evêque de Mets); cela l'émut un
 peu, & s'étant tourné davantage il

vit un laquais qui avoit la livrée de sa famille. Alors ne pouvant plus y tenir, il se retira pour éviter toute tentation, & alla entendre la Messe à une autre chapelle. Car il avoit résolu de ne plus voir ses parens : & il disoit souvent : *ma famille m'a fait une fois manquer à Dieu, je dois éviter de la voir.*

Trois jours avant sa maladie, étant allé rendre visite à Mademoiselle Marguerite Perrier, il lui témoigna avoir un grand desir de bien mourir. Sur quoi elle lui dit : *Monsieur, il faut être bien hardi pour souhaiter de mourir.* M. de Pontchâteau lui répondit : *il faut être bien plus hardi pour souhaiter de vivre.* La maladie le prit chez M. Nicole, après un entretien de deux heures, comme on le voit par une lettre (36) de cet Auteur si célèbre, qui parle ainsi. » J'ai » eu le bonheur de le voir dans sa » maladie, & même d'assister au sa- » crifice de sa mort, & j'avoue qu'elle » a été telle que je la desirerois pour » moi-même, sans éclat, sans spec- » tacle, dans une parfaite paix, un » recueillement entier, & une ap- » plication à Dieu non interrompue;

(36) C'est la huitième dans l'édition de Paris.

1690.

» en un mor, comme la fuite d'une
 » vie, qui tendant toute à la mort,
 » n'avoit pas besoin d'être marquée
 » par des circonstances particulieres,
 » mais de continuer dans le même
 » état. Je l'ai toujours regardé com-
 » me une des personnes du monde,
 » qui s'est donnée le plus sincèrement
 » à Dieu; qui a été possédé plus plei-
 » nement du desir de son salut, &
 » en qui on n'a jamais apperçu, de-
 » puis qu'il s'est donné à Dieu tout
 » de bon, aucune pensée vers le
 » monde, ni aucun ébranlement sur
 » le choix qu'il avoit fait; mais un
 » progrès continuel dans cette aver-
 » sion pour la vanité, que Dieu lui
 » avoit fait la grace de mépriser «.

M. de Pontchâteau étoit logé chez
 M. Boué, Marguillier de S. Gervais,
 grand homme de bien (37), dans la
 rue S. Antoine, vis-à-vis la vieille
 rue du Temple, où il avoit une cham-
 bre au troisieme étage. C'étoit-là qu'il
 menoit sa vie ordinaire, inconnu à

(37) M. Boué avoit s'étant mariée fut mere
 quitté, après la mort de de la petite fille guérie
 sa femme, qui étoit très miraculeusement à la
 vertueuse, tout négoce & mort de M. de Pontchâ-
 tout embarras, pour ne teau. M. Boué est mort
 penser qu'à servir Dieu. âgé de 84 ans, le 31 août
 Il avoit du vivant de sa 1698; il est enterré à saint
 femme: une servante, qui Gervais.

tout le monde, vêtu comme le plus simple bourgeois; ne mangeant qu'une fois le jour; prenant tout au plus le soir une pomme & un verre d'eau, ou un biscuit de deux liards; assistant à tous les Offices de la Paroisse avec une piété exemplaire, & tout le recueillement qu'on peut s'imaginer.

La violence de la maladie l'ayant contraint de se mettre au lit, il demanda les Sacremens, qu'il reçut sans être connu d'aucun Prêtre de la Paroisse, ni même de M. le Curé. Il reçut l'Extrême-onction le 24 juin au matin. M. le Duc de Coislin son neveu l'ayant appris, se déguisa le lendemain, & alla demander au Porteur-Dieu de Saint Gervais où demuroit l'homme qu'il avoit administré la veille. Lorsqu'il le fut, il alla chez M. Boué, lui dit qu'il étoit le Duc de Coislin, qu'il savoit que son oncle étoit chez lui, & qu'il le prioit de lui permettre de le voir. M. Boué lui répondit qu'il n'osoit le faire (38); mais qu'il alloit faire descendre l'un des Médecins qui étoient auprès de

XVII.
M. le Duc
de Coislin
vient pour le
voir dans sa
retraite.
Sa mort.

(38) Ce récit tiré d'un petit mémoire de Mademoiselle Perrier, qui avoit été témoin de tout ceci, fait voir que ce n'é-

toit pas M. Boué qui avoit averti les parens de M. de Pontchâteau, comme il est dit dans le Nécrologe.

1690.

lui. M. Dodart étant descendu, dit à M. le Duc de Coislin qu'il n'ignoroit pas la peine que M. son oncle avoit de voir ses parens, mais qu'il alloit faire encore une tentative. M. de Pontchâteau pria qu'on le laissât mourir tranquillement. » Il voulut mourir, dit M. du Fossé (39), dans cet esprit de pauvreté & d'abaissement, où la grace l'avoit fait entrer. Il appréhendoit que la vue seule des Grands du monde ne fit sur lui quelque impression fâcheuse dans un tems où il étoit sur le point de tout oublier & de tout quitter, & où il devoit s'appliquer principalement à rendre à Dieu de très humbles actions de graces de l'avoir arraché à toutes les vaines grandeurs du siècle. Craignant pour soi d'autant plus qu'il se voioit à la fin de sa carrière, il jugea devoir prendre le plus sûr parti. La veille de sa mort, Madame de Fontpertuis fit entrer dans sa chambre à dix heures du soir Madame de Coislin & une autre Dame. Elles se mirent à genoux aux pieds de son lit, & le virent par la fente du rideau, mais il ne les voioit pas. Il avoit les

(39) Mém. p. 394.

yeux attachés au Ciel; la joie dont son cœur étoit rempli paroissoit sur son visage, & il mourut ainsi le 27 juin âgé de cinquante-six ans & quelques mois, dans la confiance & la tranquillité que Dieu donne à un pénitent, que la grace a fait si long-tems travailler à se nourrir de la vérité dans tous les exercices d'une piété solide. Madame de Coislin & l'autre Dame ne sortirent de sa chambre qu'après cinq heures du matin, lorsqu'il fût expiré.

M. du Fossé rapporte ce fait avec des circonstances un peu différentes.

» Cependant, dit-il, lorsqu'il tomba
 » dans l'agonie, on ne crut pas de-
 » voir refuser au Duc & à la Du-
 » chesse de Coislin d'entrer dans sa
 » chambre sans être connus. Ils se
 » tinrent aux pieds de son lit où ils
 » prièrent pendant quelque-tems, &
 » d'où ils le considererent tout à loi-
 » sir, non sans verser beaucoup de
 » larmes, par la douleur qu'ils res-
 » sentoient de voir en un tel état
 » celui qu'ils avoient aimé tendre-
 » ment, & de n'avoir pû jouir de
 » cette consolation qu'ils avoient
 » tant souhaité, de pouvoir au moins
 » lui parler «.

1690.

xcviii.

Miracle opéré à sa mort.

Aussi-tôt il se répandit un bruit dans Paris, qu'il étoit mort un Saint sur la Paroisse de S. Gervais, ce qui fit amasser en un moment un si grand nombre de peuple que le passage n'étoit plus libre dans le quartier. On fut obligé de mettre des gens aux portes que l'on vouloit forcer; on ne laissoit entrer que six personnes à la fois, qui lui baisoient les pieds, & lui faisoient toucher leurs maux. De ce nombre fut une jeune fille de huit ans, qui fut guérie, en touchant ses pieds, d'un mal d'érouelles qu'elle avoit au cou. Ce miracle fit beaucoup d'éclat dans Paris, parceque la fille étant encore entre les mains des Médecins & des Chirurgiens, ils reconnurent par des attestations en forme (40) qu'ils donnerent, *que cette guérison subite ne pouvoit être naturelle dans l'état où le mal étoit.* C'est ainsi que » Dieu, qui » se plaît à honorer ses serviteurs; & » à relever d'autant plus leur gloire » devant les hommes, qu'ils ont eu plus » de soin eux-mêmes de se cacher à » leurs yeux, fit connoître aussitôt après

(40) Cette guérison miraculeuse fut attestée par M. Dodart, Monsieur Save, & M. Hequet, qui avoient traité M. de Pont-

château. Il en fut dressé un acte par devant Notaire. Voyez les piéces, T. 3. Mém. hist. p. 107, & suiv.

» la mort de M. de Pontchâteau ,
 » combien son humilité , sa charité &
 » sa pénitence lui avoient été agréa-
 « bles ». M. du Fossé qui parle de la
 sorte (41) arriva à la maison de cet
 Elu , que la vérité venoit de déli-
 vrer , au moment qu'elle étoit entou-
 rée d'une multitude de personnes, que
 le bruit de cette merveille avoit atti-
 rées. » Et je fus, dit-il, témoin de
 » la foi de ces bonnes gens , qui le-
 » voient le plomb qui n'étoit pas en-
 » core achevé de fonder, afin de
 » pouvoir au moins toucher ce corps,
 » qui avoit été le temple du Saint-
 » Esprit.

» Qu'il est vrai , mon Dieu (42) ,
 » que vous êtes admirable dans vos
 » saints ; que vous prenez plaisir à
 » confondre , par ces précieuses dé-
 » pouilles de vos humbles serviteurs,
 » tout le faste & toute la vanité des
 » grands du monde ! Car autant qu'on
 » a ordinairement d'horreur de ces
 » Grands , après qu'ils sont morts ,
 » eux qui n'ont songé pendant qu'ils
 » vivoient , qu'à se procurer de la
 » gloire parmi les hommes , & qu'à
 » prendre tous les soins possibles de
 » délicater leur chair , & de la faire

(41) Foss. mém. p. 395.

(42) *Ibid* p. 396.

1690.

» vivre dans les délices ; autant vous
 » inspirez de respect & de vénéra-
 » tion pour les membres morts de
 » ceux , qui se sont appliqués à cru-
 » cifier leur chair , pour votre amour.

XCIX.

Concours
 du Peuple,
 qui le révere
 comme un
 saint.

On avoit trouvé une chaîne de fer
 autour des reins de ce saint Pénitent,
 & un billet par lequel il déclaroit
 qu'il vouloit être porté à l'Eglise de
 la Paroisse , comme un pauvre par le
 convoi de la charité, & de là au mo-
 nastere de P. R. des Champs. Lors-
 qu'on fit le convoi , auquel le Duc &
 la Duchesse de Coislin assisterent tou-
 chés & pénétrés de cette mort , la
 dévotion du Peuple augmenta encore.
 Toutes ces bonnes gens accouroient
 en foule à l'Eglise saint Gervais, &
 disoient tout haut que c'étoit un *Saint*.
 Mais lorsqu'il fallut sortir le corps
 de l'Eglise , & le mettre dans un ca-
 rosse , pour le transporter à P. R. des
 Champs , la foule étoit si extraordi-
 naire & l'empressement à toucher son
 cercueil , si grand , qu'on eut beau-
 coup de peine à en venir à bout. Les
 deux Messieurs du Fossé étoient tout
 en nage au sortir de cette fonction ,
 par laquelle ils soutenoient la foule
 & rendoient les derniers devoirs à
 leur saint ami. Le Curé de saint Ger-

vais ne consentit qu'à regret que sa Paroisse fût privée de ces précieuses dépouilles. Cette Paroisse a eu de nos jours, sous le digne neveu & successeur de ce pieux Curé, l'avantage de posséder celles d'un saint & respectable Prélat (43), qui n'a pas moins édifié l'Eglise par sa retraite & sa pénitence que M. de Pontchâteau.

Ce fut le 28 de juin que le corps de M. de Pontchâteau, après avoir été mis en dépôt à saint Gervais, fut porté à P. R. des Champs, où il avoit désiré d'être enterré, afin que le lieu où il avoit formé les premiers desseins de pénitence, fut aussi celui de son repos. Plusieurs personnes l'accompagnerent dans ce transport, avec des carosses; entr'autres Madame de Fontpertuis, Mademoiselle Perrier, &c. Le corps fut présenté par M. Broust Vicaire de saint Gervais, qui parla en ces termes: » Nous vous pré-

1690.

e.

Son corps est
porté à P. R.
des champs.
Discours du
Vicaire de S.
Gervais, en
présentant le
corps de M.
de P. C.

(43) M. de Segur Evêque de Saint-Papoul,

1690.

» & la piété, dont peuvent être ca-
 » pables les plus grands Saints. Sa
 » personne pour lors nous étoit in-
 » connue ; & vous n'ignorez pas qu'il
 » y avoit déjà long-tems qu'il étoit
 » caché aux yeux du monde, avec
 » lequel il avoit fait divorce, &
 » fermé toutes les avenues aux attraits
 » qui ont coutume de corrompre le
 » cœur humain, se dépouillant tout
 » d'un coup de ses grands biens, pour
 » mener une vie pauvre, fuyant les
 » honneurs, que son illustre naissance
 » lui donnoit, & que les grandes
 » qualités dont Dieu l'avoit doué,
 » lui faisoient justement mériter. Il
 » s'étoit aussi non-seulement voulu
 » priver de tous les plaisirs de la vie,
 » même des plus innocens ; mais il
 » s'étoit condamné pour le reste de
 » ses jours à une mortification & une
 » pénitence aussi rude que celle que
 » nous lisons des anciens Anachore-
 » tes. Ne vous attendez pas que je
 » descende dans le particulier d'une
 » maniere de vie si extraordinaire ; il
 » n'y a personne qui en soit mieux
 » informé que ceux de cette maison.
 » Mais je ne puis me dispenser de
 » vous dire, que le dessein qu'il a
 » eu de desirer que son corps fût mis

» en dépôt en cette Eglise, pour y
» attendre la résurrection générale,
» ça été que se souvenant que Dieu
» lui avoit inspiré cette vie pénitente
» par les bons exemples des saintes
» religieuses de ce monastere, il
» étoit persuadé qu'après sa mort il
» pouvoit esperer un grand secours de
» leurs prieres, pour satisfaire à ce
» qu'il pourroit être redevable à la
» justice de Dieu. Car c'est l'ordina-
» re des personnes les plus pieuses,
» de s'estimer les plus grands de tous
» les pécheurs. Je ne puis m'empê-
» cher de croire que ces vertueuses
» religieuses de leur part le confide-
» reront comme un puissant inter-
» cesseur auprès de Dieu, pour leur
» obtenir cet aimable don de persé-
» verance dans leurs continuelles
» austérités, & une protection par-
» ticuliere, dont elles ont un très
» grand besoin. Aussi je crois qu'elles
» recevront ce dépôt comme un riche
» présent qu'il leur a fait. Pour moi, je
» vous assure que j'ai reçu avec un
» singulier plaisir l'honneur d'être
» député de M. le Pasteur de l'Eglise
» de Saint Gervais de Paris, pour
» en venir faire les complimens.
La vérité se fait plus sentir dans

1690. ce compliment, que l'éloquence.

CI.

Son corps
est transféré à
Magny.

Le corps de M. de Pontchâteau fut enterré vis-à-vis la grille du chœur de P. R. Lorsqu'on détruisit cette sainte maison en 1710, il fut exhumé, & porté dans l'Eglise de Magny avec celui de M. le Chevalier de Coissin son neveu, qui étant mort le 13 février 1699, avoit souhaité qu'on l'enterrât auprès de son saint oncle. Au commencement de juillet, la Duchesse d'Espéron, sœur de M. de Pontchâteau, fit faire pour son respectable frere, dans l'Abbaïe du Val-de-grace où elle vivoit retirée, un service solennel, auquel assistèrent M. l'Evêque d'Orleans, Messieurs d'Armagnac & de Coissin leurs neveux, & plusieurs personnes de distinction & de mérite.

CII.

M. Hermant
Chanoine de
Beauvais. Sa
vie, ses ta-
lens, ses ver-
tus.

Parmi ces personnes se trouva M. Hermant, Chanoine de Beauvais, célèbre par les talens (44) qu'il avoit reçus de la nature, mais plus encore

(44) M. Hermant apprit le latin & le grec avec une facilité merveilleuse, dans un âge auquel les jeunes gens savent à peine lire & écrire. Il cultiva ses grands talens, & les consacra à l'utilité de l'Eglise, enseignant, catéchisant, prêchant, & composant d'excellens ouvrages. A l'âge de 23 ans, il travailloit avec le Président le Jay, & plusieurs autres savans à la Bible Polyglotte, qui parut en 1645.

par le bon usage qu'il en a fait avec le secours de la grace, par ses écrits, par son zele pour la vérité, par les persécutions qu'il a essuïées tant de la part des Jésuites (45), que de son Chapitre (46). Ce pieux & savant Ecclésiastique, se regardant proche de sa fin, étoit venu à Paris à l'occasion d'une affaire de son Chapitre, dans le dessein de dire le dernier adieu

1690.

(45) Les Jésuites a'ant présenté une requête au Roi en 1643, pour être incorporés en l'Université de Paris, M Hermant fut choisi pour la défendre, & composa cette année plusieurs pièces, qui lui acquirent une grande réputation. M. le Camus, Evêque du Bellay, alla le trouver pour l'en féliciter; & lui dit en l'embrassant qu'il » benissoit » Dieu, de ce qu'il lui » avoit donné dans son » âge si peu avancé, non- » seulement tant d'esprit » & de science, mais » assez de cœur & de force pour ne pas craindre la haine & la vengeance d'une aussi terrible Société que celle contre laquelle il avoit écrit. N'avoir point d'ambition & craindre Dieu, est le secret pour ne point craindre cette terrible Société. C'é-

toit le cas où se trouvoit M. Hermant, qui fuit les dignités & les bénéfices, bien loin de les rechercher, ne donnoit pas lieu aux Jésuites d'exercer le plus grand crédit qu'ils aient.

(46) En 1659, M. Hermant fut privé de l'assistance au chœur & des revenus de son bénéfice, à cause de son opposition à la signature pure & simple du Formulaire, & de son attachement à M. de Buzenval son Evêque. Le zele fanatique du Chapitre de Beauvais alla jusqu'à lui refuser les sacrements dans une grande maladie dont il fut attaqué. Le saint Evêque accourut aussi-tôt, suivit des Ecclésiastiques qui étoient demeurés fideles à la vérité & à leur devoir, & les lui administra lui-même.

1690.

à ses amis, du nombre desquels étoit M. de Pontchâteau. Il arriva trop tard pour avoir la consolation de le voir & de recevoir ses derniers soupirs ; mais il eut celle de le suivre de près, & d'être bientôt réuni avec lui dans le sein d'Abraham, étant mort d'une mort subite, mais non imprévue, le 11 du mois de juillet dans la 74 année de son âge. Son corps fut porté à Beauvais, & enterré dans une des chapelles de la Cathedrale où il avoit coutume de dire la Messe. La nouvelle de cette mort affligea beaucoup les religieuses de P. R. avec lesquelles ce pieux Ecclésiastique avoit d'étroites liaisons. Dans toutes les occasions il leur avoit donné des marques de son attachement & avoit pris part à leurs peines (47). Il faisoit quel-

(47) On voit quel étoit l'attachement de M. Hermant pour les religieuses de P. R. & la part qu'il prenoit à ce qui les regardoit, par plusieurs lettres publiées en différens recueils. Après la mort de la sainte Réformatrice de P. R. il en écrivit une à la mere Agnès, Mém. T. 2. xii Rel. p. 172. Après celle de M. de Saci, il écrivit de même à la mere Angélique de Saint-Jean. Vie édif. T. 4. p. 218, &

souv. La réponse que lui fit cette sainte Abbessé, *ibid.* p. 133, fait voir la haute idée qu'elle avoit de M. Hermant. Parmi les lettres de M. Arnauld, il y en a plusieurs qui lui sont adressées ; d'autres, dans lesquelles ce célèbre Docteur parle de lui dans les termes les plus avantageux. Dans la 107 du T. 2. p. 235, où il fait la description de l'état du Diocèse de Beauvais, & l'éloge des Chanoines si-

quefois des retraites assez longues dans cette sainte solitude. La Providence voulut même qu'il allât dans ce dernier voiage les visiter pour joindre ses vœux & ses prières à celles de la communauté. Il y avoit dit la grand'Messe le Dimanche 9 de ce mois, & en étoit parti le 10, veille de sa mort (48).

Le 10 du mois d'octobre de la même année, la mort enleva un Seigneur, qui avoit eu autrefois d'étroites liaisons avec P. R., mais à qui Dieu ne fit pas la grace de marcher constamment dans la sainte carrière où il étoit entré. Louis-Charles d'Albert Duc de Luines, s'étant mis sous la conduite de M. Singlin vers l'an 1650, fit des progrès dans la vertu, qui étoient pour la mere Angelique un sujet d'étonnement: *c'est une merveille*, disoit-elle écrivant à la Reine de Pologne (49), *que son avancement dans la vertu chrétienne.* Dans une autre lettre à la même Princesse (50), elle lui marque, que M.

1690.

CIII.
M. le Duc
de Luines,

deles, il y en a un d'eux, dit-il, p. 238, parlant de M. Hermant, qui est un des plus savans hommes de l'Eglise, & des plus capables d'écrire d'une

maniere très solide & très pieuse.

(48) Néc.

(49) Let. 334. T. r. p.

547.

(50) Let. 344, p. 565.

1690.

& Madame de Luines s'avancent tous les jours dans la vertu chrétienne. Elle en parle de même dans une infinité d'autres lettres. Le goût que M. de Luines avoit pris pour la piété & la solitude, le porta à faire bâtir un château auprès de P. R. pour s'y retirer. Avant l'exécution de ce dessein, il perdit sa digne épouse, & en attendant que le château, qu'il faisoit bâtir, fût logeable, il vivoit avec les *Hermites* (51), c'est-à-dire avec les Solitaires de P. R. » *Il est avec les Hermites*, dit la mere Angelique » à la Reine de Pologne..... Il a » choisi sa sépulture dans notre Eglise » des Champs, où il passe une grande partie du jour assistant à tout notre office, & le reste du tems à une étude pieuse. Il édifie toute la maison par son humilité & par sa dévotion«. Ce fut M. le Duc de Luines, qui fit rebâtir, comme on l'a vû, les dortoirs de P. R. des Champs & rehausser l'Eglise. Son zele étoit si grand, qu'il écrivoit à la mere Angelique (52); » qu'il s'estimeroit » heureux, si au lieu de prendre le

(51) Let. 377. T. 2. p. 15. *Ibid.* Let. 432, p. 89.
210. & suiv.

(52) Let. 422. T. 2. p.

» soin

» soin qu'il prenoit de faire faire ces
 » ouvrages, *il pouvoit être charpen-*
 » *tier & Maçon pour les faire de ses*
 » *propres mains.* Nous pourrions ci-
 ter une infinité de traits de la mere
 Angelique qui marquent la haute es-
 time qu'elle avoit de ce Duc. *Il pa-*
roît, dit-elle (53), en toutes rencon-
tres, que cet homme a la foi, & vraie-
ment quand Dieu la donne véritable-
ment, nul événement ne trouble le cœur
où il habite par cette vertu. Dans une
 autre (54) : *je loue Dieu de tout mon*
cœur de la santé de M. de Luines, &
je le prie de la lui donner parfaite pen-
dant plusieurs années pour sa gloire.

Nous avons vu ailleurs tout ce que
 fit M. le Duc de Luines (55) pen-
 dant les guerres civiles, & les servi-
 ces qu'il rendit tant aux Religieuses
 qu'aux Hermites du saint désert. Pour
 ce qui est de ses pieuses occupations
 dans sa retraite, on fait qu'il s'y ap-
 pliquoit beaucoup à la lecture des Pe-
 res, & à extraire de leurs ouvrages
 & à traduire les plus beaux endroits,
 qui ont été publiés sous le titre de
Recueils de passages des Peres par le

(53) Let. 447. T. 3. p.
 133.

(55) Voyez Font. T. 2.
 p. 8. & suiv. Du Fossé, p.
 p. 114.

1690.

sieur de Laval. De si beaux commencemens, soutenus pendant plusieurs années, n'eurent pas une aussi belle fin. M. de Luines eut le malheur de regarder en arriere; il se dégouta de la retraite, rendit Vaumurier aux religieuses de P. R., & épousa une de ses proches parentes, après la mort de laquelle il se maria en troisieme noces. Il ne rompit cependant pas tout commerce avec P. R., comme on le voit par la lettre qu'il écrivit le 5 janvier 1684 (56) à la mere Angelique sur la mort de M. de Saci. Quelle douleur auroit eue la Réformatrice de P. R. qui avoit prié Dieu de donner à M. de Luines une santé parfaite pendant *plusieurs années pour sa gloire*, si elle avoit vu ce changement! Que les jugemens de Dieu sont incompréhensibles!

Nous avons vu la Princesse de Guimenée entrer dans la voie étroite avec une si grande ferveur, que la mere Angelique & M. Singlin regardoient sa conversion comme *le plus grand miracle que Dieu eût operé dans l'Eglise depuis plusieurs siecles.* Après y avoir marché pendant sept ans, elle se lasse, & veut allier le monde

avec la dévotion. M. le Duc de Lignes embrasse la pénitence, se retire dans la solitude, fait des progrès dans la vertu, dont la mere Angelique est étonnée, & vit avec les solitaires de P. R. *avec une humilité & une dévotion toute extraordinaire* (57); après cela il s'arrête & retourne en arriere. Au contraire M. de Pontchâteau, *après plusieurs combats, plusieurs rechutes & bien des démarches, opposées les unes aux autres, dont les unes le portent au monde, les autres le ramenant à Dieu, s'affermir pour toujours dans la voie du salut* (58), & termine sagement sa carrière. Que celui qui est foible, ne désespere point; & que celui qui croit être ferme, quelque progrès qu'il ait fait dans la vertu, prenne bien garde à ne pas tomber: *Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat* (59). La défiance de soi-même est le fondement de la force chrétienne. On prévient bien des chutes, quand on se tient à terre par humilité.

Quelle matiere de réflexion sur la conduite de Dieu dans les différens événemens que nous venons de rap-

(57) Let. 432, T. 2.
p. 110.

(58) Fossé, p. 133.

(59) I. Cor. c. X. v. 12.

1690.

porter! M. de Pontchâteau en fait une qui convient parfaitement à notre sujet. » Les arbres, dit-il (60), » qui ont des feuilles sans fruit, me » font grand peur; mais ces per- » nes tombées par terre, qui ressem- » bloient dans le commencement à » celles qui sont demeurées sur les » arbres, donnent encore plus de » fraieur. Mais, mon cher frere, pre- » nez-y garde, & vous verrez qu'il » y en a encore sur l'arbre, qui gros- » sifront pendant quelque tems, & » tomberont ensuite avant de par- » venir en la maturité, qui peut » marquer la persévérance finale. Il » y a de ces fruits, qui tombent tou- » jours jusqu'à ce qu'on cueille ceux » qui sont meurs. Ce qui est plus sur- » prenant, est d'en voir où vous » n'appercevez aucune tache au-de- » hors, tant le venin est au-dedans; » quand il l'a dévoré, il se répand » au-dehors. C'est là ce qui me fait » trembler, & plût à Dieu que ce » fût plus souvent & plus sérieuse- » ment!

Quoique M. de Luines, dans les jours de sa ferveur & de sa retraite,

(60) Mém. sur la maniere, &c. Suppl. au Nécro-
p. 122.

eût choisi sa sépulture dans le lieu saint, où repositoit sa première épouse, nous ne voyons point que ce Seigneur ait été inhumé à P. R.

Dans le même tems, les religieuses apprirent la nouvelle d'une mort, qui quoique bien consolante aux yeux de la foi leur causa une vive douleur. Ce fut celle de M. de Sainte-Marthe, arrivée le 11 du mois d'octobre à 11 heures du soir à Courbeville où il s'étoit retiré en 1679. Il étoit, dit M. du Fossé (60*), de la famille de Sainte-Marthe si connue en France (61).

1690.

CIV

M. de Sainte
Marthe Con-
fesseur de P.
R.

(60*) Mém. p. 352.

(61) Il est effectivement peu de familles aussi connues en France, du moins parmi les Savans, que celle de M. de Sainte-Marthe. Sans parler des grandes alliances de cette maison, elle a donné au Poitou & à la France, pendant trois siècles, un si grand nombre de Savans, que l'Auteur de la *Bibliothèque historique & critique du Poitou*, avoue que cette Famille seule eut pu fournir la matière à un juste volume. Aussi fait-elle la plus grande partie du cinquième volume de sa bibliothèque, où tous les Savans du nom de Sainte-Marthe, depuis le XVII^e siècle jus-

qu'à présent, se trouvent réunis sous un seul point de vue. Le même Bibliographe remarque que M. Issali (c'est le célèbre M. Issali, si étroitement lié avec Messieurs de P. R. mort en 1707 âgé de 87 ans) dans l'approbation qu'il donna aux plaidoiers de Messieurs de Corberon & Abel de Ste. Marthe, souhaite qu'il se trouve dans la république des lettres quelque personne assez zélée, pour rassembler les éloges de tous les Sainte-Marthe, qui se sont distingués par leurs talens. (Bibl. hist. du Poitou, par M. Dreux du Radier, Avocat au Parlement, T. 5, p. 82, 83.)

1690.

» Claude de Sainte-Marthe, dont
 » nous parlons ici, étoit le troisieme
 » fils de François de Sainte-Marthe,
 » Chevalier, Seigneur de Chamdoi-
 » feau en Poitou, Avocat au Con-
 » seil, (62), & de Dame Marie Fru-
 » bert. Il vint au monde le 8 juin
 » 1620 à Paris, où il fit ses études &
 » sa Philosophie.

CV.

Piété de M.
 Sainte Mar-
 the dès sa
 jeunesse, il
 refuse un bé-
 néfice ; se lie
 avec P. R.

Lorsqu'il les eut achevées, pour
 mettre son innocence à couvert des
 pieges que les plaisirs & les honneurs
 lui pouvoient tendre, il se retira à
 Chamdoifeau, où il vécut dans la
 solitude & la pénitence, ne pensant
 qu'à faire un saint usage de son tems
 pour l'éternité. » Tout occupé du
 » nécessaire, il n'eut pour objet dans
 » ses études, que l'écriture, les Pe-
 » res & l'histoire de l'Eglise. Rien de
 » profane, rien d'éloigné de la pu-
 » reté chrétienne ne l'occupa dans sa
 » retraite. Il entra ensuite dans une
 communauté d'Ecclésiastiques, où il
 se prépara au sacerdoce qu'il reçut.
 Quelque tems après, il refusa la Tré-
 forerie de la Sainte-Chapelle de Pa-
 ris, dont le Roi Louis XIII lui avoit
 accordé la nomination (63). La con-

(62) *Ibid.* p. 394.

Sainte-Marthe, Vies édif.

(63) *Idee de M. de T.* 1. p. 45.

noissance qu'il fit de M. Singlin, Confesseur des religieuses de P. R., lui procura l'occasion de satisfaire son goût pour la solitude en se retirant dans la maison des Champs. Il étoit à-peine dans ce désert, qu'on le chargea de la Cure de Mondeville au Diocèse de Sens, qui dépendoit de P. R. vacante par la mort du Curé & du Vicaire (64). M. de Sainte-Marthe, qui avoit refusé un bénéfice considérable, accepta cette Cure située dans un lieu ruiné par la guerre, d'un revenu au-dessous du médiocre. Il la trouva toute désolée, les habitans manquant de pain, & la plupart malades. Il les soulagea selon son pouvoir & les instruisit avec soin; mais étant tombé lui-même dangereusement malade, & se croiant incapable de gouverner cette Cure, il revint à P. R. où il travailla avec M. Arnauld.

Ce Docteur aiant été obligé en 1656 de se retirer, M. Singlin engagea M. de Sainte-Marthe à se charger de la conduite des religieuses; ce qu'il fit jusqu'à l'an 1661 que la

CVI.
Services qu'il
rend aux reli-
gieuses.

(64) Le Vicaire aiant été tué d'un coup de mousquet dans la seconde guerre de Paris, le Curé en mourut de fraicuit. Déf. des relig. p. 14.

1690.

persecution l'en fit sortir malgré lui.
 » M. de Sainte-Marthe (65) étoit un
 » homme très savant, très humble &
 » très pénitent. Il s'étoit donné à la
 » maison de P. R. dans la seule vue
 » de Dieu, honorant la piété si fo-
 » lide en ses filles, & leur rendant
 » sans aucune crainte tous les servi-
 » ces dont il étoit capable. Pen-
 » dant les épreuves auxquelles ces vier-
 » ges chrétiennes furent exposées, il
 » leur écrivit des lettres admirables,
 » remplies d'instructions les plus soli-
 » des & les plus pathétiques, pour les
 » rassurer contre les menaces qu'on leur
 » faisoit (66). Le lecteur peut lire ces

(65) Foff. Mém. p. 352.

(66) Voyez *Lettre de M. de Sainte-Marthe aux religieuses de P. R. T. 1. des Vies édif. p. 51, & suiv. ibid. p. 55. Lettre du même aux mêmes.* Il leur parle dans celle-ci des croix & des afflictions auxquelles sont exposés ceux qui ont le bonheur de défendre la vérité.
 » Vous savez, leur dit-
 » il (p. 63), mes cheres
 » sœurs, que la maison
 » d'un chrétien est le
 » ciel, & que le lieu de
 » son repos c'est Dieu
 » même. Quand vous
 » n'aurez point de mai-
 » son sur la terre, vous
 » en ferez plus sembla-

» bles à Jesus-Christ,
 » qui n'avoit pas un seul
 » lieu pour se reposer. Il leur dit à ce sujet, ce que disoit autrefois saint Hilaire à des Catholiques, qui, dans un tems où les Ariens s'étoient rendus maîtres des Eglises, étoient tentés d'aller à ces mêmes Eglises, où les hérétiques faisoient le service. *Mes freres, que les murailles & les bâtimens ne vous trompent point. C'est là où l'antechrist doit un jour établir son trône. Mais pour moi les forêts, les prisons, les cachots sont des Eglises. C'est là où les saints se sont sanctifiés ;*

différentes lettres qu'on a recueillies à la suite de sa vie, depuis la page 51 du premier volume des vies édifiantes, jusqu'à la page 94. Il composa aussi plusieurs petits écrits pour les fortifier dans l'état d'épreuve où Dieu avoit permis qu'elles fussent réduites (67). Il fit plus : il prit leur défense, & fit leur apologie (68); & s'engagea même à des conférences avec M. Chamillard, qu'il confondit par la force de ses raisons en présence de personnes très capables d'en

Et où nous trouverons *Jesus-Christ*, qui n'est jamais plus proche de nous que lorsque nous sommes attachés à la croix avec lui. Voyez encore, *Lettre du même aux mêmes*, p. 64, *ibid.* p. 71. Que le plus grand bonheur d'un chrétien consiste à être engagé à beaucoup souffrir pour *Jesus-Christ*, *ibid.* p. 87.

(67) *Vies édif.* T. 1. p. 95. *Petit traité de M. de Sainte-Marthe sur les excommunications injustes*, tiré des *Peres.* *ibid.* p. 102. *Petit écrit de M. de Sainte-Marthe: Il vaut mieux tomber entre les mains des hommes qu'entre celles du Dieu vivant.* *ibid.* p. 109. *Soiez d'accord avec votre adversaire.* *ibid.* p. 112. *Tra-*

duction d'un passage de saint Bernard, sur l'obéissance. *ibid.* 114. *Petit écrit sur la privation de la communion.* *ibid.* T. 4. *Lettre*, p. 347. *Sur le bonheur de ceux qui sont réduits par la persécution à un état d'inaction dans les choses extérieures.* *ibid.* p. 348. *Il n'y a que les pauvres qui soient dignes de la croix.* *ibid.* *Comparaison des Pasteurs qui persécutent avec Herode: ce qu'il faut faire lorsqu'il y en a qui nous persécutent.*

(68) La Préface & le premier Chapitre de l'apologie, de P. R. des champs la défense de P. R. & de leurs Directeurs, font de M. de Sainte-Marthe.

1690.

juger (69). Enfin, non content de les instruire & de les fortifier par ses lettres & ses écrits ; dans le tems qu'elles étoient gardées si étroitement dans leur maison des Champs, qu'elles ne pouvoient avoir la consolation de voir qui que ce fût, *M. de Sainte-Marthe avoit la charité* (70) de partir au soir de Paris, ou de la maison où il demuroit près de Gif, & de se trouver à certaine heure dans un endroit marqué assez éloigné des gardes : il montoit sur un arbre assez près du mur, au pied duquel étoient les religieuses, à qui il faisoit un petit discours pour les consoler & les fortifier. C'étoit pendant l'hiver.

CVII.
Sa retraite à
Courbeville,
sa mort.

Les raisons qui avoient éloigné *M. de Sainte-Marthe* de P. R. aiant cessé par la paix rendue à l'Eglise, il y revint en 1669, & y reprit ses fonctions qu'il continua jusqu'au mois de mai 1679, que de nouveaux ordres l'obligerent de se retirer. Il choisit pour le lieu de sa retraite, Courbeville sur la Paroisse d'Orsai, où il passa près d'onze ans dans un oubli général des choses du monde, partageant son tems entre l'oraison,

(69) du Fossé, p. 352.

(70) Vies édif. T. 1. p. 387.

ses livres & le soin des pauvres. Enfin après s'être préparé à l'éternité par des jours pleins de bonnes œuvres, il mourut entre les bras de M. Burlugai, Théologal de Sens (71), à l'âge de soixante-dix ans quatre mois, le mercredi 11 octobre 1690. Le vendredi suivant son corps fut porté à P. R. des Champs; le samedi lorsqu'on fit l'inhumation, il fut trouvé sans aucune corruption. Les religieuses desirant d'avoir ce précieux trésor dans l'intérieur de leur maison, l'y firent enterrer, avec l'agrément de M. la Grange leur Supérieur, qui n'y trouva aucune difficulté (72).

Ces vers sont gravés au bas d'une estampe qui le représente.

Plein d'une ardeur apostolique,
A la vérité seule il consacra ses jours;
Il la fit éclater par ses pieux discours
Et par une vie angelique (73).

La mere du Fargis, que nous avons

(71) Voiez la lettre qu'il a écrite sur les circonstances de la mort de M. de Sainte-Marthe. Suppl. du Néc. p. 133.

(72) Ce fut à cette occasion qu'on enterra près

de M. de Sainte-Marthe du côté des piés, le cœur de M. de Pontchâteau.

(73) Bibl. hist. du Poitou, T. 5. p. 394. & suiv. Voiez le Néc. de P. R. 11 octobre.

1691.

CVIII

Mort de la
mere du Far-
gis.

vû au commencement de l'année 1690 se démettre de la dignité d'Abbesse pour se préparer à la mort, passa des miseres de cette vie à l'éternité bienheureuse le trois de juin, jour de la Pentecôte 1691. Elle étoit dans la soixante-treizieme année de son âge, la cinquante - unieme de sa profession. Pendant tout le tems qu'elle fut successivement Prieure & Abbesse, elle ne prit de sa dignité que les charges & les peines qui y étoient attachées. Assidue au chœur tant de nuit que de jour, outre l'Office canonical elle donnoit encore beaucoup de tems à la priere particuliere qu'elle faisoit toujours à genoux, & dans un si grand recueillement qu'elle paroiffoit immobile. Ses instructions étoient solides, remplies de l'Ecriture & des Peres. Zélée pour la pauvreté, elle l'observoit en tout. Eloignée de tout intérêt dans la réception des filles, elle montra toujours un désintéressement que rien ne fut capable d'ébranler. Autant elle avoit édifié ses sœurs par sa régularité, lorsque la santé lui permettoit de suivre les exercices, autant elle les édifia jusqu'au dernier moment par la patience avec laquelle

elle souffrit les longues épreuves que Dieu lui envoya, & les vives douleurs qui précéderent sa mort. Ces épreuves durèrent plus de 4 ans, sans que jamais on l'ait entendue se plaindre, ni remarqué aucun affoiblissement dans l'acceptation volontaire de cet état, qui fut suivi de la privation de la vue un an avant sa mort. On voit quelles étoient les saintes dispositions de cette vierge chétienne par une lettre qu'elle écrivit à M. Arnauld quelque tems auparavant qu'elle eût entièrement perdu la vue.

Le 12 septembre & le 9 novembre de la même année, la mort enleva encore deux excellentes religieuses; la première étoit la sœur Marguerite-Angelique du Saint-Esprit Giroult des Tournelles, âgée de quatre-vingts ans, qui s'étoit distinguée par son zèle pour la vérité pendant la persécution: la seconde la sœur Susanne-Therese de Saint-Augustin de la Pailleterie, religieuse de l'Abbaie d'Andeci près Sézanne, âgée de quarante-six ans, & associée depuis dix-sept à la maison de P. R. dans laquelle elle avoit été élevée jusqu'à l'âge de seize.

CIX.
Mort de deux
religieuses.

Le rappel de M. de Pomponne,

1691.

que Louis XIV mit en place cette année, après la mort de M. de Louvois arrivée le 16 juillet; l'accueil que ce grand Roi fit à ce Ministre fidele (74) sembloit devoir donner espérance de quelque changement dans les affaires de P. R. & sur-tout de M. Arnauld, oncle de ce Ministre si glorieusement rétabli. Un événement singulier arrivé dans le même tems : un calomniateur convaincu & puni du dernier supplice (75) pour avoir faussement accusé plusieurs Chanoines d'une conspiration contre l'Etat, dans laquelle il avoit enveloppé M. Arnauld & quelques autres personnes amies de P. R. : un tel événement, dis-je auroit bien dû faire ouvrir les yeux sur tant de calomnies qu'on avoit répandues jusqu'alors, & qu'on répandoit encore contre cette sainte maison, & contre les solitaires qui avoient habité ce desert. Mais rien n'étoit capable de dissiper les préventions.

Port - Roïal restoit donc toujours

(74) Quelques tems après son rappel, le Roi lui mettant la main sur l'épaule, lui dit : *Je ne fais si vous avez autant de joie d'être rentré dans mon Conseil que j'en ai*

de vous y voir.

(75) Roul-Foi, fut exécuté en place de Grève le 12 septembre 1691. Voyez son histoire à la fin du volume.

dans l'oppression, & on persistoit constamment dans le dessein de le détruire. En vain les religieuses présentèrent en 1692 une requête à M. de Paris pour obtenir leur rétablissement, attendu que la défense qui leur avoit été faite en 1679 de recevoir des novices ne devoit plus subsister. Cette défense portoit qu'il *fa*loit réduire le monastere au nombre de cinquante. Or le monastere étoit non-seulement réduit à ce nombre, mais les religieuses étoient même alors moins de cinquante. Le Prélat se joua de la demande & l'élada, en disant que les sœurs converses étoient comprises en ce nombre, & qu'on leur accorderoit ce qu'elles demandoient, lorsque le nombre des religieuses, tant de chœur que converses seroit réduit à cinquante. La suite fera voir l'illusion de cette réponse, & la résolution irrévocablement prise de renverser ce sanctuaire : le nombre des religieuses diminuoit chaque jour, & la défense de recevoir des novices subsistoit toujours.

La mort en enleva encore quatre cette année. 1°. Le 4 de janvier, la sœur Marguerite de Sainte-Thecle Josse. 2°. Le 27 du même mois, la

1692.

CX.

Les religieuses demandent la permission de recevoir des novices. M. de Paris se joue de la demande.

CXI.

Mort de plusieurs religieuses.

1692.

sœur Jeanne de Sainte-Pelagie Veillard converse, âgée de soixante-neuf ans, fille respectable par sa fidélité à remplir ses devoirs, sa régularité & sa profonde humilité. 3°. La sœur Marie-Madeleine de Sainte-Agathe Chouart de Buzenval, qui mourut le 24 avril âgée de cinquante-sept ans, dont elle en avoit passé trente-sept dans la pratique exacte des observances religieuses dans la maison de P. R. où elle avoit eu le bonheur d'être élevée dès l'âge de neuf ans, & dont elle fut chérie & estimée pour ses excellentes qualités, sa régularité & son attachement inviolable à la vérité. 4°. Enfin la sœur Louise de Sainte-Madeleine Boyau de Vitri, professe de chœur, morte le premier septembre âgée de trente-neuf ans.

CXII.

La sœur Josse.
Sa vocation
à l'état reli-
gieux dans la
maison de P.
R.

La sœur Marg. de Ste-Thecle Josse née à Paris avoit quitté avec regret la Duchesse de Longueville au commencement de l'année 1646, pour accompagner la Princesse Marie de Gonzagues qui alla épouser le Roi de Pologne. Mademoiselle Josse ne connoissoit alors ni la mere Angelique, ni P. R. (76);

(76) Voyez l'histoire ou la relation que la sœur Josse a faite de sa vocation, & qu'elle a adressée à M. de Saci, dans le second tome des Vies édité.

mais les éloges continuels que la Reine de Pologne faisoit de cette illustre réformatrice, en présence même des Jésuites; les lettres merveilleuses & toutes animées d'humilité & de générosité que la mere Angelique écrivoit souvent à la Reine, lesquelles Mademoiselle Josse lisoit soigneusement, sans qu'il lui en échappât une; tout cela, dit la sœur Josse, me donnoit une vénération si grande pour elle, que je commençai à ne plus rien désirer que de pouvoir mourir sous sa conduite (77). Dans cette pensée elle pria M. de Fleuri d'écrire en sa faveur à la mere Angelique.

M. de Fleuri étoit un Docteur de Sorbonne que la Reine de Pologne avoit mené avec elle de France, pour être son Directeur. Il avoit approuvé l'ouvrage de Jansenius & celui de la fréquente Communion, & il étoit fort lié avec P. R. Parmi les lettres de la mere Angelique il y en a plusieurs qui lui sont adressées. Dieu se servit de ce pieux Ecclésiastique pour toucher Mademoiselle Josse, par un sermon qu'il fit le quatrieme Dimanche de

CXIII.

Elle est touchée d'un sermon de M. Fleuri, & se met sous sa conduite.

p. 455, 473, outre cette relation écrite en 1665, il y en a encore une plus courte dans les Mémoires ou Relations, T. 3. p. 165, c'est la xxxvii Rel. (77) Mém. ou Rel, p. 166.

1692.

l'Avent devant la Reine, sur *la nécessité de faire pénitence*. Je fus si renversée, dit la sœur Josse, parlant de l'effet que fit sur elle ce sermon, que je crois qu'il se passa en moi quelque chose de pareil à ce qui se lit de saint Paul au moment de sa conversion (78). Elle fut tout ce jour & toute la nuit dans l'agitation, ne sachant que faire. Enfin elle prit la résolution de s'adresser à M. de Fleuri, malgré la répugnance qu'elle y avoit, parcequ'il avoit, dit-elle, *la mine severe*, & qu'elle le redoutoit terriblement. Elle lui remit tous les romans qu'elle lisoit, & il lui donna les lettres de M. de S. Cyran, qu'elle trouva admirables. Elle se mit dès lors sous la conduite de M. Fleuri, & commença son renouvellement en Carême. Elle fit pendant ce tems tout ce que Dieu lui suggera, n'ayant d'autre vue que d'obtenir miséricorde. » Il est certain, » dit-elle (79), qu'il m'avoit touchée » d'une maniere extraordinaire, me » donnant des sentimens de pénitence, qui me faisoient tout embrasser avec ardeur, & n'avoir égard ni à mes forces ni à ma santé,

(78) Vies édif. p. 457, (79) Ibid. p. 460.
458.

» ni même aux discours qu'on faisoit,
» parcequ'un changement si grand ne
» pouvoit pas se cacher ; mes actions
» & mes habits , qui étoient fort dif-
» férens de ce qu'ils avoient été , le
» faisant assez connoître «. Elle con-
tinua deux ans dans cette ferveur ;
mais le Demon , *qui ne peut souffrir*
qu'on se retire de ses griffes , lui tendit
des pièges , dans lesquels il auroit
réussi à la faire tomber , *si Dieu n'a-*
voit eu sur elle des pensées de miséri-
corde infinie. Après le départ de Ma-
dame des Effarts , qui revint en Fran-
ce , Mademoiselle Josse se rendit plus
assidue auprès de la Reine , & ce fut
ce qui lui procura l'occasion d'enten-
dre faire l'éloge de la mere Angeli-
que , & de lire les lettres qu'elle écri-
voit à cette Princesse. Cette lecture
lui inspira le desir de la retraite. Le
Demon traversa ce dessein par un
parti que la Reine lui proposa avec
une personne qu'elle affectiõnoit
beaucoup. Mais le mariage fut rompu
par la volonté de Dieu qui vouloit
son salut. Cinq ou six ans se passe-
rent depuis, pendant lesquels elle pen-
soit toujours à la retraite , priant con-
tinuellement Dieu qu'il lui en mon-
trât les moiens , mais sans en voir

1692.

aucun. Malgré tout cela elle avoit quelque attache secreete qui la retiroit insensiblement de la voie de Dieu, quoique tout le monde fût édifié de sa conduite. » Mais Dieu, dit-elle, » me condamnoit, lorsque les créatures me donnoient des louanges. » C'est ici où Dieu m'attendoit : car » comme j'étois près de tomber dans » un précipice sans fond, il lui plut » m'ouvrir les yeux d'une maniere » admirable, & à laquelle je ne puis » penser sans trembler«. Elle revint delà comme d'un profond sommeil ; & pénétrée de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit regardée le premier des yeux de sa miséricorde, elle se rappella ces paroles de l'Évangile : *Que si ton œil te scandalise, arraches-le.* Elle fit demander à la Reine la permission de se retirer.

CXIV.

Elle deman-
de la permis-
sion de quit-
ter la Cour
de Pologne,
& ne l'ob-
tient pas.

Avant ce tems Mademoiselle Josse avoit fait demander par M. de Fleuri à la mere Angelique le secours de ses prieres. La mere Angelique dans la réponse qu'elle fit à M. de Fleuri, le pria d'assurer cette Demoiselle qu'elle *feroit vrier Dieu pour elle* (80). Mademoiselle Josse écrivit aussi elle-même à la mere Angelique, pour lui témoi-

(80) Let. 501 du 29 nov. 1652, T. 2. p. 225.

gner le desir qu'elle avoit de se retirer à P. R. (81). Tout étant disposé il ne s'agissoit plus que de demander la permission de se retirer. Mais le Roi & la Reine s'y opposerent, ce qui affligea beaucoup Mademoiselle Josse, qui étant persuadée que Dieu demandoit cela d'elle, ne desiroit plus que de sortir de la Cour pour venir faire pénitence en ce saint lieu, pour lequel elle avoit une estime & une vénération très particulieres, sur-tout pour la mere Angelique. Néanmoins elle resta, faisant réflexion que la mere Angelique n'approuveroit pas qu'elle se séparât de la Reine malgré elle. Mademoiselle Josse eut lieu de se convaincre par la lettre que lui écrivit la mere Angelique (82), qu'elle étoit parfaitement entrée dans ses vues.

La guerre des Suedois étant survenue (83), elle vit le renversement épouvantable de ce Roïaume, la Reine & toute la Cour obligée d'en sortir,

CXV.

Elle voit les ravages que font les Suedois en Pologne, la mere Angelique la soutient par ses lettres.

(81) La réponse de la mere Angelique est la Let. 682 T. 2. p. 551. Elle parle dans plusieurs de ses lettres, à la Reine de Pologne & à M. de Fleury, de Mademoiselle Josse, & qui elle en écrivit

d'autres.

(82) Let. 708, du 12 mai 1655, T. 2 609.

(83) Les Suedois entrerent en Pologne au mois de juillet 1655, & ravagerent ce Roïaume pendant deux ans.

1692.

de crainte de tomber entre les mains de l'ennemi. Mademoiselle Josse qui étoit à la suite de la Reine partagea tous les dangers auxquels elle fut plusieurs fois exposée. La vue de tous ces maux, qui, dit-elle, étoient véritablement des plus terribles dans toutes leurs circonstances, lui faisoit regretter de n'être pas partie. La mère Angelique la soutenoit par les sages avis qu'elle lui donnoit dans ses lettres, & l'exhortoit à servir la Reine avec plus d'affection, parcequ'une Reine affligée est sans comparaison plus digne d'être honorée, que lorsqu'elle est dans la prospérité & environnée de sa grandeur, Dieu étant près de ceux qui sont dans la douleur. Enfin les affaires paroissant en meilleur état, Mademoiselle Josse après avoir consulté la mère Angelique, qui consulta elle-même M. Singlin, fit vœu d'être religieuse afin de se lier davantage, & se mit sous la protection de la Sainte Vierge la suppliant de lui obtenir de son Fils la grace de ne point passer l'année sans trouver moien de tout quitter.

CXVI.

Elle obtient de la Reine la permission de quitter la Cour pour être religieuse à P. R.

Ses desirs furent enfin exaucés : M. Fleury aiant demandé à la Reine pour elle la permission d'exécuter le dessein que Dieu lui avoit inspiré

d'aller mourir à P. R. en qualité de religieuse, si on ne l'en jugeoit pas indigne, Sa Majesté y consentit. Elle ne laissa cependant pas de lui représenter beaucoup de choses capables de l'ébranler, la longueur & les périls du voiage, l'austérité de la Règle, &c. Mademoiselle Josse répondit qu'elle esperoit que Dieu la conduiroit, puisqu'il étoit lui qui la cherchoit; & qu'elle croïoit que les maux qu'elle avoit soufferts depuis deux ans, étoient plus pénibles que ceux qu'elle auroit à souffrir en religion; que la charité qui regnoit en ce lieu adoucissoit ceux-ci, & qu'enfin on ne lui feroit pas faire ce qui passeroit ses forces. Mademoiselle Josse manda tout ce qui s'étoit passé à la mere Angelique, qui lui en témoigna sa joie par une lettre, où elle lui marquoit sur-tout de ne rien demander à la Reine, parcequ'une religieuse de P. R. ne devoit rien désirer que Dieu; & que si elle avoit une bonne volonté elle seroit assez riche. Mademoiselle Josse trouva cela admirable, & en conçut encore un plus grand desir de voir cette chere mere avant que de mourir. » Quoiqu'on parlât beaucoup en ce tems de la

1692.

» destruction de la maison , dit-elle ;
 » & de la réduire dans l'état où je
 » la vois à présent (84) , tout cela
 » ne m'épouvanta point : au contrai-
 » re , ajoute-t-elle , j'avois une gran-
 » de douleur de n'y pas être afin de
 » souffrir avec tant de saintes person-
 » nes. Ce qui me faisoit dire , que si
 » l'on m'assuroit de vivre encore cin-
 » quante ans , à condition de de-
 » meurer en Pologne , ou bien de
 » n'avoir plus que six mois & d'être
 » à P. R. , j'aurois sans doute choisi
 » le dernier (85).

CXVII.
 Son voïage
 de Pologne
 en France.
 Son courage :
 dangers qu'el-
 le court.

Le 17 avril 1658 , Mademoiselle
 Josse aiant pris congé de la Reine
 & de ses amis , partit de Pologne par
 terre avec Madame Davison , pour
 venir en France par le desir de finir
 ses jours à P. R. (86). On ne peut
 voir sans étonnement & sans admi-
 ration un tel courage. Cette géné-
 reuse fille ne fit jamais de *voïage avec
 plus de satisfaction* , quoiqu'elle ait
 essuié des fatigues extraordinaires ,
 aiant fait un tiers du chemin à pied ;
 & qu'elle ait souvent couru ris-
 que d'être égorgée en passant à tra-
 vers des soldats & des forêts remplies

(84) En 1665.

467 , 468.

(85) Vics édif. T. 2. p.

(86) *Ibid.* p. 470, 471.

de voleurs, & même dans des auberges. Les traits de la providence qui veilloit à sa conservation, augmentoient sa foi d'une manière inexprimable. Il est certain, dit-elle, que quand j'aurois vû Jesus-Christ des yeux du corps, je n'aurois pas marché avec plus de confiance. Lorsque je voïois quelque péril, je recourois à la priere, comme l'on feroit à des armes pour se défendre contre l'ennemi; & cela m'a toujours merveilleusement réussi. Elle avoit un si grand empressement pour se rendre à P. R., qu'elle passa toutes les villes les plus considérables sans y rien voir des raretés qui y étoient, ne pensant qu'à avancer. La Princesse de Boême, belle-sœur de la Princesse Palatine, lui aiant demandé avec beaucoup de bonté un jour de séjour, elle ne put se résoudre à le lui accorder.

Enfin après un long, pénible & dangereux voïage de six cents lieues, dans lequel Dieu qui la conduisoit la délivra de plusieurs périls, elle arriva à Paris le mardi 29 mai 1657. Le lendemain elle alla à Notre-Dame pour remercier Dieu, & le même jour à P. R. où M. de Sainte-Beuve la conduisit. Etant entrée dans l'Eglise

CXVIII.

Son arrivée
à Paris, son
entrée à P. R.
où elle se fait
religieuse.

1692.

elle se prosterna devant l'autel en s'offrant à Dieu en sacrifice , puis elle monta au parloir , où elle eut pour la première fois la consolation de voir cette *chère mere* qui l'attiroit de si loin. » Eh bien ! ma fille , lui dit la » mere Angelique , vous avez bien » fait du chemin ; mais voiez-vous , » un voiage de six cents lieues est peu » de chose , si on ne renonce à soi-même. C'est pour cela que vous » êtes venue ici , & c'est aussi à quoi » vous devez travailler toute votre » vie (87)«. Mademoiselle Joffe n'entra que le lendemain 31 mai dans la maison , parceque Mademoiselle sa sœur qu'elle n'avoit pas vue depuis douze ans , témoigna du desir de la posseder quelques momens. Elle ne reçut l'habit de novice que le 3^e janvier 1658 , à l'âge de trente-trois ans , & fit profession le 25 janvier 1659. Peu après on la mit auprès de la mere Angelique pour lui tenir compagnie & l'aider dans ses infirmités ; ce qui lui procura l'avantage de voir de plus près & de remarquer les grandes vertus de la célèbre & sainte Réformatrice de P. R. Dieu lui fit la grace d'en profiter.

(87) Mém. Rel. 37 , T. 3. p. 170.

Dans le tems de la persécution elle témoigna un zèle admirable pour la vérité. Ce fut elle qui voiant M. de Paris escorté de plus de deux cents hommes, pour enlever les douze premières victimes, dit ces paroles : *Ah ! ma mere, que cela est beau ! notre humiliation est à son comble. L'admirable chose pour moi : cela me fortifie plus que tout ce qu'on me pourroit dire.* Elle fit voir dans la suite par sa conduite, que l'amour de la vérité, des souffrances & des humiliations étoit profondément gravé dans son cœur. Quelqu'humble & quelque persuadée qu'elle fût de sa foiblesse, ni les souffrances, ni les menaces de l'excommunication ne l'épouvantèrent, dans la confiance qu'elle avoit que Dieu qui avoit tant fait pour elle, seroit sa force & lui donneroit la persévérance. La Reine de Pologne lui offrit une place dans son monastere de la Visitation, mais elle étoit prête à tout ; & au milieu de la tempête, elle sentoit de la consolation & une joie sensible de la grace que Dieu lui faisoit de souffrir quelque chose pour lui être fidelle, esperant que si on l'accabloit elle & ses sœurs dans ce monde, Dieu les délivreroit plus heureuse-

1692.

CXIX.

Sa fermeté
dans la persécution.

1692.

ment en l'autre (88). Elle eut la satisfaction de voir le calme rétabli ; & elle continua d'édifier ses sœurs jusqu'à sa mort arrivée le 4 janvier 1692.

CXX.

Mort de M.
Arnauld Evê-
que d'Angers.
Sa vie, ses
vertus.

Le 8 du mois de juin de cette année P. R. perdit un Prélat, qui lui étoit bien cher, dans la personne de M. Henri Arnauld Evêque d'Angers (89).

Pendant plus de quarante ans d'épiscopat il avoit gouverné son Eglise avec une vigilance & une assiduité qui n'ont malheureusement que peu d'imitateurs. Rien n'est aussi plus rare que sa résidence continuelle & persévérante dans son Diocèse, n'en sortant jamais pour quelque affaire que ce fût, & quelque instance qui lui en fût faite par ses proches & ses amis dans les occasions mêmes les plus importantes. Il se croioit tellement attaché au service des ames que Dieu lui avoit confiées ; & il étoit si persuadé de l'obligation de remplir journellement les devoirs de sa charge, qu'il faisoit tout céder à cette obligation. Il ne se dispensoit d'aucune fonction,

(88) Rel. in-4^o, Rec. cette histoire, p. 298,
de pieces, lettres. 299.

(89) Voyez T. 2. de

& ne cessa même d'officier que cinq ans avant sa mort, parcequ'il avoit perdu la vue. Ses veilles étoient excessives, s'étant réduit à ne dormir que quatre heures. Son amour pour les pauvres le rendoit accessible à tous. Il avoit la tendresse & l'affection d'un vrai pasteur & d'un véritable pere pour les religieuses de son Diocese, qui presque toutes avoient reçu le voile de sa main, & dont il étoit le Directeur. Il faisoit lui-même les visites de leurs monasteres; & s'y rendoit dans tous leurs besoins, aussitôt qu'il apprenoit qu'il pouvoit être utile à quelqu'une. Il les soutenoit dans leurs peines, les instruisoit dans leurs doutes, & les consoloit dans leurs maladies. Bel exemple pour ces persécuteurs de vierges chrétiennes, qui ne vont dans leurs monasteres que pour y porter l'allarme, & dont le nom seul y jette l'effroi & le trouble.

M. d'Angers étoit fort lié, comme on peut se l'imaginer, au monastere de P. R. où il avoit eu sa mere, six sœurs, cinq nieces & plusieurs autres parentes; mais ce n'étoient point les liens du sang qui l'y attachoient. L'amour de la vérité & la grace de Jesus-Christ avoient formé une liai-

1692.

son plus pure & plus parfaite entre ces épouses de Jesus-Christ & ce digne ministre, entre ces saintes filles & ce saint Evêque. Il avoit beaucoup travaillé étant à Rome en 1647, pour obtenir d'Innocent X la Bulle pour l'Institut du S. Sacrement; deux ans après il se fit sacrer, le 29 juin dans l'Eglise de P. R. Il se déclara hautement pour ces vierges injustement persécutées, & prit leur défense, sans craindre de se commettre avec les Puissances. Il les portoit toujours dans son cœur, & s'en souvenoit tous les jours au saint autel, n'y montant jamais qu'il n'y portât tous les noms de chacune pour les y offrir. Il ne consentit à la paix de l'Eglise, qu'à condition que les religieuses de P. R. y feroient comprises. Ses vertus propres & particulieres étoient la douceur & la patience: jamais il ne fit paroître d'aigreur à l'égard de personne. Bien loin d'avoir aucun ressentiment contre ceux qui lui avoient rendu de mauvais services, il ne cherchoit qu'à leur en rendre de bons. Il avoit pour cela une liste de leurs noms afin de s'en souvenir dans les occasions qui se présenteroient de leur faire du bien. Enforte que c'étoit un sentiment commun dans Angers, comme dit

M. du Fossé, qu'il suffisoit d'avoir offensé M. l'Evêque, pour être assuré d'en être recompensé. Il étoit en si grande vénération dans tout le pais, qu'on ne parloit que de la sainteté & du mérite de ce saint prélat; & lorsque les gens du pais rencontroient quelques voïageurs qui alloient à Angers, aussi-tôt ils leur parloient de la sainteté de leur Evêque. C'est ce que nous apprenons de M. du Fossé, qui le favoit par expérience, aiant fait un voïage à Angers, pour avoir la consolation de voir ce respectable Prélat. » Les peuples, dit-il (90), le » regardoient communément comme » un Saint, & l'appelloient ainsi, non- » seulement dans Angers, mais dans » tous les environs. Et je me souviens » qu'à plus de dix lieues, lorsqu'on sa- » voit que nous allions à Angers, on » nous parloit aussi-tôt de l'Evêque, » comme d'un grand serviteur de » Dieu, & d'un Prélat vraiment » saint. Aussi dans la Ville la plûpart » des moribonds ne pouvoient se ré- » foudre de faire le dernier sacrifice, » qu'ils ne l'eussent envoié prier de » venir les voir & de leur donner » sa bénédiction qu'ils recevoient

(90) Foss. Mem. l. 3. c. 14, p. 414.

1692.

» avec une piété extraordinaire , en-
 » forte qu'on en vit même de guéris
 » d'une maniere surprenante par un
 » effet de cette bénédiction épisco-
 » pale. Il étoit sans cesse par-tout. Il
 » étoit comme le soleil de son Dio-
 » cese. Il se monroit également à
 » tout le monde sans distinction, pour
 » l'éclairer par sa lumiere & l'échauf-
 » fer par sa charité. Il ne sortit
 » jamais de son Diocese pour venir
 » à Paris pendant 40 ans qu'il fut
 » Evêque ; & il ne parut jamais à la
 » Cour , que lorsque la Cour même
 » vint dans son Diocese. Le Prélat
 » visitoit très régulièrement les pau-
 » vres de l'Hôpital tous les Diman-
 » ches après Vêpres. Il donnoit la
 » Confirmation à ceux qui ne l'a-
 » voient pas reçue , & qu'on avoit
 » soin d'y préparer auparavant «. Ce
 » saint Prélat mourut comme il avoit
 » vécu , dans la paix , la tranquillité
 » & une entiere confiance en Dieu ,
 » plein de jours & de bonnes œuvres
 » dans la quatre-vingt-quinzieme an-
 » née de son âge , la quarante-deuxieme
 » de son épiscopat. Il fut enterré dans
 » son Eglise (91).

(91) Voyez l'éloge su- l'Abbé Pelletier , frere de
 noble de ce Prélat par M. son successeur. Il se trou-

La mort de Mademoiselle de Ver-
tus, arrivée le 21 novembre de la mê-
me année, n'affligea pas moins les re-
ligieuses de P. R. que la précédente.

» Catherine Françoise de Bretagne de
» Vertus (92), fille de Claude, Baron
» d'Avaucour, Comte de Vertus,
» premier Baron de Bretagne, passa
» sa plus grande jeunesse, pratiquant
» par piété la regle de saint Benoît
» dans un monastere. Elle en fut tirée
» par les flatteries de la Cour, où elle
» prit trop de part aux intrigues &
» aux plaisirs qu'elle desapprouvoit :
» mais Dieu la fit enfin ressouvenir
» de ses premiers sentimens, & elle
» lui rendit son cœur ». Nous ne
ne parlerons point ici de ses liaisons
intimes avec Madame la Duchesse de
Longueville & avec MM. de P. R.,
surtout avec M. Singlin & M. de Sa-
cy, qui furent successivement ses con-
ducteurs dans la voie du salut. Le
Lecteur en est instruit par ce que nous
avons dit ailleurs. Son application aux
besoins de l'Eglise de Jesus-Christ la
rendit digne de contribuer à la paix
de ses enfans. On fait combien elle

ve à la fin des 14 Lettres théologiques contre un Mandement de M. de Bissi en 1712.
(92) Nécr. p. 438. Son épit.

1692.

eut de part à celle connue sous le nom de *Paix de Clement IX.* Je lui ai toujours attribué, dit M. Fontaine (93), *la paix de l'Eglise, qui fut la délivrance de celui qu'elle aimoit, & qui sembla n'avoir été faite que pour lui rendre M. de Saci, puisque quinze jours après,*

» toutes les brouilleries recommence-

» rent ; & après ce coup tout miracu-

» leux, elle ne pensa plus, comme

» Judith, qu'à s'aller renfermer avec

» ses bonnes filles « ; c'est-à-dire dans

le désert de P. R., pour se préparer à la mort. » Elle fut les quinze der-

» nieres années dans une perpétuelle

» infirmité, qu'elle supporta avec une

» patience qui édifioit tous ceux qui

» la voyoient (94). Elle avoit d'abord

» fait à Dieu un sacrifice de son es-

» prit, en se réduisant au silence dans

» la solitude, elle qui au milieu du

» monde se distinguoit dans la con-

» versation avec les plus beaux esprits.

» Elle lui sacrifia ensuite peu-à-peu

» son corps par ses continuelles ma-

» ladies, qui la réduisirent enfin à ne

» pouvoir plus se lever, ni faire le

» moindre mouvement, sans tomber

(93) Let. à la sœur Elisabeth le Féron, Vies édif. T. 4. p. 358.

(94) Foss. Mém. p. 432, 433.

» dans des foiblesses & dans des étouf-
» femens qui sembloient devoir à tout
» moment la faire expirer. Cependant
» elle s'occupoit toujours à quelque ou-
» vrage autant que son infirmité le
» pouvoit permettre. Elle travailloit,
» elle prioit, elle lisoit. Sachant faire
» de son lit son oratoire & son labo-
» ratoire, elle trouvoit dans un si pe-
» tit espace ce contentement que l'on
» ne peut goûter que dans un parfait
» acquiescement à la volonté de Dieu.
» Sa charité pour les pauvres étoit un
» trésor inépuisable où ils trouvoient
» du soulagement dans tous leurs be-
» soins; son nécessaire étant pris sur
» sa pension, tout le reste étoit em-
» ployé pour les nourrir, pour les vê-
» tir, pour les assister dans leurs ma-
» ladies. Quoiqu'elle eût un génie
» supérieur à son sexe, & un esprit
» très capable de gouvernement & de
» la conduite des plus grandes affai-
» res, comme elle en donna souvent
» des preuves lorsqu'elle vivoit en-
» gagée dans le grand monde, elle
» fut vivre à P. R. si resserrée, que
» toute sa consolation étoit de ne se
» mêler d'aucune affaire que de celle
» qui regardoit son salut. On ne lais-
» soit pas néanmoins de la consulter

1692.

» souvent, comme une personne dont
 » on favoit que le conseil étoit sûr.
 » Elle disoit son sentiment sans ja-
 » mais flatter ses meilleurs amis,
 » ayant surtout une grande sincérité
 » pour partage : aussi elle étoit res-
 » pectée de tous ceux qui la connoif-
 » soient. Les personnes mêmes qui la
 » craignoient en quelque sorte, ne
 » laissoient pas de l'estimer, ou au
 » moins d'ufer à son égard de toutes
 » les mesures possibles de civilité &
 » d'honnêteté. C'est ainsi que l'Ar-
 » chevêque de Paris, prédécesseur de
 » celui-ci, voulut toujours au milieu
 » de tous les bouleversemens qui arri-
 » verent à cette Abbaïe, qu'elle fût
 » persuadée qu'il avoit pour elle tou-
 » te l'estime & toute la considération
 » dûe à son mérite. Enfin, après que
 » bien des années se furent passées
 » dans des appréhensions continuel-
 » les de la mort, qui sembloit être
 » toujours présente, le tems arriva
 » où Dieu voulut en la délivrant de
 » toute crainte, la mettre pour tou-
 » jours en sûreté dans ses tabernacles
 » éternels. La piété admirable qui ac-
 » compagna sa mort, fut la récompense
 » de la vie sainte qu'elle mena si long-
 » tems dans la retraite. En mourant,

» elle laissa la maison qu'elle quittoit,
 » dans une sensible douleur de perdre
 » en elle un si bon conseil & un
 » exemple de vertu si admirable «.
 M. Fontaine, écrivant à une religieuse de P. R. après la mort de cette héroïne du *Christianisme* (95) & de ce prodige de vertu, lui parle ainsi (96) : elle étoit digne de vivre & de mourir entre vos bras ; & il y avoit peu d'autres mains qui fussent dignes d'elle. Tout me manque quand je parle d'elle ; il n'y a que mes yeux qui viennent au secours.
 » Que de personnes, dit encore M.
 » Fontaine dans une autre lettre (97),
 » l'auront reçue dans l'autre monde,
 » & qu'elle n'y aura pas été inconnue ? Tous les amis & toutes les
 » amies de la vérité, dont elle a été
 » une si grande protectrice, n'auront
 » pas manqué de la seconder dans ce
 » passage. Il faut bénir Dieu d'avoir
 » si saintement accompli son ouvrage
 » en elle, & le prier de couronner
 » maintenant ses dons.

Mademoiselle de Vertus étoit âgée de 75 ans. Son cœur fut porté à l'Abbaïe de Malnoue, comme elle l'avoit ordonné par son testament pour sa-

(95) Néc.

338.

(96) Vies édif. T. 4. p.

(97) *Ibid.* p. 337.

1692.

tisfaire le desir de sa sœur qui en étoit Abbessé, & présenté par M. Sanson, Chapelain, qui fit un très beau discours (98). Son corps, enterré à P. R., fut transporté à la même Abbaie de Malnoue, lors de l'exhumation, par les soins de sa respectable sœur (99).

CXXII.

Beau trait de
la charité de
l'Abbessé &
des religieu-
ses de P. R.

La famine dont la France fut affligée en 1693, donna occasion à la mere Agnès de sainte Thecle Racine, qui avoit été continuée Abbessé par une seconde élection le 2 février de cette année, & à sa communauté, de

(98) Voyez ce discours, T. 3. des Mém. hist. p. 142.

(99) Marie Claire de Bretagne, Abbessé de Malnoue, sœur de Mademoiselle de Vertus, mourut le 31 de mars 1711 à l'âge de 83 ans, en ayant passé 63 ans dans les exercices de la vie religieuse, sous la règle de saint Benoît. Elle voulut être enterrée avec le symbole de saint Athanase & l'acte de sa profession. Cette Abbessé étoit une vraie religieuse, remplie de l'esprit de son état, pleine de charité, pauvre, désintéressée, humble, prêchant d'exemple, s'employant aux travaux les plus bas, comme de porter du bois, laver la vaisselle. Elle avoit

tant de tendresse pour ses religieuses, que lorsqu'elles étoient malades, & qu'il y avoit quelque danger, elle ne les quittoit ni jour ni nuit, afin qu'il ne leur manquât rien pour les secours temporels & spirituels. Voyez le Gall. Christ. T. 7 p. 594, 595. L'Abbaie de Malnoue, l'une des plus régulières & des plus édifiantes qui fut dans l'Eglise vient d'être détruite de nos jours. Mademoiselle de Vertus avoit encore une autre sœur, Abbessé de Nidoiseau, sur la mort de laquelle la mere Angélique de Saint-Jean fit le 11 janvier 1684, un excellent discours qui se trouve dans le T. 3. des Vies édific. p. 453, 466.

signaler leur charité, & de faire voir que le même esprit qui avoit animé la sainte Réformatrice de P. R. (1), y regnoit encore. Les Bénédictines Angloises de Paris, qui étoient réduites à la plus grande misere, jusqu'à manquer de pain, se rappelant dans cette extrémité la charité de P. R., y eurent recours, & écrivirent à l'Abbesse lui exposant la triste situation où elles se trouvoient. L'Abbesse assembla aussitôt la communauté pour lui faire part de la lettre; & comme la maison manquoit d'argent, il fut résolu de vendre un très beau calice de vermeil doré, & d'en porter le prix aux Bénédictines Angloises (2). Madame Mars, qui se trouvoit alors à P. R., fut priée de se charger de cette commission; & étant partie à l'instant, elle trouva à

(1) » Nous savons, dit » M. Lancelot dans ses » Mémoires, T. 2. p. » 215, que M. de Saint » Cyran a souvent loué la » vertu de la grande mere » Angelique, qui ne se » reservoit rien, & qui » a rompu quelquefois » jusqu'aux nappes de » l'autel pour convertir à » l'usage des pauvres. » Nous savons aussi qu'il » a loué autrefois le saint » monastere de P. R. de » ce que les religieuses » s'étoient défaites de » toute leur argenterie, » aiant vendu jusqu'aux » chandeliers & aux lam- » pes d'argent pour don- » ner aux pauvres; sur » quoi on peut voir ce » qu'il leur écrivit dans » la lettre 111. Le Lec- » teur a vu dans cette his- » toire beaucoup d'autres » traits de la généreuse cha- » rité de la mere Angelique » & des religieuses de P. R.

(2) Vies édif. T. 1. p.

1693.

l'entrée de Paris un Ecclésiastique, qui ayant appris à quoi étoit destiné le prix de ce calice, voulut le payer au-dessus de sa valeur. Aussi-tôt Madame Mars alla porter cet argent à la Supérieure des Bénédictines, qui lui dit en le recevant : *on ne peut être plus obligées que nous le sommes à nos sœurs de P. R. ; jamais secours n'est venu plus à propos. Il n'y a pas un morceau de pain dans notre maison, & personne ne nous en veut prêter. Actuellement toute notre communauté est prosternée aux pieds de Jesus-Christ, le vrai pain de vie, pour lui demander le pain matériel dont nous avons besoin.* L'Auteur des Mémoires historiques remarque judicieusement (3) qu'il étoit réservé dans ce siècle, à de saintes filles que l'on attaquoit continuellement dans leur foi, de dépouiller les autels & de vendre les vases sacrés pour nourrir les temples vivans du saint Esprit, lorsqu'elles étoient elles-mêmes sans argent. Ajoutons que, comme leur foi étoit celle des Peres, leur conduite étoit aussi la même que celle de ces grands hommes qui remplis de l'esprit de Jesus-Christ, brisoient jusqu'aux vases sacrés pour soulager ses membres. » Et

(3) T. 3. p. 154.

» vraiment, dit saint Ambroise, ces
 » vases-là sont précieux qui rachètent
 » les ames de la mort. C'est alors que
 » je reconnois le vase du sang du Sei-
 » gneur, lorsque j'y vois doublement
 » la rédemption, & que le calice ra-
 » chete de l'ennemi ceux que le sang
 » a rachetés du péché (4). Les reli-
 » gieuses de P. R., instruites à l'école
 » des Peres, faisoient de ces saintes ma-
 » ximes, comme l'on voit, la regle de
 » leur conduite.

Elles perdirent cette année deux
 de leurs sœurs, professes de chœur,
 qui les avoient édifiées l'une & l'autre
 par leur régularité & le zele
 qu'elles avoient eu pour la vérité.
 L'une étoit la sœur Marie de sainte
 Benedicte Foucher, qui mourut le 12
 Novembre, & l'autre, la sœur Denise
 de sainte Anne Cossart de Flan, morte
 le 26 Decembre, âgée de 75 ans. Celle-
 ci fit paroître un courage & une modestie
 admirables en résistant aux ordres
 injustes de M. de Perefixe qui, irrité
 de sa fermeté, la chargea d'outrages,
 & la traita de

CXXIII.
 Mort de
 deux religieu-
 ses.

(4) *Verè illa sunt vasa que viderit redemptionem pretiosa, quæ redimunt animas à morte.... Tunc vas dominici sanguinis agnoscitur, cum in utra- que viderit redemptionem ut calix ab hoste redimat, quos sanguis à peccato redemit. Ambr. offic. l. 1. c. 28.*

1693.

Possédée du démon. P. R. perdit encore par la mort de M. Gallois, Notaire à Paris, arrivée le 17 Décembre, un ami fidele, recommandable par sa probité, sa piété, son savoir, son amour pour la vérité & la justice. Ce fut lui qui reçut en 1656 la protestation de M. Arnauld, ce que plusieurs autres Notaires avoient refusé de faire.

Fin du neuvieme Livre.



LIVRE DIXIEME.

LE Lecteur a vû les différentes persécutions que ce célèbre Docteur a essuiées de la part des Jésuites , au sujet de son excellent ouvrage de la Fréquente Communion ; de la part de la Sorbonne , au sujet de sa belle Lettre à un Duc & Pair ; & enfin de la part des uns & des autres , au sujet du Livre de Jansenius. Il a vu ensuite M. Arnauld sortir tout glorieux de sa retraite , paroître triomphant devant le plus grand des Rois & en recevoir des louanges. Après cela , il a vu l'envie se renouveler contre ce grand homme , & le forcer de sortir du sein de sa patrie , pour aller chercher dans une terre étrangere un asyle contre les desseins de ses cruels ennemis. Ce fut en 1679 que M. Arnauld quitta la France. Mais reconnoissons que ce fut par un effet visible de la providence qu'il la quitta pour se retirer dans un pais , où jouissant d'une entiere liberté & d'un plus grand loisir , il a composé pour la défense de l'Eglise & de la vérité un grand nombre d'écrits , qui n'auroient

1694.

I.

Fin de M.
Arnauld.

1694.

jamais vû le jour, si ses ennemis l'avoient laissé vivre en paix dans le sein de sa patrie au milieu de ses amis. C'est ainsi que Dieu a fait servir la mauvaise volonté des ennemis de M. Arnauld à l'exécution de ses desseins. Combien d'excellens ouvrages sortirent de la féconde plume de ce savant homme pendant les quinze dernières années de sa vie qu'il passa dans la retraite, n'ayant cessé d'écrire qu'en cessant de vivre. Semblable à Caleb, qui à l'âge de quatre-vingts ans étoit aussi fort & aussi vigoureux lorsqu'il entra dans la Terre promise (1) que lorsque 40 ans auparavant Moïse l'avoit envoyé avec Josué pour la reconnoître, M. Arnauld avoit, lorsqu'il mourut, autant de force d'esprit pour écrire & pour combattre les ennemis de la grace de Jesus-Christ & les profanateurs des choses saintes, que lorsqu'il commença à les attaquer. En un mot, lorsque M. Arnauld entra dans le sein de la vérité, il jouissoit des mêmes avantages que lorsque Dieu l'avoit appelé à la défendre cinquante ans auparavant. Nous n'entrerons point ici dans le

(1) Judic. c. 14.

détail des travaux de cet homme incomparable ; des combats qu'il a livrés aux ennemis de l'Eglise , tant du dedans que du dehors ; des victoires qu'il a remportées sur eux ; ni de ses écrits sans nombre. Ce célèbre Docteur rempli de l'esprit de tous les Peres , avoit reçu de Dieu l'étendue de genie & la force du raisonnement des Augustins pour la défense de la foi , pour établir les dogmes , & démêler les artifices des Hérétiques ; la vivacité & le sel des Jérômes pour les couvrir d'une confusion salutaire devant les hommes ; la douceur & la modestie des Athanases & des Grégoires pour les gagner ; l'éloquence des Basiles , des Ambroises & des Chrysostômes pour les persuader.

C'est dans ses admirables écrits qu'on reconnoît son vaste genie , sa profonde érudition , sa tendre piété , son grand amour pour l'Eglise , son attachement , son respect & sa fidélité inviolable pour les Puissances ; en un mot , toutes les grandes qualités de cet homme extraordinaire , qui étoit grand dès l'enfance , *magnus vir ab infantia* (2) ; de cet im-

(2) Hier. Ep. 65, vet. édit. p. 285.

1694.

mortel génie , qui a excellé dans toutes les sciences (3).

II.
Vrai portrait
de M. Ar-
nauld , & l'i-
dée juste de sa
personne &
de ses écrits.

O prodige de nos jours , pouvons-nous dire avec M. Fontaine (4), » qui vous admirera autant que vous avez mérité de l'être ! On s'est empressé de graver votre image sur le marbre & sur le bronze. . . . Les plumes savantes se sont employées à vous louer , mais vous paroîtrez toujours plus grand dans vos ouvrages que dans tous les éloges que l'on peut faire de vous. Rien ne vous fera mieux connoître que vos propres écrits. C'est-là que vous avez vous-même parfaitement gravé votre image , & que vous avez représenté comme dans un miroir vivant vos admirables qualités. On saura en vous lisant , quel a été votre amour & votre zele pour la vérité catholique , pour la vraie science de la religion , pour la doctrine & la tradition des Peres , pour la correction des abus & pour la discipline de l'Eglise ; & on verra reluire dans vos écrits les merveil-

(3) Hist. de Script. Eccles. in Orig. *Illud de immortalitate ejus ingenio , non tacens quod dialecticam quoque & geometri-*

cam , arithmeticam..... Grammaticam & Rhetoricam , omniumque Philosophorum sectas didicit.

(4) Font. T. 2. p. 416.

» leux dons de la grace, qui vous
» ont rendu un des plus grands or-
» nemens de l'Eglise Gallicane. Vo-
» tre mémoire sera toujours très heu-
» reuse, très sainte & très vénérable
» dans l'Eglise, qui a eu la consola-
» tion dans sa vieillesse, où Dieu vous
» a fait naître, de voir comme ras-
» semblé & réuni en vous l'esprit &
» la lumiere des anciens Docteurs,
» afin que vous fussiez exposé com-
» me un grand spectacle aux siècles
» à venir, & que la solidité de votre
» doctrine, la sainteté de vos senti-
» mens, l'humilité de votre cœur,
» l'ardeur de votre piété & la dis-
» crétion de votre zèle servissent dans
» ce dernier âge à effacer les faux
» lustres des fausses vertus, des fauf-
» ses dévotions, des fausses pruden-
» ces, des faux zeles, des fausses lu-
» mieres & des fausses doctrines, qui
» se formerent dans la corruption
» des derniers tems, soit par l'igno-
» rance aveugle & présomptueuse des
» Hérétiques, soit par le refroidisse-
» ment de la charité des enfans & des
» ministres de l'Eglise Catholique.
» On admirera la science aussi bien
» que la sainteté que vous avez re-
» çue de Dieu dans les rochers de

1694.

» votre solitude, qui vous ont rendu
 » comme un trésor vivant de toute
 » la science Ecclésiastique ; comme
 » un homme de Dieu ; comme un
 » Théologien dont le jugement étoit
 » plus exact que celui d'aucun des
 » autres Théologiens de votre tems,
 » & comme un pieux & savant Ecri-
 » vain, par la bouche duquel la vé-
 » rité même sembloit rendre ses ora-
 » cles «. Rien de plus juste que cet
 éloge de M. Arnauld. C'est le portrait
 naturel de ce grand homme, & la vé-
 ritable idée qu'on doit avoir de sa
 personne & de ses écrits.

III.

Il se prépare
 à la mort.

Quoique M. Arnauld menât une
 vie extrêmement retirée depuis sa for-
 tie de France, & si remplie pour
 Dieu, qu'elle étoit une excellente pré-
 paration à la mort ; néanmoins les
 quatre dernières années de sa vie fu-
 rent encore pour lui le tems d'une
 retraite plus rigoureuse, n'ayant pas
 mis le pied hors de sa petite maison
 pendant ces quatre ans. Dans les der-
 niers mois il apprit par cœur les
 pseaumes, afin d'y avoir recours dans
 le besoin, pour s'occuper de Dieu &
 se mettre en état de le louer & de
 s'entretenir avec lui, en cas que sa
 vue vînt à s'éteindre comme il en étoit
 menacé.

Heureux

Heureux le serviteur que le Seigneur trouve agissant ainsi, lorsqu'il vient à lui & qu'il frappe à la porte. Quand il seroit mort subitement dans de pareilles dispositions, il n'auroit point été surpris. Le premier jour d'août, auquel l'Eglise célèbre la fête de saint Pierre aux liens, & celle des Macchabés, avec lesquels il a eu tant de conformité par son zele intrépide pour la loi de Dieu, par son courage invincible à rendre témoignage à la vérité, par ses travaux immenses pour la défendre, il se sentit attaqué d'une fluxion qui ne l'empêcha pas de faire ce qu'il faisoit chaque jour & de dire la Messe. Il continua de même le lundi & le mardi, & il offrit le saint sacrifice pour la dernière fois le jour de saint Étienne Pape & Martyr. Mais il ne laissa pas de réciter son Breviaire tous les jours suivans jusqu'à celui de sa mort, à peu près aux heures marquées. (Car il suivoit le plus exactement qu'il pouvoit l'esprit de l'Eglise dans la récitation de l'Office; sur-tout ces deux choses, l'une en disant toutes les Heures séparément, l'autre en disant chaque partie de l'Office à l'heure qui lui étoit propre, regardant chaque heure de l'Office comme un

1694.

IV.

Sa dernière
maladie. Sa
mort.

1694.

tems de bénédiction). Il entendit encore la Messe le samedi, & se fit lire l'Épître du Dimanche suivant, avec l'explication de l'Épître par M. le Tourneux. Sur les sept heures du soir il reçut la dernière absolution de son Confesseur, l'Extrême-Onction & le Saint Viatique avec sa dévotion ordinaire. Sa voix s'étant éteinte, il entra dans l'agonie qui fut si douce & si tranquille, qu'à peine les assistans s'en apperçurent. Un léger soupir fit connoître qu'il s'endormoit au Seigneur, plus semblable à un enfant qui s'endort dans le sein de sa mère qu'à un pécheur qui souffre la peine du péché. Ainsi fut rappelé de son double exil à minuit & un quart le 8 août 1694, pour aller habiter le pais de la justice, de la paix & de la vérité, cette grande ame qui les avoit aimées plus que toutes les grandeurs de la terre, & qui avoit combattu pour elles jusqu'au dernier soupir.

V.
Lettre du
Pere Quesnel
sur la mort
de M. Ar-
naud.

» Voilà, dit le Pere Quesnel écri-
» vant au P. du Breuil sur cette bien-
» heureuse mort (5), comme a ache-
» vé sa course de quatre-vingts-deux
» ans six mois un jour, celui que
» Dieu avoit donné à son Eglise par

(5) Nécr p. 317.

» une singuliere miséricorde, pour
 » contribuer plus que personne à ré-
 » tablir les mœurs chrétiennes par un
 » plus saint usage de deux Sacremens,
 » d'où dépend la sanctification des
 » pécheurs; à relever l'honneur & la
 » puissance de Jesus-Christ; à com-
 » battre les ennemis de l'Eglise & de
 » la Sainte Eucharistie; à donner des
 » coups mortels à la morale relâchée;
 » à défendre l'innocence & la justice;
 » & à s'opposer comme un mur d'ai-
 » rain à tous les efforts de l'ennemi
 » du salut. Il a tout sacrifié pour être
 » fidele à une vocation si sainte; &
 » cinquante années de persécutions,
 » de calomnies & de toutes sortes
 » de traverses, ne lui ont rien couté
 » pour remplir son ministere, & pour
 » suivre celui à qui il faisoit profes-
 » sion d'être attaché: *Mihi autem ad-
 » herere Deo bonum est.* C'étoit la
 » devise qu'avoit prise M. Arnauld.
 » Toute sa vie & sa conduite nous
 » disent assez qu'il ne connoissoit
 » point d'autre bien, que celui de
 » s'attacher à Dieu & de tout sacri-
 » fier pour le suivre.

Le lendemain de sa mort on ouvrit son corps pour en tirer le cœur, qui

VI.
Inhumation
de son corps.

1694.

l'avoit ordonné par son testament. Comme le Curé de sainte Gudule de Bruxelles, fauxbourg de Loo, Paroisse de la maison qu'habitoit M. Arnauld, étoit absent ainsi que son Vicaire, on prit des mesures pour l'inhumation du corps avec M. le Curé de sainte Catherine de la même Ville (6). Ce Curé étant venu la nuit du lundi avec son domestique, enleva le corps qui étoit dans un cercueil de bois, le fit transporter dans son cabinet, le mit dans un cercueil de plomb, & le fit descendre dans un petit caveau dessous le sanctuaire de son Eglise, qui étoit alors déparée, de sorte que le lendemain on n'apperçut aucune trace de ce qui s'étoit fait. C'est ce qui a donné lieu de faire à M. Arnauld une application de ce que l'Écriture dit de Moïse, savoir que jusqu'aujourd'hui les hommes ne connoissent point son tombeau (7) : *Non cognovit homo sepulchrum ejus usque in presentem diem*; & de dire qu'un Ange visible de l'Eglise prit le soin de sa sépulture, aiant enlevé son corps & l'aïant caché dans la terre des Saints, pour le dérober aux mauvais desseins

(6) M. Vandennesse, mort le 16 janvier 1736.

(7) Deut. 34.

de l'ennemi, comme saint Michelle fit à l'égard de Moïse (8). 1694.

Lorsque la nouvelle de la mort de M. Arnauld devint publique, il est incroyable combien de bouches & de plumes firent son éloge. Toute l'Europe retentit des louanges qu'on donnoit de toutes parts à ce grand homme, qui en fut comblé sur-tout dans la Capitale du monde chrétien. C'est ce que nous apprenons par une lettre datée de Rome du 30 août 1694. Il y est dit que *personne ne reçut jamais tant d'éloges, ni ne fut si universellement regretté après sa mort par les honnêtes gens que cet illustre défunt.* A peine la nouvelle de sa mort fut venue à Rome, qu'on n'entendit partout que des panégyriques de ce grand personnage; » les uns louant la pro-
» fondeur de sa science & l'étendue
» de son érudition, qui n'avoit ja-
» mais rien eu de semblable; d'au-
» tres admirant encore davantage les
» bonnes qualités de son cœur, que
» celles de son esprit & de sa mémoi-

VII.

Toute l'Europe retentit des louanges de M. Arnauld. Eloge qu'il recevoit à Rome.

(8) Voyez dans les Mém. hist. T. 3. p. 175, le certificat, ou extrait mortuaire de M. Arnauld, qui est qualifié de très sage Docteur de Sorbonne, &

célèbre dans toute l'Europe: *Corpus sapientissimi & tota Europa celeberrimi viri Domini Antonii Arnaldi, &c.*

1694.

» re , assurant qu'il n'y avoit jamais
 » eu d'homme plus doux (9) , plus
 » modeste , plus désintéressé , plus
 » simple & éloigné du déguisement
 » & de l'hypocrisie ; & tous généra-
 » lement convenant qu'aucun n'avoit
 » tant aimé la vérité , ne l'avoit si
 » bien connue & mieux défendue ,
 » ni plus souffert pour elle.

» Le Cardinal Casanate dit tout
 » haut en plein Consistoire , qu'on
 » canonisoit des Saints, qui n'avoient
 » pas rendu tant de services à l'Egli-
 » se , ni vécu dans une plus grande
 » innocence de mœurs que M. Ar-
 » nauld.

Le Cardinal d'Aguirre ne crai-
 gnit point de le mettre au-dessus de
 tous les Prélats de ce tems-ci , & de
 l'égalier aux plus saints Prêtres de
 l'antiquité , disant que M. Arnauld
 faisoit autant d'honneur à la Ville
 de Paris sa patrie & à la France , que
 saint Clement d'Alexandrie & Ori-
 gene en avoient fait à l'Egypte ; saint
 Jérôme , à la Dalmatie ; Claudien

(9) Le P. Davrigni Jé-
 suite , Mém. T. 3. p. 426,
 combat cet article de l'é-
 loge de M. Arnauld , & a
 assez peu de pudeur pour
 s'appuyer de l'autorité de

Jurieu , en qualifiant cet
 hérétique d'*Ecrivain cé-
 lebre*. C'est comme si un
 Socinien s'appuioit du té-
 moignage de quelqu'Arien
 contre saint Athanase.

Mamert, à Vienne ; saint Felix, à Nole ; saint Jean dit le Vieillard, ou le Prêtre, à Ephese. Ce même Cardinal assura qu'il occupoit dans le sacré College une place qu'Innocent XI son bienfaiteur avoit d'abord destinée à M. Arnauld, & qu'il auroit mieux remplie que lui.

Un des plus célèbres Professeurs en Théologie & en Eloquence (10), qui devoit faire une harangue latine à laquelle toute la Ville étoit invitée, aiant appris cette mort la veille qu'il devoit faire son discours, il le fit tout entier à la gloire de cet illustre défunt. L'Orateur laissa absolument le sujet qu'il avoit entrepris de traiter pour ne parler que de la grande perte que l'Eglise venoit de faire dans la personne de M. Arnauld qu'il mit au-dessus de tous les Ecrivains, non-seulement de ce siècle, mais même des anciens les plus polis & les plus savans. » Dieu, dit-il, » l'avoit opposé comme un boulevart contre les hérétiques, les corrupteurs de la morale chrétienne » & les fabricateurs bizarres des nouveaux systèmes de Théologie.

(10) Le P. Campion Clerc Mineur.

1694.

VIII.

Calomnies
du Pere Davrigni contre
M. Arnauld.

Un tel éloge de M. Arnauld ne peut pas être du goût des Jésuites & doit un peu les embarrasser. Le Pere Davrigni n'osant s'inscrire en faux contre, ni le combattre de front, s'y prend d'une autre façon. A l'occasion d'une note marginale de cette lettre de Rome, où il est dit, *qu'il n'y a que les Protestans & les Jésuites qui n'en conviennent pas*, (du mérite & des vertus de M. Arnauld) : à Dieu ne plaise, dit l'Ecrivain de la Société, prenant un ton dévot pour couvrir son noir dessein de calomnier & d'outrager M. Arnauld; à Dieu ne plaise (11) *que nous cherchions à décrier les morts & que nous pensions à troubler leurs cendres; puisse-t-il avoir plus d'égard à leurs intentions qu'à leurs œuvres. Mais comme la charité nous interdit les jugemens téméraires, qui n'ont d'autre fondement que la passion ou la malignité naturelle, aussi ne nous oblige-t-elle pas à nous boucher les yeux & à nous aveugler jusqu'au point de voir & d'honorer des vertus, où il n'en paroît pas la moindre trace. Après cela, le Jésuite en fureur se déchaînant contre celui, dont il vient de dire qu'il ne vouloit pas troubler les*

(11) Davr. Mém. chr. T. 3. p. 424.

condemner ni le décrier, le représente comme un homme retranché de l'Eglise par son opiniâtreté à défendre l'erreur. *Ce n'est point précisément l'erreur*, dit-il, (12), *qui nous retranche de son corps, c'est l'opiniâtreté, mais malheureusement il n'y a point eu d'homme plus opiniâtre ni plus attaché à son sens que M. Arnauld. Les Constitutions des Papes, les décisions du corps des Evêques, le jugement des Universités, tout cela n'a pas été capable de l'ébranler. C'est ainsi que les Jésuites, à l'exemple des Manichéens, comme saint Augustin le reprochoit à ces hérétiques, chargent leurs adversaires, & en particulier M. Arnauld, des crimes dont ils sont eux-mêmes coupables. Est-il de corps, est-il d'hérétiques, contre lesquels les foudres de l'Eglise aient été plus souvent lancées que contre la Société des Jésuites? En est-il contre lesquels il y ait eu tant de Constitutions des Papes, tant de décisions, tant de jugemens des Universités? Tout cela a-t-il été capable de les ébranler? Les Jésuites se jouent des foudres & des anathêmes dont l'Eglise ne cesse de frapper leurs ex-*

(12) *Ibid.* p. 425.

1694.

reurs depuis qu'ils existent; & ils continuent de les enseigner. C'est là le crime de la Société; c'est celui dont le P. Davrigni accuse M. Arnauld.

Dites-nous donc, *insensés & aveugles que vous êtes* (c'est au Pere Davrigni & à toute sa Compagnie dont il est l'organe, que nous adressons ces paroles de Notre-Seigneur aux Pharisiens, (*) *stulti & cæci*): Quelles sont les *Constitutions des Papes & les décisions du corps des Pasteurs*, auxquels M. Arnauld a résisté opiniâtement? Est-ce parcequ'il a témoigné du doute sur un fait douteux, & qu'il n'a pas cru que l'Eglise fût infallible dans la décision d'un fait non revelé? Mais c'est là la créance de l'Eglise, attestée par les plus savans Jésuites mêmes, tels que Bellarmin; Sirmond, Petau, & confirmée par dix-neuf Evêques de France. Il sied bien mal aux Jésuites d'accuser quelqu'un de résister aux Constitutions des Papes, eux qui depuis 200 ans se jouent & font même gloire de se jouer des décisions sans nombre, qui frappent leurs erreurs d'anathêmes (**).

(*) Math. 23. 17.

(**) Un Jésuite (qui est aujourd'hui hors de la Société) parlant un jour

à un Religieux, qui occupe une place distinguée dans son corps, lui dit que les Jansenistes n'y en-

Combien de jugemens des Papes reçus par toute l'Eglise sans aucune réclamation ; combien de censures d'une multitude d'Evêques ; combien de jugemens des Universités contre les infâmes Casuistes de la Société, & contre les maximes horribles qu'ils ont enseignées, & que les Jésuites ne cessent d'enseigner en résistant opiniâtement à l'autorité légitime qui les a proscrite !

Quels sont les *articles essentiels* sur lesquels M. Arnauld a eu le malheur de s'écarter de la foi ? Est-ce parcequ'il a fait revivre par le livre de la *fréquente Communion*, les vérités les plus pures, les regles les plus saintes de la morale chrétienne ; qu'il a mis dans un grand jour les dispositions nécessaires que l'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & de l'Eucharistie, de l'usage desquels dépend le salut de la plûpart des chrétiens ? Mais si c'est là le crime de M. Arnauld, c'est celui de plus de trente Prélats recommandables par leur science & leur piété, & dont quel-

tendoient rien, en s'élevant contre la Bulle ; qu'ils devoient faire comme les Jésuites ; car dit-il, jamais il n'y a eu tant de

foudres lancées que contre eux, mais jamais personne ne s'en est mieux joué.

1694.

ques-uns sont morts en odeur de sainteté. C'est celui de plus de vingt Docteurs, qui ont approuvé cet Ouvrage. C'est celui de Rome, du Pape & des Cardinaux qui n'y ont rien trouvé de repréhensible. Est-ce parcequ'il a défendu avec vigueur dans son *Apolo-
logie des saints Peres*, les vérités de la grace & de la prédestination contre les nouveaux disciples de Pélage?

Dites nous, *insensés & aveugles*, quels sont les jugemens *des Universi-
tés* qui n'ont pas été capables d'ébranler M. Arnauld. Est-ce parcequ'il a été censuré par quelques Docteurs, pour avoir parlé comme saint Chrysostome & saint Augustin? Si c'est là son crime & la preuve de son opiniâtreté, c'est le crime de deux grands Docteurs de l'Eglise, c'est celui de la plus saine partie de la Faculté de Théologie; c'est celui de l'Archevêque de Paris, de plusieurs autres Pré-
lats du nombre desquels étoit le saint Evêque de Châlons sur Marne, M. Vialart, & d'un grand nombre de Docteurs qui ont été exclus de Sorbonne comme M. Arnauld.

Quels sont donc les *articles essen-
tiels*, sur lesquels M. Arnauld a eu le malheur de s'écarter? Est-ce parce-

qu'il a attaqué avec tant de force & renversé avec tant de succès les erreurs des Calvinistes & les impiétés de leur morale? Est-ce parcequ'il a refuté les calomnies & les erreurs du Docteur Mallet, qui avoit attaqué la traduction du nouveau Testament de Mons? Est ce parcequ'il a découvert & dénoncé à l'Eglise l'hérésie du péché Philosophique enseignée par plusieurs Professeurs de la Société? Voilà sans doute aux yeux des Jésuites le grand crime de M. Arnauld. Voilà ce qui leur fait dire que leur prétendue charité ne *les oblige pas à se boucher les yeux, & à s'aveugler jusqu'au point de voir & d'honorer des vertus où il n'en paroît pas la moindre trace aux yeux des Jésuites*, quoique tous les gens de biens y voient les vertus les plus grandes & les plus héroïques.

Insensés & aveugles que vous êtes, vous convenez que la charité vous interdit les jugemens téméraires qui n'ont d'autre fondement que la passion & la malignité naturelle; & après cela vous êtes assez injuste, assez passionné pour juger qu'il n'y a aucune trace de vertu dans un homme, auquel les Papes, les Cardinaux, les Evêques, les Sa-

1694.

vans, les Princes (13), les Docteurs ont donné à l'envi des marques de leur estime & de leur amitié, qu'ils ont comblé d'éloges & consulté comme un oracle. Telle est la charité d'un Jésuite. Elle voit le vice où il n'est pas; & elle ne voit pas la moindre trace de vertu, où tout est vertu. Est-ce là la charité de l'Évangile? Est-ce celle que prêche saint Paul, qui ne croit pas le mal, *non cogitat malum*? non sans doute; mais c'est celle du P. Davrigni.

Ouvrez les yeux, insensés & aveugles, & vous verrez les preuves de ce que j'avance, dans les approbations de vingt-sept Evêques & de vingt Docteurs, qui sont à la tête de la perpétuité de la foi; & dans les lettres de M. Arnauld. Il y auroit, comme l'a déjà remarqué l'Auteur de l'histoire abrégée de la vie de ce grand

(13) » Il faudroit être » tête, dans un âge où
 » insensible, disoit Jac- » il devoit recevoir dans
 » ques II Roi d'Angle- » le sein de sa patrie,
 » terre, pour n'être pas » au milieu de ses pro-
 » touché jusqu'aux lar- » ches & de ses amis, le
 » mes en voyant un hom- » fruit de ses grands tra-
 » me si cher à l'Eglise » vaux ». C'est ce que
 » pour son éloquence, M. Favoriti, confident
 » pour son érudition & d'Innocent XI, écrivit à
 » pour sa piété, déchiré M. Arnauld lui-même de
 » par la calomnie & ne la part de sa Sainteté.

homme, de quoi faire un Concile de plus de cent Evêques, de deux cent Docteurs, de plusieurs Cardinaux, à la tête desquels on pourroit mettre cinq ou six Papes, si l'on vouloit réunir ensemble ceux qui en différentes rencontres, ont témoigné être satisfaits de la doctrine de M. Arnauld, & lui ont donné leur approbation en le comblant d'éloges. On voit en particulier l'estime que faisoit de lui le Pape Innocent XI dans la lettre qu'il lui fit écrire par le Cardinal Cibo son neveu, avec cette adresse : *Perillustri & admodum reverendo Antonio Arnaldo Doctore Sorbonico* : au très illustre & très vénérable Antoine Arnauld Docteur de Sorbonne Ce même Pape avoit dessein de faire M. Arnauld Cardinal. C'est lui qui avoit donné la permission à ce Docteur persécuté, pendant tout le tems de sa vie cachée, de dire la Messe dans sa chambre. Cependant, si l'on en croit le P. Davrigni, il faudroit se boucher les yeux & s'aveugler, pour voir la moindre trace de vertus dans ce grand homme. Etrange aveuglement ! Est-il ailleurs que dans la Société.

Parmi le grand nombre d'épita-

1694.

IX.

Epitaphe de
M. Arnauld.

phes faites en l'honneur de M. Arnauld, nous nous contenterons de rapporter la suivante, qui est du célèbre Boileau Despreaux (14).

Au pied de cet Autel, de structure grossiere
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bierre,
Le plus savant mortel, qui ait jamais écrit,
Arnauld, qui sur la grace instruit par Jesus-
Christ,
Combattant pour l'Eglise, a dans l'Eglise
même
Souffert plus d'un outrage, & plus d'un ana-
thême.
Plein du feu qu'en son cœur souffla l'esprit
divin,
Il terrassa Pelage, il foudroïa Calvin,
De tous les faux Docteurs confondit la morale.
Pour tout fruit de son zele, on l'a vu rebuté,
En cent lieux opprimé par la noire cabale;
Il fut errant, banni, trahi, persécuté;
Et même après sa mort, leur fureur mal
éteinte
N'auroit jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte
A ces loups dévorans n'avoit caché les os.

M. Arnauld a laissé deux testamens.
Dans le premier, qui est un testa-
ment spirituel, il répand son cœur
devant Dieu, & rend comme un

(14) On fait combien dont il a parlé dans ces
ce célèbre Poète étoit lié termes, qui font autant
avec Messieurs de P. R. d'honneur au Poète lui-
fut tout avec M. Arnauld même qu'à M. Arnauld.
Arnauld, le grand Arnauld, fit mon apologie.

compte à la divine Majesté de ses sentimens, de ses écrits, de ses dispositions & des motifs qu'il a eus, soit dans les principales actions de sa vie, soit dans ses écrits. Dans le second, il dispose du peu de bien qu'il avoit. Il y constitue Madame de Fontpertuis son exécutrice testamentaire & sa légataire universelle, après la levée des legs particuliers faits en faveur de différentes personnes. Il lègue 450 liv. de pension & ses meubles à M. Guelphe (15), qui depuis environ 20 ans lui servoit de Secrétaire.

(15) François (ou plutôt Léonard) Guelphe, né à Beauvais, fut dans sa jeunesse Enfant de chœur à Notre-Dame de Paris; ce qui lui procura une place au Collège de Fortet pour y faire ses études. M. de Perefice aiant publié en 1665 un Mandement pour faire signer le Formulaire, dont on étendit la signature jusqu'aux enfans, le jeune Guelphe le refusa constamment, & fut même maltraité pour ce sujet par le Principal du Collège nommé Turpin. Le jeune homme alors âgé de 15 ou 16 ans fit une relation de ces mauvais traitemens, qui est pleine de bon sens, de modestie & de religion. Il la termina

ainsi, adressant la parole à Messieurs de Notre-Dame : *J'aime mieux plaire à Dieu qu'aux hommes.* Quoique plusieurs » de vous, Messieurs, » m'aient témoigné de » l'amitié, & qu'ils » m'aient assuré qu'ils » me la continueroient » toujours, si je signois; » qu'on me gratifieroit » du premier bénéfice vacant dans votre Eglise, » qu'il n'y auroit que » moi présentement à » qui on pourroit le donner, que je perdrois ma » fortune si je ne le faisois; néanmoins toutes ces belles choses là, » par la miséricorde de Dieu, ne m'ont point » affoibli & n'ont pu me » faire changer de réso-

1694.

Les autres legs consistent en livres & tableaux, qu'il donne à M. Ernest Ruth-d'Ans (16), à Madame la Marquise de Rouci sa cousine, au fils aîné de M. du Fossé de Borroget. Il

» lution. Car je me per-
 » suade qu'il ne faut
 » qu'une bonne action
 » dans la vie, pour être
 » souvent la cause & le
 » principe de notre sa-
 » lut; & que si Dieu me
 » fait la grace d'aban-
 » donner une bourse &
 » le peu que je puis pos-
 » séder au monde, plu-
 » tôt que de rien faire
 » contre ses commande-
 » mens, cela servira à
 » me purifier devant Dieu
 » de toutes mes fautes;
 » & que si j'ai été oppri-
 » mé par les injures &
 » les violences d'un Prê-
 » tre, en conservant pour
 » lui le respect que je
 » dois à son ministère &
 » une sincere dilection,
 » sans troubler la chari-
 » té pour toutes les in-
 » jures qu'il m'a faites,
 » elles contribueront
 » beaucoup à mon salut
 » & à mon repos éternel.

Le jeune Guelphe obli-
 gé de sortir du College
 de Fortet, fut placé au-
 près de MM. Arnauld &
 Nicole qui étoient alors
 chez Madame de Longue-
 ville. Son emploi auprès
 de ces deux grands hom-
 mes fut de transcrire leurs

ouvrages. Il accompa-
 gna dans la suite M. Ar-
 nauld dans ses différentes
 retraites, & ne le quitta
 point, sinon qu'il revint
 en France en 1685 pour
 solliciter un procès. Il
 pensa y être arrêté mal-
 gré la parole que M. de
 Harlai lui avoit donnée
 qu'il y seroit en sûreté.
 Mais on sait que ce Prélat
 étoit esclave de toute au-
 tre chose que de sa paro-
 le. M. Guelphe aiant é-
 chappé aux Exempts, alla
 rejoindre M. Arnauld, &
 ne revint en France qu'a-
 près la mort de ce grand
 homme, pour accompa-
 gner M. Ruth-d'Ans, qui
 apportoit son cœur à P.R.
 des Champs. Il resta à
 Paris, où il demeura in-
 connu, sous le nom de
 M. François. Il y est mort
 âgé de 70 ans le 27 juillet
 1720. dans la cour ex-
 térieure des Bénédictines
 de la Ville-l'Evêque. Son
 corps repose dans leur
 Eglise. Hist. de la dern.
 perfec. T. 2. p. 369.

(16) Chanoine de Ste
 Guisulle de Bruxelles,
 mort le 14 février 1728,
 après une persécution de
 plus de 30 ans.

marque dans son testament, qu'il veut être enterré à P. R., s'il meurt dans le Roïaume; & s'il meurt en païs étranger, il veut que son cœur soit apporté dans ce saint monastere. Sa volonté fut exécutée. 1694.

Le cœur de M. Arnauld fut apporté à P. R. le mardi 9 de novembre par M. Ernest, qui étoit accompagné de M. des Effarts & de M. Guelphe, les compagnons de la retraite de cet illustre exilé, & de Madame de Fontpertuis exécitrice testamentaire. M. Ernest fit en présentant le cœur, devant les religieuses, qui toutes avoient un cierge à la main, un discours auquel M. Eustace répondit (17), après quoi on passa le cœur par la grille. Le lendemain M. Ernest fit la cérémonie de l'enterrement. Ce précieux cœur fut déposé devant l'autel des Saintes Reliques, au bas de celui de M. Singlin, vis-à-vis le corps de M. de Saci. On mit dans la suite une pierre sépulcrale sur laquelle étoient gravés les beaux vers que Santeuil avoit faits sur ce sujet. Mais ces vers occasionnerent une scène fâcheuse pour le Poète, dans le détail de la-

x.
Son cœur est
apporté à P.
R.

(17) Voyez ces deux Discours, T. 3. des Mémoires, hist. p. 187.

1694.

quelle nous ne pouvons pas entrer. Nous dirons seulement que les Jésuites, qui, si on les en croit, *ne cherchent pas à décrier les morts, & ne pensent pas à troubler leurs cendres*, poursuivirent jusques dans le tombeau le grand homme qu'ils n'avoient cessé de persécuter pendant toute sa vie, & ne pouvant souffrir ce bel éloge, ils excitèrent une violente tempête contre l'Auteur. Le lâche Santeuil, effraïé de l'orage, eut la foiblesse de chanter la palinodie, & se couvrit d'opprobre, en désavouant des vers qui lui faisoient honneur, & dont il étoit réellement Auteur. Il eut cependant dans la suite du regret de sa lâcheté.

XI.

M. Feydeau.
Sa vie, ses
vertus.

La mort de M. Arnauld avoit été précédée de quelques jours de celle d'un grand serviteur de Dieu, dont la vie n'avoit pas moins été éprouvée que la sienne; & qui s'est rendu recommandable par son zele pour la vérité, ses travaux vraiment apostoliques, & son attachement à la sainte maison de P. R. Nous parlons de M. Mathieu Feydeau, Docteur de Sorbonne, né à Paris l'an 1616 d'une famille illustre dans l'Eglise & dans la Robe. Il avoit reçu un talent parti-

culier pour instruire & conduire les
ames à Dieu. Il le fit valoir en dif-
férens endroits, où la providence l'ap-
pella au ministère : 1°. à Sens, où M.
Octave de Bellegarde le fit venir en
1645 pour faire des conférences aux
Ordinans pendant leur retraite de
quinze jours. 2°. A Belleville près de
Paris, où sa réputation attira bien-
tôt auprès de lui plusieurs Ecclésiasti-
ques, avec lesquels il vécut en com-
mun; & où M. du Hamel Curé de S.
Merri, & M. Gillot, Docteur de Sor-
bonne lui envoioient des étudiants en
Philosophie & en Théologie pour
prendre ses avis & faire des retraites
sous lui (18). 3°. A Paris dans la Paroif-
se de S. Merri, où il fut chargé du cathé-
chisme fondé par le Président Henne-
quin, & le fit avec un applaudissement
& un concours de monde extraordi-
naire. 4°. A Melun, où il se chargea
de la direction des Ursulines. C'est ici
que commencerent les épreuves de M.
Feydeau, qui reçut au mois de juillet
1657 une lettre de cachet qui l'exi-

(18) Ce fut pour ces
jeunes gens que M. Fey-
deau composa les *Médi-
tations sur les principales
obligations du chrétien,
tirées de l'Écriture sainte*

*des Conciles & des saints
Peres.* Cet ouvrage con-
tribua beaucoup à la con-
version du grand Prince
de Conti.

1694.

loit à Cahors. (L'année précédente il avoit été exclus de Sorbonne, pour le refus d'adhérer à l'injuste condamnation de M. Arnauld). 5°. Dans le Diocèse d'Aleth, où il remplit la Théologale de S. Pol de Fenouillet depuis le 24 décembre 1665 jusqu'à la fin de l'an 1668. 6°. Dans le Diocèse de Châlons-sur-Marne, où il gouverna avec des peines incroyables & des vexations sans nombre la Cure de Vitri-le-François depuis 1669 jusqu'en 1676, que n'étant point soutenu par son Evêque, comme il l'auroit souhaité, il quitta au grand regret de tous les gens de bien. 7°. Dans le Diocèse de Beauvais, où M. de Buzenval lui donna l'an 1677 la Théologale de son Eglise, qu'il remplit à peine un an, aiant reçu une lettre de cachet, qui l'exiloit à Bourges. Cinq ans après il fut transféré par une nouvelle lettre de cachet à Annonay, petite ville du Vivarès, où il se fit tellement aimer & considérer, que les nouveaux convertis, qui demeuroient intérieurement attachés à leurs erreurs, députerent en Cour pour offrir de bâtir & de doter une Eglise, & de se réunir sincèrement à l'Eglise catholique, si on leur vou-

loit donner M. Feydeau pour Curé ; proposition qui ne fut point acceptée. Mais ce respectable Prêtre demeura dans cette terre étrangere jusqu'au 24 juillet 1694, que Dieu le délivra de son double exil par une mort aussi sainte que l'avoit été sa vie. Voici de quelle maniere en parle M. Flambart, écrivant à un ami (19). » Mon très
 » cher Monsieur & pere, c'est un or-
 » phelin qui se jette entre vos bras,
 » vous conjurant de lui servir de
 » pere. Il perdit le sien il y a aujour-
 » d'hui huit jours. Il est mort com-
 » me il a vécu dans une paix si gran-
 » de, qu'il sembloit qu'il allât en-
 » trer en paradis, ou qu'il voïoit les
 » Cieux ouverts. Il y avoit les yeux
 » presque toujours fixés. Il n'a point
 » manqué de dire son Office jusqu'au
 » jour qu'il est mort, quoiqu'il eût
 » une fièvre continue & une cruelle
 » diarrée pendant six jours; il n'en a
 » été que deux & demi au lit.
 » Je ne doute point qu'il ne soit dans
 » le roïaume des Cieux, car il a fait
 » ce qu'il a enseigné aux autres. Il a
 » vécu dans la pénitence. Il a
 » cherché à se mortifier en toutes
 » choses jusqu'à la derniere maladie,

(19) Lett. du 31 juil, Vies édif. T. 1. p. 148.

1694.

» qu'il se privoit de tout ce qu'il
 » pouvoit. Il me rebuta une fois que
 » je lui donnois un peu de restau-
 » rant, & il me dit : *Cela s'accom-*
 » *mode-t-il avec la pénitence ?* Et crai-
 » gnant d'être trop à l'aise dans son lit,
 » il se levoit malgré nous, & se te-
 » noit assis sur le bois du lit, les pieds
 » nus à terre. S'il n'avoit appréhendé
 » le murmure, il se seroit étendu
 » sur le plancher pour y mourir. Il
 » a reçu les Sacremens avec tant de
 » piété & d'humilité, qu'il a tiré les
 » larmes des assistans.

» Avant que de recevoir le Saint
 » Viatique, il fit sa profession de foi,
 » & déclara en particulier que sur la
 » matiere de la grace il n'avoit sui-
 » vi que les décisions de l'Eglise &
 » les sentimens des Peres, sur-tout
 » de saint Augustin «. Il fut enterré
 » dans l'Eglise des Celestins de Colom-
 » bieres. » Ces bons Religieux qui l'ai-
 » merent durant sa vie, dit la lettre,
 » l'aimèrent jusqu'à la mort, & voulu-
 » rent avoir son corps, quoiqu'il eût
 » choisi sa sépulture dans la Paroif-
 » se «. Il y eut deux fort beaux dis-
 » cours, l'un fait par le Curé, en pré-
 » sentant le corps le 25 juillet; l'autre par
 » le Souprieur des Celestins en le rece-
 » vant,

Au

Au mois d'octobre de cette année, M. de la Grange Supérieur de P. R. aiant été nommé à la Cure de Villiers-le Bel, la communauté se trouva dans l'embarras pour le choix d'un successeur. L'Abbesse en écrivit à M. l'Archevêque, qui témoigna à M. l'Hermite, l'un des Ecclésiastiques de P. R. porteur de la lettre, qu'il étoit disposé d'accorder la personne qu'on proposeroit. En conséquence les religieuses délibérèrent sur ce sujet, & lui proposerent le 3 novembre M. du Tronchet Chanoine de la Sainte-Chapelle, qu'elles ne connoissoient point, mais dont on leur avoit dit beaucoup de bien. M. de Harlai, ne le connoissant point non plus, chargea M. l'Hermite de dire qu'il s'informerait du sujet qu'on proposoit, & feroit réponse. La réponse ne venant point, M. Racine neveu de l'Abbesse alla trouver le Prélat à Versailles, & manda le 12 novembre à sa tante, que l'Archevêque lui avoit dit qu'il falloit voir si M. du Tronchet leur convenoit; qu'il lui avoit fait entendre qu'il en avoit parlé au Roi; qu'il s'étoit fort étendu sur les louanges des religieuses, témoignant qu'on ne pouvoit pas être plus satisfait de leur

1694.

XII.

Embarras des
religieuses
pour le choix
d'un Supé-
rieur.

1694.

conduite qu'il l'étoit, & qu'il en avoit même plusieurs fois assuré S. M. M. Racine ajoutoit, qu'il avoit fait son possible pour tirer une réponse positive du Prélat; mais qu'il avoit persisté à lui dire que rien ne pressoit, & que la chose méritoit un peu de réflexion. Enfin il finissoit sa lettre en disant, qu'il ne lui avoit paru en lui aucune mauvaise intention.

Quelques jours après, M. l'Abbé Dongois, Chanoine de la Sainte Chapelle, étant allé voir M. l'Archevêque, celui-ci lui demanda confidemment ce qu'il pensoit de M. du Tronchet son confrere. M. Dongois lui en aiant dit beaucoup de bien, le Prélat lui raconta le dessein qu'avoient les religieuses de P. R. de le choisir pour leur Supérieur, & lui dit qu'il n'avoit aucun éloignement pour cela, quoiqu'il n'ignorât pas que M. du Tronchet étoit étroitement lié avec M. de Tillemont. M. Dongois répondit qu'il ne pouvoit choisir un meilleur sujet, mais qu'il doutoit que M. du Tronchet l'acceptât; sur quoi le Prélat dit qu'il étoit disposé à accorder tel autre que les religieuses demanderoient, pourvû que ce ne fût pas un homme de cabale & d'intri-

gue. M. l'Archevêque permit à M. Dongois de faire part à Monsieur Racine de la conversation qu'il avoit eue avec lui. Ce qu'il fit, & M. Racine en informa l'Abbesse par une lettre du 29 novembre, dans laquelle il lui marquoit que M. du Tronchet étoit résolu de ne point accepter. En conséquence il lui en nommoit plusieurs autres, parmi lesquels elles pouvoient choisir; savoir M. de la Barde, Archidiacre de Paris; M. le Curé de S. Severin, M. le Curé de S. Merri, celui de S. Laurent. M. Racine offroit d'en parler à M. l'Archevêque, lorsqu'il fauroit les intentions de la communauté.

L'Abbesse aiant appris la résolution de M. du Tronchet, résolut de demander, avec l'avis de la communauté, M. de la Barde, & à son refus, M. Carron Curé de S. Pierre aux Bœufs. M. Racine proposa le premier à l'Archevêque qui applaudit au choix, & dit qu'il le prierait, & même qu'il l'obligeroit d'accepter. M. Racine aiant ajouté qu'il avoit aussi ordre de présenter M. le Carron, le Prélat témoigna qu'il lui étoit agréable. L'Abbesse étant informée de cette négociation, écrivit à M. de Paris, pour le remer-

XIII.
Les religieux demandent M. de la Barde pour Supérieur.

1694.

cier de ce qu'il leur avoit accordé M. de la Barde pour Supérieur, & elle le prioit de vouloir bien employer son autorité pour l'engager à accepter. Elle écrivit aussi le même jour à M. de la Barde, le priant au nom de la communauté de ne point refuser à cette petite portion du troupeau de Jesus-Christ la charité qu'elle lui demandoit avec toute l'instance possible (20).

Le reste de l'année & les deux premiers mois de la suivante se passerent sans recevoir de réponse, ni de M. de la Barde, ni de M. l'Archevêque. Le premier, sans refuser absolument, se contenta d'alleguer aux personnes qui lui en parlerent de la part des religieuses, son âge & ses infirmités, & de remettre la décision à une entrevue avec M. l'Archevêque : & celui-ci de son côté se retranchoit à dire, qu'il falloit qu'il vît M. de la Barde, pour pouvoir

(20) M. de la Grange louedans une lettre à l'Abbesse de P. R. le choix qu'elles avoient fait de M. de la Barde, qu'il dit être un homme d'un rare mérite. Cependant il paroît que les religieuses de P. R. étoient mal infor-

mées sur son compte ; & Madame de Roucy manda à la sœur de Ste Theresse, qu'elle savoit d'original que M. de la Barde qu'elles avoient choisi pour Supérieur, étoit très opposé à tout ce qui avoit rapport à leur maison.

décider. Et faute de cette entrevue, tout resta indécis, comme s'il leur eût fallu faire deux ou trois cents lieues pour se joindre & s'entretenir.

Les religieuses demeurèrent dans cet état, sans savoir de nouvelles, jusqu'au neuvième de mars, que M. le Noir leur manda ce qui s'étoit passé à Versailles entre M. l'Archevêque & M. Racine. Le Prélat dit à M. Racine que M. de la Barde refusoit; à quoi M. Racine répondit qu'il lui avoit proposé M. Carron Curé de S. Pierre aux Bœufs, & qu'il l'avoit eu pour agréable. Mais l'Archevêque changea de langage; puis il lui dit de s'adresser au Roi pour lui demander un Supérieur; M. Racine fit sentir au Prélat qu'il ne lui convenoit pas de faire cette demande, & que s'il la faisoit, il s'exposeroit à la raillerie du Roi, qui lui demanderoit, depuis quand il étoit devenu *Directeur des religieuses*. Lorsque M. Racine parla à M. l'Archevêque, il y avoit plusieurs personnes dans la chambre, entr'autres M. de Soissons, qui aiant vû M. Racine parler avec chaleur, lui en demanda le sujet. M. Racine le lui aiant dit, l'Evêque de Soissons répliqua en ces termes, d'autant plus

1695,

remarquables, que l'événement les justifia : *aïez patience*, lui dit-il, *ne vous pressez point ; ne voïez-vous pas bien la mort peinte sur son visage ?* Les religieuses suivirent ce conseil & demeurèrent tranquilles.

XIV.

Mort de M.
de Harlai Ar-
chevêque de
Paris.

La mort de M. de Paris suivit de près cette espece de prédiction ; ce Prélat aiant été frappé le 6 août 1695 d'une apoplexie foudroïante, qui l'emporta sans qu'on pût lui donner aucun secours, ni pour le corps ni pour l'ame. Car il mourut sans connoissance, sans Prêtre, sans Sacremens, sans aucune assistance que de ses gens, de Madame de Lesdiguières & de Madame sa niece.

Une si triste fin donna matière à beaucoup de discours & de réflexions. Il y en eut qui remarquant que la mort du Prélat étoit arrivée le même jour (6 août) que la mere Angelique étoit morte en 1661, dirent que cette sainte Abbessse l'avoit cité au tribunal de Dieu au moment qu'il s'étoit proposé de renverser la maison où elle avoit établi la réforme. Ce qui est certain, c'est que la destruction de P. R. des Champs étoit arrêtée, comme on le verra, & les mesures

prises pour l'exécution, lorsque la mort enleva M. de Harlai. On voit, dans quelques Ecrits, qu'il ne se trouva personne parmi les Evêques qui voulût faire une Oraison funebre pour lui (21). M. de Noyon, à qui on le proposa, éluda la proposition. Un autre répondit sechement que *deux choses l'en empêchoient, sa vie & sa mort.* Les Curés de Paris eurent défense non-seulement de lui faire une Oraison funebre, mais même un Service.

C'est ce que nous apprenons par une lettre de Madame la Marquise de Rouci à la sœur Marie-Angelique de Sainte-Therese, du 24 août, où elle lui marque que MM. les Curés

(21) Dans les Memoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon, il est dit que *nul Orateur sacré ne se chargea de l'Oraison funebre de M. de Harlai.* Le Journaliste de Trévoux s'inscrit en faux contre ce fait, & s'appuie sur les procès verbaux du Clergé, dans lesquels on lit, dit-il, » que l'Evêque de Vabres » prononça l'éloge funebre de l'Archevêque en » présence de l'Assemblée » même du Clergé de » France le 28 septem- » bre 1695 «. Journ. de

Trévoux, septembre 1776, page 2285.

Il est vrai qu'on lit, dans le Procès verbal de l'Assemblée du Clergé de 1695, page 8, que l'Oraison funebre fut prononcée aux Augustins, au Service que fit faire l'Assemblée. On trouve la même chose dans le *nova Gallia Christiana*, Tome 7, p. 187. Le refus que quelques Prélatz firent de se charger de ce Discours, est, sans doute, ce qui a fait dire, que *nul Orateur sacré ne se chargea de l'Oraison funebre de M. de Harlai.*

1695.

de Paris aiant résolu de faire tous ensemble un Service pour M. l'Archevêque dans l'Eglise de Saint Paul, avoient prié M. de Blampignon de se charger d'y faire l'Oraison funebre du Prélat; mais que ce Curé ne voulant pas accepter sans savoir la volonté du Roi, étoit allé à Versailles, & que le Roi lui avoit fait dire par le Pere de la Chaize (22), qu'il ne falloit point faire ce Service, ni d'Oraison funebre. La lettre ajoute;

» que M. de Bontems qui le rencon-

» tra, avoit dit à M. de Blampignon,

» que l'Archevêque étoit mort bien

» à propos pour empêcher la ruine

» de la maison de P. R. des Champs,

» parcequ'il avoit été résolu de réu-

» nir les deux maisons en une; &

» qu'il n'y auroit eu que celle de Pa-

» ris qui eût subsisté; & que toutes

» les religieuses de la maison des

» Champs auroient été dispersées en

» différens monasteres, auxquels on

» auroit donné de très modiques pen-

» sions; que cela étoit si bien arrêté

» & résolu, qu'on alloit travailler

» incessamment à enlever toutes les

(22) C'est ainsi que les Jésuites, qui poursuivent leurs ennemis jusqu'au delà du tombeau, abandonnent leurs amis aussitôt qu'ils y sont.

» religieuses «. *Il ne falloit pas, continue Madame de Roucy, que ce miserable homme mourût plus tard pour empêcher son détestable dessein. Voiez par-là le soin que Dieu prend de vous protéger. Cela mérite de grandes actions de graces.*

Les religieuses de P. R. de Paris travailloient de leur côté à la ruine de P. R. des Champs. L'état déplorable de leur maison par la dissipation des biens, depuis l'administration de la sœur Dorothee, sur laquelle la malédiction de Dieu avoit paru visiblement, portoit ces filles à remuer sans cesse & à faire des efforts pour dépouiller leurs sœurs. Voici ce que nous en apprenons par une lettre de M. du Tronchai Secrétaire de Monsieur de Tillemont, du premier février mil six cent quatre-vingt-quinze, à la mere de Sainte-Thecle Racine.

» En allant voir ma sœur à P. R. de Paris, dit-il, le jour de l'Épiphanie, je trouvai qu'on venoit d'enterrer l'Abbesse (23). Je re- commandai à ma sœur d'observer tout ce qui se passeroit, & tout ce

XV.

Mauvais dessein des religieuses de P. R. de Paris, contre celles de P. R. des Champs.

(23) La mere Elisabeth Marguerite de Harila, morte le 4. janvier 1695.

1695.

» qui se diroit, qui pourroit vous
 » regarder, & de me le mander. Elle
 » m'écrivit il y a huit ou dix jours,
 » que la communauté de P. R. de
 » Paris remuoit & parloit plus que
 » jamais de demander aux Puissan-
 » ces que vous leur cedassiez encore
 » de votre bien; de quoi la feue Ab-
 » besse ne s'étoit point voulu mêler,
 » parceque, comme on me l'a dit,
 » elle n'avoit pas vû M. de Paris dis-
 » posé à recevoir cette proposition
 » & à agir en conséquence (24). Elles
 » ont, continue M. du Tronchai,
 » pour Abbessé la niece (25) de la
 » défunte, dont je ne fais point ce
 » qu'on peut espérer ni craindre. Ce
 » qui est certain, c'est que la maison
 » est ruinée & ne subsiste que par les
 » pensionnaires, qui ruinent de fond
 » en comble le spirituel, en diffé-
 » rant un peu la ruine entiere du
 » temporel. Les raisons sur lesquelles
 » elles fondent leurs prétentions,

(24) M. de Harlai a-
 voit changé de disposi-
 tion. depuis, puisqu'il é-
 toit sur le point de ruiner
 la maison des Champs,
 soit en dispersant toutes
 les religieuses, soit en
 revenant contre le par-
 tage des biens fait en

1669, lorsqu'une mort
 subite rompit tous ses
 desseins.

(25) Marie Anne de
 Harlai, qui étoit Prieure
 de Saint-Aubin près de
 Gournay, & que l'Arche-
 vêque son oncle avoit fait
 nommer.

» font , comme ma sœur me le mar-
» que , que la part du bien qu'elles
» ont eue n'étoit pas si bien emplacedée
» que la vôtre, d'un revenu ni si bon ni
» si durable ; qu'elles n'avoient pres-
» que que des maisons , qui font d'un
» grand entretien & d'un petit reve-
» nu , qui diminue encore tous les
» jours ; qu'enfin votre communauté
» est beaucoup diminuée , qu'il n'y a
» plus que peu de religieuses dans
» votre maison , & que pour elles ,
» elles font en grand nombre présen-
» tement. De semblables raisons ne
» seront jamais reçues par qui que ce
» soit qui ait encore de l'équité ; &
» cependant je connois des person-
» nes de considération , qui croient
» que ces religieuses seront reçues à
» un nouveau partage. Je ne puis me
» le persuader , & je prie Dieu que
» je ne sois pas trompé «.

Tout paroissoit annoncer la ruine
de P. R. des Champs : ce n'étoit pas
un mystere ; le bruit en étoit public ,
on en eut encore de nouvelles preuves
après la mort de celui , qui devoit
employer toute son autorité & tout
son crédit pour l'exécution de ce fu-
neste dessein. Mais le moment de cet
horrible scandale n'étoit point encore

1695.

arrivé: ce fut, qui l'auroit cru! sous le successeur de M. de Harlai que Dieu permit qu'il arrivât. Mais ne prévenons pas les temps; & détournons plutôt nos yeux d'un si triste objet.

XVI.

M. de Noailles succède à M. de Harlai.

M. de Noailles Evêque de Châlons-sur-Marne, fut choisi par le Roi, le 20 d'août, pour succéder à M. de Harlai. Tout le monde applaudit à ce choix, & conçut les plus flatteuses espérances, sur-tout les personnes bien intentionnées pour P. R. des Champs. Madame de Rouci écrivant à la sœur Marie de S^{te} Theresè, lui en parloit ainsi: » Dieu merci, nous avons un » digne Archevêque, & on a tout lieu » d'espérer qu'il se conduira en vrai » Pasteur«. Les religieuses de P. R. des Champs se nourrissoient encore plus qu'aucunes autres de l'espérance de mener une vie tranquille, & de servir Dieu dans la paix sous le sage gouvernement du nouvel Archevêque. M. Racine lui rendit visite & lui présenta les respects de toute la communauté. Le même jour 30 août, il écrivit la lettre suivante à sa respectable tante, pour lui en rendre compte.

» J'ai eu l'honneur de voir, ma » très chere tante, M. l'Archevêque

de Paris, & de l'assurer de vos très
 humbles respects & de ceux de vo-
 tre maison. Je lui ai dit même tou-
 tes les actions de graces que vous
 aviez rendues à Dieu, pour avoir
 donné à son Eglise un Prélat selon
 son cœur. Il a reçu tout cela avec
 une bonté extraordinaire. Il m'a
 chargé d'assurer votre maison qu'il
 l'estimoit très particulièrement, me
 répétant plusieurs fois qu'il espe-
 roit vous en donner des marques
 dans tout ce qui dépendroit de lui.
 Ensuite je lui ai rendu compte de
 toutes les démarches que vous aviez
 faites auprès de son prédécesseur
 pour obtenir de lui un Supérieur.
 Je ne lui ai rien caché de tous les
 entretiens que j'avois eus avec lui
 sur ce sujet, & du dessein que vous
 aviez eu enfin de lui demander
 M. le Curé de S. Severin. Il me dit
 que le choix étoit très bon, & que
 c'étoit un très vertueux Ecclésiast-
 tique. Je lui ai demandé là-dessus
 son conseil, sur la conduite que
 vous aviez à tenir en cette occa-
 sion, & lui ai dit que comme vous
 aviez une extrême confiance en sa
 justice & en sa bonté, vous pen-
 siez ne devoir rien faire sans son

1695.

XVII.

Lettre de M.
 Racine à
 l'Abbesse de
 P. R. fa tante
 te.

1695.

„ avis ; que d'ailleurs n'étant pas tout-
 „ à-fait pressées d'avoir un Supé-
 „ rieur , vous aimeriez bien autant
 „ attendre qu'il eût ses Bulles , s'il
 „ le jugeoit à propos , afin de vous
 „ adresser à lui-même. Il m'a répon-
 „ du en souriant , qu'il croioit en
 „ effet que vous feriez bien de ne
 „ vous point presser , & de demeurer
 „ comme vous étiez , en attendant
 „ qu'il pût lui-même suppléer aux
 „ besoins de votre maison. Je lui té-
 „ moignai l'appréhension où vous
 „ étiez , que des personnes séculières
 „ ne prissent ce tems-ci pour obtenir
 „ des permissions d'entrer chez vous.
 „ Il loua extrêmement votre sagesse
 „ dans cette occasion , & m'assura
 „ qu'il seconderoit de tout son pou-
 „ voir votre zèle pour la régularité ,
 „ laquelle ne s'accordoit pas avec ces
 „ sortes de visites. Je lui demandai
 „ s'il ne trouveroit pas bon , au cas
 „ qu'on importunât Messieurs les
 „ Grands-Vicaires pour de sembla-
 „ bles permissions , que vous vous
 „ servissiez de son nom , & que vous
 „ fissiez entendre à ces Messieurs ,
 „ que ce n'étoit point son intention
 „ qu'on en donnât à personne. Il ré-
 „ pondit , qu'il vouloit très bien

que vous fissiez connoître ses sen-
timens là-dessus, si vous jugiez
qu'il en fût besoin. Je lui dis enfin
que vous aviez dessein de lui en-
voier M. Eustace votre Confesseur.
Il me dit que cela étoit inutile ;
qu'il étoit persuadé de tout ce que
je lui avois dit de votre part : il
ajouta encore une fois en me quit-
tant, que *votre maison seroit con-*
tente de lui. Je crois en effet, ma
très chere tante, que vous avez
tout lieu d'être en repos. Je fais
même par des personnes qui con-
noissent à fond ses sentimens, qu'il
est très résolu de vous rendre justi-
ce ; mais ces personnes vous con-
seillent de le laisser faire, & de
ne point témoigner au public une
joie & un empressement, qui ne
serviroient qu'à le mettre hors d'é-
tat d'exécuter ses bonnes inten-
tions. Je fais qu'il n'est pas besoin
de vous donner de tels avis, &
qu'on peut s'en reposer sur votre
extrême modération. Mais on craint
avec raison l'indiscrete joie de quel-
ques-uns de vos amis & de vos
amies, à qui on ne peut trop re-
commander de garder un profond
silence sur toutes vds affaires, &c.

1695.

XVIII.

Lettre des
religieuses de
P. R. à M. de
Noailles.

Quoique M. Racine eût rendu vi-
site à M. de Noailles de la part de
l'Abbesse & de la communauté de
P. R. des Champs, elles crurent
néanmoins devoir lui rendre leurs de-
voirs par elles-mêmes, en lui écri-
vant la lettre suivante, qui lui fut
remise le 10 de septembre par M.
l'Hermite. » La bonté avec laquelle
» M. Racine nous a appris que Votre
» Grandeur a reçu les assurances
» qu'il vous a données de nos très
» profonds respects, nous oblige,
» pour n'en être pas ingrates, de vous
» témoigner notre très humble re-
» connoissance, aussi-bien que la joie
» extrême, où nous sommes d'avoir
» pour Supérieur & pour Pere, un
» Prélat de votre piété, de votre lu-
» miere & de votre équité. Nous en
» rendons tous les jours de conti-
» nuelles actions de graces à Dieu,
» qui a accordé à nos vœux & à nos
» larmes cette consolation, dont vous
» savez, Monseigneur, qu'il y a
» long-tems que nous avons besoin.
» Et nous n'avons autre desir que de
» nous rendre dignes des avantages
» que nous avons tout sujet d'en es-
» pérer par notre entière obéissance
» & dépendance de V. G., par la

» sincérité, la confiance & le res-
 » pect, avec lesquels nous agirons
 » avec vous, Monseigneur, & par
 » les prieres continuelles que nous
 » ferons pour votre conservation, &
 » pour attirer sur votre personne fa-
 » crée & sur votre ministere, les
 » graces & les bénédictions du ciel.
 » Ce sont les vœux de vos très
 » humbles & très obéissantes filles &
 » servantes, l'Abbesse, Prieure, &
 » Religieuses de P. R. des Champs.

M. de Noailles répondit très obli-
 geamment par une lettre datée de
 Châlons du 21 septembre. » Ma ré-

XIX.
 Réponse de
 M. de Noail-
 les.

» vérende Mere & mes très honorées
 » Sœurs, M. Racine a pu non-seule-
 » ment vous assurer du plaisir, avec
 » lequel j'ai reçu vos complimens,
 » mais aussi de la disposition où je
 » suis de traiter votre monastere avec
 » toute l'estime & la distinction qu'il
 » mérite. Je ne perdrai point d'oc-
 » casion de vous en donner des preu-
 » ves effectives; je vous demande en
 » récompense le secours de vos prie-
 » res; vous savez combien elles me
 » sont nécessaires, par l'importance
 » & la sainteté du ministere dont je
 » vais être chargé. Mais vous ne
 » connoissez point ma foiblesse per-

1695.

» sonnelle, qui augmente mes be-
 » soins. Offrez - les donc, je vous
 » conjure, souvent à Notre-Seigneur;
 » & soïez persuadées que je suis avec
 » beaucoup de considération & de
 » sincérité, &c.

Lorsque M. de Noailles eut pris possession de son Archevêché, l'Abbesse de P. R. écrivit le 21 novembre la lettre suivante au nom de la communauté.

XX.

Lettre des
 religieuses à
 M. de Noail-
 les sur sa pri-
 se de posses-
 sion.

Gloire à Jesus au S. Sacrement.

» Monseigneur, nous n'avons pas
 » été les premières à assurer V. G.
 » de la parfaite soumission dans la-
 » quelle nous espérons que Dieu nous
 » fera la grace de vivre toujours sous
 » l'autorité dont il a plu à Jesus-
 » Christ de revêtir votre personne sa-
 » crée pour le gouvernement de l'E-
 » glise. Mais nous pouvons bien vous
 » assurer, Monseigneur, que nous
 » n'avons pas été les dernières à té-
 » moigner à Dieu notre reconnoissan-
 » ce pour la grace qu'il nous a faite
 » de nous mettre entre les mains d'un
 » Pasteur qu'il a choisi selon son cœur
 » & qu'il a rempli de son esprit.
 » Nous aurions eu quelque crainte
 » que notre empressement ne vous
 » eût été importun, si nous eussions

» pris la liberté de vous aborder &
» de vous rendre nos devoirs dans un
» tems, où vous étiez environné de
» tant de grand monde, & occupé de
» tant d'affaires importantes. Mais
» comme Dieu regarde plus le don
» du cœur que celui des mains, nous
» n'avons point douté que vous ne
» vous contentassiez davantage du
» sacrifice intérieur de louange &
» d'action de graces que nous lui
» avons offert pour votre prise de
» possession, avec celui de nos cœurs
» & de nos volontés que nous lui
» présenterons tous les jours de notre
» vie dans l'obéissance que nous
» rendrons avec le secours de sa mi-
» sericorde à votre autorité; que de
» tous les témoignages & de toutes les
» assurances que nous vous pour-
» rions donner des sentimens où
» Dieu nous a mises. Personne n'est
» mieux instruit de nos véritables
» dispositions, que M. Eustace notre
» Confesseur, qui nous connoît de-
» puis long-tems; & nous l'avons
» chargé, Monseigneur, de prendre
» la liberté de vous en aller infor-
» mer, au même tems qu'il va rece-
» voir la mission qu'il plaira à V. G.
» de lui donner pour notre conduite.

1695.

» Nous nous jettons toutes à vos piés,
 » Monseigneur, pour vous supplier
 » très humblement de nous donner
 » votre bénédiction Pastorale, en
 » attendant les graces du ciel que
 » nous espérons par votre ministère
 » sacré, lorsqu'il plaira au Seigneur
 » de vous inspirer le mouvement, &
 » de vous donner le tems de visiter
 » un troupeau, qui ne desire rien
 » tant que d'être parfaitement con-
 » nu de son Pasteur, & d'entendre
 » sa voix pour la suivre avec toute
 » la fidélité qui lui sera possible. Et
 » pour mon particulier, je serai tou-
 » te ma vie avec un très profond res-
 » pect, Monseigneur, de V. G. &c.

XXI.
 M. Nicole ;
 ses premières
 études, ses
 valens.

Pendant que les religieuses de P. R. des Champs étoient dans la joie de voir sur le Siege de Paris un Prélat sur la sagesse duquel elles fondoient de grandes espérances, elles eurent la douleur de perdre un de leurs *meilleurs amis* & de leurs *plus généreux défenseurs*, par la mort du célèbre M. Nicole (26), qui avoit partagé avec le grand Arnauld la gloire de tant de combats & de tant de victoires remportées sur les disciples de Calvin & de Pélage, & qui a rendu à l'Eglise

(26) Voyez le Néc. de P. R. p. 435, 436

des services si importans par tant de solides écrits. Ce savant homme étoit né à Chartres le 19 octobre 1625, de Jean Nicole Avocat au Parlement de Paris, Chambrier de la Chambre Ecclésiastique de Chartres, & de Louise Cousteau (27). Il apporta en naissant de si grandes dispositions pour les sciences, tant de pénétration d'esprit, & une mémoire si heureuse, qu'à l'âge de 14 ans il avoit achevé le cours ordinaire des humanités, & lû tous les livres grecs & latin, qui étoient en bon nombre dans la bibliothèque de son Pere. En lisant ces Auteurs, Dieu lui fit la grace de détester dès son bas âge tout ce qu'il y reconnut de contraire à la sainteté du Christianisme. Ainsi la Providence qui le destinoit à éclairer & édifier l'Eglise, voulut qu'il s'enrichît des dépouilles des Egyptiens sans en prendre les vices,

Il vint à Paris en 1642, pour étudier la Philosophie & la Théologie; il y fut reçu Maître ès Arts le 23 juillet 1644. Son genie naturellement profond & porté à la réflexion s'accommodoit beaucoup des études où

XXII.

Ses études de
Philosophie
& de Théologie à Paris.

(27) Voyez la vie de ses ouvrages, par M. M. Nicole & l'histoire de l'Abbé Goujet en 1712.

1695.

le raisonnement a plus de part que l'imagination. Ce fut vers l'an 1645 que M. Nicole commença à connoître P. R. où il avoit deux tantes, dont l'une étoit la sainte mere des Anges Suiteau. Il se lia bientôt avec les savans & pieux Solitaires de ce désert, & devint leur ami & l'objet de leur estime.

XXIII.
 il étudia la Théologie dans les écrits de S. Augustin & de saint Thomas. Il lit Jansenius.

En 1645 & 1646 il étudia en Sorbonne sous M. le Moine & M. de Sainte-Beuve, & continua son cours sous M. le Maître, Docteur de la Maison de Navarre. Pendant ce tems il s'appliqua à l'hebreu & au grec. Mais comme cette étude affoiblissoit sa vûe, il la quitta pour se livrer entierement à celle de la Théologie, qu'il étudia principalement dans les écrits de saint Augustin & de saint Thomas, dont il s'est toujours dit depuis le fidele disciple. Il étoit charmé de la solidité de la doctrine de ce saint Docteur & de l'enchaînement admirable de ses principes. C'est pourquoi il prit parti contre le Docteur le Moine, embrassant les sentimens de M. de Sainte-Beuve, qui le dirigeoit dans ses études. Il avoit déjà tout lu les écrits de saint Augustin sur la grace, & lisoit ac-

tuellement Jansenius, confrontant exactement tous les passages de saint Augustin, de saint Thomas & des autres Peres. Il les trouva tous sans exception conformes au sens & à la lettre des originaux. Les marges de l'exemplaire de Jansenius, dont il se servit, sont chargées de notes qui sont la preuve de la solidité de son esprit & de la grande application avec laquelle il avoit lu cet ouvrage. Ajoutons qu'elles sont également la preuve de l'innocence de Jansenius. Parmi tous ceux qui ont souscrit à la condamnation de ce Prélat si célèbre, en est-il un seul qui ait lu son ouvrage avec une semblable application? En est-il un seul, dont le témoignage puisse être mis en parallèle avec celui de M. Nicole?

M. Nicole, après avoir fini ses trois années, soutint sa tentative le 27 juin 1649, qu'il dédia par déférence pour M. son pere à l'Evêque de Chartres (l'Escot) Pendant qu'il étudioit en Théologie, il donnoit une partie de son tems aux petites écoles de P. R. établies par M. de S. Cyran, qui se tenoient d'abord dans une maison de M. Lambert, beaufreere de M. Hamelin située au cul-de-sac de la

XXIV.

Il enseigne les humanités dans les petites écoles de P. R. ; il se met sous la conduite de M. Singlin ; se joint à M. Arnauld pour la défense de la vérité.

1695.

rue d'Enfer. M. Nicole fut un des premiers maîtres de ces célèbres écoles, & y enseignoit les Humanités avec M. Lancelot (28). Ce surcroît d'occupation ne l'empêcha pas de se préparer à la Licence. Mais les disputes qui survinrent au sujet du Livre de Jansenius, le déterminèrent à y renoncer. Il fit plus, il se mit sous la conduite de M. Singlin, & se retira à P. R. où il embrassa la pénitence & le genre de vie des Solitaires. Dieu qui vouloit faire de lui un zélé défenseur de son Eglise, l'envoia passer quelques années dans cette *divine solitude*, pour y puiser dans la lecture des livres saints & des Peres, la science qui lui étoit nécessaire, pour s'y affermir dans la piété qui doit être inséparable de la science, & s'y préparer aux combats qu'il devoit soutenir pour la défense de la vérité. Ce fut là que le grand Arnauld, dont la plume, quelque féconde qu'elle fût, ne pouvoit suffire seule à tous les écrits que la nécessité ou

(28) M. Claude Lancelot religieux Bénédic-
tin de l'Abbaïe de Saint
Cyran, est mort la même
année que M. Nicole le
15 avril 1695 âgé de 79
ans, à Quimperlé où il
étoit exilé. Voyez ce que
nous en avons dit, T. 2.
p. 444. *it.* du Foll. Mem.
p. 90, 91. *it.* Font. Mém.
T. 2. p. 487, 489.

l'utilité

l'utilité demandoit de lui, alla l'an 1654 trouver cet homme si propre à lui prêter le collet dans ses glorieux travaux. Ces deux grands genies se communiquerent leur lumiere, & se lierent tellement pour la composition des écrits, que Monsieur Arnauld n'en fit aucun dans la grande affaire de 1655, auquel l'autre n'eût part. M. Nicole quitta même P. R. sur la fin de cette année (1655) pour être plus à portée de secourir M. Arnauld. Quoique d'une santé très délicate & sujet à plusieurs infirmités, il eut presque toujours la plume en main, soit pour combattre les ennemis de la vérité, soit pour défendre l'innocence, soit pour instruire les fideles par des écrits excellens qui ont rendu son nom immortel.

Quelle vaste matiere, s'il nous étoit permis d'entrer ici dans le détail des productions d'une si féconde plume! mais il faut se renfermer dans les justes bornes que nous prescrit la nature de notre ouvrage.

L'amour que M. Nicole avoit pour la solitude, le ramena l'an 1672 dans le désert de P. R. où il eut la consolation de trouver Messieurs Arnauld, de Sanite-Marthe, de Saci, & M. Hamon,

1695.

dont il respectoit beaucoup les lumieres & la fainteté. Il recherchoit par préférence la conversation de ce saint homme, & convenoit qu'il composoit plus facilement sur la morale lorsqu'il s'étoit entretenu avec lui.

XXV.

Il fait un
voïage à Alet
pour consul-
ter le saint
Evêque.

M. Nicole n'étoit que Clerc tonsuré, & comme on le pressoit de recevoir les ordres sacrés, il fit un voïage à Alet l'an 1676 pour consulter le saint Evêque qui étoit son conseil. La décision fut que M. Nicole devoit regarder le refus que l'Evêque de Chartres faisoit d'y donner son consentement, comme un trait de la Providence, qui en permettant cet obstacle, sembloit lui dire qu'il devoit s'arrêter dans le rang où il se trouvoit placé. M. Nicole fut charmé de la décision. Il reçut la bénédiction du saint Evêque, & alla ensuite à Grenoble, où il fut bien reçu par M. le Cardinal le Camus, qui l'accompagna lui-même à la grande Chartreuse. Il visita avec beaucoup de dévotion la grotte de saint Bruno.

L'année suivante, M. Nicole aiant prêté sa plume à Messieurs d'Arras & de S. Pons, qui vouloient écrire à Innocent XI sur le relâchement des Casuistes, cela attira un grand orage

fur l'Auteur de la lettre & fur M. Arnauld. L'un & l'autre fachant à quels hommes ils avoient à faire, prirent le parti de se retirer. M. Nicole alla d'abord dans sa patrie, & de là à Troyes, où il eut la satisfaction de voir que sa longue persévérance avoit triomphé des obstacles formés contre l'établissement qu'il vouloit faire de petites écoles de filles. Dieu répandit sa bénédiction sur cet établissement qui a fait beaucoup de fruits depuis ce tems jusqu'à l'an 1750, que M. Ponce de la Riviere l'a détruit (29).

Après la mort de Madame de Longueville en 1679, M. Nicole voiant l'orage fondre sur P. R. sortit de France, & alla à Bruxelles, où M. Arnauld vint le trouver le neuf ou le dix de juillet, & lui proposa de passer ensemble en Hollande pour se soustraire à la persécution. Mais il n'accepta pas cette offre, parceque sa santé ne le lui permettoit pas, & il prit la résolution de revenir à Paris. Mais sachant que M. de Harlai étoit prévenu contre lui, il lui écrivit une lettre qui eut de fâcheuses suites. L'Archevêque la fit beaucoup valoir,

1695.

XXVI.

Il refuse d'accompagner M. Arnauld dans sa retraite. Sa lettre à M. de Harlai, qui lui cause du chagrin.

(29) Voyez les Nouv. Eccles.

1695.

comme si c'eût été un acte de repentir de la part de l'auteur. Les ennemis publièrent que M. Nicole avoit fait abjuration de l'hérésie & retracté tous ses écrits. Mais ce qui l'affligea le plus, ce fut d'apprendre que des personnes qui ne lui étoient pas opposées, prétendoient que par sa lettre à M. de Harlai il avoit demandé pardon de celle qu'il avoit faite pour les deux Evêques, & de tous ses écrits; qu'il avoit abandonné la cause des religieuses de P. R. &c. Il fut sensiblement touché de ces accusations contre lesquelles il s'inscrivit en faux, les traitant de calomnies, & témoignant qu'il étoit toujours plein de respect & de vénération pour les religieuses de P. R. Il étoit pour lors retiré dans l'Abbaïe d'Orval, où il fut accablé d'une multitude de lettres qui l'empêcherent de dormir pendant quinze jours. Les remèdes & l'opium même ne purent lui rendre le sommeil. Il fit dans ce tems un écrit en forme d'apologie où il répondoit à toutes les raisons alleguées contre lui. Son dessein n'étoit point de le publier pour sa justification, mais uniquement pour se procurer du sommeil, en quoi il réussit. C'est ce qu'il

manda à un ami qui avoit été alarmé de cet écrit par la crainte de quelque division. Monsieur Nicole lui écrivit que son intention étoit de se procurer du sommeil ; & ajoutoit agréablement que *c'est une intention fort légitime que de vouloir dormir.*

1695.

Enfin M. Nicole revint à Paris le 20 de mai 1683, en vertu d'une permission de M. l'Archevêque, que M. Robert Chanoine de Paris avoit obtenue du Prélat à force de sollicitations, & qu'il avoit signée le 17 de ce mois. Vers l'an 1690, il s'éleva entre M. Arnauld & M. Nicole une dispute sur la grace générale. Ce différend est bien propre à convaincre tout homme raisonnable, que la vérité seule & l'intérêt de l'Eglise avoient uni Messieurs de P. R., & en particulier M. Arnauld & M. Nicole dans les points essentiels de la doctrine de la grace qu'ils ont soutenue l'un & l'autre avec tant de lumière & de solidité (30).

XXVII.
Il a un différend avec M. Arnauld sur la grace.

Depuis long-tems M. Nicole menoit une vie fort languissante : le 11

(30) Voyez dans la vie de M. Nicole, seconde partie, ch. XIX p. 193, l'origine de cette dispute, & en quoi consistoit le système de M. Nicole.

1695.
XXVIII,
Sa dernière
maladie, sa
MORT.

novembre il fut attaqué d'une espece d'apoplexie, qui ne lui ôta ni la présence d'esprit ni l'usage de la parole. Le malade fut promptement secouru; mais l'heure étoit venue, où ce serviteur de Dieu devoit recevoir la récompense de ses travaux. Il demanda & reçut le même jour les Sacremens de l'Eglise avec toute la foi & toute la ferveur qu'il avoit fait paroître pendant sa vie. Il conserva la liberté de l'esprit & de la parole pendant tout le tems de sa maladie qui fut de six jours, & donna des marques de la piété la plus tendre jusqu'au dernier soupir. Ce fut le 16 novembre 1695, une heure après midi, que M. Nicole mourut âgé de soixante-dix ans. Son corps fut exposé dans la cour des religieuses de la Creche où il logeoit, avec toute la décoration qui convenoit à son mérite & à sa réputation, & ensuite inhumé à S. Médard au bas de la grande porte du chœur. Il avoit chargé de vive voix son Exécuteur testamentaire de porter son cœur à P. R. des Champs pour y être réuni à celui de M. Arnauld. Ce qui ne fut point exécuté, parceque la personne fut avertie trop tard. M. Nicole avoit legué par son testament

cinq cents livres aux religieuses , les priant de se souvenir de lui dans leurs prieres : *j'y ai*, dit-il, *une confiance particuliere par l'estime de la piété solide que j'ai toujours reconnue dans ces religieuses.*

1696.

Depuis long-tems ces saintes filles étoient sans Supérieur, quoiqu'elles eussent fait plusieurs démarches sous M. de Harlai & sous M. de Noailles pour en avoir un:elles penserent dès le commencement de l'année 1696 à renouveler leurs demandes. Comme l'élection de l'Abbesse devoit se faire au mois de février, & qu'elles avoient jetté les yeux sur M. de la Roynette, l'homme de confiance de M. l'Archevêque, elles crurent, de l'avis de leurs amis, qu'elles feroient bien de prier le Prélat d'envoier ce Grand-Vicaire pour présider à l'élection, parceque ce seroit une occasion pour elles de le voir, & d'avoir au moins par elles-mêmes quelque connoissance de sa personne, avant que de se déterminer. M. Racine en fit la proposition à M. de Paris, qui la reçut fort bien, & parla d'une maniere très avantageuse du Grand-Vicaire, qui avoit beaucoup servi le Diocese de Châlons (31).

(31) M. Simon de la Roynette, Prêtre, Docteur

1696.

Il alla ensuite voir M. de la Roynette ; avec lequel il eut un long entretien , dont il fut très satisfait. Il en rendit compte à l'Abbesse sa tante par une lettre du 30 janvier , où il lui marqua qu'il avoit vû M. de la Roynette , qui étoit une de ses plus anciennes connoissances , qu'il lui avoit *parlé avec un grand sentiment d'estime & de vénération de la maison & pour toutes les personnes dont la mémoire y est chere. J'ai tout lieu de croire , ajoutoit M. Racine , que vous serez aussi satisfaite de lui , qu'il espere être édifié de toute la communauté.*

XXIX.

Élection de la mere Racine pour Abbesse.

M. de la Roynette alla donc à P. R. le 4 février , accompagné de M. de Vaux & de Madame de Fontpertuis , & assista le lendemain à l'élection ; il y parla fort bien , & assez long-tems quoiqu'il fût incommodé. La mere Agnès de Sainte-Thecle Racine fut continuée par les vocales qui se trouvoient alors réduites à une quarantaine. Quelques jours après , elle écrivit à M. Racine son neveu , que toute la communauté & elle avoient été si satisfaites & édifiées de M. le Grand-

en Théologie de la Faculté de Paris , de la maison & société de Sorbonne , Abbé de Notre-Dame de

Haute-fontaine , avoit été douze ans Curé de Joinville , & ensuite Grand Vicaire de Châlons.

Vicaire, qu'elles ne croïoient pas pouvoir faire un meilleur choix que celui de sa personne, pour leur Supérieur : c'est pourquoi elle le supplioit de le demander à M. de Paris au nom de la communauté. M. Racine ne manqua point de s'acquitter de sa commission, étant allé trouver M. de Paris, qui lui demanda aussitôt si les religieuses étoient aussi satisfaites du Grand-Vicaire, qu'il l'étoit d'elles. Il fut aisé à M. Racine de répondre à cette question, & pour montrer combien les religieuses étoient satisfaites, il présenta à M. de Noailles la lettre qu'il avoit reçue à ce sujet, par laquelle toute la communauté le demandoit pour Supérieur. Mais le Prélat ne donna aucune réponse positive sur la demande des religieuses. M. Racine rendit compte à sa tante de ce qui s'étoit passé entre lui & M. l'Archevêque par une lettre du 14 février. Quelques jours après, il rendit visite à M. de la Roynette, & écrivit le 19 février à l'Abbesse, » que tout ce qu'il pouvoit lui en » dire, étoit qu'il faisoit beaucoup » de vœux pour le rétablissement de » la maison, qu'il croïoit même que » le bien de l'Eglise voudroit qu'on

1696.

» y pût élever la jeunesse comme on
 » faisoit autrefois ; & qu'il déplo-
 » roit la maniere peu chrétienne dont
 » elle étoit élevée dans la plûpart
 » des maisons religieuses ». M. Ra-
 cine ajoutoit que le Grand-Vicaire ,
 » avec cela ne laissoit pas d'être sen-
 » sible à cette terreur universelle , qui
 » avoit frappé tous les esprits & qui
 » leur faisoit craindre de passer pour
 » être favorable à une maison qui
 » avoit des ennemis si puissans ». M.
 Racine tâcha de le rassurer, en lui di-
 sant : » qu'on pourroit prendre des
 » biais , qui le mettroient à couvert
 » de tout soupçon «.

XXX.

M. de la
 Roynette Su-
 périeur de
 P. R. des
 champs.

Vers la fin du mois de février, M.
 Racine fit présenter à M. de Paris
 par la Duchesse de Noailles belle-
 sœur du Prélat, un mémoire dans le-
 quel il lui marquoit que » les reli-
 » gieuses de P. R. persévéroient à de-
 » mander M. de la Roynette pour
 » Supérieur ; ou du moins qu'il lui
 » ordonnât d'en faire les fonctions ,
 » sans en avoir le titre , si l'on ju-
 » geoit que ce titre pût lui faire tort
 » dans l'esprit des personnes préve-
 » nues contre la maison ; qu'il suffisoit
 » que M. Roynette fût chargé de
 » prendre connoissance des besoins

» & de l'état de la maison , pour
» en rendre compte à M. de Paris ,
» qui feroit connoître ses volontés
» par son canal ; qu'on ne prétendoit
» point exposer la santé de M. le
» Grand-Vicaire , en l'obligeant à
» faire de fréquens voïages à P. R. ;
» que ce seroit assez qu'il en fît un
» présentement pour prendre une
» exacte connoissance de la maison ;
» ensuite de quoi il pourroit , s'il
» vouloit , n'y point aller qu'à la pré-
» miere élection , c'est-à-dire , appa-
» remment dans trois ans ; si cepen-
» dant on pouvoit supposer que cette
» pauvre communauté , qui n'étoit
» plus à proprement parler qu'une
» infirmerie , dureroit encore trois
» années . Voilà ce que contenoit
le mémoire que M. Racine fit pré-
senter à M. de Paris. Le Prélat en
conséquence pressa M. Roynette d'ac-
cepter la charge de Supérieur de P. R.
Le Grand-Vicaire après avoir fait
des difficultés , & s'être excusé sur
son peu de santé & ses infirmités ,
voiant que M. l'Archevêque n'avoit
point d'égard à ses raisons , se rendit
& accepta. M. Racine informa la
mere Abbessé de tout ce détail par
une lettre du 3 mars ; dans laquelle

1696.

il marquoit qu'il lui revenoit de toutes parts, que M. Roynette étoit *très sage, très doux, & tout plein de justice & de probité.*

XXXI.

Visite faite
à P. R. des
Champs, par
M. de la Roynette.

Le nouveau Supérieur commença sa visite à P. R. des Champs le 21 mai, accompagné de M. Nicolas Eustace & de M. Guillaume Marignier, & la termina le 25 du même mois par une carte de visite, dans laquelle il déclare qu'il a » entendu en particulier les religieuses au nombre » de quarante de chœur & de quatorze converses; qu'il les a trouvées toutes dans une parfaite union entr'elles, dans une application louable à remplir leurs devoirs, & dans tous les sentimens & les dispositions que l'on peut désirer dans les meilleures religieuses. *Ce que nous croions, dit-il, être obligés de déclarer, pour aider à détromper des esprits mal informés de leur conduite & prévenus contr'elles.*

» Mais parceque nous devons bien plus travailler à les rendre toujours plus agréables à Dieu par la perfection à laquelle nous devons les porter, sans nous mettre tant en peine, si elles ont l'approbation des hommes, nous croions être de

» notre devoir , en leur cachant leurs
» propres mérites à elles-mêmes , de
» leur proposer celui qu'elles peuvent
» acquérir par une nouvelle exacti-
» tude à tous leurs devoirs ». Pour y
contribuer , ce Supérieur fit quelques
reglemens , qui sont rapportés dans
le procès-verbal de la visite. . . . Ces
reglemens portent que les religieuses
assisteront régulièrement à l'Office di-
vin ; qu'elles garderont religieuse-
ment le silence ; qu'elles s'abstiendront
d'écrire des lettres sans une véritable
nécessité ou utilité , suivant l'avis de
saint Bernard , qui enseigne que *le*
silence se rompt en écrivant des lettres
de même qu'en parlant : qu'elles n'i-
ront au parloir qu'avec une assistan-
te ; qu'elles ne désireront point en
maladie trop de remedes , ni avec
trop d'empressement. Ces reglemens
n'étoient point faits pour corriger
des abus , qui ne regnoient point à
P. R. , mais pour les prévenir , &
pour cacher aux religieuses *leurs pro-*
pres mérites.

Ces saintes filles respiroient un peu
sous le gouvernement d'un tel Supé-
rieur , & d'un Archevêque qui pa-
roissoit disposé en leur faveur , quoi-
qu'il fût d'ailleurs prévenu contre le

1696.

phantôme du Jansenisme, comme il le fit voir cette année (32). Toute leur peine étoit d'être sous le poids de la disgrâce du Roi, & de voir leur communauté déperir chaque jour par la mort de quelques-unes de leurs sœurs, qu'elles n'avoient point la liberté de remplacer, aiant défense de recevoir des novices.

XXXII.
Mort de la
sœur Melchi-
de du Fossé.

Elles en perdirent trois cette année; la sœur Madeleine de Sainte-Melthide-Thomas du Fossé, professe de chœur, qui mourut le 27 octobre dans sa soixante-huitième année. Elle fut éprouvée, avant que de mourir, par une maladie qui lui fit perdre l'usage de tous ses membres, enforte qu'elle ne pouvoit se rendre le moindre service (33). » Elle porta jusqu'à
» la fin cet état si humiliant & si pé-
» nible avec une égalité d'esprit &
» même une joie, qui sortant du
» fond de son cœur, se répandoit
» visiblement au-dehors & paroïsoit
» sur son visage. La constance tou-
» jours uniforme qu'elle témoigna

(32) M. de Noailles donna le 20 aout 1696 cette fameuse Instruction pastorale, divisée en deux parties; dont la première est destinée à réaliser le phantome du Jansenisme,

& la seconde à établir la doctrine de saint Augustin sur la grace & sur l'amour de Dieu.

(33) Du Fossé. Mém. p. 473, 474

» dans tout le cours de cette longue
 » maladie, répara bien aux yeux de
 » ses sœurs les foiblesses qui avoient
 » paru dans sa signature & ses ré-
 » tractations (34). Elle fit voir plus
 » que jamais la vérité dont on avoit
 « été convaincu, que ce qui parut
 » alors de foiblesse en elle, fut plu-
 » tôt l'effet d'une conscience timo-
 » rée, que de la mauvaise disposi-
 » tion d'un cœur affoibli par quel-
 « que secrete passion ». Les deux au-
 tres religieuses qui moururent cette
 même année, étoient, la sœur Marie
 de Sainte-Léocade converse, morte
 le 11 novembre; & la sœur Geneviève
 de Sainte-Dorothée Lombert, pro-
 fesse de chœur, morte le 21 du mê-
 me mois à l'âge de cinquante-neuf
 ans, dont elle en avoit passé cinquante-
 trois à P. R. aiant eu le bonheur
 d'y être élevée dès l'âge de six ans.

Les religieuses de P. R. perdirent
 encore cette année deux amis de la
 vérité & de leur maison, par la mort

XXXIII.
 Mort de M.
 Domar & de
 M. de Roan-
 nès.

(34) Elle avoit signé & re-
 retracté deux fois. Voyez
 dans les Vies édif. Tome
 2. page 150, la Rela-
 tion touchant la sœur Ma-
 delaine de sainte Melthi-
 de, ib. p. 164. Relation
 de ce qui est arrivé à la
 sœur Melthide, in, Re-
 cueil de pieces, à Utrecht
 1740.

1696.

de M. Domat (35) arrivée le 14 de mars; & par celle de M. Artus Gouffier Duc de Roannès, mort le 4 octobre. Ce que nous avons dit ailleurs de l'un & de l'autre (36) pourroit nous dispenser d'en parler ici. Néanmoins nous rapporterons encore quelques traits du premier, trop édifiants pour n'en pas conserver la mémoire à la postérité. Un Jésuite nommé du Hamel aiant eu la hardiesse de prêcher l'infailibilité du Pape dans l'Eglise de Clermont en 1673, M. Domat, animé du même zele qu'Eusebe de Dorilée, s'éleva avec vigueur contre une opinion si dangereuse & si opposée aux saintes maximes de l'Eglise Gallicane, & poursuivit le Prédicateur par les procédures juridiques. Pendant tout le cours de sa vie, cet homme plein de foi fit voir une suite de ces actions chrétiennes, qui n'ont pour motif que la charité qui fait (37)

(35) M. Domat, Avocat du Roi au Présidial de Clermont en Auvergne, mourut plein de bonnes œuvres, âgé de 70 ans, à Paris sur la Paroisse de saint Benoît, & fut enterré dans le cimetière.

(36) Voyez ce qui est

dit de M. de Roannès, T. 3. de cette histoire, p. 436, 437. Voyez *ibid.* p. 438, 439, ce qui est dit de M. Domat.

(37) Traits édifiants de la vie de M. Domat. Suppl. du Néc. p. 461.

les vrais enfans de Dieu. Quoique né avec peu de bien & chargé d'une nombreuse famille, il avoit pour maxime de remettre les droits dûs à son ministere à tous ceux qu'il soupçonnoit être dans le besoin. Il refusa une donation considérable qu'un ami lui vouloit faire; & quand on lui représentoit qu'avec une telle conduite il ne laisseroit pas de quoi vivre à ses enfans, il répondoit: *Si c'est la volonté de Dieu, je ne dois pas m'y opposer.* Il fit encore quelque chose de plus héroïque. Dans les premières années de son établissement, il avoit eu part à la succession d'un Chanoine, oncle de son épouse; il en eut dans la suite du scrupule; & aiant fait le calcul de ce qu'il pouvoit y avoir dans cette succession de biens ecclésiastiques, il en remit la valeur aux pauvres, craignant que cette portion qui ne pouvoit paroître que mal-acquise à un homme instruit des loix de la religion, n'attirât la malédiction de Dieu sur lui & sur ses enfans. Quelle leçon! Touché des besoins des pauvres, comme des siens propres, il les assistoit selon ses facultés, se chargeoit de toutes leurs affaires, les sollicitoit, les accommodoit. Toujours occupé du

1696.

travail en esprit de pénitence, il ne se prêtoit à aucun amusement; & lorsqu'on le pressoit de prendre quelque repos : *travaillons*, disoit-il, *nous nous reposerons en paradis.*

M. Domat couronna tant de belles qualités & tant de vertus par la patience avec laquelle il supporta pendant plusieurs années les incommodités de la pierre, causées par sa trop grande assiduité au travail. Regardant les douleurs qu'il souffroit, comme un moien dont Dieu se servoit pour le purifier, il les reçut avec reconnaissance, & mérita de mourir dans cette paix chrétienne, qui est le fruit de la bonne conscience.

1697.

XXXIV.

Nouvelle tentative des religieuses de P. R. de Paris contre P. R. des champs.

Vers la fin de 1696, ou au commencement de l'année suivante, les religieuses de P. R. de Paris qui avoient elles-mêmes pris toutes les mesures imaginables pour mettre la séparation des deux maisons hors d'atteinte, firent une tentative pour revenir contre le partage des biens. On a déjà parlé des funestes desseins que M. de Harlai avoit formés contre Port-roïal des Champs en faveur de sa niece Abbessé de la maison de Paris. On a aussi vû de quelle maniere la Providence renversa tous ses projets, en faisant

disparoître ce Prélat » 3 ou 4 jours
 » avant celui auquel il devoit ac-
 » complir les souhaits de sa chere
 » niece, & l'on trouva après sa mort
 tout le projet parmi ses papiers (38)«. La niece déconcertée, & jugeant bien que M. de Noailles n'entreroit pas dans ses vues, abandonna les vastes projets de son oncle, qui vouloit détruire entierement la maison des Champs, & se contenta de faire ses efforts pour lui enlever une partie de ses biens. » Elle fit représenter adroi-
 » tement au Roi, dit M. du Fos-
 » sé (39), que le revenu de P. R.
 » des Champs & beaucoup plus
 » considérable que celui de la mai-
 » son de P. R. de Paris; qu'ainsi l'une
 » étoit fort à son aise tandis que l'au-
 » tre souffroit; & qu'il y avoit une
 » espece d'injustice, que celles qui
 » avoient toujours été soumises fus-
 » sent si mal partagées, pendant que
 » les autres avoient tout le bien de
 » leur côté«. On ajoutoit que le nom-
 bre des religieuses de P. R. des Champs
 étoit très petit, & qu'elles n'avoient
 pas besoin d'un si gros bien. » Un
 » homme puissant à la Cour (40),

(38) Du Foss. Mém. p.
477.

(39) Mém. p. 477.

(40) M. de Pontchar-

1697.

» qui prenoit à cœur les intérêts d'une
 » religieuse de la maison de Paris,
 » & qui étoit sollicité fortement par
 » elle, étoit bien aise, à sa considé-
 » ration, de servir cette Abbaïe, &
 » s'emploïoit de tout son pouvoir
 » pour lui procurer ce qu'elle ambi-
 » tionnoit. On ne peut trop
 » plaindre les meilleurs Princes d'é-
 » tre exposés malgré eux à tant de
 » surprises de la mauvaise volonté,
 » & j'ose le dire, de l'infidélité des
 » personnes qui les approchent «.

XXXV.
 Les religieu-
 ses de P. R.
 des champs
 dressent une
 requête au
 Roi pour leur
 défense.

Les religieuses de Port - roïal des
 Champs informées de ce qui se pas-
 soit, firent dresser & présenter au Roi
 une requête, où elles exposoient à Sa
 Majesté de quelle maniere le partage
 des biens s'étoit fait en 1669, & com-
 bien il avoit été avantageux aux re-
 ligieuses de Paris, qui par cette rai-
 son & par la crainte que celles de la
 maison des Champs ne voulussent
 quelques jours revenir contre un par-
 tage dans lequel elles étoient lezées,
 avoient fait mettre cette clause dans
 la transaction, que *par le moïen du
 présent partage les biens & revenus des
 deux Abbaïes demeureroient entierement
 séparés, sans que l'une pût jamais re-
 venir* Secrétaire d'Etat, fils du Chancelier.

venir en compte avec l'autre. » L'affaire fut portée au Conseil du Roi, dit M. du Fossé (41), & il intervint un arrêt qui nommoit des Commissaires pour aller faire la visite de l'état du revenu des deux Abbaïes, du nombre des religieuses, & de l'administration du bien qu'elles possédoient. Les deux Commissaires furent choisis par M. de Noailles, dont le choix fut généralement applaudi. L'un étoit M. Royette Supérieur de Port-Royal des Champs; & l'autre le Pere de Loo, Prieur de l'Abbaïe de S. Germain des Prés (42). Le procès verbal de ces Commissaires fait peu d'honneur aux religieuses de P. R. de Paris, & en fait beaucoup à celles des Champs. Ces deux Commissaires, dit M. du Fossé (43), firent leur visite dans la maison des Champs. On leur fit voir les comptes du revenu & de la dépense, qu'ils avouèrent avoir trouvés d'une exactitude, d'une netteté & d'une beauté charmante.

(41) *Ibid*, p. 478.

(42) Le procès verbal de la maison de Paris fut fait le 6 mars; & celui de la maison des Champs le 16 du même mois. Le

Lecteur curieux en trouvera le détail dans les Mémoires historiques, T. 3, p. 243, & suiv.

(43) *Ibid*, p. 480.

1697

» Mais sur-tout ils ne pouvoient se
» laisser d'admirer comment avec un
» revenu médiocre elles trouvoient
» le moien de nourrir & d'entrete-
» nir une communauté de quarante
» religieuses professes de chœur, sans
» les converses, & de faire encore
» une si grande quantité d'aumônes,
» revêtant un si grand nombre de
» pauvres, assistant beaucoup de fa-
» milles accablées de miseres, don-
» nant du porage tous les jours à ceux
» qui se présentoient, envoiant des
» remedes à une infinité de pauvres
» malades. Ils firent de même con-
» jointement la visite de la maison
» de Paris, dont les comptes leur fi-
» rent voir qu'il y avoit un revenu
» considerable, & qu'il dépendoit
» de l'œconomie de le bien admi-
» nistrer & d'en bien user. Le Roi sur-
» pris de la fausseté de tout ce qu'on
» lui avoit dit touchant le revenu
» & le nombre des religieuses de
» P. R. des Champs, ne voulut point
» entendre parler davantage de cette
» affaire; ce qui mortifia pour le
» moins autant les ennemis de cette
» sainte maison qui s'étoient déjà
» vantés de lui avoir coupé une par-
» tie de ses vivres, que l'Abbesse de

» P. R. de Paris qui se tenoit assu-
 » rée, sur la parole de ceux qui ont
 » aujourd'hui tant de crédit, de
 » grossir considérablement le revenu
 » de sa maison. Aussi leur Avocat,
 » à qui une personne de qualité de-
 » mandoit ce que c'étoit que l'affaire
 » qu'il y avoit entre ces deux mai-
 » sons, répondit que c'étoient *les*
 » *vierges folles qui n'ayant plus d'huile*
 » *dans leurs lampes en demandoient*
 » *aux sages, qui les envoioient en ache-*
 » *ter*«. C'est ainsi que l'équité triom-
 phe lorsqu'on veut bien se donner
 la peine d'examiner les choses, &
 d'ouvrir les yeux pour les voir telles
 qu'elles sont.

Les ennemis de P. R. voïant qu'ils
 avoient manqué leur coup, les accu-
 ferent auprès de S. M. vers le mois
 d'août d'avoir reçu des novices contre
 la défense qui leur avoit été faite d'en
 recevoir; & ajouterent à cette accu-
 sation les anciennes calomnies sur la
 doctrine. Ces saintes filles calomniées
 s'adresserent à M. de Noailles, le sup-
 pliant de faire examiner leur condui-
 te, & de se donner la peine de faire
 lui-même la visite de leur maison.
 » Cette visite, disoient-elles, servira
 » à constater la fausseté des calom-

XXXVI.
 Nouvelles
 accusations
 contre les re-
 ligieuses de
 P. R.

1697.

» nies dont on nous charge , ainsi
 » qu'il arriva sous feu M. de Gondi ,
 » lorsqu'on commença à nous noir-
 » cir & à nous calomnier «.

XXXVII.
 Visite de M.
 de Noailles à
 P. R. des
 Champs.

Il y a lieu de croire que ce fut ce
 qui occasionna la visite que M. de
 Noailles fit à P. R. des Champs le 20
 octobre de cette année , dont M. du
 Fossé parle en ces termes (44). » Il s'y
 » est donc transporté. Il y est entré la
 » lampe ardente en une main , & la
 » balance de la justice dans l'autre ,
 » pour tout voir & pour tout peser
 » au poids du Sanctuaire. Il a parlé
 » à toutes les sœurs , il les a inter-
 » rogées sur leur créance & sur leur
 » conduite ; & après avoir cherché
 » inutilement tout le mal qu'on leur
 » impute , sans y trouver autre chose
 » qu'une admirable charité , qu'un
 » attachement inviolable à tous leurs
 » devoirs , une parfaite soumission
 » pour tout ce qui regarde la foi de
 » l'Eglise , une résignation étonnante
 » à toutes les croix qu'il plaît à Dieu
 » de leur envoyer , une humilité très
 » profonde , une simplicité accompa-
 » gnée d'une sagesse vraiment chré-
 » tienne , il s'est cru obligé de ren-
 » dre au Roi un témoignage authen-

(44) Mém. p. 483.

» tique

» tique de ce que lui-même avoit vu
 » de ses propres yeux & entendu de
 » ses oreilles dans cette maison, qu'on
 » représente à SaMajesté depuis tant
 » d'années sous l'image affreuse d'une
 » retraite de gens également révol-
 » tés contre l'Eglise & contre l'Etat «.

M. du Fossé rapporte encore (45)
 qu'afin que rien ne manquât à l'exac-
 titude de la connoissance qu'on pré-
 tendoit avoir d'une maison si fort dé-
 crite par ses ennemis, M. de Noailles
 non content de l'avoir visitée par
 lui-même & par ses Grands-Vicaires,
 voulut que les Confesseurs extraor-
 dinaires, nullement suspects de lui-
 être favorables, achevassent en quel-
 que sorte cette visite & cet examen
 si important pour le repos de ces pau-
 vres filles, qui ne desiroient que la
 liberté de servir Dieu dans la paix
 du Saint Esprit. » Ces Confesseurs y
 » arriverent justement dans le tems
 » de l'adoration du S. Sacrement (46);
 » & étant entrés dans l'Eglise, ils fu-
 » rent bien aises d'observer la ma-
 » niere dont cette cérémonie se fai-
 » soit. Ils virent tous les domestiques
 » au-dehors & les religieuses au-
 » dedans se prosterner avec une dé-

XXXVIII.
 Autre visite
 faite à P. R.
 par des Con-
 fesseurs ex-
 traordinai-
 res.

(45) *Ibid.*(46) *Ibid.* p. 484.

1697.

» votion très fervente & une sainte
 » fraïeur devant le Corps adorable
 » de Jesus-Christ, dans le moment
 » que le Célébrant donnoit la bënë-
 » diction, & qu'il chantoit d'un ton
 » majestueux ces paroles ; *Benedicat*
 » *nos Deus, benedicat nos Deus, &*
 » *metuant eum omnes fines terra* «.

Ces Messieurs furent si frappés de ce qui se présenta ainsi tout d'un coup à leurs yeux & à leurs oreilles, sans qu'ils pussent soupçonner qu'il y eût rien en cela de recherché & d'affecté, qu'ils ne purent s'empêcher de se dire au sortir même de l'Eglise : *Est-il possible qu'on ait accusé de ne pas croire au Saint Sacrement de l'auel, cette maison où tout respire tant au-dehors qu'au-dedans une si profonde vénération pour cet auguste mystere, que jamais peut-être il ne s'est vû en aucun lieu rien qui soit capable de frapper plus fortement les plus impies ?*

XXXIX.

Attestation
 authentique
 de l'innocen-
 ce des reli-
 gieuses de P.
 R.

Les Confesseurs, après s'être acquittés de la fonction pour laquelle on les avoit envoïés, retournerent à Paris, non-seulement si contents, mais si comblés & si charmés de ce qu'ils avoient vû & entendu, qu'ils en parloient à tous leurs amis. » Voilà
 » donc, conclud M. du Fossé (47),

(47) *Ibid.* p. 485.

» ce que , selon la parole de Jesus-
» Christ , on peut regarder comme
» une attestation authentique de l'in-
» nocence des religieuses de P. R.
» des Champs , puisqu'elle est fondée
» non seulement sur trois témoins ,
» qui suffisoient au tems de la loi
» pour rendre un fait averé ; mais
» ce qui est bien plus considérable ,
» sur le témoignage irréprochable de
» trois visites dont j'ai parlé. Ainsi
» quand on veut encore appeller de
» tels témoignages , & ajouter foi
» préférablement à de vaines préten-
» tions & à des bruits vagues , qui
» n'ont pour tout fondement que la
» passion , c'est qu'on aime à se trom-
» per ; c'est qu'on trouve quelque
» secret intérêt à ne pas démentir des
» calomnies appuyées d'un puissant
» crédit ; c'est que l'on n'est gueres
» touché de l'amour de la justice ;
» c'est qu'on n'aime pas assurément
» son prochain comme soi - même ,
» puisqu'on seroit plus sensible à ces
» calomnies , qui nous toucheroient
» personnellement ; c'est enfin qu'on
» ne craint point de violer dans ses
» jugemens les regles les plus invio-
» lables de l'équité , & de se rendre
» coupable devant Dieu d'une té-

1697.

» mérité criminelle en condamnant si
 » légèrement ceux qu'il justifie d'une
 » maniere si authentique «.

» L'on me pardonnera si je répète
 » si souvent les mêmes choses, con-
 » tinue M. du Fossé (48) ; mais c'est
 » qu'il est difficile d'avoir été depuis
 » plus de cinquante ans témoin de
 » tous ces événemens, & de n'en
 » pas attester la vérité, lorsqu'on la
 » voit obscurcie par cent impostures.
 » Les Apôtres disoient autrefois qu'ils
 » ne pouvoient pas ne point dire ce
 » qu'ils avoient vu & entendu, pour
 » attester l'innocence de Jesus-Christ
 » que ces mêmes Juifs avoient cru-
 » cifié, & pour établir la vérité de
 » sa Résurrection. Et j'ose bien dé-
 » clarer aussi, que je ne puis pas ne
 » point dire ce que j'ai vu & en-
 » tendu, pour faire connoître à tout
 » le monde, autant que j'en suis ca-
 » pable, l'innocence de ces saintes
 » épouses, qui semblables à des co-
 » lombes ne peuvent se défendre que
 » par leurs secrets gémissemens de-
 » vant leur époux. On a bien pû
 » remarquer par la lecture de ces
 » Mémoires (c'est toujours M. du
 » Fossé qui parle), que j'ai été in-

(48) *Ibid.* p. 486.

„ sensiblement engagé à parler d'el-
 „ les par la liaison si étroite qu'il a
 „ plu à Dieu de me procurer dès
 „ mon enfance avec cette sainte mai-
 „ son (49), où j'ai commencé à le
 „ connoître & à le servir; où j'ai vû
 „ devant mes yeux mille exemples
 „ d'une vertu admirable, qui m'ont
 „ fait sucer, pour ainsi dire, avec
 „ le lait, la piété & la crainte du Sei-
 „ gneur; où deux de mes sœurs ont
 „ eu le bonheur de vivre & de mou-
 „ rir bonnes religieuses (50); où une
 „ autre a appris à se sanctifier dans
 „ le monde; où un de mes freres,
 „ qui étoit mon aîné, s'est tenu heu-
 „ reux de mourir aussi dans le ser-
 „ vice de charité qu'il rendoit (51)
 „ comme beaucoup d'autres à ces
 „ saintes; & où ma mere a voulu

(49) M. du Fossé fut
 élevé à P. R. aux Granges,
 dès l'âge de 10 ans. Ce
 fut M. son pere qui l'y
 conduisit en 1643. Depuis
 ce tems il fut toujours en
 liaison avec Messieurs de
 P. R. & souvent le com-
 pagnon de leur retraite &
 de leurs travaux, comme
 on l'a vu dans cette his-
 toire.

(50) La sœur de sainte
 Melthide, morte en 1696,
 & la sœur Anne de sainte

Thecle, morte le 1 juillet
 1661, „ avec une piété
 „ admirable, s'offrant à
 „ Dieu comme une vic-
 „ time pour toutes les
 „ sœurs qu'elle laissoit ac-
 „ cablées d'affliction &
 „ menacées tous les jours
 „ de nouveaux malheurs.
 Vies édif. T. 2. p. 150.

(51) Il se mêloit du
 temporel. Il mourut à
 P. R. le 22 avril 1652, à
 l'âge de 21 ans.

1697.

» être enterrée, regardant cette soli-
» tude comme un lieu d'une béné-
» diction toute particuliere. Com-
» ment donc pourrois-je, tenant à
» cette maison par tant de liens
» dont Dieu seul a été l'auteur, n'y
» pas penser très souvent, n'en pas
» parler, ne pas dire ce que j'en
» connois avec certitude comme té-
» moin oculaire, & qui peut ser-
» vir à la justifier & à détruire par
» l'évidence de la vérité ce que l'i-
» gnorance ou la malice publie de
» contraire? Je crois être d'autant
» plus obligé de m'étendre sur ce
» sujet dans mes Mémoires, qu'étant
» attaqué d'une paralysie qui me ré-
» duit au silence depuis un an &
» demi, je ne puis désormais rendre
» de vive voix le témoignage que
» je dois à l'innocence & à la sain-
» teté de tant de serviteurs & de ser-
» vantes de Dieu, que cette maison
» a renfermés & renferme encore
» aujourd'hui. Outre cela je suis très
» persuadé que rien ne peut être plus
» agréable à Dieu dans l'état de souf-
» france où il m'a réduit, que de re-
» passer ainsi dans mon esprit toutes
» ses miséricordes, pour les faire con-
» noître à ses serviteurs; & que rien

» aussi ne m'est plus avantageux à
 » moi-même, que d'y penser très
 » souvent pour lui en rendre de con-
 » tinuelles actions de grâces«.

1697.

Un si beau témoignage rendu par un témoin oculaire en faveur de P. R. ne déplaira pas sans doute, & ne paroîtra pas déplacé dans l'histoire de cette sainte maison. D'ailleurs il sert à faire connoître celui qui le rend; & qui, à titre d'élève de P. R., doit lui-même avoir place dans cette histoire.

Quoique les trois visites faites successivement à P. R. des Champs par des Grands-Vicaires de M. l'Archevêque, par M. de Noailles lui-même, & par les Confesseurs extraordinaires, fussent *une déclaration authentique* de l'innocence des religieuses de P. R. selon la judicieuse remarque de M. du Fossé, ces saintes filles demeurèrent toujours dans l'oppression; & la défense de recevoir des novices subsista (52).

Le 10 de janvier de l'année 1698,

(52) M. du Fossé, en parlant de ces visites rapporte la troisième immédiatement après la seconde, comme si elles avoient été faites dans la même année. Mais celle

de M. de Noailles fut faite, comme nous l'avons marqué au mois d'octobre 1697, & celle des confesseurs en l'année 1698.

1698.

XL.

M. de Tille-
mont, ses
heureuses dis-
positions dès
l'enfance, son
éducation.

la mort enleva à l'âge de soixante deux ans & quarante jours un des hommes les plus célèbres de son siècle par la science & la modestie. Nous parlons de M. le Nain de Tillemont si avantageusement connu dans la république des lettres; dont *le public*, pour me servir des expressions de M. du Fossé, *ne put apprendre la mort sans verser des larmes sur la perte que faisoit l'Eglise d'un si saint Prêtre*. M. Sebastien le Nain, fils de M. le Nain ancien Maître des Requêtes, si distingué entre les premiers Magistrats par son grand mérite, & de Dame Marie le Ragois, vint au monde le 30 novembre 1637 (53). » Dieu qui » l'avoit destiné pour être un jour un » de ses ministres, l'y prépara dès son » enfance en lui procurant une sainte » éducation «. (54). Il apporta en naissant des inclinations toutes portées au bien, & qui annonçoient ce qu'il seroit un jour. » Jamais on ne » vit dans un enfant (55) plus de sou- » mission, de docilité, de sagesse, » de douceur & d'humilité « (56). Il joignoit à une grande innocence

(53) Vie de M. de Tillemont, p. 1.

(55) Néc. p. 18.

(54) Du Foss. Mém. p. 566.

(56) Font. T. 2. page

une gravité & une sagesse qui étonnoient, & beaucoup de dispositions pour les sciences. Doit-on être surpris après cela, qu'un tel sujet, élevé dans les célèbres écoles de P. R. & formé aux sciences & à la piété par les Lancelot, les Nicoles, les Vallon de Beaupuis & les Saci, c'est-à-dire, par les plus grands Maîtres qu'il y eût au monde; doit-on, dis-je, être surpris que sous de tels maîtres, avec de telles dispositions, M. de Tillemont ait fait dans la piété & les sciences ces progrès, qui l'ont rendu dès sa jeunesse un sujet d'admiration? M. son pere, qui avoit beaucoup de piété, comme on peut en juger par son testament spirituel, le mit à P. R. à l'âge de dix ans l'an 1647. M. Fontaine (57), qui l'y avoit vu, & qui avoit eu quelque part à son éducation, en parle en ces termes: » Lorsqu'il » croissoit en âge sous nos yeux & » notre conduite, il apprenoit les » langues, qui lui donnoient alors de » l'éloignement pour les jeux innocens. Pendant que les autres enfans, » qui étoient avec lui, donnoient » quelque relâche à leurs esprits aux » heures destinées à cela, & se don-

(57) Font. T. 2, p. 566.

1698.

» noient tout entiers à leurs petits
 » divertiffemens, il s'enfermoit lui
 » seul dans la chambre. Voïant l'Hif-
 » toire & la Géographie, il réduifoit
 » par alphabets tous les noms mar-
 » qués dans une Carte, & jettoit dès
 » l'âge de neuf à dix ans les fonde-
 » mens de cette science historique,
 » où il a fait voir fon extrême péné-
 » tration, & fon incroyable exacti-
 » tude.

XII.
 Ses études.

Comme on ne fuivoit point dans les écoles de P. R. la méthode des Colleges, on lui apprit les regles de l'éloquence dans la lecture de Quintilien, de Ciceron & des autres Orateurs. Il apprit de même la Logique dans l'*art de renfer*, que M. Nicole, auteur de ce livre, lui expliqua pendant environ deux mois, une heure seulement par jour. La lecture de Baronius, à laquelle il s'appliqua dès ses premières années, lui donnoit occasion de faire mille questions à M. Nicole, qui en étoit quelquefois embarrassé; ce qui lui faisoit dire agréablement, » qu'il ne voïoit point alors
 » approcher M. de Tillemont fans
 » trembler, dans la crainte de n'a-
 » voir pas de quoi le satisfaire sur le
 » champ (58) «. A la lecture de Ba-

(58) Vie de M. de Till, p. 3.

ronius, il joignit celle de la Théologie d'Estius; puis il passa à celle de l'Écriture & des Peres; & commença dès lors à jetter les fondemens de l'excellent ouvrage, dont il a depuis enrichi l'Eglise.

1698.

» Le choix qu'il fit de l'étude, fut
 » pour lui, non un écueil & une
 » occasion de se perdre par la vanité (59), mais un azile contre beaucoup de périls presque inévitables à la jeunesse. Elle servit à affermir de plus en plus dans son cœur la crainte de Dieu par la connoissance qu'elle lui donna de l'esprit & de la conduite des Saints, qu'il avoit particulièrement en vue dans ses lectures. Il eut un génie tout singulier pour l'étude de l'histoire, & aiant pris le dessein tout jeune de travailler à celle de l'Eglise, il y rapportoit tout ce qu'il lisoit. L'exactitude d'une critique très-judicieuse qui lui étoit comme naturelle, la justesse d'un discernement très-fin; la fidélité d'une mémoire à laquelle rien n'échappoit, une incroyable facilité pour le travail, un style noble & ferré, & par dessus tout un amour ardent

XLII.
 L'étude, loin d'être un écueil, est pour M. de Tillemont un azile contre les périls.

(59) Foff. Mém. p. 502.

1698.

XLIII.

Qualités du
cœur.

» pour la vérité , le rendirent très
 » capable de ce qu'il avoit entrepris.
 Telles étoient les qualités de l'esprit dans M. de Tillemont; mais il étoit incomparablement plus recommandable encore par celles du cœur, par une profonde humilité, par une modestie sans exemple, par son amour pour la retraite & le silence, par son grand éloignement de toutes contestations, par sa tendre piété, son immense charité pour les Pauvres, ajoutons & par son inviolable attachement à la maison de P. R. Si la nature de notre ouvrage nous permettoit de nous étendre sur un sujet si vaste, autant qu'il le mérite, combien d'actions édifiantes & de vertus héroïques ne mettrions-nous pas sous les yeux du Lecteur?

XLIV.

Il va à Beauvais & son humilité est éstraïée de l'accueil que lui fait le saint Evêque.

M. de Tillemont étant allé à Beauvais à l'âge de 23 ans, il y fut reçu par M. de Buzenval, avec des marques extraordinaires d'estime. Mais il en fut si allarmé, qu'il écrivit à M. de Saci, pour lui marquer le péril où il se trouvoit à cause de la considération que l'on avoit pour lui, & le dessein où il étoit d'aller dans une retraite plus sûre.

M. de Saci l'aïant rassuré, il resta

à Beauvais, où le saint Evêque le détermina à recevoir la tonsure; & dit après l'y avoir déterminé, qu'il n'avoit point eu de plus grande consolation dans le monde que de pouvoir esperer de l'avoir pour successeur. Il passa trois ou quatre ans au Séminaire, ensuite cinq ou six chez M. Hermant; & après environ dix ans de séjour, il quitta ce pais, parceque M. de Beauvais avoit trop de consideration pour lui. De retour à Paris, il demeura deux ans avec M. du Fossé, son intime ami; après quoi il se retira à la campagne dans la Paroisse de saint Lambert, pour vivre dans une plus grande solitude.

En 1672, M. de Saci lui fit recevoir le Sous-diaconat aux quatre-tems de septembre, puis le Diaconat aux quatre-tems de l'Avent de l'année suivante. » M. de Saci, dit-il écrivait sur ce sujet à D. le Nain son frere, ne se contente pas d'avoir voulu que je prisse l'année passée le Sous-diaconat, il m'oblige encore de recevoir le Diaconat à ces quatre-tems prochains. Je vous assure, mon très cher frere, que c'est avec beaucoup de confusion & de crainte que je me refous à lui

XLV.

Il reçoit les ordres, avec quelle piété & quelle fraïeur.

1698.

» obéir ; car je me sens fort éloigné
 » des dispositions que je vois même
 » être nécessaires pour entrer dans ce
 » ministère ; & sur-tout je suis con-
 » traint d'avouer que j'ai fait fort peu
 » de profit des graces que j'ai dû re-
 » cevoir de l'ordre & des fonctions
 » du Sous-diaconat, &c. «. M. de
 Saci, qui destinoit M. de Tillemont
 pour être son successeur dans la con-
 duite des ames dont il étoit chargé,
 lui fit recevoir la Prêtrise aux quatre-
 tems du Carême de l'an 1676. » Ja-
 » mais il ne parut si humble, que
 » lorsqu'il fut élevé à la Prêtrise (60),
 » parcequ'il ne comprit jamais
 » mieux la nécessité de s'anéantir à
 » l'exemple du premier de tous les
 » Pasteurs. On peut dire que son
 » humilité se faisoit sentir à tous ceux
 » qui l'approchoient.

XLVI.

Il se retire à
 P. R., puis à
 Tillemont ;
 sa vie réglée,
 uniforme
 laborieuse.

Peu après avoir reçu la prêtrise,
 M. de Tillemont, pour profiter des
 avis de M. de Saci, & se sanctifier
 auprès de lui dans la retraite, se re-
 tira à P. R. dans un petit corps de logis
 qu'il fit bâtir dans la cour. Mais à
 peine y avoit-il deux ans qu'il y de-
 meuroit, que M. de Paris l'en fit for-
 tir avec les autres Ecclésiastiques au

(60) Du Foss. p. 503. Font. p. 566.

mois de mai 1679. Alors il se retira à Tillemont, où il passa le reste de sa vie dans le silence & dans la retraite. Il en fit ses chastes délices, & s'y sanctifia par une vie pure, simple, laborieuse, pénitente, réglée & uniforme, premier & ordinaire caractère de la vie des Saints, selon la remarque de M. Baillet. Il portoit l'exactitude aux regles qu'on lui avoit prescrites (61), ou que lui-même s'étoit faites jusques dans les choses les plus indifférentes. Sa raison étoit que la vie d'un chrétien doit être réglée; que l'esprit de l'homme naturellement inconstant doit être arrêté par une suite d'actions fixes, afin que sachant ce qu'il a à faire, il ne soit pas emporté par sa propre legereté. Il se levoit regulierement à quatre heures & demie dans le cours de l'année, & à quatre pendant le Carême. Tout son tems étoit parfaitement rempli & partagé entre la priere & l'étude. Il étoit exact à dire chaque office à l'heure marquée; & quelqu'attaché qu'il fût à son travail, il le quittoit

(61) Dans le voiage même qu'il avoit coutume de faire tous les ans, il suivoit le même genre de vie, soit pour le sommeil, soit pour les prieres, soit pour la lecture de l'écriture, soit pour la récitation de l'office. Vie de M. Till. p. 113.

1698.

lorsque cette heure l'appelloit. Il assistoit régulièrement, les Fêtes & Dimanches à la Messe de Paroisse, quoiqu'éloigné de plus d'un quart de lieue. Il y disoit la Messe avant la grande, à laquelle il servoit ordinairement de Diacre. Dans les grandes Fêtes, il étoit presque toujours à l'Eglise depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il se trouvoit à toutes les cérémonies. On l'a vû quelquefois aller avec la procession de Montreuil sa Paroisse à l'Eglise de sainte Genevieve de Paris. Lorsqu'il devoit dire la Messe, il s'y dispoit quelquefois par de petits écrits de piété qu'il faisoit, pour se remplir l'esprit de bonnes pensées. Avant que de la dire, il se dispenoit autant qu'il lui étoit possible de parler à qui que ce fût, afin d'y être plus recueilli.

XLVII.

Sa fidélité
dans les plus
petites choses.

Tout brûlant d'amour & de zele pour la beauté de la maison du Seigneur, il prenoit garde jusqu'aux moindres choses qui y avoient rapport; & étoit exact à la moindre rubrique, par cet esprit de religion qui donne du prix aux plus petites choses. *Nous devons beaucoup à Dieu, disoit-il, & nous sommes dans l'impuissance de le satisfaire, il faut au*

moins lui témoigner que nous desirions le pouvoir, & le faire voir dans tout ce que nous pouvons. C'est de la disposition du cœur, disoit-il encore, que dépend tout le mérite des actions extérieures de piété & de religion, mais le cœur bien disposé, loin de les négliger s'y porte avec ardeur, lorsque Dieu lui en présente les occasions. Sa vénération pour les Saints le faisoit quelquefois sortir de sa retraite pour aller en pèlerinage dans les endroits où l'on conserve leurs reliques. Tous les ans il alloit à pied à saint Denis dans l'octave de la fête du Saint, à sainte Genevieve, &c.

Son assiduité à la priere lui rendoit cette pratique familiere. Elle étoit son unique ressource, & il y avoit recours dans tout ce qu'il faisoit & tout ce qui lui arrivoit. » On a si peu
 » recours à la priere, disoit-il, qu'il
 » ne faut pas s'étonner qu'on réussisse souvent très mal dans les meilleures entreprises. L'homme n'implorant pas le secours de Dieu, mérite d'en être abandonné, afin que son expérience lui apprenne combien sa prudence est vaine, si Dieu ne répand sa bénédiction «.
 On ne pouvoit le voir prier sans en

XLVIII.
 Son assiduité
 à la priere.

1698.

être touché. Son recueillement en inspiroit aux autres. Sa posture même marquoit sensiblement sa disposition intérieure ; soit qu'il fût à genoux, soit qu'il fût debout, il paroissoit toujours humilié devant Dieu. Il avoit une attention continuelle à lui, le priant dans tout ce qu'il avoit à faire & l'écoutant dans tout ce qui lui arrivoit. Il se plaignoit de ce qu'on n'écouloit pas la voix de Dieu qui parloit dans différens événemens.

XLIX.

Son desir de
connoître la
volonté de
Dieu pour la
suivre.

Quelqu'éclairé qu'il fût, il consultoit les personnes les plus capables & les plus gens de bien pour leur demander leur avis. Son unique but dans ses délibérations étoit de connoître ce que Dieu demandoit de lui, sans se mettre en peine du succès : » Dieu, » disoit-il (62), demande quelque- » fois de nous certaines choses, qu'il » ne veut pas néanmoins faire réus- » sir ; notre devoir est de lui obéir, » & de lui abandonner le succès de » notre obéissance. Trop de mira- » cles ont accompagné la prédication » que saint Bernard fit de la Croi- » sade, pour douter que ce ne fût » par son ordre & par sa volonté ; & » les mauvais succès de cette expédi-

(62) Vie de M. Till. p. 37.

» tion doivent nous apprendre à ne
 » point condamner les gens de bien
 » dont quelques démarches ont eu de
 » mauvaises suites ». C'est ici une
 instruction pour ces politiques & ces
 fages du siècle, qui au lieu d'envi-
 sager Dieu dans tous les événemens,
 en jugent par les succès, & blâment
 ou condamnent selon qu'ils sont bons,
 ou mauvais, & ont la témérité de
 censurer la conduite des Saints mêmes,
 & en particulier celle de saint Ber-
 nard justifiée par tant de miracles.

Le juste, dont nous parlons, vi-
 vant de la foi, avoit des idées bien
 différentes de ces faux sages; aussi
 jouissoit-il toujours d'une parfaite
 tranquillité dans tous les événemens.

» C'est l'avantage des vrais chrétiens,
 » disoit-il, d'être exempts d'inquié-
 » tudes. N'aimant que Dieu, qui ne
 » se trouve point dans le trouble,
 » mais dans le repos de l'ame, on a
 » la consolation d'être assuré qu'il
 » n'arrive rien, ni à nous, ni aux
 » autres, que par l'ordre de celui
 » que nous aimons, & qu'ainsi rien
 » ne nous peut nuire. Sa confiance en
 Dieu étoit admirable. » Faut-il, disoit-
 » il, que des personnes qui cherchent
 » Dieu soient attachées aux hommes?

1698.

L.
 Sa tranquil-
 lité dans tous
 les événemens
 Sa confiance
 en Dieu.

1698.

» Sont-ce les hommes qui nous fau-
 » vent ? aions de la foi , & nous au-
 » rons tout. Il faut mettre en lui uni-
 » quement toute notre confiance ,
 » nous servir avec action de graces
 » du secours qu'il nous donne par les
 » hommes, mais ne les regarder qu'en
 » lui & dans son ordre.

II.
 Les vertus
 de M. de Til-
 lemont.

Nous ne finirions point , si nous
 voulions entrer dans un détail exact
 de la vie & des vertus de ce saint
 homme , & parler de son zele pour le
 salut de ses freres, du soin qu'il pre-
 noit d'instruire ses domestiques , ce
 qu'il regarda dès sa jeunesse comme
 un de ses principaux devoirs ; de
 l'onction avec laquelle il parloit de
 Dieu ; de sa modestie & de sa rete-
 nue lorsqu'il s'agissoit de décider ;
 des saintes dispositions , avec lesquel-
 les il travailloit ; de la délicatesse de
 sa conscience , qui lui faisoit craindre
 qu'il n'y eut trop de plaisir pour lui
 dans la vie laborieuse qu'il menoit
 & dans un travail aussi pénible que
 le sien ; de son détachement & de sa
 générosité, abandonnant à diverses
 personnes différentes parties de son
 ouvrage ; comme la vie de saint
 Augustin aux Bénédictins de la Con-
 grégation de saint Maur ; celles de

faint Athanase, de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Chrysofome à M. Hermant, &c. ; de son aversion pour les louanges, qui lui faisoit exiger de ceux à qui il abandonnoit son travail, qu'ils ne le feroient point connoître. M. le Nain son pere aiant voulu lui faire lire le journal des Savans, qui parloit avantageusement de son premier volume ainsi que de l'Auteur, M. Tillemont le pria de l'en dispenser, lui disant
 » qu'il n'avoit pas besoin de nourrir
 » son orgueil de l'opinion trop avan-
 » tageuse qu'on pouvoit avoir de
 » lui (63).

» Il travailloit pour l'édification
 » de l'Eglise, dit M. du Fossé (64), &
 » non pour sa propre réputation.
 » S'appliquant à son travail comme
 » à l'œuvre de Dieu même, il tâ-
 » choit de n'y rien mêler de l'esprit de
 » l'homme. Il étoit vraiment savant
 » de la science des Saints, qui leur
 » apprend à connoître la grandeur
 » de Dieu, le néant de l'homme &

LII.
 Esprit dans
 lequel il tra-
 vailloit

(63) Vie de M. Till. p. 52. On trouvera dans sa vie des preuves de sa profonde humilité dans les lettres qui y sont rapportées, & en particulier

dans la réponse qu'il fit à M. Charlet Chanoine de Grancey, qui lui avoit donné de grandes louanges sur son ouvrage.

(64) Fossé. Mém. p. 504.

1698.

» le peu d'estime qu'il doit faire de
 » toutes les sciences, qui ne contri-
 » buent point à le faire croître dans
 » la charité. Ainsi au lieu que la
 » science enfle, selon saint Paul, celle
 » de cet humble Prêtre sembloit au
 » contraire lui servir de contrepoids
 » contre l'enflure de la vanité, puis-
 » qu'en le tenant dans une conti-
 » nuelle crainte, elle le rendoit plus
 » attentif & plus vigilant, plus dé-
 » fiant de lui-même, plus réservé à
 » dire ses sentimens, plus circonspect
 » à ne parler mal de personne; en-
 » forte qu'on remarquoit en lui com-
 » me le caractere d'une *circumcision*
 » *générale*, qui lui faisoit retrancher
 » de ses paroles, de ses actions, de
 » ses regards, & même de ses mou-
 » vemens, tout ce qui ne répondoit
 » pas parfaitement à la sainteté de
 » l'état, où l'ordre de Dieu l'avoit
 » engagé.

LIII.
 Sa dernière
 maladie; sa
 mort.

» Un tel homme, pour nous servir
 » encore des expressions de M. du Fos-
 » sé (65), à juger des choses selon
 » la foiblesse de nos lumieres & par
 » rapport à nos intérêts, sembloit de-
 » voir vivre plus d'un siècle; puis-
 » qu'en fournissant cette carrière il

(65) *Ibid.* p. 504. Néc. p. 20.

» auroit pû avancer beaucoup le
» grand ouvrage qui devoit être si
» avantaſſeux à l'Egliſe. Mais Dieu,
» dont les jugemens ſont bien diffé-
» rens de ceux des hommes, a eu
» moins d'égard à ſon travail qui de-
» meuroit imparfait, qu'à l'ouvrage
» de ſa grace, qui l'avoit fait arri-
» ver lui-même à la plénitude de l'â-
» ge, ſelon lequel Jeſus-Chriſt de-
» voit être formé en lui. C'étoit un
» fruit mûr qu'il a cueilli pour le
» mettre en sûreté dans ſes taberna-
» cles éternels ». La dernière mala-
die de ce ſaint homme, cauſée par ſa
pénitence, ſes jeûnes & ſon travail,
ne changea preſque rien aux exercices
ordinaires qu'il s'étoit preſcrits, &
ſervit à faire encore connoître davan-
tage ſa vertu & l'abondance de la
grace qu'il avoit reçue de Dieu. Il
reçut les Sacremens de l'Egliſe avec
une piété exemplaire des mains de
Monsieur le Curé de Saint André, &
il eut la conſolation de rendre le der-
nier ſoupir entre celles de M. Wal-
lon de Beauvais qui étoit venu de
Beauvais à Paris pour l'aſſiſter dans
ce dernier moment. Cette bienheureu-
ſe mort arriva ſur les huit heures du
matin le vendredi 10 janvier 1698.

1698.

LIV.

Son corps est
porté à P. R.
selon ses de-
sirs.

Son corps fut déposé à la Paroisse, d'où il fut transporté le lendemain à P. R. des Champs, où il avoit demandé par son testament à être enter-
ré (66). Sa demande est exprimée en ces termes remarquables : « Les ré-
» vérendes meres de Port-Roïal des
» Champs m'ayant accordé l'honneur
» de me recevoir comme Clerc de
» leur Eglise, j'espère qu'elles ne
» me refuseront pas la sépulture &
» les prieres ardentes qu'elles ont
» coutume de faire pour ceux que
» Dieu a unis avec elles. Il y a long-
» tems que j'ai inclination que mon
» corps soit mis auprès de celui de M.
» de Bernieres, avec qui Dieu m'avoit
» uni en me tirant de la maison de
» mon pere pour me donner une
» éducation, dont je le bénis de tout
» mon cœur, & j'espère de sa misé-
» ricorde que je l'en bénirai dans
» toute l'éternité. Je soumetts néan-
» moins cette disposition au juge-
» ment des révérendes meres de
» Port - Roïal ». La place qu'il se
destinoit pour sa sépulture étoit à la
porte de l'Eglise ; mais les religieuses
qui étoient bien aises d'avoir ce pré-
cieux dépôt au-dedans de leur clôture,

(66) Vie de M. Till. p. 141.

profitant

profitant de la clause par laquelle il soumettoit *cette disposition à leur jugement* (67) firent faire la fosse au bas côté gauche de leur chœur devant la grille de la Chapelle de la Sainte Vierge (68). Ce fut-là qu'il fut inhumé le quatrième jour après son décès. Ce jour-là même, chose surprenante! son corps que l'on avoit tiré du cercueil pour le découvrir selon l'usage d'enterrer les Prêtres, »

» parut plus beau qu'il ne l'étoit
 » le premier jour; sa bouche qui
 » s'étoit ouverte d'abord, s'étant re-
 » fermée d'elle-même; la couleur
 » de son visage & le vermillon de
 » ses joues que la mort avoit fait
 » disparoître, étant revenus dans leur
 » naturel; & son corps étant toujours
 » demeuré flexible & capable de pren-
 » dre telle situation qu'on vouloit
 » lui donner, sans aucune odeur de
 » mort, ni aucune atteinte de corru-
 » ption «.

» Si j'avois, dit M. Fontaine (69),

(67) Il paroît par M. Fontaine (Mém. T. 2. p. 573.) que les religieuses s'adressèrent au père de M. de Tillemont pour faire ce changement, & qu'il leur donna la permission

qu'elles souhaitoient de l'enterrer au-dedans.

(68) En 1710, il fut transféré le 23 décembre dans l'Eglise de S. André des Arcs.

(69) T. 2. 569.

1698.

» une priere à faire à Dieu pour son
 » Eglise , qui est l'objet de mes pen-
 » sées & de mes souhaits sur la terre ,
 » quele meilleure demande pourrois-
 » je faire , que de lui donner des
 » Prêtres semblables à celui dont
 » nous parlons , & de lui donner en
 » même - tems des jours plus tran-
 » quiles , afin que dans sa paix elle
 » pût faire jouir en repos ses enfans
 » des conseils & des lumieres de ces
 » hommes pacifiques «.

LV.
 Mort de M.
 le Nain.

M. le Nain suivit de près ce digne
 fils qui , selon l'ordre de la nature ,
 auroit dû lui survivre. » Ce vénéra-
 » ble vieillard , qu'on peut regarder ,
 » dit M. Fontaine (70) comme un
 » véritable Patriarche par ce grand
 » nombre de personnes saintes qui
 » remplissoient sa famille « , fut ac-
 » cablé de telle sorte d'un coup si peu
 » attendu & si contraire à l'ordre de la
 » nature , qu'il y succomba & mourut
 » le 9 février à l'âge de quatre-vingts-
 » neuf ans. Pour connoître quelle étoit
 » la piété de ce respectable Magistrat ,
 » il suffit de mettre sous les yeux du
 » Lecteur le petit écrit qu'il avoit con-
 » tinuellement en vue , & où il mar-
 » que de quel œil il regardoit la mort.

(70) *Ibid* p. 571.

» J'adore, ô mon Dieu, votre Etre
» éternel ; je remets entre vos mains
» celui que vous m'avez donné pour
» être détruit quand il vous plaira
» par la mort que j'accepte avec sou-
» mission en union de celle de J.
» C., en esprit de pénitence ; & dans
» cette vue je m'en réjouis, & j'espere
» que l'acceptation que j'en fais, atti-
» rera sur moi votre miséricorde pour
» me faire arriver heureusement à ce
» redoutable jour. Je desire, mon
» Dieu, par ma mort vous faire un
» sacrifice de moi-même pour rendre
» hommage à la grandeur de votre
» Etre par l'anéantissement du mien.
» Je desire que ma mort soit un sa-
» crifice d'expiation qui vous agrée,
» ô mon Dieu, pour satisfaire à vo-
» tre justice pour tant d'offenses que
» j'ai commises ; & dans cette vue
» j'accepte tout ce que la mort a de
» plus affreux aux sens & à la na-
» ture.

» Je consens, ô mon Dieu, à la
» séparation de mon ame d'avec mon
» corps, en punition de ce que par
» mon péché je me suis séparé de
» vous. J'accepte la privation de l'u-
» sage de mes sens en satisfaction

1698.

» des péchés que j'ai commis par eux.
 » J'accepte, ô mon Dieu, que je sois
 » foulé aux pieds & caché en terre
 » pour punir mon orgueil, qui m'a
 » fait chercher à paroître aux yeux
 » des créatures. J'accepte qu'elles
 » m'oublient & ne se souviennent
 » plus de moi, en punition du plai-
 » sir que j'ai eu d'être aimé d'elles.
 » J'accepte la solitude & l'horreur
 » du tombeau, pour réparer mes dif-
 » fipations & mes amusemens. J'ac-
 » cepte enfin la réduction de mon
 » corps en poudre & en cendre, &
 » qu'il soit la pâture des vers, en
 » punition de l'amour désordonné
 » que j'ai eu pour mon corps. O pou-
 » dre, ô cendre, ô vers, je vous re-
 » çois, je vous chéris, & vous re-
 » garde comme les instrumens de la
 » justice de mon Dieu pour punir
 » l'orgueil qui m'a rendu rebelle à
 » ses ordres. Vengez ses intérêts,
 » réparez les injures que je lui ai
 » faites; détruisez ce corps de pé-
 » ché, cet ennemi de Dieu, ces mem-
 » bres d'iniquités, & faites triom-
 » pher la puissance du Créateur sur
 » la foiblesse de son indigne créa-
 » ture. Je m'y soumets, ô mon Dieu,

» & au jugement que vous ferez 1698.
 » de mon ame au moment de ma
 » mort (71) «.

M. du Fossé, qui par la mort de M. de Tillemont avoit eu la douleur de perdre son *plus ancien & plus intime ami*, avec lequel il avoit étudié étant tout jeune (72) dans les écoles de P. R. ne lui survécut pas un an, étant mort le 4 de novembre de la même année, âgé de soixante-cinq ans. Son corps fut enterré à Saint Etienne du Mont. Son cœur fut porté à l'Abbaïe de P. R. des Champs, pour laquelle il conserva tant qu'il vécut une estime singuliere, un attachement inviolable, & une reconnoissance parfaite. C'est dans cette vue qu'il écrivit sur la fin de ses jours des *Mémoires* très intéressans pour servir à l'histoire de P. R. » Je sens au moins, dit-il en les finissant (73), une consolation toute particuliere d'avoir eu le tems avant ma mort de rendre ce témoignage public à la piété éminente de tant de personnes, que j'ai eu le bonheur tout singulier de connoître dès mon enfance, & de qui je tiens à gloire

LVI.
 Fin de M.
 du Fossé.
 Beau témoignage qu'il rend à l'innocence des religieuses de P. R.

(71) Font. Mém. T. 2.
 p. 573, 574.

(72) Foss. p. 500.

(73) *Ibid.* p. 507.

1698.

» d'avoir appris tous les grands prin-
 » cipes du Christianisme. Que
 » je ferois heureux , dit notre pieux
 » Auteur , si je pouvois me promet-
 » tre un succès aussi avantageux de
 » mes Mémoires , & si par la force
 » de la vérité que je représente en
 » mille choses qui sont de ma con-
 » noissance , j'avois le bonheur de
 » détromper bien des gens qu'une
 » mauvaise prévention a séduits.....
 » Ça été pour ma consolation par-
 » ticuliere que je me suis appliqué à
 » cet ouvrage. J'ai songé à repasser
 » dans mon esprit les miséricordes
 » du Seigneur à mon égard , dont
 » j'ai un grand besoin pour me sou-
 » tenir contre la crainte que me cau-
 » sent mes péchés , par la vue de tant
 » de marques singulieres que Dieu
 » m'a données de sa bonté. Mais
 » comme ce premier dessein s'est trou-
 » vé tellement joint avec celui de la
 » justification des personnes que j'ai
 » eu le bonheur de connoître dès
 » mon enfance , & en qui j'ai tou-
 » jours admiré un amour très singu-
 » lier pour l'accroissement de la gloi-
 » re de Dieu , de Jesus-Christ & de
 » son Eglise , je me suis vû engagé
 » nécessairement à parler d'elles en

„ parlant de moi. Il y a cinquante-
 „ quatre ans que je les connois. C'est
 „ dans la maison de P. R. que j'ai
 „ appris les premiers élémens de la
 „ vie chrétienne. On n'a pû se ca-
 „ cher de moi : j'ai tout vu, j'ai tout
 „ entendu ; s'il y a du mal, j'en dois
 „ mieux être informé que personne ;
 „ & si je suis obligé de dire la véri-
 „ té, c'est principalement lorsqu'é-
 „ tant dans la soixante - cinquième
 „ année de mon âge & dans une pé-
 „ rilleuse infirmité, je sens appro-
 „ cher une heure si redoutable, où
 „ tout sera découvert à la lumière
 „ du grand jour de l'éternité.
 „ Desirant donc qu'on regarde ces
 „ Mémoires comme uu témoignage
 „ que je rends à la vérité & à l'in-
 „ nocence, je me nomme exprès, &
 „ je prétens par-là leur donner une
 „ autorité sans laquelle on pourroit
 „ les rejeter“.

„ Grand Dieu, qui connoissez le
 „ fond des cœurs, s'écrie notre pieux
 „ Auteur, vous savez que je n'ai
 „ jamais été attaché à ceux de qui
 „ j'ai parlé dans ces Mémoires, qu'au-
 „ tant que je les ai vus eux-mêmes
 „ attachés inviolablement à votre loi
 „ & soumis sincèrement à l'autorité

1698.

» de votre Eglise. Vous savez, mon
 » Dieu, que c'est vous qui par un
 » excès de votre bonté & par un
 » événement qui tient du mira-
 » cle (74), avez d'abord fait con-
 » noître tant de grands hommes &
 » de saintes vierges à mon pere, afin
 » que j'eusse moi-même dans la suite
 » le bonheur de leur connoissance «.

Le Lecteur sensé & judicieux sent de quel poids est un tel témoignage pour la justification des religieuses & de Messieurs de P. R. Il a en même-tems la satisfaction, en lisant cette histoire, d'avoir une entière certitude sur la vérité des faits que nous y avançons ; en voiant qu'ils sont puisés dans des sources si pures, & que nous avons pour garans, des mémoires, dont les Auteurs ont *tout vu & tout entendu*. Tel est en particulier Pierre - Thomas du Fossé. Né à Rouen le 6 avril 1634, il eut non-seulement l'avantage d'être élevé à P. R. dès l'âge de neuf ou dix ans, mais encore d'y faire de longs séjours, après son éducation ; d'être le compagnon de M. le Maître (75), & de

(74) Voyez cet événement, T. 2. de cette histoire, p. 294.

(75) En 1657, M. le

Maître aiant obtenu du Cardinal Mazarin la permission de retourner à P. R. avec un ami, il choisit

M. de Saci , & d'avoir part à leurs travaux. Il conserva *toujours une union inviolable* (76) avec MM. de P. R. *au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contr'eux leurs ennemis.* Il mit même sa plus grande gloire à porter une partie de l'opprobre du siècle avec eux. Aux approches de la mort cette union inviolable qu'il avoit eue avec Port-Roial , étoit pour lui un motif de confiance , & lui donnoit lieu d'espérer que leur grande charité couvrirait le grand nombre de ses fautes aux yeux de la justice divine. Enfin lorsque Dieu l'appella à lui , après avoir passé toute sa vie dans la retraite & la priere , dans l'étude de la vérité & la pratique de la charité ,

M. du Fossé. Les deux Solitaires revirent ensemble la traduction de S. Jean Climacque faite par M. d'Andilly , & se servirent du Commentaire d'Elie de Crete. Ils travaillerent aussi à préparer les matériaux pour le grand ouvrage de la vie des Saints. M. du Fossé recueillit encore les Mémoires de M. de Pontis , qui étoit alors retiré à P. R. M. le Maître étant mort le 4 novembre 1658 , M. du Fossé retrouva dans la personne de M. de Saci

un ami & un pere. Ce fut par son conseil qu'il apprit l'espagnol , & traduisit la vie de D. Barthelme des Martyrs. Enfin , après la mort de M. de Saci , M. du Fossé fut jugé capable de continuer ses explications de l'Ecriture sainte , & on le chargea de cet ouvrage , auquel il travailla jusqu'à sa dernière maladie. Voyez les Mémoires de M. du Fossé , & sa vie qui est à la tête.

(76) *Ibid.* p. 513.

1698.

il voulut que son cœur fût porté, comme nous l'avons dit, à P. R. des Champs, d'où il n'étoit jamais sorti. On l'inhuma dans le bas côté gauche du chœur.

1699.

LVII.

La mere
Boulard élue
Abbesse.

Le 5 février de l'année 1699, les religieuses de P. R. des Champs firent sans aucun obstacle l'élection de leur Abbesse. Le choix tomba sur la sœur Elisabeth de Sainte-Anne Boulard de Ninvillier, qui depuis neuf ans remplissoit dignement la place de Prieure. Elle étoit née au mois d'avril 1628, & avoit quitté les amusemens du monde, à l'âge de vingt-trois ans, pour se consacrer à Dieu dans le monastere de P. R. (77). Elle y reçut l'habit de novice en 1651, & fit profession le vingt-neuf décembre 1652 (78). On remarqua toujours en elle une sincere & profonde humilité, & l'exactitude la plus exemplaire à toutes les pratiques de la vie

(77) Il est dit dans le Nécrologe, qu'elle y étoit entrée dès l'âge de sept ans, aiant ainsi quitté le monde avant que de le connoître. Ce fait n'est point exact, & il est contredit dans l'építaphe même de cette Abbesse, où il est marqué, qu'elle remonça aux amusemens du

monde. qui lui avoient plû dans sa jeunesse : *A nugacitatibus sæculi, quæ adolescentulæ arriperant, donante Christo conversâ.* Elle ne le quitta donc pas à l'âge de sept ans, avant que de le connoître.

(78) Vies édif. T. 2. p. 326, &c.

religieuse. L'amour de la priere, de la mortification & du silence, la résignation & la confiance en Dieu, la foi & le courage étoient admirables en elle. Après avoir passé successivement par la plûpart des charges de la maison, aiant été élevée à la premiere dignité, elle tint toujours une conduite si humble qu'il fût aisé de juger qu'elle desiroit bien sincerement de n'occuper que la derniere place. M. de Noailles qui connoissoit ses dispositions, lui écrivit pour la consoler.

» Je ne doute pas, ma chere fille,
 » lui dit-il, étant persuadé comme
 » je le suis, de votre zèle & de votre
 » piété, que vous ne soiez effraïée &
 » affligée du fardeau dont la Provi-
 » dence vous charge. Votre douleur
 » m'édifie, & me fait en même-tems
 » espérer que Dieu vous donnera
 » toute la force nécessaire pour le
 » porter dignement & utilement pour
 » sa gloire. Je l'en prie de tout mon
 » cœur, & vous y aiderai de ma
 » part avec plaisir en tout ce qui dé-
 » pendra de moi. *Que j'aie toujours*
 » *part, je vous en conjure, dans les*
 » *prieres de votre communauté & dans*
 » *les vôtres* (79). Les espérances de M.

(49) Let. du 26 fev.

1699.

de Noailles ne furent point vaines. Elle porta dignement & utilement pour la gloire de Dieu pendant six ans le fardeau, dont on l'avoit chargée, travaillant à procurer l'avancement de ses filles par des prieres continuelles, & par l'exemple qu'elle leur donna de toutes les vertus religieuses, sans jamais se relâcher en rien de la regle malgré son grand âge & ses infirmités. Le tems de son gouvernement aiant concouru avec le commencement de la dernière perfection, nous la verrons pleine de foi & tranquille au milieu des plus grandes afflictions, inspirer à ses filles les saintes dispositions que Dieu avoit mises en elles, & leur donner l'exemple du courage avec lequel on doit défendre la vérité. Nous la verrons, dis-je, aller au combat avec la même ardeur que l'on voit quelquefois dans ces vieux soldats qui ne respirent que la guerre, quoiqu'ils y aient beaucoup souffert.

LVIII.

Mort du
Chevalier de
Coislin, dont
le corps est
porté à P. R.

Peu après l'élection de la mere Boulard, on transporta à P. R. des Champs le corps de M. Charles César du Cambout de Coislin, Chevalier de Malthe non profès, mort le 13 février 1699. » Après avoir donné des

» marques éclatantes de sa valeur
 » tant sur mer que sur terre (80), il
 » se dégouta du monde ; & touché
 » de la vie exemplaire & pénitente
 » de M. de Pontchâteau son oncle,
 » qui s'étoit sanctifié dans le désert
 » de P. R., il se livra à tous les exer-
 » cices de la piété chrétienne. L'atta-
 chement qu'il avoit pour cet illustre
 pénitent, & l'affection qu'il portoit
 à la maison de P. R. lui fit ordonner
 qu'il y feroit inhumé auprès de son
 saint oncle (81). Pour faire ce trans-
 port, il fallut l'agrément de Louis
 XIV.

Les préventions de ce Prince con-
 tre P. R. croissant toujours par les
 soins du Pere Confesseur, elles
 étoient si grandes, que Madame la
 Comtesse de Grammont, qui étoit de
 tous les voïages que la Cour faisoit
 à Marly, fut exclue de celui du 19
 juin, parcequ'elle avoit passé quelques
 jours à P. R. dans l'octave du saint
 Sacrement. Madame de Maintenon
 en aiant parlé au Roi, comme pour
 s'informer si c'étoit par inadvertence
 qu'il n'eut pas marqué cette Dame,

LIX.
 Préventions
 du Roi con-
 tre P. R.

(80) Néc. p. 80.

de M. de Pontchâteau à

(81) Il fut exhumé en Magni où il repose.

1711, & porté avec celui

1699.

il répondit : *Marly & Port-Roial ne s'accordent pas ensemble.* Madame de Grammont croiant devoir se justifier, écrivit en ces termes à Sa Majesté.

» Elevée à P. R. (82), ce que j'ai de
 » sentimens de piété m'a été inspiré
 » par les grands exemples de pénitence que j'y ai vus, & par les
 » instructions chrétiennes que j'y ai
 » reçues. Le desir de ranimer ces sentimens me porte à y aller de tems
 » en tems & à y faire quelques jours
 » de retraite. Je n'aurois pas prévu
 » que ceux que j'y ai passés en cette
 » dernière rencontre, fussent capables de m'attirer cette disgrâce «.

Cette lettre ne fit aucun effet sur l'esprit du Prince, non plus qu'une autre tentative de la même Dame, qui voulut au mois d'août suivant lui parler des obligations qu'elle avoit à Port-Roial, & du desintéressement

(82) Elle étoit fille de Mylord Hamilton, qui se refugia en France en 1647. Ce Mylord étant dépouillé de ses biens, trouva à P. R. un asyle pour son épouse & ses deux filles. En 1661 elles furent obligées d'en sortir par ordre du Roi, comme les autres pensionnaires. L'aînée des deux Demoiselles, dont

il s'agit, épousa le Comte de Grammont. Cette Dame profita de la bonne éducation qu'elle avoit reçue à P. R., & ne rougit point même de passer pour amie de cette maison, & de témoigner les obligations qu'elle lui avoit. Elle est morte le 3 juin 1708, & repose à saint Germain l'Auxerrois,

des religieuses. *Je vois bien*, dit le Roi en l'interrompant, *que vous voulez me parler en faveur de cette maison, mais j'ai mes raisons pour agir à l'égard de ce monastere comme je fais.*

IX.
Mort de M.
Racine.

Le 21 d'avril de cette année, les religieuses de P. R. perdirent un ami zélé, par la mort de M. Jean Racine, qui mourut âgé de 59 ans, & fut enterré à P. R. aux piés de M. Hamon, comme il l'avoit ordonné par son testament. » Je desire, dit-il, dans ce testament fait le 10 octobre de l'année précédente, » qu'après ma » mort, mon corps soit porté à P. R. » des Champs, & qu'il soit inhumé » dans le cimetiére aux piés de la » fosse de M. Hamon (83). Je supplie » très humblement la mere Abbesse » & les Religieuses de vouloir bien » m'accorder cet honneur, quoique » je m'en reconnoisse très indigne, & » par les scandales de ma vie passée » & par le peu d'usage que j'ai fait » de l'excellente éducation que j'ai » reçue autrefois dans cette maison, » & des grands exemples de piété & » de pénitence que j'y ai vus, & dont

(83) Lors de l'exhumation des corps, celui de M. Racine, fut porté à saint Etienne du Mont, & enterré auprès de M. Pascal.

1699. » je n'ai été qu'un stérile admira-
 » teur. Mais plus j'ai offensé Dieu ,
 » plus j'ai besoin des prieres d'une
 » si sainte communauté , pour attirer
 » sa miséricorde sur moi. Je prie
 » aussi la mere Abbessé & les Reli-
 » gieuses d'accepter une somme de
 » 800 liv. Fait à Paris dans mon ca-
 » binet le 10 octobre 1698 (84).

Nous avons déjà parlé ailleurs de ce célèbre Poète , plus estimable par sa pénitence & par les vifs regrets qu'il a eus de ses poésies prophanes , que par la grande réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages. Son attachement inviolable & persévérant à la sainte maison de P. R. depuis sa réconciliation , le zele qu'il a eu pour la servir , le beau morceau d'histoire qu'il en a donné , & qui fera regretter que la suite n'ait pas été donnée au Public , feront toujours honneur à sa mémoire.

LXI.
 Mort de deux
 religieuses.

Dans le même mois que M. Racine mourut , la mort enleva deux religieuses de chœur à P. R. des Champs , la sœur Helene de sainte Demetriade , qui mourut le 19 avril jour de Pâque , dans la 57 année de

(84) Voyez les Mém. *it.* Les Mém. hist. T. 3.
 sur la vie de M. Racine p. 170. Nécl. p. 166.

son âge (85); & la sœur Brigide de sainte Maure Pichard, morte à l'âge de 49 ans le 26. La première étoit fille de M. Pierre Benoise Conseiller du Roi en son Conseil, *grand ami de ce monastere* (86), mort âgé de 82 ans le 11 du même mois & de la même année; & de Catherine de Ricouard, morte le 17 du mois de mai suivant. Les cœurs de l'un & de l'autre furent portés à P. R. & enterrés dans le cimetière des religieuses, auprès du corps de la sœur Helene de sainte Demetriade leur fille.

Il restoit encore en 1700 à P. R. des Champs une religieuse de la famille de la sainte Réformatrice de cette Abbaie, la sœur Marie Angelique de Sainte-Therese, fille de M. d'Andilly. Mademoiselle de Luzanci (c'est le nom que la sœur Marie Angelique portoit dans le monde) touchée d'une grace puissante à l'âge de 21 ans, renonça au siècle pour se retirer à P. R. où elle prit l'habit le 13 décembre 1652 & fit profession le 21 novembre 1654 (87). Comme elle n'avoit point les talens nécessaires pour

1700.

LXII

La sœur Marie Angelique de Sainte Therese.

(85) Suppl. du Néc. p. 68.

(87) Mém. T. 3. part. 3. ix. Rel. p. 588. & suiv.

(86) Voyez le Néc.

Suppl. Néc. p. 298.

1700.

l'instruction & le gouvernement, on lui donna le soin de servir la mere Agnès dans ses infirmités, & on lui fit apprendre la chirurgie dans laquelle elle se rendit fort habile. Elle accompagna sa respectable tante dans sa captivité l'an 1664; M. de Perfixe aiant eu assez d'humanité pour ne pas priver la mere Agnès d'un secours qui lui étoit si nécessaire. La sœur Marie Angelique souffrit beaucoup dans cet état, tant de la part de ses géolieres, que par des peines d'esprit.

LXIII.
Sa captivité.

Enfin, quoiqu'elle eut dans sa captivité un grand avantage, que n'avoient pas ses sœurs exilées, qui étoit non-seulement de n'être point seule, mais même d'être avec une véritable mere, pour laquelle elle avoit plus d'estime, de confiance & de vénération que pour qui que ce fût au monde sans exception, elle eut le malheur de se laisser séduire & de signer. » Rien » ne fait mieux voir, comme elle le remarque elle-même dans sa relation (88), » qu'il n'y a que Dieu » seul qui soutienne, & que les créatures, quelque saintes qu'elles puissent être, ne nous fauroient empêcher de périr; elles ne peuvent

(88) Hist. de la persec. Relat. N. XVI.

» nous donner ce qui nous manque ,
 » ni nous délivrer des tentations.
 » C'est pourquoi , dit-elle , mon ex-
 » périence m'a fait voir , que nous de-
 » vons mettre notre confiance en
 » Dieu seul , & lui demander inces-
 » samment sa sainte grace , sans la-
 » quelle nous ne pouvons nous sou-
 » tenir , quelque appui extérieur que
 » nous aïons ; au lieu qu'avec la mê-
 » me grace, nous pouvons tout, quel-
 » que délaissées que nous soïons ,
 » comme il est arrivé à plusieurs de
 » nos sœurs qui ont été captives &
 » abandonnées de tout secours & de
 » toute consolation.

Pendant plus d'un mois elle éprou-
 va des peines d'esprit extrêmes , &
 elle se trouvoit dans des doutes &
 des obscurités si effroiables , qu'elle
 étoit quelquefois dans le doute si
 elle croïoit en Dieu , ou si elle n'y
 croïoit pas ; il lui sembloit qu'elle
 n'avoit point de foi , & qu'elle dou-
 toit s'il y avoit une éternité. L'ac-
 cablement de son esprit étoit si
 grand qu'elle ne pouvoit quasi prier
 Dieu , qu'en disant : *Mon Dieu , aïez
 pitié de moi ; vous connoissez mon état ,
 éclairez mes ténèbres. Si je suis dans
 le bon chemin , faites-moi la grace d'y*

LXIV.
 Ses peines
 d'esprit.

1700.

marcher ; si je n'y suis pas , faites-le moi connoître. Telle est la peinture que fait la sœur Marie-Angelique de Sainte-Therese de sa situation. Nous ne parlons point des mauvais traitemens qu'elle essuioit de la part de ses geolieres ; le Lecteur peut se les représenter aisément. Dans cet état, elle passoit les jours & les nuits en larmes. La mere Supérieure & la sœur de Chandénier augmentoient encore sans cesse ses peines par les choses affligeantes qu'elles lui disoient , ne manquant pas sur-tout , lorsque quelques-unes des prisonnieres avoient signé , de lui apprendre ces tristes nouvelles. Ces chûtes l'affoiblissoient : outre cela , elle avoit beaucoup de travail , ce qui accabla si fort son corps & son esprit , qu'elle commença à croire qu'elle ne pourroit pas porter un état si pénible & si violent , & auquel elle ne voioit point de fin. Toutes les pensées qui favorisoient la tentation lui venoient en foule. Ce qui faisoit plus d'impression sur elle , c'est qu'elle savoit que M. Singlin avoit été d'avis qu'elles signassent par obéissance , & que M. de S. Cyran (de Barcos) avoit fait signer ses religieux. Elle pensoit que

des personnes si éclairées n'auroient pas conseillé d'offenser Dieu. (Ceci doit apprendre à ceux qui ont de la lumière & de la réputation, combien ils doivent être circonspects & réservés dans leurs avis & leurs décisions, afin de n'en point donner qui puissent être préjudiciables aux personnes qui ont confiance en eux).

Mais la plus grande inquiétude de la sœur Marie-Angelique étoit de ne pouvoir se confesser; elle se seroit contentée de le faire une fois seulement, parcequ'elle se rappella le souvenir de quelques fautes, qui lui faisoient craindre que ses autres confessions n'eussent été nulles, de sorte qu'elle n'osoit espérer son salut sans cela; ce qui la réduisit dans une argoisse inimaginable.

Cependant d'un autre côté, la signature du Formulaire lui faisoit une terrible peur. Au milieu de tant de peines, on usoit encore d'un stratagème pour les augmenter. Une des geolieres lui disoit *confidemment* & en amie de penser à elle, qu'on pourroit bien l'ôter d'auprès de la mere Agnès, ce qui fit un étrange renversement dans son esprit.

Faut-il s'étonner qu'on ait arraché

1700.

LXV.

La plus grande
peine est
de ne pouvoir
se confesser.

1700.

LXVI.

Moiens
qu'on em-
ploie pour
la séduire.

la signature à une prisonniere accablée de tant d'affliction ? Encore de quelle maniere lui fut-elle arrachée ? M. de Paris étant venu à huit heures du matin la surveillance de la Toussaint, à l'occasion d'une lettre que la mere Agnès lui avoit écrite, aiant dit qu'il ne demandoit qu'une *soumission*, qu'un *acquiescement*, la sœur Marie-Angelique qui étoit toute troublée, lui répondit, à son grand malheur ; *Monseigneur, ne nous demandez-vous que cela ?* C'en fut assez, cette parole la fit tomber dans le filet. M. de Paris l'assura qu'il ne demandoit que cela. Depuis ce moment on fut toujours après elle *sans relache*. Le combat où étoit cette pauvre fille, *ne se peut comprendre*. Elle fut malade tout le jour. Dès le soir l'Abbé Bossuet (89) vint de la part de l'Archevêque & lui promit de s'emploier auprès de Sa Grandeur afin qu'il lui levât la peine qu'elle avoit de signer purement & simplement. Elle passa toute la nuit en pleurs & en prieres. Le lendemain dès le matin, M. de Perefixe,

* (89) On est affligé de trouver ici M. Bossuet, qui s'est rendu si célèbre depuis par ses admirables ouvrages contre les corrupteurs de la doctrine de l'Eglise : s'il ne s'étoit distingué que par de semblables traits, jamais il n'eut été appelé le grand Bossuet.

qui ne vouloit point perdre sa proie, vint avec M. l'Abbé Bossuet pour s'en saisir. L'autorité de M. Singlin fut citée par l'Abbé sur le témoignage de M. de Sainte - Beuve ; l'Archevêque appuïant , dit : *Oui M. Singlin vouloit que vous signassiez.* » Oui , Monseigneur , reprit la sœur Marie-Angelique ; *mais c'étoit en mettant au dessus de notre nom une déclaration , que comme nous étions ignorantes de toutes ces matieres , nous ne le faisons que pour obéir à nos Supérieurs.* L'Archevêque dit qu'il ne demandoit rien davantage , & lut la déclaration qu'il avoit donnée à la sœur Helene ; il en donna une à la sœur Marie - Angelique , qui lui déclara qu'elle ne vouloit point condamner M. d'Ypres. *Vous ne le condamnerez pas aussi* , lui dit M. de Perefixe. Après quelques autres discours , il promit d'envoïer M. Cheron à la prisonniere qui l'avoit demandé , & permit qu'elle communîât le jour de la Fête , si elle donnoit sa parole à M. Cheron. Ce Confesseur vint le même jour à quatre heures du soir. La sœur Marie - Angelique le vit , lui témoigna l'estime qu'elle avoit pour lui , lui déclara

1700.

qu'il devoit avant toutes choses mettre pour fondement qu'elle vouloit se sauver ; qu'elle préféroit son salut à tout ; qu'elle aimeroit beaucoup mieux demeurer toute sa vie dans la captivité où elle étoit , & dans les peines d'esprit qu'elle souffroit qui étoient pour elle pires que la mort , que de faire la moindre chose qui pût offenser Dieu. Elle le pria ensuite de lui donner un conseil tel qu'il voudroit qu'on le lui donnât , s'il étoit à sa place. M. Cheron écouta tout , témoigna beaucoup de compassion à la prisonniere sur son état , entra dans ses difficultés , les trouva raisonnables , convint qu'elle avoit raison de refuser la signature. Puis il ajouta que la déclaration de Monsieur de Paris changeoit l'affaire , & enfin décida qu'elle ne feroit ni péché mortel , ni péché véniel , de signer. Le lendemain jour de la Toussaint , il revint à sept heures du matin , lui dit qu'il avoit vu M. de Paris , lequel lui avoit expliqué ce qu'il entendoit par *acquiescement* , que ce n'étoit qu'une *soumission de respect* ; que de plus , elle étoit publique ; que les Jésuites étoient fâchés contre M. de Paris de ce qu'il l'avoit donnée , que quel-ques-uns

ques-uns mêmes en avoient fait des plaintes. Enfin M. Cheron donna une explication si favorable à ce terme, & témoigna d'ailleurs tant d'estime de P. R. qu'il persuada à la sœur Marie-Angelique qu'elle pouvoit signer.

Pour rémedier à la peine qu'elle avoit de faire cette démarche séparément de la communauté, & à la crainte de scandaliser ceux qui pourroient croire qu'elle avoit changé de sentiment, il lui proposa de faire un acte qui préviendroit sa signature, lequel *feroit voir qu'elle ne la donnoit que par soumission de respect & non point par créance.* Elle fit l'acte & le remit à M. Cheron, qui lui dit que quand il n'y auroit que ses peines d'esprit, il ne feroit point de difficultés de penser qu'elle ne pût & ne dût signer, parcequ'elle ne pouvoit en cet état faire son salut. Il l'assura encore, *foi de Prêtre*, que la signature n'étoit *ni péché mortel, ni péché véniel, ni imperfection.* Il lui parla aussi du dessein qu'on avoit eu de la séparer de la mere Agnès. Cet entretien, qui dura plus de deux heures, se termina sans rien conclure. Quelque tems après, M. de Paris

1700.

vint accompagné de M. Chamillard pour faire une nouvelle tentative, & s'en retourna sans avoir rien gagné. Le Prélat envoya le lendemain M. Cheron, qui décida, comme il avoit déjà fait, qu'elle devoit signer. Il lui cita l'exemple de M. le Curé de Triel, qui avoit signé purement & simplement sans révoquer ses actes précédens, & dont Messieurs de P. R. avoient eux-mêmes justifié la conduite; il lui dit que c'étoit la même chose pour elles, qu'elles avoient fait des actes qui étoient publics, qu'elles ne devoient jamais révoquer. Cet exemple frappa beaucoup la sœur Marie - Angélique. Après dîné elle eut la visite de M. l'Abbé Bossuet, qui pendant trois heures lui débita beaucoup de raisons pour lui persuader la nécessité d'obéir; mais elle sentoit toujours une grande répugnance à faire ce qu'on exigeoit d'elle. Elle auroit toujours voulu différer, mais la Supérieure envoïoit continuellement à l'Archevêché pour supplier le Prélat de venir. Il vint aussi-tôt que M. Cheron lui eut parlé. La sœur de Chandenier aiant annoncé son arrivée à la sœur Marie-Angélique, elle se sentit si saisie & si consternée que

jamais elle n'avoit éprouvé une pareille peine : » Je n'en puis plus , dit-elle , voiez-vous , ma sœur , si l'on savoit l'état où l'on nous réduit , on en auroit pitié. Si l'on me donnoit le choix en me disant : *Voilà l'Archevêque d'un côté pour vous faire signer , & le boureau de l'autre pour vous couper la tête* , j'irois au dernier avec joie , dans l'espérance que Dieu qui voit la crainte que j'ai de l'offenser , me feroit miséricorde ». La sœur Marie-Angelique étoit au jardin , lorsqu'on lui annonça que le Prélat la demandoit. Elle crut qu'elle alloit s'évanouir , & qu'elle n'auroit pas la force d'en revenir. Etant allée dans sa chambre , elle se mit à genoux devant la mere Agnès , fondant en larmes : il est certain , dit-elle , que si Dieu lui avoit inspiré (à la mere Agnès) de me dire le moindre mot , j'aurois tout-à-fait rompu l'engagement où j'étois avec M. l'Archevêque.

On est dans l'étonnement , il faut l'avouer , du silence de la mere Agnès , dans une occasion où elle pouvoit par une seule parole empêcher la chute d'une niece qui lui étoit si chere. Quel pouvoit être le motif de cette sainte

LXVII.

La mere Agnès laisse agir sa niece sans lui dire une parole. Ce qu'on doit penser de sa conduite.

1700.

fille, si pleine de tendresse, de charité, de zèle & de lumière? En a-t-elle manqué dans une occasion si importante? Sans oser la condamner, ni prétendre la justifier, nous rapporterons seulement l'humble confession qu'elle fait elle-même de la faute qu'elle se reprocha depuis d'avoir commise en ne tendant point les mains à la sœur Marie-Angelique pour l'empêcher de tomber. » Je me crois obligée, dit-elle en finissant cette petite relation, de témoigner l'appréhension qui me demeure, que peut-être quelqu'un ne soit encore scandalisé, en apprenant tant par ce que je dis, que par la relation de ma sœur Angelique-Therese, de quelle sorte j'ai agi envers elle au sujet de la signature. Ceux qui regardent ma conduite comme un obscurcissement & une privation de lumière, où Dieu m'a laissée tomber pour m'humilier, & me faire ressentir de plus en plus que nous n'avons point en nous-mêmes l'esprit de force & de conseil, s'il ne nous est donné d'en-haut, ceux-là, dis-je, en porteront le même jugement que moi, & m'aideront de leurs prières pour m'obtenir

» de la divine miséricorde le pardon
» de cette faute, qui me rend en
» quelque sorte responsable de celle
» où je laissai tomber cette ame,
» dont il m'avoit si particulièrement
» chargée, puisque je ne tentai pas
» tous les efforts que j'aurois pu faire
» pour la soutenir, dans la créance
» que j'eus qu'ils seroient inutiles;
» & que quand même elle auroit
» rompu l'engagement où elle étoit
» déjà lorsqu'elle me demanda con-
» seil, elle ne pouvoit pas résister
» long-tems dans la disposition où
» elle étoit, sans s'affoiblir une autre
» fois; & comme elle le faisoit assez
» entendre par l'appréhension qu'elle
» me témoigna dans le même-tems
» que M. l'Achevêque ne retirât sa
» déclaration, & qu'elle n'eût plus
» eu après, ce remede qu'elle croioit
» capable de guérir la plaie que l'on
» fait à la vérité & à la justice en si-
» gnant le Formulaire. Je me laissai
» surprendre aussi-bien qu'elle, à cette
» erreur, depuis qu'elle se croioit à
» couvert par cette déclaration &
» par les protestations claires & in-
» telligibles qu'elle faisoit à M. l'Ar-
» chevêque de ses sentimens; cela
» pourroit en effet suffire pour une

1700.

» personne qui n'avoit pas plus de
 » lumieres , & qui avoit encore
 » moins de force pour porter le
 » poids de l'affliction & des peines
 » d'un état tel que celui où nous
 » étions réduites.

» Mais s'il se trouvoit des person-
 » nes , qui voulussent prendre exem-
 » ple sur ma conduite & entendre
 » de la justifier pour s'autoriser dans
 » quelque sentiment pareil , je dé-
 » clare qu'elles ne pourroient faire
 » une plus grande injustice que d'ap-
 » prouver ce que je condamne de tout
 » mon cœur , & que je souhaite d'ef-
 » facer devant Dieu & les amis de
 » Dieu , comme une tache qui a fait
 » tort à la dignité de la cause pour
 » laquelle nous souffrons , & qui me
 » donnera sujet de dire avec confu-
 » sion toute ma vie , au regard de ce
 » conseil que je donnai avec si peu
 » de discernement , & de l'indiffé-
 » rence que je promis , sans pré-
 » voir l'abus qu'on en feroit : *Unum*
locutus sum quod utinam non dixissem,
& alterum quibus ultra non addam.

LXVIII.

Protestations
 de la sœur
 Marie Ange-
 lique de sain-
 te Therese a-
 vant que de
 gner.

Pour revenir à la sœur Marie An-
 gelique , elle se rendit au parloir ,
 où elle déclara à M. de Paris qu'elle
 demeureroit toujours unie à ses sœurs,

les portant toutes dans son cœur ; elle pria le Prélat de lui promettre qu'on ne lui demanderoit rien contre les personnes qui les avoient conduites , & qui ne leur avoient rien enseigné qu'à vivre selon les maximes de l'Evangile & à pratiquer leur regle ; elle nomma les vivans & les morts , ajoutant qu'elle mourroit plutôt que rien signer contre M. Arnauld. Sur quoi le Prélat dit : » Je vous répons » qu'on ne vous fera jamais rien signer contre Monsieur votre oncle ; *je l'estime , c'est le plus grand homme & plus savant que nous aïons* : il lui promit qu'on ne lui feroit plus rien signer , en présence de la Supérieure & de la sœur de Chandennier , qu'elle prit à témoin de cette promesse comme de tout ce qu'elle avoit dit. Puis elle ajouta , que » comme elle n'a » voit point de connoissance de ce » fait , elle n'avoit point aussi de » créance ; qu'elle laissoit la chose » comme elle étoit , sans croire qu'elle fût ou qu'elle ne fût pas ; qu'elle » ne vouloit point condamner M. » d'Ypres ; qu'elle l'estimoit , le révéroit & y avoit dévotion comme » à un saint ; qu'elle ne vouloit point » condamner la vérité & la grace de

1700.

» Jesus-Christ, que saint Augustin
 » avoit défendue, &c. « Après tous
 ces préliminaires & toutes ces déclara-
 tions, qui très certainement dimi-
 nuent beaucoup la faute de la sœur
 Marie Angelique, pour ne pas dire
 qu'elles anéantissent toutes les consé-
 quences qu'on auroit pu tirer de sa
 démarche, le Mandement fut passé,
 avec la plume & l'encre, ce qui lui
 fit *une nouvelle fraïeur*. Elle déclara
 encore qu'elle ne donnoit sa *signature*
que comme une marque de soumission de
respect; elle vouloit même le mettre au-
 dessus de son nom; mais le Prélat ne le
 lui permit pas, disant qu'il l'entendoit
 bien, & qu'il n'étoit pas nécessaire
 qu'elle l'écrivît. Elle ne pouvoit en-
 core se résoudre à prendre la plume,
 & elle avoit *la main comme morte*.
 » Dans cette angoisse, elle s'adressa
 » à Dieu, & lui fit une priere tout
 » haut, en le prenant pour témoin,
 » qu'elle ne se rendoit à cette signa-
 » ture *que par soumission de respect....*
 » qu'elle ne vouloit point condamner
 » M. d'Ypres, ni se séparer de la
 » vérité ni de l'union qu'elle avoit
 » avec la communauté, & qu'elle
 » aimeroit mieux mourir que d'of-
 » fenser Dieu, & de rien faire con-

tre la grace de Jesus-Christ ». M. de Paris lui dit , que tout ce qu'il lui demandoit , étoit *une soumission respectueuse à une décision que le Pape a faite d'une doctrine , que s'il a mal jugé , c'est pour lui , (& pour ceux qui se soumettent à sa mauvaise décision)*.

1700.

Après cela , la sœur Marie Angélique , croiant avoir satisfait à sa conscience , & que cela valoit bien une restriction , puisqu'elle avoit déclaré toutes ses intentions devant son Archevêque , signa ; & en achevant de signer , elle dit encore , qu'elle alloit ajouter deux lettres , pour faire souvenir Monseigneur , qu'elle n'avoit donné qu'une soumission de respect. Le Prélat , après l'avoir complimentée , lui dit d'un ton qui la fit trembler :

» Je vous défends , ma fille , par
 » toute la puissance que j'ai sur vous ,
 » en qualité de votre Archevêque ,
 » d'avoir jamais de la peine de ce
 » que vous venez de faire , je ne
 » veux point avoir de filles scrupu-
 » leuses ». Voilà un commandement d'une nouvelle espece ; mais qui passe tellement les bornes de la puissance épiscopale , qu'il n'est ni en leur pouvoir de le faire , ni au pouvoir de

LXIX.
Elle signes

1700.

ceux, à qui il est fait de l'exécuter. C'est-là ce qu'on peut véritablement appeller un commandement impossible.

Elle gémit
de sa signatu-
re.

Malgré la défense du Prélat, la sœur Marie Angelique ne tarda pas à avoir de la peine de ce qu'elle venoit de faire; & aiant entendu des discours que l'on commença dès-lors à tenir en sa présence, elle dit en pleurant amèrement: *Je suis bien malheureuse d'avoir signé puisqu'on me parle déjà de la sorte.* M. de Paris lui répondit doucement, *ne vous fâchez pas, ce n'est que par rencontre ce qu'on en a dit.* Après quoi il lui défendit d'être triste, & la recommanda à la sœur de Chandennier (90), en lui disant, *divertissez-la bien, qu'elle se tienne en repos. Ces paroles percerent le cœur à la sœur Marie Angelique, qui, au lieu de penser à se divertir, alla se prosterner devant le S. Sacrement, où elle dit le Miserere, & exposa à Dieu la misere qu'elle ressentoit. S'étant relevée, elle pria la Supérieure de ne point chanter d'actions*

(90) Cette sœur, à ses préventions près, étoit une bonne religieuse, & fort humble. Un jour qu'on lui parloit de sa maison, elle répondit qu'elle ne comptoit sa noble que du jour de sa profession.

de graces ; car je vous assure , dit-elle, 1700.
 qu'il n'y a pas de quoi. La sœur de
 Chandennier voulant exécuter l'ordre
 de M. de Paris , dit à la Supérieure ,
 il faudra que nos sœurs viennent lui
 chanter la musique. La musique ! reprit
 la sœur Marie Angelique , je suis bien
 en train de musique.

Voilà de quelle maniere se passa cette
 triste scène , qui fut pour la sœur Ma-
 rie Angelique la source d'une affliction
 inconcevable. Elle ne fit que pleurer
 tout le reste du jour , ne put souper ;
 & la nuit elle se trouva dans un trou-
 ble & une douleur si vive , qu'elle ne
 craint point de dire qu'elle souffrit
 dans son esprit des peines plus grandes
 qu'on ne peut les souffrir sur la roue.
 Elle vit clairement tout ce qu'elle
 n'avoit jamais vû. Il lui sembloit
 qu'on lui eût ôté un bandeau de dessus
 les yeux. La déclaration lui parut un
 vrai piege. L'acquiescement à la con-
 damnation lui faisoit une fraïeur hor-
 rible. Elle se reprochoit le scandale
 qu'elle avoit donné aux amis de la
 vérité & à ses cheres sœurs. Elle pleu-
 roit sans relâche & dans une amertume
 incroyable , enforte qu'elle avoit le
 visage tout contrefait à force de pleurer.
 Sa main , qui avoit signé , lui faisoit

LXX.

Elle recon-
 noît l'illuſion
 qu'on lui a
 faite.

1700.

horreur, elle ne pouvoit la regarder & la cachoit tout naturellement.

LXXI.

Etat affreux où elle se trouye à la vue de sa signature.

Dans cet état, elle demanda M. Cheron, à qui elle se confessa s'accusant d'avoir signé, parceque cela avoit scandalisé ses sœurs. Il la consola. La Supérieure l'aïant pressée de communier, elle ne put s'y résoudre; mais M. Cheron l'y obligea, & la mere Agnès le voulut aussi. Elle le fit après avoir passé toute la nuit en pleurs, demandant instamment à Dieu de lui procurer un moien de sortir de l'état où elle étoit. Le jour de la Présentation de la sainte Vierge, qui étoit celui de sa profession, elle ne communia point, & elle entendit la Messe dans des peines si terribles qu'elle tomba en foiblesse.

La sœur Marie Angelique va jusqu'à dire qu'elle croit qu'elle *se seroit désespérée*, sans la mere Agnès; & cependant, après avoir tracé *l'image de l'état où cette malheureuse signature jette les ames*, elle ajoute encore;

» que tout ce qu'elle en a dit, n'est
 » rien en comparaison des peines
 » qu'elle a souffertes avant que de la
 » faire & après l'avoir faite, & qu'elle
 » ne peut même confier au papier
 » tout ce qui s'est passé dans son esprit.

Quoique la sœur Marie Angelique eût signé, elle n'en fut pas plus libre, ni moins resserrée, on lui refusa même M. Cheron, ce qui l'engagea à demander le Pere de Sainte-Marthe de l'Oratoire, dont elle dit beaucoup de bien, & dont elle fut fort satisfaite, à l'exception de ses sentimens sur la signature. Ce Pere voyant la peine qu'avoit la sœur Marie Angelique de recevoir les Sacremens, tandis que sa respectable tante en étoit privée, crut qu'il falloit la mettre à S. Thomas du Louvre avec la sœur Marie Claire, & fit pour le lui persuader, tous ses efforts qui furent inutiles. On la menaça de la séparer de cette chere tante, ce qui lui fut très sensible, mais ces menaces n'eurent pas de suites; au contraire, on mit avec elles la sœur Marie Claire (91) pour soulager la sœur Marie Angelique, qui étoit très incommodée d'une fièvre quarte & d'une loupe. Car elle avoit totalement perdu la santé depuis sa signature, & n'étoit plus en état de rendre à la mere Agnès les services qu'elle lui rendoit auparavant.

Si Dieu permit que la sœur Marie Angelique tombât, il lui fit la grace

LXXII:
Elle repare
sa faute.

(91) Le 3 de mars 1665.

1700.

de se relever & de reparer sa faute. Elle en conçut dans le moment même une si vive douleur, qu'elle auroit dès-lors retracté sa signature si la mere Agnès ne l'en avoit empêchée. Elle persévera toujours dans ce dessein, & l'exécuta aussi-tôt qu'il lui fut possible. Etant encore captive dans le monastere des religieuses de Sainte-Marie, elle dressa une rétractation le 7 février 1665. Elle refusa au mois de mai de signer la nouvelle Bulle, dont M. Chamillard vint lui faire lecture: avant que de sortir de sa prison elle demanda pardon de la faute qu'elle avoit faite. Enfin, lorsqu'elle fut réunie avec ses sœurs dans la maison de P. R. des Champs, elle en demanda encore pardon & pénitence au chapitre en présence de la communauté, & fit une nouvelle rétractation datée du 20 août fête de saint Bernard (92). Elle ne cessa le reste de ses jours de pleurer sa faute & de s'en humilier.

LXXIII.
Sa mort.

La sœur Marie Angelique fut extrêmement sensible à la mort de M. de Saci & à celle de la mere Angelique de S. Jean, en qui elle perdoit un pere & une mere, mais elle se

(92) Voyez ces deux rétractations à la suite de sa relation.

fourmit à la volonté de Dieu. Peu de tems avant sa mort, Dieu pour la détacher de tout, lui enleva M. de Pomponne son frere (93), qu'elle aimoit tendrement. Enfin, après avoir édifié ses sœurs pendant toute sa vie, par son exactitude à remplir tous ses devoirs, & par sa patience dans sa dernière maladie qui fut très longue, elle fut réunie le 8 janvier 1700 à tant de saints & saintes de sa famille, qui l'avoient précédée dans le séjour des bienheureux.

Le 19 du mois de mai suivant, la mere Agnès de Sainte-Thecle Racine termina sa carrière à l'âge de soixante & treize ans. Elle étoit fille de Jean Racine, Contrôleur du Grenier à sel de la Ferté-Milon, & de Marie des Moulins. Née le 30 août 1627, elle fut mise à l'âge de neuf ans en 1636 dans le monastere de P. R. pour y être élevée dans la piété. Dans son enfance elle reçut souvent la bénédiction de M. l'Abbé de Saint-Cyran, qui fit plusieurs fois sur son front le signe de la Croix, à quoi elle attribua dans la suite les graces que Dieu

LXXIV.
La mere
Agnès de Ste
Thecle Racine. Sa vie &
ses vertus,

(93) Simon Arnauld de Pomponne, mourut à Fontainebleau le 26 ou 27 septembre 1699 âgé de 81 ans.

1700.

lui fit (94). A l'âge de vingt ans elle demanda l'habit de la religion, qu'on lui donna le 21 janvier 1647, & elle fit profession le 26 janvier de l'année suivante.

Depuis ce moment elle marcha constamment dans la voie étroite, & fut l'exemple de la communauté, quoiqu'elle cachât autant qu'elle pouvoit, ses vertus sous l'apparence d'une grande simplicité. Dieu lui fit la grace de voir en 1662 (95) sa mere mourir très pieusement à P. R. de Paris, où elle s'étoit retirée depuis 4 ans, & avoit rendu pendant ce tems tous les services dont elle étoit capable. En 1664, lors de l'enlèvement de douze religieuses fait par M. de Perefice le 26 août, elle témoigna une fermeté admirable (96). Elle demeura toujours inviolablement attachée à la vérité. Le 31 mai 1687, elle eut la consolation de voir mourir dans de grands sentimens de piété sa niece, qui avoit fait profession neuf ans auparavant, le 22 juillet.

Après avoir passé successivement par différentes places d'Infirmiere,

(94) Vies édif. T. 2. p. 147.

(96) Voyez ce qu'elle dit à cette occasion, T. 4.

(95) Nécr. 12 août, p. 336. P. 441.

de Celleriére, & avoir occupé celle de Prieure pendant six ans, elle fut élue Abbessé en 1690; ce qui fut pour elle le sujet d'une extrême surprise, son humilité lui faisant croire qu'on ne pouvoit point penser à elle pour cette place, & elle répandit beaucoup de larmes. Sa conduite pendant les 9 ans qu'elle la remplit (97) fut toujours aussi sainte que pleine de douceur envers ses filles, à qui elle ne cessa de donner des exemples admirables de piété, de modestie, de sagesse & d'exactitude aux exercices réguliers jusqu'au jour de sa mort. Elle fut enterrée dans le bas côté gauche du chœur. Le jour de son enterrement, une sœur converse, nommée sœur Marie de Sainte - Maxime Triquot, qui lui étoit étroitement attachée, demanda à Dieu de la retirer de cette vie. Elle fut exaucée: car elle tomba malade le même jour, & mourut le 29 du même mois.

Parmi plusieurs autres pertes que les religieuses firent cette année, la plus considérable fut celle de M. Roynette leur Supérieur. C'étoit un homme de bien, qui rempli de cha-

1700.

LXXV.
Mort de M.
Roynette Su-
périeur de P.
R.

(97) Le Nécrologe lui donne douze ans; c'est une méprise.

1700.

rité & de tendresse pour ces saintes filles , leur faisoit non - seulement tout le bien qu'il pouvoit , mais gémissoit même de ne pas faire tout celui qu'il vouloit. La mere Abbessé écrivant à un ami sur cette perte & celle de la mere Racine , qui l'avoit précédée de quelques jours , lui parle ainsi : » Dieu nous avoit donné ces » biens , il nous les a ôtés ; que son » saint Nom soit béni. Il faut que » la foi nous élève au-dessus de nos » afflictions , en considérant le bon- » heur des personnes qui nous ont » quittées «. C'est par de tels motifs , si remplis de foi , qu'on se consolait à P. R. dans tous les événemens de la vie les plus fâcheux. On y sentoit ces pertes ; mais on savoit que *les Saints ne sont ici qu'en dépôt. Il est juste que celui qui les a faits pour lui , en devienne le maître , & qu'il en fasse son royaume dans le Ciel* (98).

LXXVI.
M. Gilbert
Supérieur de
P. R. des
Champs.

Après la mort de M. Roynette , arrivée le 21 mai , les religieuses de P. R. choisirent pour Supérieur M. Gilbert que M. de Noailles avoit déjà choisi lui - même pour remplir la fonction de Grand-Vicaire. Il paroît que ce choix fut fait de concert.

(98) Lettre de consolation du P. Quesnel.

Je ne vois personne qui vous convienne mieux pour Supérieur que M. Gilbert, dit cette Eminence (99) dans une lettre du 12 septembre aux religieuses. M. de Noailles ajoute qu'on tâche toujours d'échauffer le Roi contre elles, qu'il s'étoit plaint à lui qu'elles avoient reçu depuis peu six nouvelles filles (1). » Je l'ai assuré, dit-il, » qu'il n'en étoit rien, ne doutant » point de votre obéissance pour Sa » Majesté & pour votre Archevê- » que. Le Prélat finit en se recommandant à leurs prières, dans lesquelles il témoigne avoir une grande confiance. Souvenez-vous en, dit-il, je vous en conjure devant Dieu, & croïez-moi en lui tout à vous bien sincèrement.

Les religieuses ne manquèrent point de faire à cette lettre une réponse,

(99) M. de Noailles avoit été nommé Cardinal au mois de juin de cette année.

(1) Cette calomnie étoit sans doute fondée sur ce que les religieuses, dont le nombre diminuoit chaque jour, aiant besoin de secours pour chanter l'office & continuer jour & nuit l'assistance devant le S. Sacrement, furent obligées de prendre des filles de piété & de bonne

volonté, pour les aider & leur tenir lieu de novices. Ces filles s'appelloient *Sœurs du voile blanc*. M. de Harlai lui même avoit permis aux religieuses d'en prendre. M. de Roynette les avoit assurées à la dernière élection, que le Roi ne leur défendoit pas de prendre des filles pour les servir, & même qu'on n'en fixoit pas le nombre. Cependant il n'y en avoit que six.

1700.

LXXVII.

Lettre des
religieuses à
M. de Noail-
les, où elles
se justifient
d'une accu-
sation for-
mée contre
elles.

dans laquelle après s'être justifiées sur
l'accusation d'avoir reçu six filles,
elles remercient ainsi le Prélat, du
Supérieur qu'il leur a donné. » Nous
remercions, disent-elles, Votre
Eminence de nous avoir donné M.
Gilbert pour Supérieur; c'est une
marque de votre bonté & de vo-
tre charité pour notre pauvre pe-
tit troupeau affligé. Nous n'avons
que Dieu & Votre Eminence pour
nous soutenir dans nos tribula-
tions, dont la plus grande & celle
qui nous est la plus sensible, est
de nous voir dans la disgrâce du
Roi sans l'avoir méritée. Mais
enfin, nous sommes résolues de
souffrir en silence, jusqu'à ce qu'il
plaise au Seigneur de faire connoi-
tre au Roi notre innocence & no-
tre droiture de cœur «.

1701.

LXXVIII.

Mort de
quelques reli-
gieuses.

Les premières années de la supé-
riorité de M. Gilbert se passèrent
comme les précédentes, c'est-à-dire,
sans événemens bien considérables &
sans persécution ouverte. Mais la
communauté diminoit toujours &
s'éteignoit peu-à-peu, ne trouvant
pas en France les ressources que les
Israélites trouverent autrefois en Egyp-
te pour empêcher la ruine de leur

nation. On ne recevoit plus de fujets, & chaque année Dieu retiroit à lui quelques-unes de ces saintes filles. Il en délivra trois cette année : 1°. la sœur Marguerite de Sainte-Julie Hamelin, religieuse de chœur, qui mourut le 12 juin âgée de soixante-quatre ans, & fut regrettée de toutes les sœurs, dont elle s'étoit toujours fait aimer & estimer par ses excellentes qualités & sa grande piété. 2°. La sœur Louise de Sainte-Julienne Robert, professe de chœur depuis cinquante-trois ans, morte le 6 septembre âgée de soixante-quatorze ans. Elle étoit l'une des cinq filles de M. Robert Conseiller au Parlement, qui furent religieuses à P. R. 3°. La sœur Scholastique de Sainte-Barbe Genits, converse, morte le 17 septembre âgée de soixante-dix-huit ans.

Nous ne pouvons nous dispenser de joindre à ces religieuses une Dame respectable, qui mérite d'avoir rang parmi elles, non-seulement par son attachement à P. R. dont elle n'a laissé passer aucune occasion de donner des marques ainsi que de sa libéralité, mais encore par le desir qu'elle eut d'y être religieuse, desir auquel on s'opposa, à cause des grands biens

LXXIX.

Mort de Madame Angran de Belin.

1701.

qu'elle faisoit aux pauvres & aux affligés, dont elle étoit regardée comme la mère. Cette Dame étoit M^e. Catherine Angran femme de M. de Belisi Conseiller du Grand Conseil, veuve depuis cinquante ans, qui mourut le 24 mai de cette année âgée de quatre-vingts ans, pleine de jours & de bonnes œuvres. Son cœur fut porté à P. R. des Champs, comme elle l'avoit demandé par son testament, & enterré avec une épitaphe que les religieuses, auxquelles elle légua deux mille liv., lui firent dresser *en reconnoissance de ses bienfaits & de son affection* (2).

LXXX.
Mort de
Madame de
Monglat Ab-
besse de Gif.

Nous ne devons pas non plus oublier la réverende mere Anne-Victoire de Clermont Monglat, élève de P. R., qui obligée en 1661 de sortir de cette sainte maison, où elle étoit novice, se retira dans le monastere de Gif, où elle fit profession, & fut dans la suite Abbessé. Après y avoir établi la réforme, & gouverné la maison avec beaucoup de sagesse pendant quelques années, elle se démit de son Abbaïe quinze ans avant sa mort, & mourut saintement le 30 septembre 1701 à l'âge de cinquante-neuf ans.

(2) Néc. p. 213.

Au commencement de l'année suivante la mort enleva deux religieuses de chœur, qui furent inhumées ensemble; la sœur Antoinette Azelle le Couturier, qui mourut le 2 janvier (3); & la sœur Elisabeth-Madeleine de S. Luc Midorge morte le 3 du même mois à l'âge de soixante-dix-sept ans. Elle étoit dans la maison depuis soixante-dix ans, & en avoit cinquante-neuf de profession. Pendant tout ce tems elle avoit toujours édifié ses sœurs, & elle les édifia encore plus à la mort, étant » allée à Dieu » avec une paix, une douceur & une » soumission admirable à sa volonté «.

Nous avons vu en 1697 les religieuses de P. R. de Paris revenir contre le partage des biens fait en 1669, quoique ce partage leur fût très favorable, & qu'elles eussent elles-mêmes pris toutes les mesures pour le rendre irrévocable. Le mauvais succès qu'elles eurent alors ne les empêcha pas de faire en 1702 une nouvelle tentative pour dépouiller les religieuses de P. R. des Champs de leurs biens. Le Roi aiant donné le 8 juillet de cette année une Déclaration, par laquelle il étoit permis aux Ec-

(3) Suppl. 2 Janv.

1702.

LXXXI.

Mort de la sœur Antoinette Azelle, & de la sœur de S. Luc.

LXXXII.

Nouvelle tentative des religieuses de Paris pour dépouiller celles des champs.

1702.

clésiastiques & aux Religieux de rentrer dans leurs biens alienés en payant le huitieme denier de l'acquisition , elles regarderent cette Déclaration comme un moien propre à les faire arriver au but que leur cupidité leur propoisoit depuis long-tems. En conséquence l'Abbesse de P. R. de Paris & ses religieuses furent des premieres à présenter au Bureau des alienations une déclaration de tous les biens de P. R. des Champs , dans lesquels elles prétendoient rentrer. Après avoir présenté dès le 29 d'août cette déclaration , qui n'est qu'un tissu de faussetés & de calomnies , elles demanderent & obtinrent sur requête , le vingt-trois novembre , une commission du Grand Conseil , & firent assigner le 9 décembre les religieuses des Champs pour les obliger à leur remettre entre les mains tous les titres , papiers , biens , & à se contenter d'une pension viagere de 200 liv. pour chacune d'elles. Quel nom mérite une telle démarche ? Elle parut si injuste & si mal-fondée aux Juges , qu'ils rendirent le 22 février 1703 un arrêt , par lequel les religieuses de Paris furent déboutées de leur demande & condamnées aux frais.

Dans

Dans le tems que cette affaire étoit pendante au Grand Conseil, M. le Cardinal alla faire une visite à P. R. des Champs & y dit un fort bon mot, au sujet du procédé des religieuses de Paris. Celles des Champs l'ayant prié de leur accorder sa protection & de leur faire rendre justice; Son Eminence, qui avoit été informée que quelques jours auparavant l'Abbesse de P. R. de Paris avoit donné un bal à son parloir, leur fit cette réponse: *Il n'est pas juste que P. R. de Paris donne le bal, & que P. R. des Champs paie les violons* (4).

M. le Cardinal blâmoit la conduite des religieuses de P. R. de Paris, & s'en étoit expliqué à un Chanoine de sa Cathédrale (5), qui le manda à la mere Abbesse de la maison des Champs dont il étoit ami. Ce Chanoine marquoit dans sa lettre, que M. le Cardinal lui avoit » paru fort étonné de » l'entreprise hardie de l'Abbesse de » P. R. de Paris; qu'il condamnoit » hautement cette tentative, l'esti- » mant *aussi injuste qu'insolente....* Si » la procédure s'engage, continue » la lettre, il m'a assuré qu'il ne vous

1702.
LXXXIII.
Bon mot de
M. le Card.
de Noailles.

LXXXIV.
M. de Noail-
les témoigne
de la dispo-
sition à pro-
teger les reli-
gieuses des
Champs con-
t. ues de
Paris.

(4) Rec. de pieces de
1740 in-12 p. 534.

(5) L'Abbé Mengui, let.
du 21 décembre 1702.

1702.

» abandonneroit pas , qu'il feroit
 » parler à vos Juges , & qu'il vous
 » justifieroit bien du reproche qu'on
 » vous a fait de rebellion & de révol-
 » te (6) , en témoignant qu'il est con-
 » tent de votre conduite depuis sept
 » ans d'épiscopat Si au lieu de
 » suivre la procédure judiciaire , on
 » prenoit la voie de l'autorité , plus
 » propre à accabler ceux qu'on veut
 » perdre , vous trouveriez en M. le
 » Cardinal , dit la lettre , un pro-
 » tecteur , bien persuadé de la justice
 » de votre cause ». Telles étoient alors
 les dispositions de M. de Noailles à
 l'égard de P. R. des Champs. Heu-
 reux s'il eut perseveré ! & si au lieu
 d'abandonner ces saintes filles lors-
 qu'on prit quelques années après la
 voie de l'autorité plus propre à accabler
 ceux que l'on veut perdre , il s'étoit dé-
 claré leur protecteur.

Il semble qu'alors les religieuses de
 P. R. des Champs n'avoient rien à
 craindre des entreprises de leurs par-
 ties , tant que l'affaire seroit examinée
 en Justice réglée & portée aux Tribu-
 naux ordinaires , & qu'elles ne de-

(6) Les religieuses des Champs étoient traitées de rebelles dans la déclara-
 tion des religieuses de Paris.

voient redouter que les artifices cachés de leurs ennemis & la voie de l'autorité. Ce furent en effet ces artifices cachés, joints au crédit & à la faveur, qui les firent succomber dans la fuite, & qui procurèrent à leurs injustes parties ce qu'elles desiroient depuis si long-tems.

Nous approchons insensiblement de cette funeste époque. Ce seroit même ici le lieu de parler d'un événement qui fut pour les ennemis de P. R. une occasion d'exécuter leur dessein; c'est-à-dire, du fameux Cas de conscience, qui quoique signé en 1701, ne fut rendu public qu'en 1702. Il fut, dis-je, une occasion aux ennemis de P. R. des Champs, puisqu'il occasionna la fameuse Bulle *Vineam*, qui leur a servi de prétexte & de moïen pour renverser ce saint monastere. Mais nous réservons à en parler dans la troisieme Partie de cette Histoire, avant que d'entrer dans le détail de la derniere persécution, afin de ne point séparer l'effet de sa cause. Il ne nous reste jusqu'à cette derniere partie de notre ouvrage aucun événement bien considérable à rapporter, mais seulement à parler de quelques personnes, soit religieuses, soit amis

1701.

de P. R. que la mort enleva dans cet intervalle, c'est-à-dire, dans les trois années qui ont précédé la dernière persécution.

1703.

LXXXV.

M. des Touches.

Du nombre de ceux qui moururent en 1703, fut Paul le Pelletier, Seigneur des Touches, grand ami & insigne bienfaiteur (5) de P. R. l'un des compagnons de M. le Maître dans sa première retraite à Paris, lorsqu'il eut renoncé au monde, & des premiers disciples de M. de S. Cyran. Ce fut M. Gilbert Régent de Philosophie de M. des Touches, qui lui procura la connoissance de ce célèbre Abbé. Comme Dieu commençoit déjà à regarder M. des Touches, » il n'eut » pas de peine (6), dit M. Lancelot, à entrer dans toutes les lumières du Christianisme & du Sacerdoce que ce grand serviteur de Dieu lui découvrit; & il y a persévéré depuis avec une modestie & une fidélité qui a trompé ceux de ses amis qui l'aimoient selon le monde; comme elle a été la joie & l'édification de ceux qui l'ai-

(5) Outre plusieurs dons faits en différentes occasions, il donna 80000 liv. pour recevoir à perpétuité

des filles gratuitement.
(6) Lanc. T. 1. 2 part.
p. 336.

» moient selon Dieu ; reconnoissant
 » d'autant plus la grace que Dieu lui
 » avoit faite , qu'étant , comme il le
 » disoit lui-même , fort jeune , indé-
 » pendant & dans la jouissance paissi-
 » ble d'un bien considérable , il lui
 » étoit si aisé de se laisser aller à la
 » corruption. M. de S. Cyran le tint
 » long-tems auprès de lui , & l'ho-
 » nora d'une amitié très particulière.
 » Il lui a écrit de fort belles lettres ,
 » dont quelques - unes sont imprî-
 » mées « (7). Depuis la prison de M.
 de Saint-Cyran , il écrivit sous lui ,
 après M. Lancelot , la continuation
 des Pensées sur la pauvreté & sur la
 mort. Ce respectable Abbé étant mort ,
 M. des Touches s'attacha à M. de
 Barcos , son neveu & son successeur
 dans l'Abbaïe de Saint - Cyran. Il
 l'accompagna avec M. Guillebert &
 quelques autres , lorsqu'il alla dans
 cette Abbaïe en 1650 , & il y passa
 plusieurs années avec lui dans une
 entière séparation du monde & de
 ses parens. Après la mort de M. de
 Barcos & le renversement de la ré-
 forme qu'il avoit établie dans l'Ab-
 baïe de Saint - Cyran , M. des Tou-

(7) Les 32 & 53 de la personne de condition de
premiere édition , à une ses amis.

1703.

ches revint à Paris , où il vécut, comme il avoit toujours fait , dans une retraite rigoureuse , & une priere pres- que continuelle jusqu'à sa mort arri- vée le 22 juin 1703. Ce digne dis- ciple de M. de Saint-Cyran mourut âgé de quatre - vingt-un ans , & fut enterré à Saint Magloire. Il avoit bien profité des leçons d'un si habile maî- tre , sur-tout en ce qui regarde la pau- vreté , n'ayant été occupé toute sa vie qu'à s'appauvrir en faisant un bon usage de son bien , en le répandant avec abondance dans le sein du pau- vre , en le faisant servir à de bonnes œuvres , dans lesquelles il emploïa deux millions. Les religieuses de P. R. des Champs furent très sensibles à la mort de M. des Touches , qui en toute occasion avoit donné à la commu- nauté des *témoignages d'une sincere af- fection & d'un parfait dévouement* (8).

1704.

En 1704 , P. R. des Champs perdit deux converses ; la sœur Catherine de Sainte - Fabronie des Costeaux , qui mourut le 5 janvier , âgée de soixante - quinze ans ; & la sœur Anne de Sainte - Ursule Furet morte le 24 mars , âgée de soixante- seize ans.

(8) Néc. P. 247.

L'année suivante, la mort enleva à l'âge de 78 ans, le 12 avril, M. Simon Akakia du Plessis, ancien solitaire de P. R., à qui son zèle pour le service des religieuses avoit mérité autrefois l'honneur de souffrir pour elles (9). Deux religieuses de chœur, très vertueuses l'une & l'autre, moururent cette année; la sœur Susanne de Sainte Julienne Ollier, & la sœur Marie-Gabrielle de Sainte-Catherine Houel. Celle-ci avoit d'abord été transférée du monastere de Magni en Normandie, d'où elle étoit professe, dans celui d'Issy près Paris; étant ensuite sortie de cette maison en 1649 à cause de la guerre, elle se retira à P. R. où elle fut associée le 13 juin 1651. Elle en prit tout l'esprit, & y puisa la connoissance & l'amour de la vérité, à laquelle elle rendit un témoignage éclatant pendant la persécution (10). Elle mourut le 26 septembre âgée de soixante-dix-sept ans.

La sœur Susanne Ollier avoit été reçue à l'âge de vingt ans à P. R., où la Providence lui fit trouver un asile pour vivre & se sanctifier. Ma-

1705.

LXXXVI.

Mort de M.
Simon Akakia.

LXXXVII.

La sœur
Ollier.

(9) En 1664 il fut mis à la Bastille.

(10) Voyez son interro-

gatoire, hist. des perfec.
T. I. p. 120.

1705.

dame sa mere, qui quoique de condition étoit pauvre, aiant quitté Riom sa patrie pour venir à Paris, l'amena avec une autre Demoiselle sa cadette. M. l'Abbé de Bourzeis, frere de Madame Ollier, la retira avec ses deux filles, & les logea fort à l'étroit dans une chambre de l'Hôtel de Liancourt (11). Cet Abbé qui étoit alors fort lié avec Messieurs de P. R. aiant un jour témoigné à Monsieur Arnauld l'embaras où il se trouvoit avec ses deux nieces, n'aiant pas de bien pour leur procurer un établissement, M. Singlin qui étoit présent, lui dit que si elles étoient appellées à la vie religieuse, il n'auroit qu'à les envoyer à P. R., & que leur pauvreté n'empêcheroit pas qu'on ne les y reçût avec plaisir, si on remarquoit en elles une bonne vocation. L'aînée qui étoit fort belle prit ce parti (12), & alla à P. R. où elle commença son

(11) Relat. de la sœur Ollier, vies édif. T. 2. p. 436.

(12) La cadette ne suivit point l'exemple de sa sœur, & resta sur les bras de son oncle, qui pria M. Colbert de la marier à quelque Financier. Le Ministre lui promit d'y penser & tint parole. Peu

après, M. Chevalier Fermier général étant venu le trouver pour lui demander quelque remise d'une taxe de 150000 liv. à laquelle il avoit été imposé, M. Colbert lui dit :
 » Je veux vous marier à
 » une Demoiselle de con-
 » dition, vertueuse &
 » bien faite, & au moien

noviciat le premier avril 1655, & fit profession le 11 juin 1656 (13). En 1664 elle refusa constamment de signer le Formulaire, & demeura toujours attachée à la vérité. Elle mourut le 29 juillet 1705, âgée de 72 ans » dont elle en a passé, dit le Né- » crologe (14), les deux derniers dans

1705.

» de ce mariage vous é-
» viterez la taxe «. Le Fermier général accepta l'offre, épousa la Demoiselle, retira la mere chez lui, & laissa à sa femme en mourant 150000 liv.

Cette Dame donna à P. R. un contrat de quatre ou cinq cens livres de rente pour sa sœur qui avoit été reçue gratuitement. Etant un jour allé voir cette sœur, qui étoit sacristine, elle lui demanda si sa sacristie n'avoit besoin de rien; la religieuse après avoir refusé ses offres, pressée par les instances de sa sœur, lui dit qu'on n'avoit point de bassin ni d'aiguiere d'argent pour servir à la Messe aux Evêques. La Dame ne manqua pas d'y pourvoir; aiant fait faire un petit bassin & une petite aiguiere de vermeil, le tout bien cizelé & d'un beau travail, qu'elle envoia à P. R. dans une boîte cachetée. L'Abbesse aia ouvert la boîte sans

voir ce que c'étoit, fit venir la sœur Suzanne, lui en demanda l'explication, & lui dit: *Quoi! ma sœur, contre la défense de nos Constitutions, vous avez demandé quelque chose à Madame votre sœur! cela est très mal, cela ne couchera pas ici.* Effectivement, le tout fut renvoié, & la sœur Suzanne fut reprimandée en Chapitre. Madame Perrier, de qui nous tenons tous ces faits, les avoit appris de Madame Chevalier elle-même, dans une visite qu'elle lui rendit quelques jours après. Comme Madame Perrier admiroit le travail de ce petit bassin & de cette petite aiguiere qu'elle aperçut sur la table de Madame Chevalier: *voilà, lui dit la Dame, qui a bien fait répandre des larmes à ma pauvre sœur. Puis elle lui conta l'histoire.*

(13) Ibid. p. 438.

(14) Nécr. p. 280.

» une maladie qu'elle a soufferte avec
 » une patience admirable. C'étoit
 » une religieuse d'une grande édifi-
 » cation, fort appliquée à l'oraison,
 » à la lecture, au silence, à la retrai-
 » te, & d'une vie très occupée. Le
 Nécrologe nous apprend qu'on avoit
*quelques petits ouvrages manuscrits de
 sa façon sur des matieres de piété.*

LXXXVIII.
 Deuil uni-
 versel à P. R.

Port-Roial s'éteignoit ainsi peu-à-peu par les retranchemens qui s'y faisoient chaque année. Mais en 1706, ce fut un deuil & une consternation générale dans le saint désert, par la mort de leur digne Abbessé, de la mere Prieure, & de quatre des plus anciennes religieuses (15). Ces pertes furent d'autant plus sensibles à celles qui restoient, qu'outre le vuide qu'elles faisoient dans une maison où il n'étoit pas permis de recevoir des sujets, cela arrivoit dans des circonstances où les meres & les sœurs que la mort enlevoit, leur étoient le plus nécessaires pour les soutenir dans la persécution qu'on venoit de leur déclarer. Mais ces saintes filles avoient achevé leur course; elles avoient bien combattu, aiant essuié le feu de deux

(15) Nous parlerons plus au long de ces saintes filles.

persécutions dans lesquelles elles avoient conservé la foi : il ne leur restoit qu'à attendre la couronne qui leur étoit réservée , & que le juste Juge ne leur donna qu'après avoir soutenu le premier choc de la dernière persécution , & avoir , en rendant encore un glorieux témoignage à la vérité , donné à leurs sœurs l'exemple du courage avec lequel des vierges chrétiennes doivent combattre & soutenir les intérêts de Dieu. C'est de ces combats dont nous allons parler dans la dernière Partie.

*Fin du dixieme Livre , & de la
seconde Partie.*



ADDITION

SUR M. DE SACI.

RELATION DE SA CAPTIVITÉ.

LA détention de M. de Saci à la Bastille pendant plus de deux ans, étant un des événemens les plus remarquables de la vie de ce saint Prêtre, & qui a le plus fait éclater sa vertu, il est nécessaire d'entrer sur cet événement dans un détail qu'il n'a pas été possible de faire dans le corps de l'histoire. Rien n'est plus propre à édifier le Lecteur & à lui donner une juste idée de M. de Saci (1).

(1) M. Fontaine, alors nommé M. Desloges, a fait deux relations de la prison de M. de Saci. La première se trouve dans le quatrième Tome des vies édif. p. 159—322. La seconde dans ses Mémoires, T. 2. p. 304. & suiv. il y a des différences dans le recit des faits, mais qui n'alterent pas le fond. Il y a dans l'une & dans l'autre des recits de faits & d'événemens concernant la Bastille, les Officiers & les Prisonniers, auxquels nous ne nous arrêterons pas : nous rapporterons seulement ici une description abrégée que fait M. Fontaine de la Bastille pour en donner une idée. (première Rel. p. 277). » C'est, dit-il, » une image de l'enfer, » & rien n'est plus horrible qu'un lieu ou presque tous les Officiers, » depuis le Gouverneur jusqu'au Porte-clefs, » & où tous les Prisonniers avec toute la garnison n'ont pas une once de charité. Ceux qui ont de quoi, boivent, fument & jouent : les autres qui n'ont rien tempêtent & crient : d'autres qui sont enfermés se consolent en jettant des hurlemens, qui font qu'au moins on les entend si on ne les voit pas. Rien n'est plus pitoiable que ces pauvres Cadets, qui menoient promener M. l'Abbé (de Saci) l'épée au côté. L'humeur de gaf.

Ce saint Prêtre avoit été obligé dès l'an 1661, que commença la grande persécution contre P. R., de quitter le saint désert, & de se tenir caché pour se soustraire à la fureur des persécuteurs, qui n'étoient pas moins animés contre les Directeurs & les Solitaires, que contre les religieuses. Il continuoit néanmoins du fond de sa retraite à rendre aux ames tous les services, qui dépendoient de son ministère; & après la mort de M. Singlin arrivée en 1664, il se trouva chargé de toutes les personnes que ce sage Directeur conduisoit, en particulier de Madame la Duchesse de Longueville, & de Mademoiselle de Vertus.

» Il n'avoit aucune mollesse en parlant à ces
» Dames, dit M. Fontaine (2), mais sans man-
» quer d'honnêteté ni de douceur, il ne laissoit
» pas de leur représenter avec force tous leurs
» devoirs. Il avoit fait un abrégé des avis gé-
» néraux qu'il jugeoit à propos de leur don-
» ner, dont il pria M. Fontaine de faire une
» copie. Il leur marquoit d'une maniere
» vive l'obligation où elles étoient, quoique
» vivant dans le monde, de tendre à la perfec-
» tion. Il leur disoit qu'elles ne pouvoient
» persévérer dans la vie, où elles étoient
» entrées, qu'en y avançant toujours, qu'au-
» trement on reculoit en arriere: ce qui fai-
» soit qu'on en voioit si peu de ceux qui
» avoient commencé de se convertir à Dieu,
» qui continuaient de marcher dans la bon-

» con, le titre de gentil-
» homme, dérangent bien
» ces petits esprits. Mais
» rien n'est plus plaisant,
» que ce Porte-clef, qui sert
» les enfermés comme étoit
» M. l'Abbé. Il est saoul dès
» six heures du matin; M.

de Saci-prisonnier dans ce
lieu, se rappelloit l'état
des religieuses de P. R. cap-
tives dans des monasteres
étrangers, & se trouvoit
encore mieux traité qu'el-
les ne l'avoient été.

» ne voie.... qu'on devoit craindre de s'aban-
 » donner, sans s'en appercevoir, à la mol-
 » lesse d'une vie séculière, & de finir par la
 » chair après avoir commencé par l'esprit ;
 » qu'il ne suffisoit pas d'avoir passé du vice
 » à la vertu, qu'il falloit encore passer d'une
 » bonne vie à une meilleure ; que Saint Paul
 » étonnoit tout le monde en craignant d'être
 » réprouvé après avoir tant prêché l'Evan-
 » gile «.

Ses visites
 à l'Hôtel de
 Longueville.

L'affaire principale de M. de Saci étoit
 l'Hôtel de Longueville. Il s'en étoit chargé
 avec peine, & avoit beaucoup de répugnance
 à se déguiser comme avoit fait M. Singlin.
 Néanmoins voyant que la charité demandoit
 cela de lui, il y consentit. Ainsi aux jours
 destinés à ces visites, on lui envoioit de l'Hô-
 tel un carosse, qui sans venir jusqu'au logis
 l'attendoit à une certaine distance, & le soir
 le descendoit au même endroit. Outre ces
 visites, il avoit des rendez-vous pour le mê-
 me sujet. Cela demandoit beaucoup de pré-
 caution, & il falloit souvent changer de de-
 meure. Après bien des changemens de logis,
 il en prit un au bout de la grande rue du Faux-
 bourg Saint Antoine, dans un pais perdu,
 où il espéroit pouvoir demeurer long-tems
 inconnu. (*) » Mais y a-t-il aucune sagesse, ni
 » aucune prudence humaine, qui puissent te-
 » nir contre les desseins de Dieu, & résister à
 » des ordres éternels pour empêcher qu'ils ne
 » s'exécutent ? M. de Saci n'ignoroit pas que
 tout étoit déclaré contre lui, que les Com-
 missaires étoient en campagne, les Archers
 en guête, & les Espions à la découverte. Mais
 cela n'arrêtoit point son zele; il suivoit l'ardeur
 de sa charité, résolu de sacrifier à Dieu & au

(*) Ib. p. 304.

bien de ses freres son repos & sa liberté.
 » Après cela , pour parler avec le fidele com-
 » pagnon de M. de Saci , le témoin de ses
 » dispositions , ne doit-on pas regarder la
 » prison plutôt comme une récompense que
 » comme une peine ? Et n'avoit-il pas assez
 » fait pour la mériter (3) ?

Enfin le moment auquel ce Juste devoit être livré entre les mains des méchans , étant arrivé , M. de Saci fut arrêté dans la rue de Saint Antoine le 14 (4) de mai 1666 , le même jour qu'avoit été pris M. de S. Cyran qu'il regardoit comme son pere & son maître. Il y avoit même déjà quinze jours qu'il étoit arrêté sans le savoir. Un Espion le suivoit par tout ; s'il entroit dans un carosse , l'Espion montoit derriere ; s'il passoit la riviere dans un bateau , l'espion y étoit avec lui. L'espérance de faire une plus grande capture fit différer l'expédition. Mais comme l'espion perdoit le tems , & ne faisoit aucune nouvelle découverte , on se lassa d'attendre , & on résolut de se saisir de celui qu'on gardoit à vue. M. de Saci étant sorti ce jour-là à six heures du matin pour aller à l'Hôtel de Longueville , rencontra près de l'Abbaie de Saint Antoine , le carosse de M. le Lieutenant civil plein de Commissaires , qui alloient pour le prendre. Il n'y fit pas d'attention , & continua sa route avec M. Fontaine. M. le Lieutenant civil , ne voulant point faire d'éclat dans le Fauxbourg , de peur que si on en étoit averti , on n'eût le tems de détourner les papiers

M. de Saci
est arrêté.

(3) Font. Ib. p. 306.

(4) Dans la premiere Rel. il est dit que ce fut le 13 , & cette date paroît devoir être préférée ,

puisque M. Fontaine la rappelle lui-même en différens endroits , & célébroit le 13 mai , comme l'anniversaire de sa prise.

qu'il espéroit trouver au logis, les laissa passer, & détacha deux Commissaires & deux Archers pour les suivre pas à pas. En passant le long de la Bastille, M. Fontaine adressa ces paroles à M. de Saci (*).

» En vérité, on ne pense pas assez à ceux
 » qui sont enfermés en ce lieu. On s'accou-
 » tume à leurs maux, on s'y endurecit. On n'a
 » point cette compassion, dont parle Saint
 » Paul, qui fait qu'on est aussi sensiblement
 » touché de la captivité des autres, que si l'on
 » étoit captif soi-même «. (M. Fontaine
 vouloit parler de Savreux l'Imprimeur, qui
 étoit à la Bastille). A l'instant, il entendit
 une voix, qui disoit derrière eux, *c'est assez,
 c'est assez, Messieurs*. M. de Saci & M. Fon-
 taine s'étant retournés virent un Commis-
 saire (5), qui leur dit : *Messieurs, j'ai ordre
 du Roi de vous arrêter*. Il fit ensuite monter
 les deux Prisonniers dans un carosse, & les
 mena chez le Commissaire Vendôme, près
 Saint Paul.

On se fait
 des Papiers
 de M. de Sa-
 ci.

M. de Saci, peu en peine dans cette oc-
 casion de ce qui le regardoit personnelle-
 ment, n'étoit inquiet que des lettres de cons-
 cience qu'il avoit sur lui. Il les tira de sa
 poche le plus secretement qu'il put, & les
 coula dans son haut-de-chaufe (6). Mais
 comme tous ses mouvemens étoient exami-
 nés, les Commissaires s'en apperçurent, & la
 premiere chose qu'ils firent, fut de lui
 dénouer les cordons de ses caleçons, pour
 faire tomber par le bas les papiers qu'il avoit
 tâché de sauver. Après s'en être divertis, ils
 les porterent en triomphe au Lieutenant ci-
 vil, qui eut la témérité de les lire, d'en faire

(*) Ib. p. 308.

(5) Mequier.

(6) Seconde Rel. p. 310.
 Premiere Rel. p. 163.

de fades & infipides railleries, & de publier que M. de Saci donnoit des absolutions par lettres.

Après la prise de ces papiers, on fit monter M. de Saci dans une chambre haute avec un Archer pour le garder. Comme depuis plus de deux ans, il s'attendoit tous les jours à la Bastille, il portoit toujours les Epîtres de Saint Paul avec lui, & disoit souvent. » Qu'on fasse de moi tout ce qu'on voudra (7); » pourvû que j'aie mon Saint Paul avec moi, je ne crains rien. Malheureusement il ne l'avoit point pris ce jour-là, & ce fut sa plus grande peine. On laissa M. Fontaine en bas dans la salle. Ils restèrent l'un & l'autre chez le Commissaire Vendôme depuis les sept heures du matin jusqu'à midi, que M. le Lieutenant civil envoya un carrosse avec deux Commissaires & deux Archers, pour les amener à leur logis, où ils trouverent une multitude de gens armés. Dès la veille M. Molodin colonel Suisse, dont la maison joignoit celle de nos Solitaires, avoit eu ordre d'assembler chez lui pendant la nuit toute sa Compagnie, pour exécuter les ordres que le Lieutenant civil lui donneroit. On avoit aussi placé une centaine d'Archers au Trone. Pendant que M. de Saci & M. Fontaine étoient chez le Commissaire près Saint Paul, le Magistrat avoit fait agir ses troupes. Une partie fut envoyée pour investir la maison de M. Petit, qui leur échappa. Cette maison étoit le rendez-vous, où M. de Saci recevoit tous ses amis. On y trouva l'épouse de M. Petit, qui se fit admirer par la sagesse de ses réponses, & une

Le Lieutenant civil se rend maître de la maison de M. de Saci.

(7) Seconde Rel. p. 311.
Première Rel. p. 167.

bonne femme nommée la Picarde, qu'on questionna beaucoup, sans pouvoir rien tirer d'elle (8). L'autre partie des Suisses & Archers fit le siege du logis des Solitaires; les Suisses l'escaladerent & y entrerent par la fenêtré du cabinet de M. du Fossé, qui s'étant éveillé au bruit fut fort surpris de voir son cabinet rempli de Suisses l'épée à la main, qui se rendirent bientôt maîtres de tous les appartemens, afin qu'on ne détournât aucuns papiers. L'un d'eux descendit en bas, pour ouvrir la porte au Lieutenant civil, qui entra en triomphe accompagné du Colonel Suisse, comme un conquérant dans une Place prise d'assaut. Le Magistrat s'adressa à M. du Fossé, qu'il questionna pendant trois heures: il interrogea ensuite M. de Boroger son cadet, & M. de Longueil jeune Gentilhomme. Nous ne parlerons point de l'éclat que cette scene fit dans le quartier, & des bruits qui s'y répandirent sur ce qui pouvoit y avoir donné occasion. Venons à M. de Saci, que le Lieutenant civil avoit envoieé chercher, comme nous l'avons dit, après toutes ces expéditions: ce digne Ministre du Seigneur aiant un courage ferme & assuré, tout captif qu'il étoit, soutint l'honneur du sacerdoce dans l'interrogatoire qu'il subit (9).

Fermeté de
M. de Saci
devant le
Lieutenant
civil.

Le Lieutenant tira un papier de sa poche & lui dit, qu'il y avoit deux chefs pour lesquels il étoit venu chez lui, l'un qu'il y avoit une Imprimerie dans son logis; l'autre qu'il s'y tenoit des assemblées qui sentoient la cabale. M. de Saci qui conservoit toute sa pré-

(8) Premiere Relat.
p. 166.

Seconde Rel. p. 311.

(9) Premiere Relat.
p. 168.

Seconde Rel. p. 316.

ſence d'eſprit répondit, que pour ce qui regardoit le premier chef, les perquiſtions que l'on avoit faites depuis les caves juſqu'au grenier le diſpenſoit de rien dire; puis que ſ'il y avoit eu une Imprimerie, on n'auroit point manqué de la trouver: que pour ce qui étoit des aſſemblées & des cabales, il étoit ſi peu vrai qu'il ſ'en fit chez lui, que ſes amis même ignoroient le lieu où il demouroit. Ces réponſes étoient ſans replique. C'eſt pourquoi le Lieutenant civil n'inſiſta point & paſſa aux papiers. Il y avoit pluſieurs lettres, dont l'inſcription étoit les unes à M. de Gournai, d'autres à M. de Leau, d'autres à M. de Saci. *Qui eſt M. de Gournai*, dit le Magiſtrat? *C'eſt moi*, répondit M. de Saci. *Et M. de Leau?* C'eſt moi: & *M. de Saci, c'eſt encore moi. Cela ſent bien la cabale*, dit le Lieutenant: *Monſieur*, répondit M. de Saci, *l'état ou vous me voiez juſtifie aſſez toutes les précautions que j'ai pu prendre, & me fait voir que je n'en ai point pris d'aſſez ſures*: le Lieutenant fit pluſieurs autres queſtions, pour ſavoir les noms des perſonnes à qui ſ'adreſſoient ces Lettres. Mais M. de Saci ne ſatisfit point ſa curioſité, & le pria de ſe ſouvenir qu'il étoit confeſſeur, & qu'il devoit un ſecret inviolable à ceux qui lui confièrent celui de leur conſcience.

Le Lieutenant alla enſuite diner chez le Colonel Suiſſe, qui ſ'étoit emparé de la maiſon de M. de Saci; puis il revint & fit ſubir l'interrogatoire à M. Deſloges.

La maiſon de M. de Saci demeura en cet état pendant quinze jours. On eut ſujet de benir Dieu d'avoir éludé la diligence prodigieuſe des Commiſſaires en cette rencontre, & d'avoir ſauvé de leurs mains les papiers de

tout le logis, qui étoient les plus importants (10). Hérissant, en voyant les Suisses entrer l'un après l'autre dans la maison, eut l'adresse de mettre à l'écart un gros paquet de papiers très considérables qui eussent causé des peines mortelles si on les eut vus. Le même Hérissant rendit encore d'autres bons offices à M. de Saci dans la prison où il se renferma avec lui; & où M. de Saci lui apprit l'orthographe par regle.

M. de Saci
subit un se-
cond interro-
gatoire.

Le lendemain le Lieutenant revint. Les pressantes sollicitations que des personnes de considération lui avoient faites dans cet intervalle en faveur de M. de Saci, lui apprirent qu'il étoit, & lui firent changer de ton dans cette seconde séance. Il lui fit même des excuses, & se plaignit de ce qu'il ne s'étoit pas mieux fait connoître. Toutefois le Lieutenant continua d'exécuter sa commission avec assez de rigueur, aiant, comme parle M. Fontaine, un desir secret, quoique néanmoins assez visible de trouver par-tout plus de mal qu'il n'y en avoit (11) C'est ce qui fait encore dire au même Auteur, que pendant les quinze jours qu'ils passerent dans l'attente du moment fatal de faire le voiage de la Bastille, ils virent bien des pauvretés dans ce Magistrat, & dans les robes noires (des Commissaires) qui étoient fâchés de ne pas trouver de crimes dans ceux dont ils s'étoient rendus maîtres avec tant d'éclat. » Les Gens » d'épée & les Gardes eurent plus d'humanité. Bien loin d'observer toutes les démarches & toutes les paroles de leurs pri-

(10) Première Relat. p. 321. Il en donne des preuves dans son procès-verbal. Première Relat. p. 174.
Ib. p. 209.

(11) Seconde Relat. p. 181.

sonniers, ils craignoient de s'approcher trop près d'eux, leur laissoient une certaine liberté, & leur permettoient de manger ensemble. M. de Saci eut même la consolation de recevoir un billet de la sœur Angélique de Saint Jean, qui quoique pénétrée jusqu'au fond du cœur de l'état où elle voïoit son cher & respectable parent, s'éleva néanmoins par la force de sa foi au-dessus des sentimens de la nature, & lui écrivit avec une vigueur extraordinaire sur le bonheur & la nécessité des souffrances.

M. de Saci » a souvent dit (12), qu'après » la lecture de ce billet, il soupiroit après la » prison avec la même ardeur que les autres » tachent de la fuir, & que jamais son esprit ne fut si résolu & si déterminé à embrasser avec une effusion de joie tout ce qui lui arriveroit (13) «. M. de Saci reçut encore le premier d'octobre suivant une lettre admirable de la mere Angelique, que M. Fontaine rapporte dans sa premiere Relation. T. 4. des vies édif. p. 193.

L'interrogatoire de M. de Saci aiant été envoyé en Cour, on avoua d'un commun consentement, que celui qui avoit répondu de la sorte, avoit beaucoup d'esprit & de sagesse, & qu'il avoit sù compasser toutes ses paroles selon les regles de la prudence humaine & divine.

En conséquence les amis leur mandoient que la Cour étoit convaincue de leur innocence, & qu'ils n'avoient rien à craindre. Mais le (*) Confesseur du Roi ne pensoit pas de même. » Cet homme, dit M. Fontaine,

M. de
est mis à la
Bastille

(12) Premiere Rel. p. 186.

(13) Seconde Rel. p. 324.

(*) Le Pere Annat,

» au defefpoir de ce qu'on différoit à fatif-
 » faire fa haine implacable , a'la fe jeter
 » aux pieds du Roi , non pour lui demander
 » la délivrance de M. de Saci , mais pour lui
 » représenter , que si on laiffoit aller ce Pri-
 » sonnier , tout ce qu'on avoit fait jufques-
 » là avec tant de travail depuis vingt ans
 » étoit inutile «. La remontrance du Pere
 confesseur eut son effet , & les prisonniers
 ne tarderent pas à devenir les victimes de ce
 conseil fanguinaire. Ils virent peu après ar-
 river trois caroffes garnis d'Archers & de
 Commissaires , qui firent monter M. de Saci
 feul dans un ; les autres deux à deux , puis
 les conduifirent à la Bastille. Ils furent pré-
 sentés au Gouverneur , homme brutal & fé-
 roce , qui les reçut assis dans son fauteuil ,
 fans même daigner lever son chapeau , & eut
 encore la dureté de leur dire (14) que » si l'on
 » avoit fait dans les hérésies des siècles pas-
 » sés , ce que le Roi faisoit alors , on en au-
 » roit été bien mieux «. On les conduisit
 ensuite chacun dans une chambre & une tour
 séparée. M. de Saci fut mis dans celle qu'a-
 voit occupé M. Fouquet , & y fut traité com-
 me il y avoit sujet de l'attendre d'un homme
 aussi prévenu contre les gens de bien & aussi
 dur par caractère que l'étoit le Gouverneur.

Une multitude de personnes de distinction
 s'empresferent de lui rendre visite pour ap-
 prendre des nouvelles de ce respectable Pri-
 sonnier , & pour le prier avec instance d'a-
 doucir sa prison autant qu'il lui seroit possi-
 ble ; mais cela ne produisit aucun effet. Au-
 contraire le concours des personnes , qui s'in-

(14) Seconde Relat. ce fut un jeune Gascon
 p. 316. Il est dit dans la qui tint ce discours dont
 premiere Rel. p. 189. que il n'étoit que l'écho.

téressoient à M. de Saci, lui faisant craindre qu'on ne trouvât moien d'avoir quelque communication avec lui, il fit faire une espede de barricade pour empêcher qu'on n'approchât de sa chambre, & coupa pour cela une partie de la galerie qui servoit de promenade. Tout ce que demandoit M. de Saci, lui étoit refusé. Il ne lui fut pas permis pendant tout le tems qu'il fut à la Bastille de dire la Messe, ni même de communier.

Le saint Prisonnier se soumettoit avec une
 résignation admirable à toutes ces privations,
 & ces refus : sa maxime étoit, » qu'il faut
 » savoir se passer de ce qu'on trouve de plus
 » consolant dans la vie ; qu'on doit se sou-
 » venir de l'état où étoient autrefois les pre-
 » miers Chrétiens, lorsqu'ils se contentoient
 » d'assister & de participer à l'Autel en es-
 » prit, ne le pouvant faire autrement ; que
 » c'étoit-là une des plus grandes parties de la
 » pénitence ; & que puisque Dieu l'y enga-
 » geoit, il falloit s'y soumettre & satisfaire
 » ainsi pour ses péchés, si on ne l'avoit pas
 » encore fait ; qu'il valloit mieux sacrifier
 » ses desirs & soi-même, que le Corps de
 » Jesus-Christ, & se mortifier que de dire
 » la Messe : que les hommes le traitoient
 » comme ils vouloient sans savoir ce qu'ils
 » faisoient, mais que Dieu savoit bien ce
 » qu'il faisoit par eux «. M. de Saci étoit
 tellement persuadé de ces vérités, qu'il se
 fit un combat en lui, comme il le dit depuis
 à M. Fontaine (15), lorsqu'il demanda la
 permission de dire la Messe ; les sentimens
 de pénitence le portant d'un côté à s'en abste-
 nir ; & craignant de l'autre que s'il ne le

Résignation
 de M. de Sa-
 ci. Ses saintes
 dispositions.

(15) Seconde Relat. p. 328.

demandoit pas, on ne crût qu'il étoit insensible à cette privation, & qu'il avoit peu de religion.

Avec de telles dispositions, on souffre facilement toutes les épreuves & les privations, quelques pénibles qu'elles paroissent à la nature : mais d'ailleurs la prison même n'avoit par elle même rien de bien sensible pour une personne telle que M. de Saci, dont la vie avoit été une prison continuelle par la séparation des hommes & la retraite où il avoit vécu, & qui, comme le dit agréablement M. Fontaine, *avoit toute sa vie étudié la Bastille* (16). Aussi n'auroit-il pas fait la moindre démarche pour en sortir : » si le Roi, dit-
» soit-il souvent à M. Fontaine, faisoit dire
» à quelqu'un qu'il le veut à un tel endroit,
» avec quel honneur cet homme s'y tient-
» droit-il ? Dieu lui-même me marque qu'il
» me veut ici, ne suis-je pas trop heureux
» d'y être ?

Les Prisonniers communient le jour de la Pentecôte.

Les Prisonniers eurent la liberté de se confesser & de communier le jour de la Pentecôte (17), & reçurent une grande consolation de la part de l'Aumônier de la Bastille : (ce n'étoit point alors un Jésuite). *Un Ange ne nous auroit pas plus consolé*, dit M. Fontaine (18), il nous exhorta, dit-il, » à ne
» nous pas abattre, & à ne point regarder la
» prison comme une chose nouvelle aux
» chrétiens ; que l'Eglise y étoit accoutumée
» dès sa naissance ; qu'elle étoit presque toute
» sortie des prisons ; qu'il ne doutoit point

(16) Seconde Relat. à MM. du Fossé & à M. Longueil.
P. 333.

(17) On n'accorda pas à M. de Saci la même faveur qu'à M. Fontaine,
(18) Première Relat. p. 200—201.

» que nous ne pardonnassions de bon cœur
 » à ceux qui y avoient part, puisqu'en pen-
 » sant nous avoir procuré du mal, ils ne
 » nous avoient procuré que de véritables
 » biens; que ce qui étoit honteux selon les
 » hommes, étoit glorieux selon Dieu; &
 » que la foi faisoit trouver de la joie, où la
 » nature ne trouvoit que de l'amertume;
 » qu'il nous plaignoit d'être ainsi séparés de
 » nos occupations ordinaires & de n'avoir
 » ni plume ni encre pour travailler; mais
 » que ce n'étoit pas un mal d'avoir quelque
 » tems dans la vie pour ne penser qu'à soi-
 » même; & qu'après avoir tant travaillé
 » pour le bien & l'édification des autres, il
 » étoit bon de faire quelque suspension, afin
 » d'attirer en nous une plus grande abon-
 » dance de l'esprit de Dieu & de rendre ainsi
 » nos travaux plus utiles.

La seule inquiétude & la seule peine qu'eut
 ce saint Prisonnier, étoit par rapport aux
 compagnons de sa prison, dont il desiroit
 plus la délivrance que peut-être ne la desi-
 roient-ils eux-mêmes. M. le Chancelier le
 Tellier la procura à Messieurs du Fossé en
 considération de M. du Fossé leur pere, Maî-
 tre des Comptes à Rouen, chez qui il avoit
 logé, lorsque la Cour y étoit, & pour le-
 quel il avoit conçu beaucoup d'estime &
 d'affection. Ainsi Messieurs du Fossé sortirent
 après environ un mois de prison, avec M.
 de Longueil (19); ce qui causa une grande

Messieurs
 du Fossé sont
 mis en liber-
 té.

(19) M. de Longueil,
 étoit fils de M. Deslandes
 Gentilhomme du païs de
 Caux, que Dieu avoit
 touché par les instruc-
 tions de M. Guilbert Cu-

ré de Rouville sa paroisse.
 Ce Gentilhomme avoit
 trois fils, auxquels il don-
 na une éducation chré-
 tienne, & une fille qui
 fut religieuse à P. R. des

joie à M. de Saci. Les Prifonniers délivrés allerent rendre vifite au Lieutenant civil d'Aubray, qui mourut peu après du poifon que lui avoit doané la fameufe Brinvillier fa fille, & fe retirerent à Rouen, puis dans leur terre du Foffé.

Il reftoit encore M. Fontaine, qui ne foupiroit qu'après le bonheur d'être réuni avec M. de Saci, ne connoiffant d'autre liberté que d'être avec lui : *tout me fera une prifon fans M. de Saci*, difoit-il, & *avec lui je ferai libre par-tout*. M. de Saci defiroit auffi cette réunion, & la fit folliciter par les amis, mais on ne daigna pas les écouter. On revint

Champs. Des trois fils, l'un après avoir été quelques années Secrétaire de M. l'Evêque de Tournai, fut pourvu par ce Prélat d'un Canoniat de la Cathédrale. Le fecond, qui avoit fait beaucoup de progrès dans les Belles-Lettres, fut placé auprès du fils de M. le Duc d'Enguyen. Enfin le troifieme, M. de Longueil aiant defsein de fervir Dieu, mais ne fe fentant point appelé, ni à l'état eccléfiastique, ni à la vie religieufe, offrit de fe confacrer au fervice de P. R. Il y paffa quelques années, jufqu'à ce qu'un ordre de M. de Paris l'en fit fortir. Alors il fe retira auprès de M. de Saci, au Fauxbourg de Saint Antoine, où il fut arrêté comme on l'a vu & conduit à la Baftille. Lorsqu'il eut recouvré la

liberté, il aima mieux fe retirer dans une maifon du même Fauxbourg, où Messieurs de Sainte-Marthe, de Saint Gilles, Lancelot & un autre vivoient dans une grande retraite, que de retourner dans fa patrie. Aiant pris gout pour la vie de la Trappe dans un voiage qu'il fit à cette Abbaïe avec M. de Sainte Marthe, il s'éprouva au retour pendant dix-fept ou dix-huit mois, & alla s'y confacrer à Dieu fous le nom de frere Benoît, & fe livra à la pénitence, quoique le Seigneur lui eût fait la grace de conferver l'innocence de fon baptême. Il y eft mort dans la pratique la plus exacte de toutes les observances régulières, furtout de l'obéiffance. Vie édif. T. 4. p. 204, 205, 206.

à la charge , mais toujours inutilement : On répondit que c'étoit une chose inouïe que des personnes mises en prison pour une même affaire fussent ainsi réunies ensemble.

Enfin dans le tems qu'on désespéroit de cette réunion , les amis aiant même cessé de faire des poursuites pour l'obtenir , M. Barail Major de la Bastille , homme d'un vrai mérite , qui avoit conçu une grande estime de M. de Saci , & ne cherchoit qu'à l'obliger , remit l'affaire en mouvement ; & comme il savoit parfaitement bien conduire les affaires de la Cour , il donna de si bonnes instructions à un homme qu'il envoïa à Fontainebleau , qu'elles eurent l'effet qu'on desiroit. Ainsi M. Fontaine eut enfin la satisfaction qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Il avoit été saigné , & dînoit lorsqu'on vint lui apporter cette agréable nouvelle. Il en demeura comme pâmé , & un moment après , l'esprit & la parole lui étant revenus , il dit à celui qui la lui avoit annoncée , *Monsieur , aujourd'hui vous me rendez la vie.*

Il quitta en même-tems son dîner , & alla à la Chambre de M. de Saci , qui fut surpris agréablement , & courut à lui pour l'embrasser. L'Officier fut témoin de cette entrevue & de la joie reciproque des deux Prisonniers. On les pressa de diner , après quoi s'étant levés de table ils se jetterent par terre , & firent de longues prieres , pour témoigner à Dieu leur profonde reconnoissance. Ce jour heureux , qui étoit le 13 du mois d'août , & & l'heure à laquelle se fit cette union tant désirée (20) , furent toujours mémorables de

(20) M. Fontaine par- de cette réunion , s'ex-
lant de la joie qu'il eut prime ainsi : *Depuis que je*

M. Fontaine est réuni à M. de Saci par les bons offices de M. Barail Major de la Bastille, ou de Mademoiselle de Verrus, selon la premiere Rel. p. 214. & de M. le Teliier. *Ibid.* p. 220.

puis aux saints Prisonniers, qui chaque mois en renouvelloient la mémoire, en récitant quelques Pseaumes que M. de Saci avoit choisis, comme il avoit aussi fait pour le jour & l'heure qu'ils avoient été pris. Celui de la réunion fut célébré pendant huit jours, M. de Saci n'ayant voulu être occupé pendant tout ce tems, que de la grace que Dieu leur avoit faite, quoiqu'il eut de grands desseins dans l'esprit; mais il savoit qu'il devoit s'y disposer saintement, & que pour cela il ne falloit pas se presser mais offrir long-tems ses travaux à Dieu.

M. de Saci fait la traduction de la Bible pendant sa prison. Les grands desseins de M. de Saci, dont veut parler M. Fontaine, étoient sans doute la résolution où il étoit de travailler à la traduction de l'ancien Testament. C'est ici qu'on ne sauroit trop admirer les ressorts secrets de la Providence, pour exécuter ses desseins: celui qui permit que Joseph fût vendu & envoyé en Egypte, pour procurer le pain temporel à son pere & à ses freres, permet qu'un saint Prêtre soit enfermé dans une étroite prison, pour procurer le pain spirituel aux vrais enfans de l'Eglise. Lorsque M. de Saci fut arrêté le 13 de mai, il venoit de mettre la dernière main à la traduction du nouveau Testament qui parut l'année suivante à Mons, & il en avoit la Preface dans sa poche lorsqu'il fut pris. Il avoit dessein de

suis réuni avec mon cher pere elle (ma joie) est devenue telle que je ne la comprends pas moi-même. Je ne savois pas qu'on fût si heureux en prison. Que l'on est heureux d'être en prison avec un tel homme,

{ dit-il dans une autre lettre à M. Hamon. Vies édif. T. 4. p. 283.) & où ne seroit-on pas heureux d'être avec lui quand ce seroit dans le fond des Indes ?

traduire l'ancien Testament, & réunissoit en sa personne toutes les qualités nécessaires pour réussir dans une entreprise si louable, & qui devoit être très avantageuse à l'Eglise. Mais les grandes occupations ne lui en laissoient pas le loisir. Alors Dieu, qui fait se servir des méchans pour exécuter ses volontés, permet que ce saint Prêtre soit enfermé dans une prison, où il a non-seulement tout le loisir que demandoit un si grand travail, mais où il trouve encore tous les secours nécessaires. On lui fournit des livres, on lui donne même un Copiste dans la personne de M. Fontaine. Enfin, comme si l'Etre souverain eut voulu faire connoître d'une manière sensible, qu'en réglant lui-même tous ces événemens, il n'avoit permis que M. de Saci tombât entre les mains des méchans & qu'il fût enfermé dans une étroite prison, que pour y traduire les livres saints, il le délivra aussitôt que la traduction fut achevée. Dans le moment qu'il finissoit, il recevoit une Lettre de cachet qui lui permet de sortir de la Bastille, comme y ayant fait tout ce qu'il y devoit faire. Qui n'admira des traits si frapans de la Providence? Qui ne reconnoitra cet œil qui voit tout, & cette main puissante qui dirige toutes choses? Mais quelle estime de cette traduction des oracles du Saint Esprit ne doivent pas nous inspirer tant de circonstances, qui portent si visiblement la marque du doigt de Dieu & relevent le mérite de l'ouvrage? Les Saints Peres ont remarqué, que parmi les Epîtres de Saint Paul, celles qu'il a écrites dans les chaînes, ont je ne fais quoi de plus touchant que les autres. Peut-on douter, du moins n'y a-t-il pas lieu de croire, que Dieu

répand une bénédiction particulière sur cette traduction des Livres Saints en vue de la prison & des saintes dispositions de l'Auteur ? D'ailleurs quels soins n'a-t-il pas pris pour la rendre exacte ? Il y travailloit sans relâche ne perdant pas un seul moment, & n'interrompant son travail que par de fréquentes prières, pour attirer les lumières de l'Esprit Saint, dont il traduisoit les oracles. A-peine prenoit-il un moment de délassément dans la journée. S'il profitoit de la liberté qui lui fut accordée d'aller prendre l'air sur la terrasse après son diné, il s'enfermoit presque aussitôt dans un cabinet qui étoit au haut, pour s'y appliquer plus librement à Dieu pendant le tems que les autres emploioient à la promenade.

Dureté du
Gouverneur :
visite qu'il
rend à M. de
Saci, discours
qu'il lui tient.

Nous ne rapporterons pas ici tous les mauvais traitemens que M. de Saci essuia dans la prison de la part du Gouverneur, dont nous avons déjà parlé, ni des pièges qu'il lui tendit (21), en envoyant des Emissaires qui tenoient en sa présence des discours défavantageux sur le Roi, pour le faire tomber dans le filet ; mais M. de Saci étoit trop sage, & avoit trop de respect pour son Souverain, pour jamais s'en écarter. Ce Gouverneur rendoit quelquefois visite au saint Prisonnier, & lui tenoit des discours si désagréables, que c'étoit pour lui une pénitence d'être obligé de les entendre. Un jour M. de Saci, après avoir essuié une conversation de cet homme, qui lui avoit dit, qu'il *empoisonneroit son pere, si le Roi le lui commandoit* (22), tint ce discours à Monsieur Fontaine, qui en avoit été témoin : » eh bien,

(21) Seconde Relat. p. 341.

(22) Ib. p. 345.

» Monsieur , en quelles mains sommes-
 » nous ici ? je vois bien qu'il faut tou-
 » jours se tenir prêt à tout. Tout cela n'est
 » rien. Prison , mort , emprisonnement , ar-
 » rive tout ce qui pourra. Il faut servir Dieu
 » aux dépens de sa vie , comme j'ai tâché de
 » le faire un peu aux dépens de ma liberté.
 » On est heureux , quand on est dans l'enga-
 » gement de faire ce qu'on recommande aux
 » Chrétiens , c'est-à-dire , d'avoir toujours
 » la mort devant les yeux. On doit benir
 » Dieu , lorsqu'il nous met dans un état de
 » souffrance le long du jour & de la nuit. Ces
 » discours & ces entretiens , qui ne sont pas
 » fort agréables , doivent entrer dans notre
 » pénitence. Car c'en est une , & je crois
 » que Dieu me l'impose , pour me purifier
 » dans l'ame , qui est tout ce que je lui ai
 » demandé dans le commencement de ma
 » prison. Il faut s'humilier , souffrir & dé-
 » pendre de Dieu. Voilà les trois regles en ce
 » lieu qu'il faut tâcher de garder avec joie
 » & tranquillité au fonds de l'ame... J'ai de
 » la joie d'être quelquefois revêillé par de
 » semblables entretiens , & par les fraieurs
 » qui m'arrivent de tems en tems. Notre reli-
 » gion est une religion de pratique & d'exer-
 » cice de vertu , & non d'une contemplation
 » oisive des vérités divines qu'elle contient :
 » *veritatem facientes* , dit Saint Paul. L'in-
 » firmité que nous portons , & le péché dont
 » nous sommes environnés ont besoin de
 » ces leçons.

Le tems de la prison de M. de Saci se pas-
 soit dans un saint travail & la priere , dans
 une grande uniformité de vie & une paix ,
 qui lui faisoient dire souvent que c'étoient
 les plus douces années de sa vie. Mais les

M. de Pont-
 château écrit
 une lettre ad-
 mirable à M.
 de Paris sur
 la prison de
 M. de Saci.

amis de ce respectable Prisonnier ne passoient pas si tranquillement le tems où ils étoient privés du bonheur de le voir & de profiter de ses instructions. Ils le regardoient comme leur pere, & ne pouvoient s'accoutumer à ne plus voir celui qui étoit leur consolation. Tous les Messieurs de Port-Roïal des Champs s'offroient à Dieu pour leur cher Pasteur, & ils eussent de bon cœur donné leur vie pour abréger sa captivité.

Les religieuses de P. R. imitant l'exemple des Fideles de l'Eglise naissante, qui pendant que Saint Pierre étoit en prison, faisoient des prieres continuelles, ne cessoient de prier pour lui : *nous perséverons dans des prieres continuelles*, lui marquoit la mere Angelique de Saint Jean, & l'on recite alternativement le *Pseautier*, depuis que nous en avons eu la premiere nouvelle.

M. de Pontchâteau, non content de prier & de gémir, eut le courage d'écrire une longue & excellente lettre à M. l'Archevêque de Paris, pour lui demander la liberté de M. de Saci dont il fait un bel éloge. » Permettez-
 » moi, Monseigneur, dit-il, de commencer ce
 » discours, en vous représentant l'extrême
 » tort que vous vous faites à vous-même,
 » en tenant dans la Bastille un Ecclesiastique
 » aussi considérable que M. le Maître. Il
 » a cela de singulier, qu'il n'y a peut-être
 » personne en ce tems qui ait fait paroître
 » dans ses Livres une science plus remplie
 » de piété, ni une piété plus éclairée que
 » la sienne. Il n'a jamais travaillé qu'à des
 » ouvrages, qui étant éloignés de toute
 » contestation ont édifié toute l'Eglise... Je
 » m'étois toujours persuadé que l'innocence
 » de ses mœurs & celle qui paroît dans tous

» ses écrits, le mettroient à couvert de la
» haine du monde, & qu'on ne voudroit
» pas persécuter une personne qui n'a ja-
» mais donné le moindre prétexte de se
» plaindre de lui. Et en effet je crois faci-
» lement ce que l'on dit, qu'on ne l'auroit
» jamais arrêté si on l'avoit connu. Dans
» un autre tems, une personne de sa capa-
» cité & de sa piété n'auroit pû être con-
» nue sans être forcée de sortir de sa solitude.
» On auroit fait violence à sa modestie,
» & on lui auroit donné un rang dans l'E-
» glise, qu'il mérite d'autant plus qu'il a
» toujours été très éloigné de le desirer. Mais
» Dieu a d'autres récompenses à donner à
» ses serviteurs. Il les met à l'épreuve, per-
» fectionne la charité par la patience, &
» les maux qu'il leur envoie deviennent pour
» eux de grands biens. C'est une grace sin-
» gulière à un homme de bien de souffrir;
» mais c'est une grande marque de la colere
» de Dieu, que l'Eglise soit profanée par
» les déreglemens, par l'ambition, par
» l'avarice d'une infinité d'Ecclésiastiques,
» en même-tems que les prisons, qui n'ont
» été faites que pour les criminels, sont
» sanctifiées par la présence des serviteurs
» de Dieu, & servent à les sanctifier eux-mê-
» mes. Je vous avoue, Monseigneur, continue
» M. de Pontchâteau en donnant une bon-
» ne leçon à Monseigneur, que je ne puis
» penser à M. le Maître sans vous demander
» en même-tems dans mon esprit raison de
» votre conduite. Par quel principe de Théo-
» logie, par quelle regle du monde, par
» quelles nouvelles lumieres tenez-vous dé-
» puis si long-tems en prison cet Ecclésiast-
» tique, dont l'innocence est si connue ;

» sans même lui permettre de dire la Messe,
 » ni de communier ? Comment osez-vous
 » exercer une telle rigueur contre lui , sans
 » aucun jugement précédent ? Et qu'est-ce que
 » faire une injustice , si-non de faire souffrir
 » ceux que nous haïssons par voie de fait ,
 » sans avoir aucun soin ni de la justice de
 » leur cause , ni de notre réputation ni de
 » notre conscience ? Une affaire de cette
 » importance se peut-elle passer dans Paris ,
 » sans que vous y preniez garde ? Et pou-
 » vez-vous ne point faire attention sur un
 » excès qui paroît si étrange ? L'on ne de-
 » sire point que vous fassiez de faveur à M.
 » le Maître.... mais on désireroit seulement
 » de vous , que vous eussiez autant de bonté
 » & de douceur pour lui , que vous en avez
 » pour les plus grands criminels. Il n'y a
 » point de si misérable Prêtre , que vous ne
 » renvoïez à son bénéfice après trois mois
 » d'une retraite beaucoup moins dure que
 » n'est celle de la Bastille. Je le dis avec con-
 » fusion , traitez un des plus saints Prêtres
 » de votre Diocèse comme vous traitez les
 » plus déréglés , & on vous aura obligation.
 Quelques amis aiant demandé à ce saint
 Prisonnier , s'il ne voudroit pas bien , pour
 sortir de la Bastille , promettre qu'il n'écri-
 roit jamais aux religieuses de P. R. , il eut
 horreur de cette proposition , & dit qu'il ne
 pourroit faire cette promesse sans être impie
 & sans s'accuser d'avoir mal fait en le fai-
 sant auparavant , & qu'il croiroit faire un
 crime de ne pas répondre aux lettres qu'il
 recevrait d'elles. Il écrivit sur ce sujet une
 belle lettre à M. d'Alet (23) , & en reçut

Condition
 proposée à
 M. de Saci ,
 pour obtenir
 sa liberté.

(13) Voyez cette lettre , T. 4. des vies édif. p. 239.

une de ce saint Prélat (24), par laquelle il approuvoit les dispositions & les raisons du Prisonnier de Jesus-Christ. *Je suis tout-à-fait entré dans votre sentiment*, dit-il, *touchant la proposition qu'on vous a faite. Je trouve très solides les raisons qui vous ont porté à la rejeter... L'on peut faire des avances pour se tirer de l'oppression, de même qu'il est permis, selon l'Évangile de fuir pour éviter la persécution : mais il faut bien prendre garde dans ces occasions de ne rien faire qui blesse la fidélité que nous devons à Dieu, & qui nous fasse perdre le mérite qu'il y a de souffrir pour la justice.* La lettre du saint Evêque est datée du premier février 1667.

Malgré tous les soins que prenoit le Gouverneur pour empêcher les communications, les Prisonniers trouvoient moyen d'écrire & de recevoir des lettres. Lorsqu'on lui demandoit (à ce Gouverneur) dit Monsieur Fontaine (25), si nous n'avions point de nouvelles, il disoit qu'il *faisoit le diable pour empêcher que nous n'en eussions & pour nous couper toutes les voies, mais qu'avec tout cela il ne pouvoit tout-à-fait les empêcher, & que lorsque nous étions sur les terrasses, il venoit toujours quelque pigeon qui nous en apportoit.* C'étoit à M. de Paris lui-même que le Gouverneur parloit de la sorte. » Ces » pauvres gens me font pitié, dit encore » M. Fontaine dans une autre lettre de la » Bastille (26); & bien loin de leur insulter » sur les voies que Dieu nous ouvre d'é luder » leurs mauvais desirs, j'admire la bonté de » Dieu sur nous qui fait comme des mira-

Lettre de
M. Fontaine
à M. HAMON.

(24) Ib. p. 248.

(25) Ib. p. 294.

(26) Ib. p. 304.

» des par la liberté de la communication ;
 » lorsque les esprits des puissans paroissent
 » si animés pour l'empêcher. Il faut bien
 » qu'il voie qu'elle m'est nécessaire , car
 » Dieu ne fait rien inutilement. Ainsi tandis
 que le Gouverneur faisoit *le diable pour
 couper les voies* , Dieu faisoit comme des
 miracles pour entretenir la communica-
 tion des Prisonniers avec leurs amis.

Consolation
de M. de Sa-
ci en recevant
des lettres de
M. Hamon.

C'étoit pour M. de Saci une grande con-
 solation de recevoir de tems en tems des
 nouvelles des amis & des lettres sur-tout de
 M. Hamon : *je voudrois*, dit M. Fontaine
 écrivant à M. Hamon, *que vous fussiez té-
 moin de la consolation que reçoit M. l'Abbé
 lorsqu'il vient quelqu'une de vos lettres. Il
 fait un, ah ! bon , avec une exclamation si
 forte que je cours aussitôt à lui pour savoir
 ce que ce peut être.*

Sentiment
de M. de Sa-
ci sur M. Ha-
mon.

Les lettres de M. Hamon à M. Desloges
 donnoient souvent occasion à celui-ci & à
 M. de Saci de s'entretenir de cet homme
 admirable, qui avoit encore plus de soin
 des ames que du corps, & d'admirer ensem-
 ble la providence de Dieu dans la conduite
 qu'il tenoit à l'égard des religieuses de P. R.
 en leur procurant un Médecin qui les forti-
 fioit par ses instructions & par les excellens
 ouvrages qu'il composoit pour les soutenir.
 L'humilité de Monsieur de Saci lui faisoit
 même croire que M. Hamon ne faisoit pas
 moins de bien à ces saintes filles, qu'il leur
 en faisoit autrefois lui-même lorsqu'il étoit
 leur Pasteur.

Vie de M.
de Saci à la
Bastille.

Nous voions par plusieurs lettres de M.
 Fontaine à M. Hamon, écrites de la Bastille
 même, le genre de vie que menoit M. de Saci
 avec les compagnons de ses liens Messieurs

Desloges & Hérissant : » il n'y a rien de nou-
 » veau , dit-il (27), dans notre petit Trium-
 » virat. La vie de la Bastille est la vie du
 » monde la plus uniforme. Qui en voit un
 » jour voit toute l'année. Nous y jouissons
 » d'une paix profonde , que nous compre-
 » nons de plus en plus être le souverain bien
 » de la vie. Nous avons le bonheur de trou-
 » ver aux portes de Paris , la tranquillité
 » d'un profond désert.... On vient à des heu-
 » res assez réglées nous apporter à manger
 » à midi & au soir ; & après qu'on nous a
 » promenés sur un bout de terrasse , on
 » vient refermer les portes & nous rendre
 » à notre chere solitude. Je l'appelle *chere*
 » *solitude*, parceque nous la benissons de jour
 » en jour, ou plutôt parceque nous y benissons
 » Dieu, qui nous y fait sentir ses graces & gou-
 » ter combien sa miséricorde est douce. Il té-
 » moigne si visiblement nous y prendre en sa
 » protection , & nous y couvrir de ses ailes
 » saintes , qu'il me semble qu'après ces preu-
 » ves si sensibles de sa bonté , on n'attend
 » plus rien que la mort , & qu'on ne veut
 » plus vivre que pour lui offrir de continuel-
 » les actions de graces. Je voudrois que
 » vous fussiez présent quelquefois à l'inno-
 » cence de nos petits concerts. Il ne se passe
 » gueres de jours , que nous ne chantions
 » quelque Pseaume ou quelque Cantique ,
 » & nous nous exhortons continuellement
 » l'un l'autre à nous réjouir en Dieu.

» C'est une chose admirable que de voir
 » la vie de M. l'Abbé. C'est une priere con-
 » tinuelle , qui n'a rien de sec , & qui fait
 » sortir autant de larmes de ses yeux , qu'elle
 » pousse de soupirs de son cœur. Nous pas-
 » sons le reins de nos entretiens à faire de

» petites commémorations de nos amis.
 » Chacun vient à son tour sur le tapis ; &
 » étant obligés par notre état de mourir aux
 » choses présentes, nous faisons ainsi revivre les tems passés, &c.

» Je n'avois garde (dit encore M. Fontaine dans une autre lettre sans date & sans adresse, dont on ne nous a donné qu'un fragment (28) de m'aviser de vous parler de M. l'Abbé, car il n'y a rien de plus uniforme que son état ; & si vous avez jamais su comment il passoit une journée, vous savez comment il passe toute sa vie. Elle est toute dans la priere & la lecture, il passe de l'une à l'autre depuis le commencement du jour jusqu'à la fin, sans que dans cet exercice tout intérieur, il y ait rien de mort & de languissant. Ses yeux sont devenus, depuis qu'il est ici, deux sources d'eaux qui ne tarissent point. Il accompagne cela de la solitude que vous pouvez vous imaginer, & cette solitude d'un profond silence, qui fait que, quoique nous soions tout le jour ensemble, nous nous parlons néanmoins très peu ; non par un autre esprit que par un amour du silence que nous éprouvons être extrêmement nécessaire dans la solitude, pour en bien goûter la paix & n'en pas perdre le fruit. Toute la matinée depuis quatre ou cinq heures jusqu'à midi, nous ne disons pas trois mots : après midi nous nous entretenons avec joie & plaisir de tous nos amis. Nous finissons notre petite conférence par quelqu'endroit de l'Écriture qui nous occupe une demie heure, & ensuite nous rentrons dans notre pro-

» fond silence jusqu'au soir, qu'en sortant
 » de table nous disons encore quelque cho-
 » se jusqu'à Complies. Hérissant est dans
 » l'antichambre dans un aussi profond silen-
 » ce que nous, & s'occupe avec plaisir à sa
 » signature, & ainsi nous passons les jours
 » tous trois sans chagrin, sans ennui, sans
 » mauvaise humeur, dans une union par-
 » faite, en bénissant Dieu tous les jours....
 » Quand je vous parlerois jusqu'au jour du
 » jugement je ne pourrois vous faire mieux
 » connoître notre état & notre maniere de
 » vivre, où, s'il plaît à Dieu, vous allez bien-
 » tôt entrer, & où vous trouverez que Dieu
 » cache de grands trésors pour ceux qui veu-
 » lent être bons chrétiens, &c.

Le Gouverneur de la Bastille étant venu On refuse
 voir M. de Saci le jour de Pâque de l'an la commu-
 1667, le Prisonnier lui demanda si la défen- nion à pâ-
 se qu'il avoit de le laisser communier ex- que à M. de
 cluoit aussi la fête de Pâque qui est d'obli- Saci & à M.
 gation; & si cela comprenoit aussi M. Des- Desloges.
 loges qui n'étoit que Laïc. Le Gouverneur
 répondit qu'il avoit une défense verbale &
 par écrit en général, il ajouta qu'il iroit
 voir M. le Tellier, lequel le renvoia à M.
 de Paris. On ignore qu'elle fut la répon-
 se du Prélat; mais ni M. de Saci, ni M. Des-
 loges ne communierent. M. Desloges en eut
 de la peine & la témoigna à M. Hamon,
 qui lui écrivit une lettre des plus édifian-
 tes (29). Quelque tems après, M. Desloges
 répondant à Monsieur Hamon, lui témoigna
 l'effet que sa lettre avoit produit en lui: *la*
méditation de ce que vous me dites, ce sont
ses paroles, a été ma plus grande consola-

(29) Voyez cette lettre, T. 4. des vies édif. p. 266.

tion dans ces saintes fêtes de Pâque (30). On voit par cette lettre que les Prisonniers ne s'ennuioient point dans leur captivité : nous pensons si peu à nous ennuyer, dit M. Desloges, que notre tems se passe ici avec la même rapidité qu'il nous paroïssoit lorsque nous étions libres. Voilà bientôt l'année finie, & ce tems nous paroît si court, que nous croions n'avoir encore été qu'une heure à la Bastille, & que nous sommes résolus de ne compter à l'avenir nos années que comme des heures. Ainsi au bout de dix ans croiant n'y avoir été que dix heures, ce n'est pas un fort grand mal que d'être dix heures en prison. Il n'est pas ordinaire d'entendre un Prisonnier parler de la sorte.

Belle réponse de M. de Saci à une demande faite par M. Desloges. M. Desloges aiant un jour demandé à M. de Saci, si, se trouvant par hazard dans la prison toutes les commodités pour dire la Messe, il ne profiteroit pas de l'occasion pour le faire, n'y aiant aucune loi qui l'en empêchât, l'Archevêque même ne l'aïant point interdit; le saint Prisonnier lui répondit, » qu'il étoit vrai qu'il ne voïoit aucune re- » gle qui pût empêcher cela (31), & qu'il » n'auroit garde de condamner une personne » qui en useroit de la sorte; mais que pour » lui il ne voudroit pas le faire; qu'il faut » respecter la puissance de Dieu dans les or- » dres même injustes des Supérieurs, & que » c'étoit le suivre de demeurer dans cet état » humble; qu'il falloit bien prendre garde de » ne pas sortir, de soi-même, de l'état où Dieu » nous met, & que si des hommes mettent » d'autres hommes en pénitence, Dieu pou-

(30) Ib. p. 268.

(31) Ib. p. 272.

» voit bien aussi les y mettre ; qu'il étoit
 » bon que les foibles vissent qu'on peut se
 » passer de la communion quand Dieu y en-
 » gage si visiblement , & qu'ils ne crussent
 » pas que tout seroit perdu lorsque la vio-
 » lence des hommes les condamneroit à ce
 » mal , en voiant qu'il seroit tel que les plus
 » forts mêmes ne pourroient l'endurer &
 » chercheroient des artifices pour s'y main-
 » tenir ; que c'étoit trop donner aux hom-
 » mes que de croire que leurs loix injustes
 » puissent nous ravir notre joie & notre
 » paix , & qu'il ne doutoit pas qu'en de-
 » meurant humblement dans cet ordre ,
 » Dieu ne suppléât par lui-même à ce qui
 » manquoit de la participation extérieure
 » de l'Aurel.

Le jour de la Pentecote de l'année 1667 (32), le Gouverneur de la Bastille s'étant avisé de demander de son chef à M. de Paris la communion pour M. de Saci , le Prélat lui dit qu'il le vouloit voir. Le Gouverneur en informa le Prisonnier , qui eût quelque inquiétude au sujet de cette visite ; car cette peine se réduisoit à ceci : *si je parle doucement comme je m'y sens porté, disoit-il, on fera courir le bruit que je vais signer dans trois jours : si je parle fortement, on dira que je suis opiniâtre & un rebelle, & que tous les Jansenistes se ressemblent. Un pauvre Prisonnier ne se peut justifier. On a vû cela dans la mere Agnès, qui aiant parlé avec sa douceur ordinaire, donna lieu à cette fraïeur, qui tint si long-tems le monde en suspens, qu'elle avoit signé.* M. de Saci se prépara par la priere à cette visite qu'il redoutoit fort & qu'il desiroit ardemment que Dieu détournât. Ses vœux fu-

M. de Saci
 est menacé
 d'une visite
 de M. de
 Paris.

rent exaucés, la visite n'eut pas lieu.

Il reçoit la
visite de M.
de Pompon-
ne.

M. de Saci en eut une autre qui lui fut plus agréable. Ce fut celle de M. de Pomponne, qui avoit été sollicitée (33) par M. Lavocat, Maître des Requêtes frere de cette Dame, & obtenue, mais avec des conditions très dures. M. de Pomponne subit les conditions par le conseil de ses amis, & vint voir M. de Saci le jour de l'anniversaire de la réunion de Monsieur Fontaine avec ce saint Prisonnier (34), à laquelle elle avoit eu beaucoup de part. » Cette » visite si long-tems attendue, si long-tems » briguée, se termina en fort peu de tems » & se réduisit presque à rien, laissant plus » de douleur de toutes les circonstances qui » l'accompagnoient, que de consolation de » voir des personnes si intimes & à qui l'on » a tant d'obligation «. M. de Bezemaux, (c'est le nom du Gouverneur de la Bastille) n'ayant pas été présent à cette visite, se fit informer exactement de tout par l'Officier qui lui en dressa un mémoire par écrit, & lui dit que l'Archevêque *enrageoit de cette visite*. Le Mémoire fut envoyé en Cour.

Dans le recueil de lettres de M. Fontaine qui sont à la suite de sa premiere Relation de la prison de M. de Saci, on trouve plusieurs choses concernant ce saint Prêtre; on y voit les bons offices qu'il rendoit, & les aumônes qu'il faisoit à plusieurs malheureux qui étoient entierement abandonnés dans cette triste demeure. Ce qui fait dire à M. Fontaine, qu'il faut que les hommes n'aient plus le cœur d'hommes, pour traiter d'autres hom-

(33) Ib. p. 287.

(34) Ib. p. 298, &c.

mes avec une telle rigueur (35). Ces pauvres gens étoient dans le dernier abandonnement, passoient tout l'hyver dans une chambre seuls, sans habits, sans feu.

A l'entrée de l'hyver, M. de Saci avoit un soin prodigieux de faire acheter du linge & des habits, & de leur faire distribuer quelques voies de bois. » Je vous assure, dit M. Fontaine parlant à M. Hamon, qu'il n'y a point de charité plus nécessaire, parceque les autres prisons sont visitées de bien du monde, il n'y a que la Bastille où les pauvres misérables gémissent sans espérance de la moindre consolation.

Telle est la vie que mena M. de Saci pendant près de deux ans & demi de prison, tout occupé de la priere, de la lecture, d'un saint travail, & des œuvres de charité. » Il étoit édifié tous les Prisonniers & les Officiers par l'exemple de sa rare piété, & par une égalité d'esprit & de vie, que l'on admiroit plutôt qu'on ne pouvoit la comprendre (36) : il y vivoit dans la vue continuelle de la miséricorde que Dieu répandoit sur lui, en purifiant par cette longue prison les taches dont les plus justes se reconnoissent coupables en sa présence. Il y vivoit sans inquiétude, étant assuré plus que jamais qu'il étoit alors dans l'ordre de Dieu. Enfin toute la Bastille étoit embaumée de l'odeur de sa piété. Il ne songeoit lui-même qu'à faire un très saint usage de sa prison, tant pour soi que pour l'Eglise, au service de laquelle il travailloit, en traduisant actuellement (37) l'écriture-

(35) Ib. p. 312.

(36) Fos. Mém. p. 316, 317.

(37) Il finissoit la version de l'ancien Testament.

» sainte, lorsqu'on lui vint apporter l'or-
 » dre de son élargissement. Ce furent Mes-
 » sieurs de Pomponne & l'Abbé Arnauld ses
 » cousins germains, qui se chargerent de lui
 » annoncer cette nouvelle. Mais ils ne vou-
 » lurent pas la lui annoncer tout d'un coup,
 » étant bien aises de se donner le plaisir de
 » voir de nouveau le calme dont il jouissoit
 » au milieu de ses liens. Ils ne lui firent
 » donc rien paroître de la joie qu'ils ressen-
 » toient d'être assurés de sa liberté; & lui
 » de son côté ne leur témoignant non plus
 » aucun empressement pour apprendre d'eux
 » l'état des affaires, il se mit à leur parler
 » de toute autre chose, de même que s'il
 » eut reçu dans sa maison une visite ordi-
 » naire de quelqu'un de ses amis. Quoique
 » ce qu'il leur disoit leur parut très édifiant,
 » ils se laisserent néanmoins bientôt d'un si
 » grand calme; & ne pouvant retenir leur
 » joie plus long-tems, ils s'en ouvrirent à
 » lui tout d'un coup, en lui disant qu'ils
 » étoient venus cette fois, non pour l'en-
 » tendre parler des choses de Dieu, mais
 » pour lui annoncer de la part du Roi
 » sa liberté. La maniere dont il reçut
 » cette nouvelle, toujours égal à lui-mê-
 » me, & toujours également attentif à ce-
 » lui qu'il envisageoit principalement dans
 » tous les ordres des hommes, les charma
 » & les étonna en même-tems. Ce fut ainsi
 » que M. de Sici sortit de la Bastille,
*non comme un criminel à qui le Prince fait
 grace, mais comme un juste, dont Dieu
 prend plaisir à faire éclater l'innocence aux
 yeux de ses enfans.*

E L O G E

DE LA MERE ANGELIQUE

DE S. JEAN ARNAULD.

Par M. l'Abbé Duguet ; sur les Mémoires de M. Arnauld le Docteur, qui le pria de dresser cet Eloge (1).

LA révérende mere Angelique de Saint Jean Arnauld, seconde fille de M. Arnauld d'Andilly, eut le bonheur d'entrer à P. R. dès l'âge de six ans; elle y fut formée à la piété par les soins de la mere Marie-Angelique & de la mere Agnès ses illustres Tantes. Comme elle réunissoit en sa personne leurs qualités naturelles, elle réunissoit aussi leurs vertus; & ces deux ames si éclairées voioient en elle de si grands talens & une grace si éminente, que dès les premières années de sa profession elles la jugeoient digne de remplir leur place, & s'estimoient heureuses de ce que le bien qu'elles avoient tâché d'établir seroit un jour dignement maintenu par son zele & par son exemple.

Quoiqu'elle eut quitté le monde avant que de le connoître, elle comprit néanmoins parfaitement, par la lumiere que Dieu lui donna & par la triste expérience des autres, de quels périls elle avoit été préservée; & la reconnoissance qu'elle en eut, augmenta jusqu'à sa mort. Elle crut que Dieu lui avoit pardonné toutes les fautes qu'il l'avoit em-

(1) Mem. ou Relat. T. 3. P. 574.

pêchée de commettre , & elle fut aussi humble que si elle les avoit commises en effet.

Elle estima infiniment le bonheur de pouvoir être toute à Dieu & de n'avoir point le cœur partagé. Cette parole que Saint Augustin dit aux vierges, qu'il ne leur est pas permis d'aimer Jesus-Christ avec mesure, puisque leur esprit est libre de tout autre soin, & que leur cœur est délivré de la dure nécessité d'aimer autre chose que lui, la transportoit d'une sainte joie. Mais cette joie étoit mêlée d'une vive crainte de ne pas remplir tous les devoirs d'un état si élevé; & dans les instructions qu'elle donnoit aux Novices, dont elle a eu la conduite pendant vingt années, elle leur représentoit souvent que tout doit être digne de Dieu dans une Vierge qui lui est consacrée; qu'il arrive quelquefois qu'après avoir renoncé à des attachemens légitimes, on en substitue d'inutiles & de dangereux; qu'on s'aime avec autant de péril qu'il y en auroit à aimer le monde: qu'il faut éteindre toutes les passions, de peur qu'elles ne revivent toutes; que les distractions des autres sont des infidélités dans une vierge: que c'est inutilement qu'on se détache de bien des choses, si l'on ne met Jesus-Christ à leur place; & qu'en un mot, il n'y a que la charité qui soit la virginité du cœur, selon Saint Augustin, & que le trône de la charité doit être l'humilité.

Elle ne mettoit point de bornes à ses obligations, parcequ'elle n'en mettoit point à la miséricorde de Dieu. Comme elle étoit persuadée que le moindre bien lui étoit impossible sans sa grace, elle croïoit au contraire que tout lui seroit facile avec son secours

Elle trouvoit un vrai orgueil à se croire capable de peu, parceque cette confiance est humaine; & une fausse humilité à se croire incapable d'une plus grande perfection, parceque cette défiance est injurieuse à Jesus-Christ. Elle étoit convaincue que c'étoit la timidité & le manque de foi qui limitoient les graces en resserrant trop le cœur, & qu'au lieu d'une vie languissante & foible, on feroit des prodiges, si l'on osoit tout espérer d'un Dieu qui fait tout avec une égale facilité. Enfin elle avoit pour maxime que les devoirs extérieurs ont des bornes, mais que les vertus intérieures n'en ont point, & que notre justice consiste à soupirer de ce qu'elle est ici toujours imparfaite.

On auroit dit néanmoins qu'elle eut porté le même jugement des exercices de la pénitence, tant ses austerités étoient grandes, malgré la foiblesse de son corps & malgré son innocence. Mais elle vouloit se rendre tout-à-fait indépendante des sens, en les accoutumant à se priver de tout. Elle disoit que les Saints faisoient peu d'état de la virginité, si elle n'étoit accompagnée de la mortification & des larmes: que le sacrifice est imparfait, si la pénitence n'immole le corps en même-tems que la charité doit sacrifier le cœur; & que le moindre plaisir qui n'est pas nécessaire, peut ternir l'éclat de la pureté. Mais elle estimoit peu une mortification extérieure qui laisse l'ame impunie, & qui venge sur le corps qui est moins coupable, des fautes qu'on aime encore & qu'on entretient.

Elle n'étoit ni occupée, ni remplie de ses pénitences. Ses austerités suivoient comme naturellement l'inclination qu'elle avoit à

souffrir, sans l'amuser & sans la distraire; & elle eut cru retomber dans ce qu'elle vouloit éviter, si pour réduire son corps en servitude, elle eut perdu la liberté de l'esprit. Son courage étoit toujours au-dessus de ce qu'elle faisoit. Ainsi elle étoit toujours servante & toujours humble parcequ'elle se croioit toujours au-dessus de son devoir.

Mais son amour pour la vérité étoit sa grande vertu. Elle la regardoit comme le précieux dépôt de l'Eglise, & comme le trésor particulier de chaque fidele. Elle avoit un profond respect pour toutes les personnes qui étoient assez heureuses pour la défendre. Elle eut voulu leur en témoigner sa reconnaissance par toutes sortes de voies; & sa plus sensible consolation étoit de leur en pouvoir donner par ses lettres ou par d'autres secours.

Elle aimoit sa famille, & elle honoroit P. R. principalement à cause que la vérité y étoit connue, & qu'on y avoit eu le bonheur de souffrir quelque chose pour ses intérêts. Le tems de son exil & de sa dure captivité lui parut toujours le plus précieux de sa vie, & elle gémissoit quand l'impatience & les plaintes des personnes attachées à la vérité déshonoroient leurs souffrances. Elle vouloit au moins qu'on les endurât dans l'humilité & le silence, si on n'avoit pas assez d'amour pour en rendre grâces: qu'on ne prévînt point la justice de Dieu en se hâtant de se la faire à soi-même; & qu'on prît garde à ne pas devenir plus coupable par l'orgueil & le mépris de ceux qui n'aimoient pas la vérité, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes par leur aveuglement ou leur injustice.

Sa tranquillité au milieu des passions injustes des hommes, venoit de sa lumiere qui lui decouvroit que Dieu préside à tout, & qu'il accomplit ses desseins par les volontés même de ceux qui osent les combattre.

» Il y a un ordre admirable, disoit-elle,
» dans ce qui ne nous paroît qu'une confusion & qu'un désordre; & il faut attendre
» que tout l'ouvrage soit fini, pour en voir
» les proportions & les beautés. Il est aisé
» de remarquer la main de Dieu dans ce que
» les hommes font de bien, mais la foi consiste à adorer sa sagesse & sa bonté dans
» la permission qu'il donne aux injustes de
» faire le mal; & c'est même, continuoit-elle, un effet de sa miséricorde sur nous,
» de nous avoir appris par nos afflictions
» à devenir sensibles aux afflictions de l'Eglise.

Elle l'aimoit d'une maniere si forte & si tendre, que tout ce qu'on peut avoir d'attachement pour une mere n'étoit qu'une foible image de son amour pour l'Eglise. Elle étoit pénétrée de ses maux, & ne pouvoit être consolée que par ses succès. Elle craignoit pour tous ses périls, elle prioit pour tous ses besoins, & elle demandoit souvent à sa communauté qu'elle unît ses gémissemens aux siens. Son extrême sensibilité en ce point répondoit à son indifférence pour tout le reste; & elle regardoit le peu de sentiment qu'on a des maux de l'Eglise, quand on les connoît, comme une marque qu'on n'aime pas assez Jesus-Christ dont elle est le corps.

Le respect qu'elle avoit pour elle, lui en inspiroit pour tous les usages anciens & pour cette pure & sainte discipline dont ses enfans

ne sont plus gueres capables. Elle tâchoit d'en rétablir tout ce qui étoit en son pouvoir ; & ce fut-elle qui commença à porter le grand jeûne du carême, après en avoir obtenu la permission de la mere Agnès, & qui servit d'exemple à ses autres sœurs. C'est à elle aussi qu'elles doivent la liberté qu'on leur a laissée, de réciter tout le Pseauteur chaque semaine, quoiqu'elles suivissent dans le reste de l'office les cérémonies de l'Eglise de Paris. Elle ne put dissimuler sa joie, d'avoir rétabli cette ancienne observance de sa regle : mais cette joie venoit aussi d'une autre source.

Car elle avoit un amour tout particulier pour les Pseaumes, & Dieu lui en avoit donné une intelligence accompagnée d'un sentiment de piété si vif & si tendre, qu'elle admiroit qu'on pût être sans ardeur en les prononçant. Elle y avoit appris quel étoit le fond de sa misere, combien ses besoins étoient pressans, combien tous les appuis humains sont inutiles, & combien la miséricorde de Dieu est grande sur les humbles & sur les pauvres. Elle gémissoit avec le Prophète, elle louoit le Seigneur avec lui, & elle se trouvoit heureuse de pouvoir offrir à Dieu des prieres dont il étoit lui-même l'auteur.

La lumiere qu'il lui avoit donnée pour entendre les autres Livres de l'Ecriture étoit extraordinaire ; & c'étoit une récompense de son amour & de son humilité. Car elle étoit entrée dans la vérité par la charité, & elle étoit du nombre de ces petits à qui tous les mysteres sont ouverts. C'étoit aussi un effet de sa méditation continuelle sur la loi de Dieu, dont elle faisoit ses chastes délices. Car elle se nourrissoit avec avidité de ses pa-

roles , qui nourrissent la foi & l'espérance d'une ame fidele. Elle y cherchoit sa consolation dans toutes ses peines , & elle y trouvoit toujours de quoi affermir sa patience , & de quoi faire croître son amour. Elle s'étoit rendue comme propres & naturelles les expressions de l'Ecriture , & ses discours avoient quelque chose de sa force & de son onction divine.

Elle parloit ordinairement sans avoir eu le loisir de s'y préparer , mais c'étoit toujours d'une maniere qui enlevoit & attendrissoit tout le monde. La grandeur des choses qu'elle disoit , étoit soutenue par une éloquence majestueuse , mais naturelle ; & dont tous les mouvemens étoient touchans , parcequ'ils étoient sinceres. Elle expliquoit les plus sublimes vérités avec une facilité qui leur conservoit toute leur dignité , en les abbaissant jusqu'aux plus foibles & aux plus simples ; & comme tout ce qu'elle disoit étoit grand & solide , plus elle se rendoit intelligible , & plus elle étoit admirée.

Mais c'étoit-là ce qui faisoit sa douleur. Car elle eut voulu disparoître aux yeux , & s'effacer dans l'esprit de tout le monde , afin que Dieu seul fût respecté dans ce qu'elle disoit de sa part & non pas elle , & que toute l'attention de ses filles se portant aux vérités , elles négligeassent le canal par lequel elles se répandoient. La grace que Dieu avoit attachée à ses discours , se faisoit encore plus sentir dans ses entretiens particuliers avec des personnes dont elle connoissoit la piété , mais qui avoient besoin d'être soutenues. Car après l'avoir entendue , on étoit disposé à tout , & l'on trouvoit tout facile. Sa foi en inspiroit aux autres ; & son ardeur

toujours vive & toujours brulante, se communiquoit si sensiblement, qu'on auroit toujours senti de la consolation dans son devoir, si l'on avoit eu souvent celle de l'entretenir.

Elle avoit une idée de la grandeur & de la sainteté de Dieu, qui la tenoit toujours abaissée en sa présence. Elle trouvoit par-tout des sujets de louer & d'admirer sa sagesse. Tout lui étoit une occasion de le benir & de lui rendre grâces; & elle disoit souvent qu'on peut le reconnoître à tout quand on est bien attentif. Mais c'étoit principalement dans les choses qui avoient rapport à sa gloire & à la religion, qu'elle n'en voioit point d'indifférentes ni de petites. La Majesté de Dieu ennoblissoit tout, & lors même qu'elle ne s'appliquoit qu'à rendre ses respects aux reliques de ses serviteurs, en les mettant dans des lieux décens, elle avoit peine qu'on la vint distraire pour aucune affaire.

Par un effet tout contraire de sa lumière, elle ne voioit rien de grand dans les dignités & les emplois du siècle, que le danger qui en est inséparable. Elle trembla pour M. de Pomponne son frere lorsqu'il fut élevé à la charge de Secrétaire d'Etat; & elle sentit de la joie, lorsqu'elle le vit en sûreté par sa disgrâce. Elle n'étoit occupée que de cette terrible distinction que Dieu mettra entre ses enfans & ses ennemis, & elle comptoit comme n'étant déjà plus tout ce qui n'étoit point éternel.

Sa piété étoit solide, égale, constante, soutenue par la lumière de sa foi & non par un sentiment passager: jamais abbatue par les contre-tems, jamais dissipée par unq

vaine joie , indépendante des divers états , & se soumettant à tous les événemens. Elle étoit éloignée de la superstition , parcequ'elle étoit éclairée ; & de cette orgueilleuse indocilité qu'on appelle injustement *force d'esprit* , parcequ'elle étoit humble. La voie commune de la foi étoit l'unique qu'elle aimât , & qui lui parût sans danger ; & elle pensoit que pour se distinguer utilement , il ne falloit se distinguer que par une humble simplicité (1).

Le grand objet de sa piété étoit Jesus-Christ. Il en étoit le fondement , il en étoit la fin. La charité infinie par laquelle il s'est fait homme , la ravissoit & la faisoit fondre en actions de grâces. Le tems destiné par l'Eglise à l'attendre & à se préparer à sa naissance , avoit pour elle quelque chose de plus

(1) On a lieu de croire que Dieu donnoit à la mere Angelique de Saint Jean des lumieres extraordinaires , quoique ses humbles filles n'en aient rien laissé par écrit. Car plusieurs personnes dignes de foi , qui en ont été bien informées , rapportent à ce sujet divers faits assez particuliers. En voici un qui peut servir d'exemple.

C'étoit à P. R. la coutume de donner chaque mois des billets où étoient écrits les noms des personnes de la Famille royale & des amis de la maison , pour lesquels chaque religieuse prioit pendant le mois , selon le billet qui lui étoit échu. Il atti-

va un jour que la mere Angelique eut celui du jeune Duc de Chartres Philippe d'Orléans , (depuis Régent du Royaume) lequel avoit pour lors un an. Au bout du mois elle pria qu'on lui laissât le même billet. Cela parut si remarquable , qu'on la pressa de dire , si Dieu ne lui avoit rien fait connoître au sujet de ce Prince. A quoi elle répondit enfin qu'elle avoit connu qu'il sauveroit l'Eglise de France. Ce qui a rapport à la liberté qu'il accorda à la mort de Louis XIV , & qui donna occasion à l'appel de la Bulle Unigenius , lequel a conservé le témoignage de la vérité dans l'Eglise.

saint & de plus touchant que tous les autres ; & c'étoit parcequ'il avoit un plus grand rapport à la disposition continuelle de desir & d'attente où elle étoit à l'égard de son Epoux.

Cette vie dans toute sa longueur ne lui paroissoit qu'une seule nuit, ou une veille de quelques heures. Elle parloit de l'autre comme si elle y eut déjà touché ; & elle regardoit les commencemens de chaque maladie comme des nouvelles de sa liberté, croiant au contraire dans la convalescence qu'on la renvoïoit dans une triste prison, après lui avoir montré de loin un pais de lumiere & de délices. Son espérance n'étoit pas néanmoins sans fraïeur. Elle craignoit les jugemens de Dieu, parcequ'elle en connoissoit la sainteté. Elle savoit qu'il examine avec jalousie les plus secrets desirs de ses épouses ; & elle étoit si intimidée par cette pensée qui ne la quittoit point, qu'elle paroissoit à bien des gens trop sérieuse & trop fermée.

Mais les personnes qui ont eu part à sa confiance & à son amitié, savent jusqu'où alloit sa tendresse & sa reconnoissance, & avec quelle bonté elle partageoit avec elles leurs afflictions & leurs inquiétudes. Il est vrai qu'elle retranchoit de l'amitié tout ce qui étoit inutile pour le salut, & qu'elle ne pouvoit souffrir que ses sœurs & ses amis s'attachassent trop à elle, ni qu'elles lui donnassent dans leur cœur une place qu'elle vouloit conserver à Jesus-Christ. Mais c'étoit-là une preuve de sa justice, & un effet de cette sincere humilité que Dieu lui avoit donnée pour servir de contrepoids aux qualités éclatantes dont il l'avoit revêtue.

Elle avoit pour bien écrire & pour bien

parler une facilité inimitable. Les arts lui étoient comme naturels, tant elle y avoit d'adresse & de disposition. Son discernement & le goût qu'elle avoit des bonnes choses étoient exquis. Elle savoit ce qu'il y a de plus important & de plus utile dans la science ecclésiastique, & elle n'avoit mis des bornes à l'acquisition des autres sciences que par modestie.

Cependant l'humilité anéantissoit tout cela à ses yeux, & ne lui en monroit que le péril. Elle disoit souvent, sans penser qu'on lui en dût faire l'application, qu'elle ne trouvoit dans les qualités éclatantes qu'un sujet d'humiliation, parcequ'elles portent naturellement à l'orgueil qui est le plus humiliant de tous les vices, & qui doit faire plus de honte à des misérables & à des pauvres tels que nous sommes : qu'il est vrai qu'on peut faire avec la grace un saint usage de ces talens extérieurs, mais que cette grace est fort rare, au lieu que l'abus en est ordinaire : que c'est une tentation continuelle dans un état de continuelle foiblesse, & qu'on doit s'estimer malheureux, d'être exposé par le peu qu'on a, à perdre tout, en perdant celui qui ne sauve que les humbles. Si elle eut été capable de jalousie, elle n'en eut été touchée qu'à l'égard de ces personnes qui sont riches au-dedans, sans avoir d'autres qualités extérieures que l'obéissance & la docilité.

Elle aimoit si fort la simplicité & les talens médiocres, qu'elle n'examinait dans les Postulantes & les Novices que la vocation & la piété. Tout le mérite dépendoit de-là; & elle étoit peut-être en ce point séduite par son humilité qui la rendoit trop indulgente. Elle disoit souvent que le prix de toutes cho-

ses venant uniquement de l'esprit de Dieu & de sa grace, c'est une fort mauvaise regle que d'en juger ou par la perfection extérieure, ou par la facilité avec laquelle on les fait : qu'on doit rougir de la complaisance qu'on y prend, & qu'il n'y aura que les actions des humbles qui ne seront point consumées par le feu qui anéantira toutes les autres. Aussi elle avoit pour maxime de ne jamais rien dire à son avantage & de donner peu de louanges aux autres de peur de s'en attirer. Il étoit difficile néanmoins qu'elle pût les éviter. Mais elle savoit ou les interrompre avec adresse, ou les faire cesser avec toute l'autorité d'une humilité offensée.

On peut juger sur ces dispositions avec quelle douleur elle se voioit élevée à la première place de sa Communauté. Mais comme cette douleur découvroit sa vertu, elle s'efforçoit de la dissimuler de peur qu'elle ne lui fit honneur ; & elle se contentoit d'en parler à Dieu & à quelques amies, ne voulant pas d'ailleurs que son affliction en pût donner à ses filles.

Sa charité pour elles étoit tendre, mais ferme & éclairée. Elle se panchoit vers les foibles, mais pour les soutenir, non pas pour s'affoiblir avec elles. Sa compassion pour les malades étoit extrême, & cependant elle les prioit de se souvenir qu'elles étoient pénitentes dans tous les états : qu'elles devoient user des remèdes par respect pour les desseins de Dieu sur leur vie ou leur mort qui étoient inconnus, mais sans y mettre leur confiance, & sans avoir d'empressement pour la santé ; & qu'elles seroient fort à plaindre si elles laissoient affoiblir leur piété par une épreuve qui devoit la rendre plus pure.

Sa crainte que le relâchement ne s'établît peu-à-peu étoit continuelle. » Tout est important, disoit-elle, dans une sainte maison. Les petites choses conservent les grandes, & c'est la fidélité à la lettre qui empêche que l'esprit ne s'éteigne & ne se retire ». Port-Roïal l'a perdue trop-tôt pour ses intérêts, & avant qu'elle eut achevé la dernière année de son second Triennal.

R E L A T I O N

A B R E G É E

*De la captivité de la mere Angelique
de Saint Jean.*

Cette sainte fille fut enlevée le 26 août 1664, de la manière dont on l'a rapporté ailleurs (1), pour être mise en captivité chez les Annonciades du quartier Saint Antoine.

La foi de cette vierge chrétienne étoit tellement supérieure aux sentimens de la nature, que dans une si cruelle séparation, elle ne sentoit pas même ce qui se passoit.

Lorsqu'elle fut montée dans le carrosse avec trois autres religieuses, elle garda un profond silence (2); » remplie d'admiration de la conduite de Dieu sur elles, de les avoir rendues dignes de souffrir un tel opprobre & un si extraordinaire traitement pour

Elle est remplie d'admiration de la conduite de Dieu sur les religieuses de Port-Roïal.

(1) Hist. T. 4. p. 441 & suiv.

(2) Relat. in-12. p. 8.

» sa vérité , elle ne put faire autre chose
 » tout du long du chemin , que de lui chan-
 » ter dans son cœur des cantiques & des
 » hymnes , entre autres celle de la Dédica-
 » ce , *Urbs Jerusalem* , s'imaginant qu'elles
 » étoient des pierres vivantes que l'on transfé-
 » roit pour les aller poser dans l'édifice
 » spirituel de cette ville sainte , où elle es-
 » peroit se trouver réunie avec toutes les
 » personnes qu'elle venoit de quitter . Ce
 fut dans ces sentimens que la mere Angeli-
 que se vit conduire dans un monastere étran-
 ger , pour y être réduite en captivité .

Son entrée
 aux Annon-
 ciades.

Le carosse étant arrivé , elle embrassa tendrement ses cheres compagnes , & descendit pour entrer dans sa prison . M. l'Abbé Fourcault , qui l'avoit accompagnée par ordre de M. de Perfixe , dit à la Supérieure des Annonciades , en lui présentant la prisonniere & son obéissance : *ma mere , je vous amene une sainte , car dans Port-Roial il n'y a que des saintes ; mais je sais aussi que vous êtes toutes des saintes* . En entrant la mere Angeli-
 que se mit à genoux devant la Supérieure , l'assurant qu'elle étoit dans le dessein de lui rendre toute sorte d'obéissance & de soumission , & qu'elle entroit prévenue d'estime pour la maison . On la mena d'abord à la Chapelle de l'*Immaculée Conception* , de-là au jardin , où on lui parla de l'affaire de P. R. ; jusques-là la mere Angeli-
 que avoit tenu ferme , & soutenu tous les assauts sans verser une larme ; mais obligée , pour répondre , de faire réflexion sur les personnes qu'elle venoit de perdre , elle ne put s'empêcher d'en répandre quelques unes .

On la conduit à sa chambre.

Combat de la grace & de la nature en elle.

Lorsque la Chambre que l'on préparoit à la Captive fut prête , c'est-à-dire , un gale-

tas séparé de tout, on l'y conduisit & on lui donna une sœur Converse pour avoir soin d'elle. Aussitôt qu'elle fut seule, elle se prosterna devant Dieu pour le remercier de la grace qu'il lui faisoit. La nuit étant venue, & aiant fait toutes ses prieres, elle pensa à prendre du repos. » Alors elle sentit comme si son esprit eut été suspendu » jusques-là & que tout d'un coup il fut » tombé de fort haut & que son cœur eut » été tout froissé de sa chute. En un moment elle se sentit accablée & déchirée » de tous côtés de toutes les séparations qu'elle venoit de faire «. Quelqu'effort qu'elle fit, il fallut pour soulager sa douleur, donner cours à ses larmes, & elle en répandit beaucoup, dans cette nuit, » où elle fut continuellement dans le combat de la grace & de la nature, sans avoir » d'autres armes pour se défendre que le » bouclier de la vérité, qui repoussoit toutes les tendresses de la nature par la persuasion qu'elle lui donnoit du bonheur que Dieu avoit attaché à ces souffrances & de l'avantage qu'il y avoit à tout perdre pour acheter le Roïaume de Dieu & entrer en » partage de la croix & de la gloire de Jesus-Christ «. Ce fut par des vues si chrétiennes que la mere Angelique se soutint dans sa captivité. Mais ce qu'on peut regarder comme un moïen dont Dieu se servit pour empêcher qu'elle ne succombât, ce fut l'attention qu'elle eut dès le commencement de ne point réfléchir volontairement sur aucunes de ses peines.

» Car je sentoïis bien, dit-elle, que c'étoit tout ce que je pouvois faire que de les souffrir en regardant l'ordre de Dieu

Pag. 12.

P. 14.

Moïens dont Dieu se sert pour la soutenir dans sa captivité.

» & les consolations de la foi ; mais que si
 » au lieu de cela je commençois à regarder
 » l'affliction en elle-même accompagnée de
 » toutes les circonstances , ce seroit un poids
 » qui m'accableroit ; & il me sembloit que
 » je portois toujours mon ame dans mes
 » mains comme une Gouvernante porte en-
 » tre ses bras un enfant que l'on sevre ,
 » qu'elle promene & qu'elle divertit tant
 » qu'elle peut , pour l'empêcher de se souve-
 » nir de sa nourrice , dont elle le détourne
 » toutes les fois qu'elle la rencontre , de
 » peur que sa vue ne renouvelle ses larmes.
 » Port-Roïal affligé étoit comme ma nour-
 » rice , je venois d'être sevrée de tout ce
 » que j'aimois sous ce nom avec le plus de
 » tendresse ; mon ame ne pouvoit porter
 » cette séparation qu'avec une douleur ex-
 » trême , & ma foi étoit tout occupée à la
 » détourner , sans cesser de réfléchir sur
 » cet objet. Je ne pouvois pas empêcher
 » qu'à toute heure il ne se présentât devant
 » mes yeux ; mais aussitôt je les levois vers
 » Dieu , pour ne voir qu'en lui ce que je
 » n'aimois que pour lui. Dans ce combat
 » je conservois la paix , & il y avoit des
 » momens où j'étois même capable de joie.

Elle est en-
 fermée sous
 trois portes.
 Sa joie. Pré-
 vention des
 Annonciades.

Ce ne fut que le troisieme jour après son
 arrivée , savoir le 29 d'août que la solitude
 de la mere Angélique fut changée en une
 prison , c'est-à-dire , qu'elle fut enfermée à
 clef , sous trois portes , » dont j'eus pour
 » lors , dit-elle , une joie sensible ; & il me
 » sembla que j'acquerois ce jour-là une fort
 » grande dignité , entrant en partage des
 » biens de Saint Jean , dont il étoit ce
 » jour - là la décolation « . Ce même jour
 la Prisonniere , qui avoit cru que ses Geo-

lières n'avoient point de prévention contre Port-Royal, fut défabusée en apprenant dans l'entretien qu'elle eut avec une religieuse qui vint sur le soir la tirer de sa prison, pour la mener promener, qu'elles avoient pour Directeurs ordinaires les Jesuites, entre autres le Pere Nouet. *Je ne saurois dire quelle impression cela me fit tout d'un coup, dit-elle, j'en tremblai depuis les pieds jusqu'à la tête, autant de surprise que de crainte... m'étant aperçue tout d'un coup que j'étois comme une brebis au milieu des loups.* Elle benit Dieu depuis d'avoir appris cela de bonne heure, parcequ'elle prit plus garde à elle & commença à agir avec plus de circonspection. Elle sentit aussi davantage son exil & sa prison, & ne trouva sa consolation que dans le sacrifice de ses larmes. Elle écrivit avec un craion ces paroles au bas d'un Crucifix : *posuisti lacrymas meas in conspectu tuo acceptabile sacrificium tuum.* Malgité la peine que la mere Angelique de Saint Jean ressentoit de la séparation de tant de personnes qui lui étoient si cheres, & dont le souvenir se présentoit à son esprit, elle conservoit une véritable joie du cœur, qui ne se mêloit point avec ses amertumes pour les adoucir, mais qu'elle sentoit qui dominoit au-dessus de son affliction pour empêcher qu'elle ne troublât sa confiance & sa foi, & qu'elle ne lui ôtât l'estime de son bonheur, dont elle demeuroit toute persuadée, en sorte qu'elle n'auroit pas voulu pour quoi que ce fût au monde n'avoir pas eu cette occasion de souffrir pour la vérité, ni former le moindre desir d'être délivrée sinon par elle.

La Prisonniere ne voioit presque personne les quatre premiers mois, & ne répondoit

P. 163
Sa grande
solitude.

que *oui & non*, lorsqu'on lui parloit, en sorte qu'elle perdit presque la parole & n'avoit plus de voix. Peut-être l'auroit-elle perdue entièrement, si elle n'eut eu la précaution de lire quelquefois tout haut & de chanter quelques parties de son office. La Prieure, la Souprieure & Madame de Rantzau étoient les seules religieuses qu'elle vit; une mere d'Ormesson, qui étoit sa cousine, obtint la permission de la voir deux ou trois fois, mais avec une compagne, parce qu'on ne se fioit pas à elle. Elle étoit souvent neuf ou dix jours sans voir ame vivan-

P. 25, 26. te que la Converse qui la servoit.

Elle écrit Au bout de huit jours, elle écrit à M. de Paris, le trois septembre, pour savoir quelles étoient ses volontés par rapport aux Sacremens, & s'il entendoit qu'elle en demeurât séparée. Trois jours après le Prévôt vint en personne apporter la réponse & s'en retourna après un long entretien, sans avoir rien accordé, & sans rien rapporter que la honte d'une défaite pleine & entière, quoiqu'il fut secondé par Madame de Rantzau, qui à la vérité étoit bien peu instruite de ces matieres, & n'avoit que l'infailibilité du Pape pour principe & que l'obéissance aveugle pour regle. Cette Dame, après le départ de l'Archevêque, voulut reconduire la mere Angelique à sa prison, & l'attaqua assez vivement. La Prisonniere ne voyant ni utilité ni plaisir à s'engager dans une dispute avec une personne qui ne cherchoit point la vérité, se tenant assurée qu'elle la savoit, la supplia de la laisser prier Dieu & d'épargner une personne affligée. Comme la Dame continuoit toujours, la mere Angelique se mit à genoux pour prier

en attendant qu'on eut apporté la clef de sa prison. La démarche édifiante que fit dès le soir même la mere Angelique en lui écrivant un billet pour lui demander pardon de l'é-motion qu'elle avoit fait paroître, toucha apparemment cette Dame, qui non-seulement fit elle-même le lendemain quelque sorte d'excuse à la Prisonniere de ce qui avoit pû lui faire de la peine dans cet entretien, mais fut dans la suite beaucoup plus modérée.

P. 38, 39
& 40.

Deux jours avant la visite de M. de Paris, Dieu avoit mis la mere Angelique de Saint Jean dans une autre sorte d'affliction toute différente de la premiere & si grande qu'elle avoit absorbé toutes ses autres peines. Elle avoit passé les huit ou dix premiers jours dans l'affliction sensible de sa séparation d'avec ses sœurs, mais cette affliction n'étoit que dans les sens; & dans le fond de l'ame, elle voïoit tous les avantages de cette épreuve. Elle sentoit deux personnes en elle, dont l'une avoit assez de force pour porter l'autre dans sa foiblesse, & elle se réjouissoit dans l'esprit de ce qui l'affligeoit dans les sens. La mere Angelique reconnut depuis le danger qui accompagnoit cet état, dans lequel elle eut été au hazard de ne pas se soutenir long-tems si elle eut été poussée plus loin; & raconte ainsi de quelle maniere Dieu l'en tira.

Nouvelle
affliction de
la Prisonniere.

» M'étant donc couchée une fois, je ne
» pensai pas sitôt à m'endormir, que Dieu
» me reveilla par un rayon de sa lumiere qui
» frappa mon cœur, pour me découvrir à
» moi-même des choses qui ne m'avoient
» paru rien, & qui dans ce moment me pa-
» rurent si grandes & si importantes qu'elles

Lumiere
que Dieu lui
donne sur
son état.

» renverserent tout-à-fait ma disposition &
 » me mirent si bas devant Dieu, qu'aulieu
 » que je pensois auparavant qu'il nous avoit
 » trop élevées de nous donner part à la per-
 » sécution de la vérité & de la justice, je
 » me trouvois dans un si profond rabaisse-
 » ment & si saisie de crainte, que je n'o-
 » fois presque élever mes yeux vers lui &
 » que je vois toutes mes souffrances fort
 » au-dessous de celles qu'il avoit eu droit
 » de m'infliger, s'il eut voulu me traiter
 » avec justice. J'avois dans l'esprit que j'é-
 » prouvois ce qui est dit dans le Pseaume :
 » *ils montent jusqu'au ciel & ils descendent*
 » *jusqu'aux abîmes, & ce qui est ensuite :*
 » *anima eorum in malis tabescebat.* Car vé-
 » ritablement je desséchois dans l'accable-
 » ment de tant de peines, celles que je souf-
 » frois de mon état extérieur n'étant nulle-
 » ment diminuées, quoique les peines inté-
 » rieures les surpassassent, mais en les aug-
 » mentant. Car il n'y a rien de pareil à se
 » trouver dans cet accablement d'esprit, sans
 » pouvoir espérer le moindre secours & la
 » moindre consolation de qui que ce soit,
 » quand cela dureroit jusqu'à la mort, car
 » je ne savois pas si j'y verrois d'autre fin,
 » & on ne sauroit s'imaginer ce que c'est
 » que cette angoisse & cet abattement si
 » on n'y a passé. Il me sembloit que si j'eusse
 » eu seulement la moindre personne de con-
 » noissance, quand je n'aurois fait que me
 » recommander à ses prières, ce m'auroit
 » été un soulagement de sçavoir qu'elle eut
 » compati à ma misère & qu'elle m'eut ai-
 » dé à obtenir la miséricorde de Dieu. Mais
 » de ne voir que des personnes insensibles
 » qui ne chercheroient que l'occasion d'aug-

« monter votre trouble si elles en pouvoient
 « avoir la connoissance, à cause de quoi il
 « faut avoir un soin continuel de ne le pas
 « faire paroître, c'est une gêne inexplicable
 « quand on est dans cet état.

La peine de la sainte Prisonniere fut si grande cette premiere nuit, qu'elle en eut la fièvre assez forte, & elle étoit aussi lassée & affoiblie le lendemain que si elle eut eu une grande maladie. Elle demeura environ six semaines dans cette affliction d'esprit, qui consistoit en ce qu'il lui sembloit que Dieu la châtoit dans sa colere. Ce qui toutefois ne lui ôtoit pas la confiance, qu'il ne se souvînt aussi de sa miséricorde, dont elle voioit des marques dans la proportion qui lui paroissoit être entre ses peines & ses péchés. Mais elle se sentoît dans une si grande confusion, qu'elle n'osoit même s'arrêter à regarder les sujets qu'elle avoit d'espérer en sa bonté. Aussitôt qu'elle pensoit ouvrir les yeux, elle les rabaissoit de honte, & ne cherchoit qu'à se cacher devant lui. » Rien ne réduit, dit-elle, dans une si grande pauvreté que cet état. Les hommes en croiant nous tout ôter, ne touchent point à notre trésor, quand Dieu laisse dans notre cœur le sentiment de sa grace. Mais pour lui, il n'a qu'à détourner son visage, & nous ne trouvons rien entre nos mains de toutes les richesses que nous nous étions persuadées qu'on ne pouvoit nous ravir.

Elle avoit envisagé cent fois depuis 10 années l'exil & la séparation où elle se trouvoit alors, & elle s'étoit promis qu'en quelque état qu'on la mit, elle pourroit espérer de trouver dans la priere & dans la parole de Dieu les consolations.

Elle apperçoit que son état quoique bon ouvroit le chemin à une dangereuse tentation.

Impression
 que font sur
 elle ses peines
 d'esprit.

tions & la patience qui pourroient soutenir son espérance. Mais alors elle cherchoit inutilement la force & la lumière qu'elle avoit trouvée tant de fois dans les paroles de l'Écriture-sainte, qui lui avoient paru capables d'adoucir les peines de la plus dure captivité. Elle relisoit ces endroits des Prophètes & des Histoires saintes, qu'elle avoit mis comme en réserve dans son esprit pour s'en nourrir dans ce tems-là. Mais Dieu avoit ôté la force du pain; & il lui sembloit qu'elle n'y trouvoit plus que des sujets d'augmenter sa confusion intérieure, à cause que partout Dieu fait voir que ses châtimens sont des peines de nos péchés. Elle s'appercevoit bien qu'encore que cet état lui fût bon, parcequ'il l'humilioit sans la troubler, n'ayant au fond du cœur aucune inquiétude, & consentant à la conduite de Dieu & à la lumière de sa vérité quoiqu'elle la condamnat; néanmoins il lui paroïssoit facile que cela ouvrit le chemin à une tentation dangereuse, si par-là elle entroit dans une crainte excessive, qui pouvoit la jeter dans l'abattement; de sorte qu'elle avoit presque réduit toutes ses prières à celle d'Esther qu'elle écrivit dans sa douleur derrière son diurnal : *Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum, qui nullam aliam spem habent, & erue me à timore meo.*

Elle trouvoit quelque consolation dans ces paroles parcequ'elles exprimoient assez bien l'état où elle se trouvoit au-dedans & au-dehors. Elle y ajoutoit la prière de Sara, rien ne lui donnant tant de confiance que ces paroles : *in tempore tribulationis peccata dimittis iis qui invocant te.* Cette espérance, que Dieu agréeroit ce qu'elle souffroit pour la

remission de ses péchés, étoit sa plus douce pensée. C'est pourquoi elle ne pouvoit former aucun desir de sa délivrance, ni d'aucun changement dans ses peines, parcequ'il lui sembloit que l'injustice de cette persécution de la part des hommes, étoit tout ce qui lui restoit de bien pour acquiescer ses dettes; & elle s'appliquoit ce qui est dit dans le Ps. *Verba iniquorum prevaluerunt super nos, & iniquitatibus nostris propitiaberis.*

Un jour que ses peines redoublèrent dans la crainte qu'elle avoit d'avoir manqué à la charité dans quelqu'occasion éloignée qui lui revint à l'esprit, & qu'en même-tems elle pensa comment elle pourroit faire pour supporter ses peines si elles lui revencient souvent, ne sachant si de sa vie elle pourroit avoir occasion de se confesser ou de parler à quelque personne de confiance, elle s'apperçut que cette vue pouvoit la mener bien loin & l'affoiblir, elle demeura long-tems prosternée devant Dieu, son seul refuge; & lui aiant fait la grace de reveiller sa foi, qui commençoit à jeter la vue sur des appuis humains, il lui donna le mouvement de s'abandonner à la conduite de sa grace, sans vouloir plus se mettre en peine d'elle-même, & de lui offrir tout ce qu'elle avoit souffert, & ce qui lui restoit à souffrir pour acquiescer ses dettes.

Après cela elle se trouva plus tranquille & plus dépouillée que jamais, & cette inquiétude touchant la confession ne lui revint plus. C'étoit la seule qui lui fut entrée dans le cœur; mais elle en avoit d'autres de toute espèce qui environnoient son esprit. Toutefois ce n'étoit souvent que des images vagues, qui ne se formoient pas distinctement, &

Ses peines augmentent. Elle s'abandonne à la conduite de la grace.

Elle se tranquillise.

lorsqu'elle envisageoit les choses solidement & selon les principes, ces fantômes se dissipoient comme une fumée. Elle en faisoit elle-même la comparaison avec ces fraieurs qui frappent l'imagination quand on va la nuit dans des lieux où l'on a peur. » Il arrive quelquefois qu'une ombre paroît une personne; mais quand on a assez de force pour surmonter sa peur & pour s'approcher de ce que l'on croit voir, on reconnoît que ce n'est rien du tout; au lieu que si l'on ne s'en étoit point éclairci on demeureroit dans la fraieur & dans le trouble.

L'état dans lequel on réduisoit les religieuses de P. R. capable de jeter dans le desespoir.

réduites les religieuses de P. R., sans y avoir de ressource, lui apprirent, dit-elle, *ce que c'étoit que le desespoir*; parcequ'elle entendoit assez clairement par où l'on y va, quoique par la grace de Dieu ces pensées lui parussent fort éloignées de son cœur, & que ce ne fût qu'une tentation étrangere qui demeureroit au-dehors sans la troubler au-dedans. Mais elles lui faisoient imaginer, que c'étoit les pensées ténébreuses, dont Dieu parla à Job, & qu'il lui faisoit la grace de les lui faire voir, afin qu'elle en eût horreur, plutôt que d'y entrer sans les discerner, comme on fait, lorsqu'on se laisse vaincre à ces troubles & à ce découragement, en cherchant du soulagement, parcequ'on ne peut plus souffrir. La priere & l'aveu de ses miseres devant Dieu, dont elle adoroit la justice, étoient toutes ses armes.

Dieu lui découvrit cette tentation le jour des Saints Anges; d'octobre, en méditant ces paroles, *ne forte offendas ad lapidem pedem tuum*. Elle pensa » que Jesus-Christ étoit lui-même cette pierre, aussi-bien

» qu'il est le chemin par où nous marchons :
» qu'il y en a qui se scandalisent de la sévé-
» rité de sa loi, & qui se lassent de souffrir
» pour la vérité dans les occasions où il les
» engage, & que ce sont ceux-là qui tom-
» bent & se brisent contre la pierre. Mais il
» y en a d'autres, qui voulant bien souffrir,
» prennent néanmoins de leurs souffrances
» une occasion de craindre que cette con-
» duite si rude de Dieu sur eux ne soit
» une marque de sa colere, qu'ils ont
» bien méritée, & qui ensuite de cette
» disposition qui paroît humble, en ont
» moins de confiance de s'approcher de
» J. C. comme si elles se sentoient repouf-
» sées de lui à cause de leur indignité. Ce
» sont ceux là qui blessent leurs pieds à la
» pierre, leur affection & leur charité deve-
» nant d'autant plus languissantes, qu'elles
» ne s'enflamment plus par la considération
» de celle que Dieu a pour eux; & cette ten-
» tation allant à attaquer la foi aussi-bien
» que la charité & l'espérance, parcequ'elle
» établit un principe contraire aux maximes
» de l'Evangile, en prenant les afflictions &
» les maux temporels pour une marque de la
» colere de Dieu, au lieu que selon toute
» l'Ecriture elles sont les gages les plus assu-
» rés de son amour.

» Cette pensée que Dieu donna à la mere
» Angelique, fut pour elle le commence-
» ment d'un jour nouveau, qui dès cette
» heure-là dissipa peu-à-peu ses obscurités &
» ses peines. Elle l'écrivit promptement plus
» au long qu'elle ne l'a mit dans sa relation,
» pour y avoir recours au besoin. (Les Gar-
» des du Roi, en visitant ses hardes lui en-
» leverent dans la suite ce papier),

Ses peines
& les obscu-
rités se dissipent.

On voit par ce détail , les épreuves terribles par lesquelles Dieu fait passer ses élus , & les armes dont le Démon se sert pour les faire tomber. Les relations de celles qui succomberent dans leur captivité , nous apprennent que le tentateur les renversa par les moïens que la mere Angelique expose ici avec tant de lumiere.

Revenons à l'histoire de la sainte Prisonniere. La nuit étant passée , elle commença
 » à discerner la beauté de la justice dans
 » les peines , dont Dieu punissoit , à ce qu'elle
 » le dit , *ses infidélités* , & la sagesse de sa
 » conduite dans les moïens dont il se ser-
 » voit pour nous faire entrer comme par
 » nécessité dans les devoirs de notre voca-
 » tion , que nous n'avions jamais bien com-
 » pris , quelque soin qu'on eut pris de nous
 » instruire ; *parceque la science de la croix*
ne s'apprend qu'aux pieds de la croix , qui
est la chaire où Jesus-Christ l'enseigne à ceux
qui veulent bien l'y suivre & s'y attacher
avec lui.

Dans la premiere quarantaine , la mere Angelique se tenoit le plus qu'elle pouvoit dans le silence. Madame de Rantzau tachoit au contraire de la faire parler. Un jour qu'elle la pria de lui conter toute l'histoire de Port-Roïal , la Prisonniere pour s'en défaire lui dit , *attendez ma mere qu'elle soit achevée , car nous voilà au plus beau ; & quand on en aura vu la fin , il sera tems de faire l'histoire.*

On lui annonce la signature de quelque religieux. Pendant tout le tems de sa captivité , la mere Angelique ne put savoir aucune nouvelle , ni de ce qui se passoit dans le monastere dont on l'avoit arrachée , ni de sa fa-

mille (3), ni de ses sœurs dispersées, si ce n'est lorsque quelques-unes étoient tombées, car alors on avoit grand soin de l'informer de leur signature, & de les lui annoncer comme de *bonnes nouvelles*. Madame de Rantzau accompagnoit ces nouvelles, de prédictions, qui dégéneroient en controverse, mais sans aucun succès. C'est ce qui arriva vers la Saint Denis, que la mere Prieure & Madame de Rantzau vinrent lui annoncer avec un air de triomphe, que quelques-unes des religieuses avoient signé. Lorsqu'elles se furent retirées, la Prisonniere accablée de douleur & de crainte se jeta devant Dieu, pleurant pour celles qui étoient tombées, & tremblant pour les autres & pour elle-même. Comme elle n'avoit que Dieu pour refuge & sa parole pour consolation, elle prit la Bible, l'ouvrit, & jeta les yeux sur ces paroles du second Chapitre de l'Ecclésiastique qui se présenterent : *malheur à ceux qui manquent de cœur, qui ne se fient point à Dieu, & que Dieu pour cette raison ne protege point. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, qui ont quitté les voies droites, & qui se sont détournés dans des*

(3) Pendant une captivité de dix mois, elle n'eut d'autre nouvelle de sa famille, que par deux billets que M. d'Andilly écrivit à la Supérieure, la suppliant de les montrer à la mere Angelique, & de lui permettre de lui écrire *trois lignes* de sa main, pour l'assurer elle-même comment elle se portoit, parcequ'il ne pourroit se contenter que

d'autres lui dissent qu'elle se portoit bien, quand on la cachoit à tout le monde. Les deux billets furent montrés, & elle eut la liberté d'écrire *trois lignes*, mais rien de plus. Et même elle fut obligée de réformer le premier parcequ'elle y avoit mis un mot pour M. d'Angers & pour M. de Luzanci son frere.

routes égarées. Et que feront-ils lorsque Dieu commencera à examiner toutes choses ? Ces paroles frappèrent la mere Angelique de Saint Jean d'étronnement & de fraieur pour celles à qui elles étoient adressées, & en même-tems elles la fortifierent en lui apprenant le remede pour se préserver d'un si grand malheur, qui consiste à se confier en Dieu, & à ne point s'ennuier de souffrir. Elle trouva encore dans la lecture de ce qui précède, des réponses à toutes ses peines, plus solides qu'elle n'en eut reçu de la personne en qui elle auroit eu le plus de confiance. Ainsi elle ne s'abatit point.

Depuis la visite de M. l'Archevêque & le refus qu'il avoit fait à la Prisonniere de communier, elle demeura dans le silence jusqu'au 28 octobre, qu'elle lui écrivit pour lui demander la permission d'approcher des Sacremens à la fête de la Toussaint. Le Prêlat, sans faire de réponse par écrit, lui fit dire par la mere Supérieure, qu'il ne pouvoit en conscience lui permettre la communion, si elle ne changeoit.

Elle apprend la chute de ses deux sœurs. La veille de la Saint Martin, elle eut la douleur d'apprendre la chute de ses deux sœurs. La mere Prieure qui lui annonça une nouvelle si accablante (sans cependant lui insulter, car elle avoit pitié de sa peine, & étoit bonne) lui dit ce qui s'étoit passé entre la mere Agnès & la sœur Angelique-Therese : sur quoi elle demanda à la Prisonniere si elle n'étoit pas bien surprise que la mere Agnès eut laissé la sœur Angelique-Therese dans la liberté de signer, supposé que la signature fut un si grand mal, qu'elles le témoignent (4). La mere Angelique répondit que

(4) Relat. p. 20.

» dans la conjoncture où étoient leurs affai-
» res, la mere avoit pû croire être obligée
» d'en user ainsi, sur-tout parceque quand
» les personnes en font à demander les avis
» par forme, leur résolution est déjà prise,
» & que les conseils qu'on leur donneroit,
» ne *serviroient pas à les soutenir*, mais à
» offenser M. l'Archevêque.

La mere Prieure aiant encore demandé à la
Prisonniere, *si elle n'étoit donc pas étrange-
ment étonnée de ce changement*, » elle répon-
» dit qu'elle en étoit *étrangement touchée*,
» *mais médiocrement étonnée*, & qu'éprou-
» vant à quelles extrémités on les réduisoit,
» il n'y avoit pas grand sujet de s'étonner
» qu'il s'en trouvât qui s'affoiblissent; qu'il
» n'en avoit pas tant fallu à Saint Pierre pour
» lui faire renoncer Jesus-Christ, & que les
» voies dont on se servoit pour les contrain-
» dre à obéir contre leur conscience seroient
» aussi propres à faire renoncer la foi qu'à
» persuader de signer.

Elle apprit aussi bientôt la signature de la
sœur Candide, qui *pressoit* lui dit-on, *de re-
venir à P. R.*, où elle *promettoit qu'elle les
gagneroit toutes*. Mais le contraire arriva,
puisque les excès de celles qui avoient si-
gné furent son instruction & lui firent quit-
ter un parti dont elle reconnut l'iniquité &
la tyrannie. » Que de gerbes de consolation
» & de joies saintes Dieu nous préparoit,
» s'écrie la mere Angelique, pendant que
» nous semions des larmes dans une terre
» sèche, deserte & sans chemin! & qui au-
» roit jamais pû croire que nous les dussions
» moissonner dans l'année même!

Cependant elle commençoit à chanter
tout-à-fait les justifications de Dieu dans le

Joie qu'elle
ressent en
considérant la
conduite de
Dieu.

lieu de son pèlerinage, & sa conduite lui paroiffoit fi julle, fi fainte & fi pleine de miféricorde, qu'elle fe trouvoit fouvent dans des fentimens de joie tous différens de ceux qu'on éprouve dans les chofes où les fens ont quelque part, & fi purs qu'ils fe peuvent mêler avec les plus grandes afflictions, fans qu'elles en puiffent altérer la douceur.

Ce fut vers le même tems que la mere Prieure la pria de ne pas venir au chœur pendant quelques jours, & lui dit qu'on la meneroit entendre la Mefle à un Oratoire de l'Infirmierie, qui répondoit fur l'Autel: (on ne lui en dit point la raifon, mais elle apprit après fa fortie que c'étoit a caufe qu'une Dame nommée Houdin, bienfaitrice de la maifon, parente de la mere Genevieve de l'Incarnation, étoit entrée dans la maifon pour quelques jours, & avoit un grand defir de voir la Prifonniere).

Elle alla donc entendre la Mefle tous les jours en cette Chapelle. » Il n'y a point de » lieu au monde, dit-elle, où j'aie eu tant » de dévotion. Elle eft derriere l'Autel, & » on entend diftinctement toutes les paroles » du Prêtre; au lieu que dans le chœur, on » étoit quelquefois à l'Evangile de la Mefle, » que je ne favois fi elle étoit commencée, » quand ce font des Prêtres qui parlent bas.

Cet Oratoire étoit pauvre, fans ornement qu'un grand tableau de fépulture mal fait, fur un Autel mal orné: cela excitoit la piété de la captive, qui fe regardoit comme enfevelie dans le même tombeau, ne trouvant point de plus grande confolation que de fe voir véritablement par fon état au rang de ceux à qui Saint Paul dit, qu'ils font morts & que leur vie eft cachée avec Jesus-Christ

en Dieu. » Je voïois , dit-elle , des mer-
» veilles dans cette condition , & il me sou-
» viendra toute ma vie de la consolation
» que j'y ai goûtée ». La dévotion de la
mere Angelique pour cette Chapelle dimi-
nua , depuis qu'à la place d'un Prêtre de
Saint Paul qui disoit fort bien la Messe ,
on fit revenir un Chapelain , qui la disoit
avec une précipitation épouvantable.

A l'approche de l'Avent , pendant lequel
le fameux Pere Nouet devoit prêcher aux
Annonciades , la mere Angelique pria la
mere Supérieure de la dispenser d'assister au
Sermon ; & afin que cela ne parût point af-
fecté , elle offrit de continuer à ne plus aller
au chœur. La proposition fut acceptée ; &
pendant tout l'Avent , la Prisonniere ne sortit
de sa prison que pour aller avant le jour
entendre la Messe dans la Chapelle de l'infir-
merie , conduite par sa Geolier. Mais elle
fit de cette prison une Eglise où elle chan-
toit presque tout l'office aux heures ordinai-
res , les jours de Fêtes. Elle chantoit de mê-
me ce que le chœur chante aux grandes
Messes , lorsqu'elle le favoit , & au moins le
Kyrie , Gloria in excelsis , Credo , Sanctus ,
Agnus Dei , suivant en esprit tout ce que
le Prêtre dit dans le sacrifice. Le tems qu'el-
le donnoit à entendre la Messe de cette sor-
te alloit au moins à une heure & demie ;
ainsi toute sa matinée se trouvoit aussi rem-
plie que si elle eut été dans son monastere.
Les Dimanches elle faisoit la procession &
l'aspersion , jettant de l'eau-benite par-tout
pour chasser toutes les malices spirituelles ;
sur son lit pour chasser l'esprit de paresse ;
sur la table où elle mangeoit , contre la déli-
cateffe ; dans la ruelle qui lui servoit d'O-

Elle fait de
sa prison une
Eglise où elle
chante pres-
que tout l'of-
fice.

ratoire, pour en éloigner la distraction; à l'endroit où elle travailloit, pour la garantir de la curiosité & de l'attache à son ouvrage; mais sur-tout à la porte de sa chambre, de peur que l'esprit de séduction n'y entrât avec celles qui tâchoient de l'y amener.

Sa joie en
benissant
Dieu la nuit
dans une pri-
son.

Les grandes Fêtes, elle se levoit lorsqu'elle pouvoit s'éveiller, quelquefois dès minuit, & chantoit tout ce qu'elle pouvoit chanter de Matines. » Pour ce qui est de
» cela, dit-elle, je voudrois qu'on eut vu
» combien cela est beau & dévot, de se
» trouver ainsi seule au milieu de la nuit
» à benir Dieu dans une prison en chantant
» ses louanges sans pouvoir être entendue
» que de lui, & sans entendre quoi que ce
» soit qu'un profond silence au milieu de
» cette grande ville.... cela a quelque chose
» de plus beau & de plus ravissant qu'on
» ne peut dire.

Son amour
pour la pau-
vreté.

Quoiqu'on ne refusât pas à la mere Angélique les choses dont elle avoit besoin, qu'on la prévint même & qu'on la priât de demander ce qu'elle voudroit, elle manquoit néanmoins souvent de bien des choses, parcequ'elle croioit qu'il lui étoit utile de s'enrichir des trefors de la pauvreté, » dont je
» n'avois jamais eu la clef, dit-elle, que
» depuis que j'étois-là, la charité de P. R.
» allant trop au-devant des besoins pour
» donner lieu d'éprouver l'avantage qu'il y
» a à pouvoir se passer de beaucoup de cho-
» ses, qu'on ne s'apperçoit être superflues
» que quand on a fait l'expérience qu'elles
» ne sont pas nécessaires, puisqu'on s'en
» passe bien lorsqu'on ne les a pas & quand
» on n'ose les demander.

Au milieu de tous ses maux, elle discer-

noit tous ces biens & ces avantages ; & quand Dieu l'appliquoit quelquefois à considérer le bonheur de son état, elle ne pouvoit se satisfaire dans les actions de graces qu'elle se trouvoit obligée de lui rendre. » Car, » dit-elle, laissant à part la nature qui ne comprend rien dans les choses de Dieu, » la foi me faisoit voir toutes sortes de biens séparés de toutes sortes de maux, » dans cette condition où il m'avoit réduite. Cette sainte fille admiroit la providence de Dieu sur son ame, de l'avoir mise dans un état où tout lui étoit favorable pour faire pénitence, puisque tout contribuoit à l'humilier, à la séparer des créatures, à l'exercer dans la pauvreté & la pénitence, & cela sans être exposée à presque aucune tentation que celles qui sont inséparables de notre infirmité.

Actions de graces qu'elle rend à Dieu en considérant le bonheur de son état.

Ce que lui disoient ses Geolieres pour la séduire ne servoit qu'à l'affermir dans l'amour de la vérité, en voiant la foiblesse des raisons qu'on lui opposoit. La conduite de l'Archevêque à son égard, qui pendant dix mois la laissa aussi abandonnée de tout secours pour son ame que si elle eut été en Turquie, dissipoit l'illusion qu'on peut se faire en s'imaginant que ceux qui sont revêtus d'une autorité toute sainte, n'en usent qu'avec justice & charité. Elle mettoit même la dureté avec laquelle on la traitoit, au rang des graces que Dieu lui faisoit : ainsi il lui sembloit qu'elle n'avoit rien à faire qu'à consentir à tout ce que Dieu faisoit pour elle, en lui disant avec la Cananéenne, *etiam Domine*. Elle avoit écrit en gros caractères & mis au bas de son Crucifix ces deux mots, parcequ'en les disant ou les regardant seule-

Elle se fortifie dans l'amour de la vérité par la foiblesse des raisons qu'on y oppose.

ment avec le consentement du cœur, il lui sembloit qu'elle adoroit Dieu dans tout ce qu'il est, dans tout ce qu'il veut & dans tout ce qu'il fait & fera dans l'éternité. Elle se trouvoit si heureuse qu'elle n'avoit d'autre desir, sinon que Dieu ne l'abandonnât point. Quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner les avantages de son état.

Reprenons la suite des exercices de cette sainte Captive. Nous avons vû comment les matinées étoient remplies les Fêtes & Dimanches, en sorte qu'il ne lui restoit point de tems après ses prieres & ses lectures. Les après dinés, elle lisoit dans les sermons de S. Bernard, dont elle faisoit quelques petits extraits. Elle écrivoit aussi quelque chose de ce que Dieu lui inspiroit sur des vérités qui la touchoient ou sur des textes de l'Écriture, sur quoi elle eut quelques desseins. Mais elle y renonça par la crainte d'être surprise, & que ce qu'elle auroit écrit ne tombât en des mains ennemies.

Pratiques de
piété de la Ste
Vierge.

Comme elle ne faisoit point d'exercice, elle s'assujettit à se promener le soir dans sa chambre, en récitant, pendant trois quarts d'heures que duroit sa promenade, des Litanies qu'elle s'étoit faites de toutes les sœurs des deux maisons de Port-Roïal, des Novices, des Postulantes, des amis & amies, &c. & elle les offroit tous à Dieu l'un après l'autre, en disant à chaque personne *miserere ejus*; elle ajoutoit à la fin d'autres prieres, comme des Pseaumes.

Elle s'étoit prescrit d'autres petits exercices, pour s'aider de tout, & sur-tout de l'intercession des Saints, dans un tems où elle étoit privée de l'assistance des hommes. Elle

prenoit tous les mois pour son protecteur special un des saints Martyrs qui se rencontroit le 16 de chaque mois. Ce jour étoit remarquable pour elle, parceque c'étoit de là qu'elle datoit sa captivité. Elle a toujours, dit-on, chanté le *Te Deum* en action de graces. Le mardi qui étoit le jour de l'enlèvement, elle disoit l'antienne *Benedictio & claritas*, & cela aussi bien dans sa plus grande affliction, que depuis que Dieu l'eut consolée, car dans tous les tems elle regarda toujours cette affliction comme une grande miséricorde de Dieu. Toutes ses inquiétudes ne venoient que de l'apprehension de n'être pas digne d'en bien user, & de ne point persévérer jusqu'à la fin. C'est ce qui lui inspiroit une dévotion particuliere à adorer le dernier soupir de Jesus-Christ sur la croix; parcequ'il lui sembloit que c'étoit par ce dernier moment de sa vie qu'il nous a particulièrement mérité la grace de la persévérance, & qu'elle savoit & sentoit que notre foiblesse est si grande qu'il n'y a pas un moment ou nous ne puissions périr.

Avant toutes les heures de l'Office, elle faisoit une invocation de la Sainte Trinité, qu'elle avoit dressée sur des expressions tirées de S. Paul (4).

Ensuite elle invoquoit la Sainte Vierge, les Saints Anges, saint Pierre & saint Paul, &c. Elles attribue à leurs prieres & à celles des amis, la grace que Dieu lui a faite de ne la point abandonner à sa propre fragilité. Une de ses craintes étoit que les amis ne priassent pas assez pour elle, sous le prétexte qu'ils la croïoient plus instruite que quelques autres.

(4) Page 113.

Voilà quelles étoient les dévotions extraordinaires de cette sainte fille, qui dans sa captivité a éprouvé que Dieu n'a point attaché sa grace aux murailles des Temples; car elle se trouvoit souvent plus recueillie en chantant dans la ruelle de son lit, qu'elle ne l'étoit quelquefois dans le chœur de P. R. Sa petite Eglise fut aussi consacrée par des reliques des Martyrs, qui y reposèrent plusieurs semaines, Madame Rantzan les lui ayant confiées, en la priant de garnir une chasse qu'elle destinoit à les renfermer. Ce qui donna un jour occasion à la mere Angélique de dire à cette Dame, qu'elle lui faisoit cette grace, parcequ'elle savoit que les prisons sont les temples des Martyrs, puisque ce sont eux qui les ont les premiers consacrées, à cause dequoi elle ne jugeoit pas leurs reliques indignement placées dans sa chambre.

M. de Paris
lui refuse les
Sacremens.
Elle lui écrit
le 5 de mars.

Le refus que M. de Perexie avoit fait avant la fête de la Toussaint à cette vierge chrétienne d'approcher des Sacremens, fut perséverant. A Noel elle se contenta d'écrire un billet à la mere Supérieure, où elle marquoit les raisons, qui l'empêchoient d'importuner le Prélat. La Supérieure répondit à ce billet par un autre écrit avec la dureté & l'amertume qu'un faux zele est capable d'inspirer. La Captive adora la conduite de Dieu sur elle, sachant que J. C. n'est pas attaché à un seul moien pour communiquer sa grace, & que ceux qui participent davantage à son anéantissement & à son humiliation peuvent se consoler d'avoir plus de part au mystere de cette fête. Elle demeurera dans le silence jusqu'au 5 de mars, qu'en disant son office le jeudi de la seconde semaine de carême, elle crut devoir prendre

fujet de l'Evangile du pauvre Lazare, pour demander des miettes à un riche qui ne les refusoit pas aux chiens & les ôtoit aux enfans de Dieu. La mere Angelique faisoit voir clairement dans cette lettre, qu'elle n'étoit pas coupable de défobéissance; puis elle ajoutoit : *pour moi je suis persuadée, quoi qu'il arrive, que c'est un moindre malheur d'être même réduite à souffrir que l'on nous refuse les miettes qui tombent sous la table de Jesus-Christ, que de s'exposer en l'offensant à ne pouvoir obtenir dans toute l'éternité une goutte d'eau pour adoucir le feu de notre supplice.*

Quelques jours après, une des meres lui apporta de la part de Mad. de Rantzau qui étoit malade, un écrit, sans lui rien dire, sinon que cette Dame la prioit de le lire. C'étoit un recueil de quelques passages de l'Ecriture & des Peres sur l'obéissance due aux jugemens de l'Eglise & des Supérieurs, dont on faisoit l'application à l'affaire de P. R. La mere Angelique écrivit à ce sujet une excellente lettre, où elle déclaroit à Madame de Rantzau, que c'étoit se donner une peine inutile de prouver qu'on doit obéissance & soumission aux Ministres de Jesus-Christ & de l'Eglise, puisqu'il suffisoit d'être chrétienne & religieuse, comme elle l'étoit, pour être disposée à donner son sang pour cette vérité, comme pour tous les autres points de la créance de l'Eglise. Elle discute ensuite les textes du recueil, & fait voir que tous sont faussement appliqués à l'affaire de P. R. Cette lettre, que la mere Angelique a inférée dans la relation de sa captivité, ne fut point envoyée à Madame de Rantzau; parceque cette Dame étant venue voir la Prisonniere, celle-ci se contenta de

On lui communique un écrit sur l'obéissance. Sa réponse.

lui dire de vive voix ce qu'elle pensoit de son écrit, sans vouloir lui donner sa lettre.

A l'égard de celle qu'elle avoit écrite à M. l'Archevêque pour lui demander la permission de communier à Pâque, elle fut sans effet. Rien ne pouvoit être plus sensible à une âme si sainte, qu'une telle privation. Mais elle éprouva en cette occasion, comme en plusieurs autres pendant sa captivité, » qu'il est presque toujours vrai, ainsi » qu'elle le dit, qu'on souffre davantage par » l'apprehension anticipée des choses avant » qu'elles arrivent, que des choses mêmes » lorsqu'elles sont présentes, & qu'il n'y a » point d'avis plus important & plus utile » dans ces occasions que celui de l'Évangile, » de ne point penser au lendemain ». Long tems avant les fêtes de Noël & de Pâque, elle n'osoit penser qu'elle passeroit ces fêtes séparée de la communion, sans sentir une émotion & un attendrissement sur elle-même qui lui faisoit redouter ce tems-là, non-seulement par la douleur d'être privée d'une si grande grace, mais encore par une certaine crainte humaine de se voir exposée aux yeux de toute la maison, comme une misérable que Dieu rejette & que l'Église abandonne. Mais Dieu l'a toujours tellement assistée dans ces rencontres, qu'elle témoigne ne pas savoir si jamais elle a passé ces fêtes avec plus de consolation, selon l'esprit. Revenons sur nos pas. Nous avons vû que la mere Angélique fut priée de ne point venir au chœur pendant quelque tems. Elle y revint à Noël, s'y croiant obligée pour ne pas paroître s'excommunier elle-même.

Elle assiste à un sermon du P. Nouet Jésuite, & à celui d'un autre Jésuite, & à une conférence d'un troisième Jésuite.

La crainte de causer du scandale, si après avoir assisté à Vêpres elle sortoit du chœur,

pour ne point entendre le Sermon, la déterminâ à y rester le jour de l'Epiphanie que le Prédicateur finissoit sa station. Ainsi elle entendit pour la premiere & derniere fois le fameux Pere Nouet : » *son sermon*, dit-elle, » *fut tout de l'amour de Dieu & assez pathétique* ». Elle assista encore à deux autres sermons, dont le premier prêché par un Jésuite venu du Canada fut fort utile pour elle. » Car il ne fut que de la nécessité & des » avantages de la souffrance, qu'elle est la » marque des Elus, & que la persécution est » la récompense de la justice.

Le second fut une conférence sur la rénovation des vœux, que les Annonciades font le jour de l'Annonciation. Le Prédicateur étoit un vieux Jésuite des plus anciens de sa Compagnie, nommé le Pere du Breuil, qui parloit encore son vieux gaulois, mais qui dans le fond fit un discours tout-à-fait solide, & qui supposoit les bonnes maximes de la grace. La mere Angelique dit qu'elle eut une satisfaction particuliere de voir la grace victorieuse dans la bouche de ses ennemis, quand même ce bon homme ne le seroit pas personnellement ; car toujours, dit-elle, il en porte l'habit. Après la cérémonie, la Supérieure parlant à la mere Angelique de ce vieux Jésuite, lui dit qu'il étoit confesseur des Jésuites, ce qui lui donna grande compassion, de ce bon homme, qui prenoit sur sa conscience les péchés de tous les autres de sa maison.

Depuis son arrivée aux Annonciades, la Prisonniere avoit toujours été enfermée jour & nuit sous trois portes ; mais une religieuse de chœur qu'on substitua à une Converse qui étoit sa premiere Geoliere lui laissa un

On ne la tient plus enfermée sous clefs.

peu plus de liberté , ne fermant pas si exactement les portes. La mere Angelique aiant offert ensuite à la supérieure d'en agir à son égard comme on en agit à l'égard des prisonniers de guerre qu'on laisse aller sur leur parole , avec promesse de sa part , qu'elle ne parleroit à personne , & qu'elle ne sortiroit pas plus de sa chambre que lorsqu'on l'y tenoit enfermée , on cessa de fermer les portes , & quelques jours après on lui laissa la liberté de sortir seule aux conditions qu'elle avoit proposées. Ce fut au commencement de février qu'on lui donna cette espee d'élargissement.

On lui apprend la chute de la sœur Gertrude , & on lui dit que la mere Agnès est disposée à signer. Sa douleur.

Elle apprit dans le même mois la chute de la sœur Gertrude , qui l'étonna & l'affligea beaucoup , mais sans l'ébranler. Celles qui lui annonçoient cette triste nouvelle , lui aiant fait entendre , pour achever de l'accabler , que la mere Agnès étoit prête de signer & qu'elle avoit demandé à parler à quelqu'un , elle demeura dans le moment comme une personne assommée. » Je n'ai de » ma vie rien senti de pareil , dit-elle , & » je crus que j'en mourrois. Je ne pouvois » plus respirer & mon poulx étoit tout ren- » versé de l'agitation d'esprit épouvantable » où je fus plusieurs heures. Car ce ne fut » pas seulement l'apprehension d'un si grand » malheur qui me troubla ; mais ce fut des » pensées si accablantes sur la conduite ter- » rible de Dieu , s'il le permettoit , que j'ap- » prehendois le naufrage de ma foi , tant » cette tempête l'avoit agitée «.

La chute de la mere Agnès , si elle étoit arrivée , & le scandale qu'elle eut causé lui paroissent une chose si contraire à toutes les promesses de Dieu & la jettoient dans un

si terrible effroi , qu'elle ne croïoit plus rien voir sur quoi affermir sa conscience pour esperer en Dieu , s'il abandonnoit une telle ame. Elles se perdoit dans les terribles vues qui lui venoient là-dessus ; & si Dieu , à qui elle se tenoit attachée , ne l'eut lui-même tenue par la main , elle alloit se noier comme S Pierre par l'hésitation de sa foi. Elle demeura long-tems prosternée devant Dieu , résistant tant qu'elle pouvoit à ces réflexions qui l'accabloient. Mais l'orage étoit trop grand , & elle ne pouvoit venir à bout d'arrêter l'ancre ferme de son espérance. Enfin après bien du tems , bien des larmes & des cris , plutôt que des prieres , tout en un moment Dieu rendit le calme à son esprit par un mouvement vif qu'il lui donna de s'appuyer sur la vérité de ses promesses par une foi aveugle qui ne cherche pas des preuves & des expériences , parcequ'elle doit avoir un fondement plus immobile qui n'est autre que la parole de Dieu-même.

Vers le même-tems elle apprit que les sœurs de Bregis & Briquet avoient été enlevées & exilées ; elle benit Dieu avec une extrême reconnoissance de la grace singuliere qu'il faisoit de si bonne heure à ces deux jeunes sœurs , grace qu'il n'accorde même que rarement à ceux qui se sont consommés dans son service pendant plusieurs années. Cette joie qu'eut la mere Angelique en cette occasion fut bientôt suivie d'une vive douleur , lorsqu'elle apprit après Pâque la maladie & la signature de la sœur Françoise Claire , dont on lui annonça la mort le lendemain. Dans ces circonstances , la ressource de la sainte Prisonniere étoit de recourir à son refuge ordinaire , la priere & la parole de

Prov. 5.

Dieu. Elle le fit dans celle-ci, & ouvrant sa Bible, ces paroles se présenterent à ses yeux : *jaculum & gladius & sagitta acuta homo qui loquitur contra proximum suum falsum testimonium.* Ce qu'il y a de remarquable, la même chose arriva à la sœur Eustoquie exilée à Saint Denis, qui aiant ouvert sa Bible dans la même circonstance tira le même Verset.

Elle fait l'examen sincère du fond de son cœur.

La mere Angélique s'étant trouvée fort mal avant le carême, elle crut devoir mettre par écrit ses sentimens pour prevenir en cas de mort le scandale qu'on pourroit prendre de l'état dans lequel on l'auroit laissée mourir. Cet écrit se trouve dans la relation de sa captivité sous ce titre : *examen sincere du fond de mon cœur au sujet de la signature* : c'est une apologie sans replique, dans laquelle elle fait voir, de la maniere la plus convainquante, qu'elle n'est point coupable de défobéissance en refusant la signature. Il paroît par l'examen qu'elle fait dans cet écrit du fond de son cœur, que la faute pour laquelle on la prive des Sacremens est vraiment le *péché imaginaire.*

Vers la fête de Pâque les bonnes meres commencerent à exhorter leur Prisonniere à ne point la laisser passer comme les autres, sans communier ; & comme la Supérieure la pressoit, elle répondit que, » regardant la » signature comme un péché mortel, on de- » voit bien juger qu'elle auroit plus d'éloi- » gnement de le commettre à la fête de Pâ- » que qu'en un autre tems, & qu'elle ne » voudroit pas répandre le sang de Jesus- » Christ avec ses bourreaux pour manger » son corps avec les Fideles.

Les religieuses voyant l'intrépidité de cette

vierge chrétienne , essaierent de l'ébranler par la crainte des nouveaux maux dont ils lui firent entendre qu'elle étoit menacée. Ces nouveaux maux étoient une Bulle qu'on attendoit , par laquelle elle devoit être excommuniée , à quoi la Supérieure ajouta qu'elle ne pourroit plus la garder dans sa maison , & qu'elle prierait M. l'Archevêque de la retirer : la Prisonniere répondit avec fermeté , qu'elle » étoit à Dieu , qu'il feroit d'elle » tout ce qui lui plairoit , & qu'elle crai- » gnoit plus de se séparer de lui en l'offen- » sant , que d'être excommuniée pour lui » avoir été fidelle «. Ces réponses & beaucoup d'autres qu'elle faisoit dans l'occasion , les raisons solides qu'elle donnoit de sa conduite , déconcertoient souvent les meres geolieres. On peut même dire que quelquefois elles faisoient sur leurs esprits des impressions semblables à celles que firent autrefois les paroles de S. Paul sur le Roi Agrippa , mais c'étoit la semence qui tombe sur le grand chemin , où les oiseaux du Ciel la mangent : les Jésuites qui conduisoient cette maison , venant aussitôt , empêchoient les effets qu'essent pû produire les paroles de vie qui sortoient de la bouche de cette vierge chrétienne. D'un autre côté , M. de Rantzane contribuoit pas peu à entretenir ces religieuses dans leurs préjugés. Cette Dame livroit souvent des attaques à la Prisonniere. » Une fois en parlant de ces menaces d'ex- » communication , elle disoit que c'étoit » une chose horrible d'être excommuniée » du Pape. La mere Angelique répondit gravement , » qu'il n'y avoit qu'une » consolation , qui est qu'il arrive quelque- » fois que les successeurs de S. Pierre imi-

On lui annonce une bulle qui devoit l'excommunier. Sa réponse.

» tent un peu sa promptitude à tirer l'épée ;
 » & qu'ils frappent trop-tôt comme lui, sans
 » attendre la permission de Jesus-Christ ;
 » mais qu'alors Jesus-Christ guéit, comme
 » en ce tems-là, l'oreille qu'ils ont coupée,
 » & augmente intérieurement la foi & la
 » charité à ceux qu'on a séparés sous prétext-
 » de de défobéissance ». Elle ajouta » quelle
 » esperoit qu'il leur en arriveroit ainsi, si on
 » les excommunioit injustement.

La nouvelle de la Bulle ne la surprit point ,
 car elle croïoit encore pis des affaires & s'i-
 maginoit qu'on mettoit tout à feu & à sang.
 Lorsqu'elle entendit à la Messe du Dimanche
 dans l'octave de l'Ascension ces paroles de
 l'Evangile , *absque synagogis facient vos* ,
 elle dit en elle-même , *assurément on publie
 la Bulle aujourd'hui*, ce qui se trouva vrai.
 En voïant depuis le Mandement , elle eut
 une grande consolation de penser que Jesus-
 Christ avoit regardé les religieuses de P. R.
 en disant : *ut cum venerit hora eorum, rémi-
 niscamini quia ego dixi vobis.*

Ce Mandement fut apporté deux jours
 après par le fameux M. Chamillard, dont la
 Prisonniere n'avoit point oui parler depuis son
 enlèvement. Le Porteur voulut la haranguer
 & lui débiter ses raisons ordinaires, mais il
 perdit ses peines. Après cette visite, la mere
 Angelique, que ces bonnes Meres avoient
 engagée à leur faire des ouvrages en cire,
 leur témoigna qu'elle desiroit n'employer
 plus le tems que l'on lui laissoit encore à
 vivre, qu'à la priere. C'est ce qu'elle fit depuis
 la publication de la Bulle, ne cessant de de-
 mander à Dieu qu'il lui fit la grace de la
 fortifier, afin qu'elle fut digne de le sui-
 vre par-tout où il lui plairoit de la conduire.

Elle étoit persuadée qu'elle mourroit dans son exil, & n'envisageoit que cela, afin de n'être surprise de rien.

C'est pourquoi elle fut extrêmement surprise, lorsque Madame de Rantzau alla le 2 juillet lui annoncer que M. l'Abbé de la Mothe étoit venu de la part de M. l'Archevêque, pour savoir d'elle si elle seroit bien aise d'aller trouver la mere Agnès à sainte Marie, & que peut-être de-là on la meneroit à P. R. des Champs. Elle assista ce même jour à un sermon, dans lequel le Prédicateur parla de la fin & de l'utilité des visites chrétiennes. Cette rencontre avec le changement d'état dans lequel elle alloit entrer, fit une forte impression dans son esprit sur l'avantage de la retraite d'où elle alloit sortir & sur les tentations inévitables qui accompagnent la conversation extérieure avec les créatures. Elle se sentit tout-à-fait indifférente à ne point desirer ce changement, mais à dépendre absolument du choix qu'il plairoit à Dieu de faire pour elle. Elle fut si occupée de cela devant lui, qu'elle n'écouta plus le reste du sermon; & dans ce sentiment, dit-elle, *je n'aurois pu dire ni oui ni non, si on m'eut demandé ce que je desirois ou de demeurer ou de sortir.* Ce qui lui inspiroit ce sentiment, c'est que sa solitude l'ayant accoutumée à ne plus se regarder que toute seule dans le monde avec Dieu seul, il ne se présentoit que cela d'abord à son esprit. Nous laissons au Lecteur à faire ses réflexions sur des dispositions si parfaites, & sur le détachement & le renoncement à soi-même dans un degré aussi éminent & aussi surprenant. Car quel est homme, qui fut indifférent à sortir de prison pour se réunir avec ce qu'il

Admirables
dispositions
avec lesquelles
elle apprend sa dé-
livrance.

a de plus cher au monde : je me donnai donc à lui, (à Dieu) continue cette admirable vierge chrétienne , dans une entière indifférence , ce me sembloit , & je le priai même avec les paroles de S. André , qu'il ne permît point qu'on me détachât de sa croix , parceque j'en avois connu la vertu & l'utilité, & qu'en quelqu'état qu'il lui plut de me mettre , je desirois d'y demeurer attachée avec lui & y mourir comme lui : Elle a regardé depuis ces sentimens comme les vœux de son cœur , que je me suis obligée , dit-elle , de rendre à Dieu , quoique je ne les aie pas prononcés de mes levres. Et je veux bien en les écrivant avoir des témoins que je suis engagée à souffrir tout ce qu'il lui plaira , & in carcerem & in mortem ire , avec Jesus-Christ.

Sentimens
des Annon-
ciades pour
leur Prison-
niere.

Les Annonciades étant assurées qu'elles seroient bientôt déchargées de leur prisonniere , lui témoignèrent avec plus de liberté toute l'affection qu'elles n'avoient osé lui faire paroître , pendant que l'obéissance les engageoit à lui tenir lieu de geolieres. La Supérieure en lui parlant de sa sortie , eut plus d'une fois les larmes aux yeux , & lui dit que si elle eut signé , elle ne savoit si elle auroit jamais pû se résoudre à sa sortie. La Prisonniere répondit aux marques d'amitié qu'on lui donnoit , » ne témoignant aucun » empressement pour sa délivrance , parce- » qu'elle ne faisoit en cela que suivre la » disposition où Dieu la mettoit , qui la » rendoit indifférente aux choses & aux » circonstances , pour ne point vouloir en » quoi que ce soit prévenir son ordre par ses » desirs.

Madame de Rantzau , qui à l'exception de l'article de la signature , en avoit très

bien agi avec elle , lui donna toutes sortes de marques d'affection. La mere Souprieure ne lui témoigna pas moins d'amitié , & l'assura qu'elle n'avoit point eu d'autre peine que d'avoir été contrainte d'en agir à son égard , comme on les y avoit obligées. La mere Angelique de son côté fit une récapitulation de tous les bienfaits qu'elle avoit reçus d'elles , pour leur faire voir qu'elle en avoit de la reconnoissance. Elle n'oublia pas les instances qu'elles lui avoient faites dans une occasion, de prendre leur habit pour assister à la vêtue d'une fille , où le Pere Senault devoit prêcher. Elle rappella les soins qu'elles avoient eus de sa santé , en lui faisant un ordinaire à part , les jours qu'elles ne mangeoient pas maigre. Elle leur dit qu'elle étoit honteuse de ce qu'elles l'avoient trop bien traitée pour une prisonniere , l'ayant mise au rang de leurs sœurs , jusqu'à vouloir lui donner part à leurs fêtes les jours qu'on traitoit la Communauté. La mere Angelique ajoute que cela lui avoit donné tant de scrupule , par la crainte d'avoir part à la simonie , parcequ'elle croïoit que ces festins étoient du marché , qu'elle avoit essayé tous les moïens de ne point manger de ce qu'on lui donnoit ces jours-là. Mais la crainte de les scandaliser lui fit prendre un milieu , qui fut de ne manger que de ce qui étoit commun , & de laisser l'extraordinaire , comme les pâtés , biscuits , &c.

Ce fut dans cette occasion que la mere Angelique apprit de quelle maniere les Annonciades , pressées par M. de Paris , avoient consenti par la crainte de se brouiller avec lui , à la recevoir dans leur maison , contre une maxime de leur regle , qui défend de re-

cevoir aucune religieuse étrangère ; & à laquelle elles étoient si étroitement attachées , que pendant la guerre de Paris elles s'étoient mises mal avec des personnes de considération & de leurs amies , pour n'avoir pas voulu recevoir des religieuses étrangères proches parentes de quelques-unes de leurs sœurs. Cela donna occasion à la mere Angelique de faire une sage réflexion sur les effets du faux zele qui s'autorise de la regle , en refusant d'assister de pauvres religieuses , dont le salut dépend peut être de rencontrer un asile pour se sauver des périls du monde ; & qui passe par-dessus la regle lorsqu'il s'agit de recevoir une religieuse innocente pour la tenir en captivité & prendre ainsi part à l'oppression d'une Communauté persécutée , en se rendant ministre de l'injustice qu'on fait à des religieuses innocentes : c'est ainsi qu'on se dispense de la regle pour faire du mal , & on ne croit pas qu'il soit permis de s'en dispenser pour faire du bien.

Après avoir fait ses remerciemens , la mere Angelique demanda comme une grace de voir la Communauté pour se recommander à ses prieres , & la permission d'embrasser la sœur Marie-Cherubine Chapelain , qui avoit une tante & deux sœurs religieuses à P. R. où elles étoient mortes , & où elle avoit été elle-même pensionnaire. La Souprieure , à qui la Prisonniere avoit fait cette demande , permit de solliciter le lendemain ces permissions , mais dès ce jour même , 2 juillet , à neuf heures du soir on la vint prendre pour la conduire aux Saintes Maries du Faubourg S. Jacques , d'où elle fut transférée à P. R. des Champs , comme nous l'avons rapporté ailleurs (5).

(5) T. 5. p. 387 & suiv.

De toutes les relations des religieuses de P. R. , qui ont été captives , la plus détaillée & la plus importante est celle dont nous venons de parler. Il seroit bien à souhaiter qu'elle eut été & qu'elle fût encore entre les mains de tant de vierges chrétiennes , qui ont été & qui peuvent être encore réduites en servitude ; elles y auroient appris & y apprendroient que *la terre de captivité* n'est pas comme on le croit , un país qui dévore ses habitans , mais que le fond en est très fertile quoiqu'il ne soit pas arrosé par les fleuves de la terre comme l'Egypte , parce que la pluie volontaire que Dieu y fait tomber quand il lui plaît , y produit des fruits plus doux que l'on n'en recueille par-tout ailleurs. En puisant dans cette relation des lumieres pour se soutenir dans un état qui paroît si terrible à la nature , les religieuses captives auroient appris quelles sont les consolations que Dieu répand dans le cœur des personnes qu'il y appelle ; & que les larmes qu'on y verse sont remplies de consolation & d'un plaisir saint & plus grand que toutes les joies du monde. Une vierge chrétienne , réduite en servitude comme la mere Angelique , à cause de son amour pour la vérité , admirant la conduite & la miséricorde de Dieu sur elle , regardant Jesus-Christ comme son Pasteur aussi appliqué à elle que si elle étoit la brebis de la parabole de Nathan , se perd dans l'admiration de ses graces , & se fortifie de plus en plus dans l'amour de la vérité , pour laquelle Dieu lui fait la grace de souffrir.

A C T E
T E S T A M E N T A I R E

*De la sœur Anne - Marie de Sainte
Eustoquie de Fleſcelles de Bregy.*

JE ſouſſignée, quoique depuis mon re-
tour en cette maifon de Port-Royal des
Champs, je me fois jointe & unie à tous
les actes, appels, proteſtations & autres,
que nos ſœurs qui étoient à P. R. de Paris
ont faits depuis mon enlevement dudit
monaſtere le 29 novembre 1664, & par
conſéquent à celui de mort qu'elles fi-
rent le 7 juin 1665, néanmoins je crois
devoir renouveler & confirmer l'acte que
j'avois commencé à drefſer aux Urfulines
de Saint Denis, & que je n'avois pû ache-
ver à cauſe de l'extrême captivité où j'y
étois réduite, afin que ſi j'étois aſſez mal-
heureuſe, (ce que je prie Dieu de ne pas
permettre) pour me rendre à quelque ſouſ-
cription contre Janſenius, ou contre les
perſonnes qui nous ont toujours condui-
tes, toutes les perſonnes équitables me
rendent cette juſtice de croire, que cette
ſignature ne ſeroit qu'une choſe involon-
taire, extorquée par force ou par adreſſe,
un effet funeſte de la miſere humaine, ou
enfin un abandonnement terrible de Dieu,
qui auroit peut-être puni en moi par un
jugement qui me remplit de fraïeur, quel-
que paſſion ſecrete, & quelque cupidité in-
juſte, par un jugement très juſte.
Je déclare donc en la préſence de Dieu,

» & avec la même sincérité que je le vou-
» drois faire, si j'étois prête de paroître de-
» vant son tribunal si redoutable, & de tom-
» ber entre les mains de ce Dieu vivant,
» que je n'ai refusé la signature, & ne per-
» siste dans le refus, que par le seul engage-
» ment de ma conscience, sans considéra-
» tion humaine, sans prévention d'esprit,
» sans attachement à mes propres lumieres :
» que plus je considere cette affaire, plus je
» vois clairement que je n'y puis pren-
» dre part, sans violer la vérité & la cha-
» rité ; ce qui n'est pas un moindre cri-
» me, selon S. Augustin, que de violer
» la sainteté de Dieu même : que le but de
» la signature dans l'esprit des ennemis de
» la véritable grace de J. C. est impie,
» puisqu'il tend à la ruiner : que son exac-
» tion est contre l'ordre & la discipline de
» toute l'Eglise : que cette signature contient
» la fausseté, la calomnie, l'imposture, le
» mensonge, le jugement téméraire, le faux
» serment, & l'injustice la plus malicieuse :
» qu'elle ne peut avoir d'autre suite que
» l'établissement d'un grand nombre d'er-
» reurs, & sur-tout l'hérésie de l'infailibi-
» lité : & qu'ainsi, dire que Dieu peut nous
» inspirer de la faire, c'est dire que Dieu
» peut être opposé à lui-même, & qu'il peut
» nous porter au violement de ses Comman-
» demens les plus inviolables ; & dont en
» effet il ne peut dispenser, selon un Pere,
» qu'en cessant d'être juste, d'être bon &
» enfin d'être Dieu. Je suis donc très per-
» suadée que la signature ne se peut faire
» par principe de lumiere & de vérité, mais
» bien par un effet de cet enchantement
» dont l'amour des choses de la terre & la

» crainte des hommes est la cause, & qui
» obscurcit dans nos ames la connoissance
» & l'amour du véritable bien. Soit que
» je consulte les lumieres de la foi & de l'E-
» vangile, ou que je considere la conduite
» des hommes dans cette affaire, je trouve
» que ce jour & cette nuit m'établissent
» fortement dans cette divine science, qu'il est
» uniquement bon de s'attacher à Dieu,
» qui est la vérité, & d'aimer aussi parfaite-
» ment & purement la justice, que de haïr
» parfaitement l'iniquité. Je reconnois avec
» actions de graces, que c'est Dieu par sa
» pure miséricorde qui m'a donné ces sen-
» timens, que c'est à sa seule protection que
» je dois attribuer le desir de lui être fidelle
» & la conservation de ce desir dans un état
» où tout conspiroit à me le faire perdre. Et
» j'espere que comme c'est sa grace qui nous
» a délivrés & qui nous délivre, ce sera
» elle aussi, qui accomplira cet ouvrage, en
» rendant notre délivrance parfaite, en sorte
» que jamais l'injustice ne nous domine, &
» que le pied des superbes ne nous ébranle
» jamais, & ne fasse jamais sortir les nôtres
» d'une voie aussi sainte que celle où il nous
» a mises, qui devoit être le sujet de notre
» joie & de notre allegresse toutes les fois
» que nous y pensons. C'est ce que je supplie
» de tout mon cœur tous ceux qui verront
» cette présente déclaration, de lui deman-
» der pour moi, afin que je puisse être de
» ces ames dont le Prophète Isaïe a dit :
» ceux qui se confient au Seigneur, change-
» ront de force, ils prendront des aïles com-
» me l'aigle, ils courront & ne se laisseront
» point. Ils marcheront & ne tomberont
» point dans la défaillance, parceque c'est
» le

» le Seigneur qui donne de la force aux per-
» sonnes foibles & fatiguées, & qui augmen-
» te le courage & la générosité de celles qui
» ne le sont point, c'est-à-dire, qui demeurent
» toujours dans le sentiment de leur bassesse
» & de leur néant. Je les conjure de tenir
» pour nul tout ce que je pourrois faire de
» contraire aux sentimens que je leur expose
» dans une déclaration que je veux & en-
» tends qui soit regardée comme une dernie-
» re volonté, & de ne l'attribuer qu'à la foi-
» blese & à l'accablement, où l'affliction,
» la maladie, & les importunités d'une infi-
» nité de personnes peuvent réduire. Je con-
» damne & retracte par précaution tout ce
» qu'on pourroit me faire faire dans un état
» qui ne fut pas absolument libre; & je pro-
» teste à toutes les personnes qui auroient
» travaillé par elles-mêmes, ou par d'autres,
» à m'affoiblir & à m'engager à cette injuste
» signature, que j'appelle d'elle au tribunal de
» Jesus-Christ, dont elles veulent étouffer
» l'esprit en moi; que je prends son sang ado-
» rable pour témoin contre eux, puisqu'au
» lieu de le vouloir boire avec moi, en par-
» ticipant au calice de ses souffrances, elles
» travaillent à le répandre & à en faire per-
» dre le fruit à mon ame. Je prie Dieu
» qu'il ne permette pas que ce malheur ar-
» rive à qui que ce soit, mais que plutôt
» par la vertu de ce sang précieux que je
» prends pour témoin & pour avocat, il
» rende dignes d'être exercés avec nous tous
» ceux qui nous exercent & de laver leurs
» ames dans le sang de l'Agneau. Et pour
» témoigner la sincérité de cette déclara-
» tion, & que je m'estimerois heureuse de
» donner ma vie pour la vérité, comme

» Jesus-Christ même a livré la sienne pour
 » lui rendre témoignage, je signe le présent
 » Acte testamentaire de mon sang, & je
 » souhaiterois de le faire passer par devant
 » Notaire, si l'étrange captivité, où nous
 » sommes ne nous en ôtoit le moien. Fait
 » & signé dans notre Cellule du monastere
 » de Port-Roial des Champs ce 28 juillet
 » 1665, sœur Anne-Marie de Ste Eustoquie.

R E L A T I O N

A B R E G É E

*De la captivité de la sœur Madeleine
 de Sainte Christine Briquet.*

La sœur **L**A sœur Briquet fut enlevée par M. l'Archevêque le 19 décembre 1664, comme nous conduite chez les religieuses de Sainte Marie. par son Aumônier chez les religieuses de Sainte Marie, près la porte Saint Antoine. Cette vertueuse fille, se voiant attachée du lieu où elle s'étoit consacrée à Dieu, eut le cœur déchiré en autant de parties qu'il y avoit de personnes dans la communauté dont on la séparoit; mais d'un autre côté elle étoit ravie d'admiration de la grace que Dieu lui faisoit de souffrir pour sa vérité. Etant arrivée dans le lieu de son exil elle apperçut dans la chambre du Tour une image de la passion de Notre-Seigneur, devant laquelle elle se mit à genoux, reconnoissant qu'il n'y avoit

(6) T. 5. p. 182.

plus pour elle que *Jesus & Jesus crucifié*. L'apprehension qu'elle avoit toujours eue d'être réléguée dans une maison de cet ordre, à cause des liaisons de ces religieuses avec les Jesuites, lui fit juger qu'elle auroit bien des mortifications à esluier; c'est pourquoi elle s'offrit à Dieu, résolue de tout souffrir, sans jamais rien témoigner de ce qui lui seroit de la peine. Elle se mit sous la protection de la mere Angelique, la priant de lui faire ressentir les effets de sa charité, & prit la résolution d'observer tout ce qu'elle savoit que cette Sainte Abbessé auroit pratiqué si elle se fut trouvée réduite dans le même état.

Aussitôt qu'elle fut entrée dans la maison, se mettant à genoux devant la Supérieure, elle lui dit qu'elle venoit dans sa maison par l'ordre de M. l'Archevêque, qu'elle s'estimeroit heureuse d'y vivre dans la solitude sans prendre part à rien, uniquement occupée à prier Dieu & à faire pénitence. Elle lui promit de lui rendre une entiere obéissance en tout ce qu'elle pourroit désirer d'elle, qui ne seroit pas contraire à ce qu'elle devoit à Dieu. La Supérieure la reçut assez froidement, & lui répondit que c'étoit un grand point de dire qu'elle venoit pour obéir, & ajouta qu'elle prioit Dieu qu'il lui en fit la grace.

On la mena ensuite à la Chapelle de Saint François; après quoi la mere de Ponthartrain vint la prendre pour la couduire dans sa prison. Elle commença par visiter son sac, où elle trouva les *Confessions de Saint Augustin*, avec *l'Imitation*, *la Vie de la Vierge*, & *le Cœur nouveau*: la Geoliere lui dit, qu'on verroit ce qu'il faudroit faire de

Son entrée
dans la mai-
son.

On visite
son sac.

ces Livres, » parceque M. l'Abbé de Blam-
 » pignon leur Supérieur, avoit absolument
 » défendu qu'elles en lussent aucun traduit
 » ou composé par les Jansenistes ». La Pri-
 sonniere aiant répondu, qu'elle n'avoit point
 de Livres que M. l'Archevêque leur Supé-
 rieur ne leur eût permis de lire, elle fut sa-
 tisfaite, & lui apporta le lendemain les Li-
 vres du P. Saint Jure & du P. Hayneuve.

La Supérieure
 lui rend
 visite.

L'après diné la Supérieure vint la voir,
 lui parla assez froidement, & d'une maniere
 qui fit voir à la sœur Briquet qu'on lui avoit
 donné des instructions sur son compte. Elle
 lui dit qu'elle avoit refusé d'abord de la re-
 cevoir, aussi bien que pas une de ses sœurs,
 mais que M. de Paris l'en avoit pressée; elle
 ajouta qu'elle pensoit que la sœur Briquet
 aiant à sortir de la maison, elle n'étoit pas
 fâchée d'être dans la sienne plutôt que dans
 une autre.

La Prisonniere répondit *fort simplement que non*, » parce qu'en y venant, elle accom-
 » plissoit la volonté de Dieu, & non la sien-
 » ne, & qu'elle ne se regardoit plus que
 » comme une personne qui est en Purgatoire,
 » qui n'a plus d'autre soin que celui de sa-
 » tisfaire à Dieu pour ses péchés, & qu'elle
 » seroit aussi contente pour ce sujet d'aller
 » en Canada ou dans un cachot si on vouloit
 » l'y mettre ». Le lendemain la Supérieure
 vint encore la voir, lui parla avec bonté, &
 lui dit de l'envoier chercher lorsqu'elle le ju-
 geroit à propos, pour la réjouir, parcequ'elle
 ne doutoit point que dans l'état où elle étoit,
 elle n'eut souvent de mauvaises heures à pas-
 ser. La Prisonniere après l'avoir remerciée,
 lui dit qu'elle n'appréhendoit point d'avoir de
 mauvaises heures, puisqu'elle ne pouvoit re-

garder comme telles, les heures que Dieu lui donnoit pour accomplir sa volonté, & qu'elle ne cherchoit point d'autre consolation que celle qu'elle trouvoit au pied de son Crucifix.

Trois jours après, la Prisonniere reçut la visite de Madame Bignon, qui lui fit offre de service. La seule chose que la sœur Briquet lui témoigna désirer, fut d'avoir la liberté de passer tous les jours une demie heure de tems devant le Saint Sacrement; ce que cette Dame lui obtint, non sans difficulté, & à condition que ce seroit le matin ensuite de la Messe. Madame Bignon pria la Supérieure de ne lui point parler de signature; elle ne lui en parla point les trois premières semaines; mais elle lui fit des caresses excessives, qui lui étoient plus pénibles que tout ce qu'elle eut pu lui dire. La sœur Doublet, qu'on avoit associée à la mere de Pontchartrain, en qualité de Geoliete, faisoit la même chose.

La Supérieure avoit trop de penchant à parler de signature, pour pouvoir garder long-tems le silence sur ce sujet. Le bref arrivé à Paris le 7 ou 8 de janvier, dont elle fut aussitôt informée par M. d'Evreux & par les Jesuites, lui en fournit une occasion à laquelle il ne lui fut pas possible de se refuser. Elle le fit donc, mais avec si peu de succès, qu'elle finit par prier la Prisonniere de consulter quelque personne habile qui fut neutre & désintéressée. Elle offrit même d'en envoyer chercher à cent lieues de Paris, & de faire les frais, si elle n'en trouvoit pas d'assez habile dans la capitale. La Prisonniere qui n'avoit pas besoin de consulter pour savoir si elle offenserait Dieu en signant un fait qu'elle ne croioit pas, la remercia de ces

Visite de
Madame Bi-
gnon.

La Supérieure
lui prêcha
la signature.

offres obligeans, qu'elle n'accepta point. Depuis ce tems la Supérieure jugeant que la partie n'étoit point égale, elle cessa de parler directement de signature du formulaire, & se renferma dans des discours généraux sur l'obéissance, citant des passages de l'écriture & de S. François de Sales, qui contenoient des vérités, dont la sœur Briquet étoit bien instruite & bien persuadée; mais qui ne *prouvoient point*, dit-elle, *qu'il y eut du mal à douter d'un fait contesté, ni qu'on fût obligé d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu.*

Quelquefois la Supérieure, reprenant courage après avoir reçu des leçons des Jésuites, venoit les répéter à la Prisonnière, qui y répondoit soit par son silence même, soit par la sagesse de ses discours. La mere Chevalier, que l'on substitua à la mere de Pontchartrain en qualité de Geoliere (7), fit aussi des exhortations à la sœur Briquet sur la signature, dont elle nous donne une idée assez juste, en disant que la signature *est un sujet qui fait quasi extravaguer les sages qui la veulent persuader, comme il semble qu'il fait au contraire parler raisonnablement les plus simples & les plus ignorantes à qui Dieu fait la grace de la refuser.* Deux fois le jour, la mere Chevalier (8) faisoit une sorte d'exhortations sur un sujet qui fait *extravaguer*

(7) La mere de Pontchartrain fut nommée Supérieure des filles de la Madeleine sur la fin du mois de janvier 1665: c'étoit une bonne religieuse, qui avoit eu d'assez bonnes manieres pour la Prisonnière, & qui lui donnoit la satisfaction de

lui apprendre des nouvelles de la mere Agnès, &c.

(8) La mere Chevalier changea beaucoup de sentiment au sujet des religieuses de Port-Royal, & témoigna depuis à la sœur Briquet *plus de bonté qu'elle n'en auroit jamais esperé.*

Les sages mêmes ; & lorsqu'elle n'en avoit pas le loisir, la sœur Marie-Angelique y suppleoit. Celle-ci n'osoit néanmoins lui parler beaucoup de signature, & se contentoit de lui témoigner un ardent desir de la voir soumise (9). Un jour la mere Chevalier s'échauffant plus qu'à l'ordinaire, elle dit à sa Prisonniere, qu'elle » ne pouvoit s'empêcher » de croire qu'elle étoit possédée & enforcée, puisqu'il étoit impossible qu'elle pût » sans une cause surnaturelle, perséverer » dans un état, où elle n'étoit consolée ni » soutenue de qui que ce soit, surtout étant » jeune.

Oui, sans doute il étoit impossible que la sœur Christine pût perséverer dans un tel état sans une cause surnaturelle. Mais la cause surnaturelle qui la consolait & la soutenait dans une si grande épreuve, étoit la force de la grace. Si la mere Chevalier avoit eu autant de bonne foi que les Enchanteurs de Pharaon, elle auroit dit *le doigt de Dieu est ici*. Cette bonne mere s'emporta encore une autrefois contre la Prisonniere parce qu'elle rejetta la proposition qu'elle lui fit de consulter un certain Pere Damascene, dont elle lui fit un grand éloge. Rien cependant n'étoit plus sage que la conduite de la sœur Madeleine-Christine, rien de plus conforme à ce que S. Paul & après lui les Peres de l'Eglise enseignent, savoir que lorsqu'on est instruit & persuadé de la vérité, il ne faut plus rien écouter, & être prêt de dire anathème à quiconque nous enseigne-

(9) La sœur Doublet étoit une religieuse très fervente, & fort considérée dans sa maison, quoiqu'assez jeune.

roit quelque chose de contraire à ce que nous avons appris. La chute de celles des religieuses de P. R. qui tomberent, ne vint que de ce qu'elles ne suivirent pas cette maxime, dont on ne peut s'écarter sans s'exposer au naufrage.

La sœur Christine, qui avoit refusé de consulter sur un sujet sur lequel elle n'avoit aucune difficulté, accepta néanmoins l'offre qu'on lui fit d'assister aux conférences que les Jesuites venoient faire aux religieuses; toutefois elle n'y assista point, soit qu'on fût content de sa docilité, soit pour d'autres raisons. Ce fut un gain pour elle. Pour faire juger de ces conférences, elle rapporte sur la parole de trois religieuses ce qu'un Jesuite débita un jour dans une de ces conférences, pour leur faire voir jusqu'où va la condescendance des Peres de la Société à l'égard des pécheurs (10). Personne ne les accuse d'en manquer.

(10) Ce Jesuite (qui vraisemblablement est celui à qui l'aventure est arrivée) leur raconta qu'un jeune homme de condition, après avoir passé sa vie dans le libertinage, étant tombé malade à l'extrémité, ne vouloit point entendre parler de confession, & vouloit cependant bien recevoir les autres Sacremens. Un Jesuite aiant été appelé, aussitôt qu'il l'aperçut, il s'écria qu'il n'avoit que faire d'approcher, qu'il ne vouloit point se confesser. Le Jesuite lui dit de n'avoir point peur,

qu'il lui promettoit de ne lui point parler de confession, mais qu'il croioit qu'il vouloit bien faire des actes de foi, de contrition & autres nécessaires pour bien mourir. Le malade y consentit, & le Jesuite les lui fit faire. Puis il lui demanda, s'il vouloit bien faire un échange avec lui de ses bonnes œuvres, & de lui donner ses péchés. Le malade accepta l'offre. Le Jesuite ceda toutes ses bonnes œuvres, prit tous les péchés sur son compte, donna l'absolution & se retira. Puis il revint

Vers la mi-carême la sœur Christine eut la consolation d'apprendre des nouvelles de M. de Sevigné, qui lui envoya l'excellent ouvrage intitulé, *la religieuse parfaite & imparfaite*. Mais le Livre ne lui fut remis qu'après la décision de M. de Paris, qui déclara que c'étoit lui-même qui avoit permis qu'on le lui donnât, & qu'il l'avoit approuvé. La Supérieure en le lui remettant malgré elle, déclama beaucoup contre le Livre & contre la mere Agnès qui l'avoit composé.

Sur la fin du carême la Supérieure renouvela ses caresses & ses exhortations, se persuadant que la Prisonniere signeroit pour obtenir la communion; & sur ce qu'elle lui dit qu'elle consentiroit de voir M. Cheron, ou M. de Sainte Beuve, ou même un des Grands-Vicaires, elle écrivit à M. de Paris, & lui donna quelqu'espérance qu'elle se rendroit. Le Prélat flatté de cette espérance répondit à l'heure même, marquant qu'il seroit accouru promptement pour savoir ce que la chere sœur Briquet desiroit, s'il n'avoit été arrêté par un fort gros rhume. Ne pouvant donc accourir, il envoya un Grand-Vicaire, qui voyant que la sœur Briquet n'écoutoit ni ses faux raisonnemens, ni ses projets d'accommodement, s'en retourna en disant qu'il l'avoit trouvée *plus opiniâtre que jamais*. Quel-

& dit au malade que ne sachant pas quels étoient les péchés dont il s'étoit chargé, il ne pourroit s'en confesser, que cependant il avoit dessein de le faire ne voulant pas se damner. Le malade ne les regardant plus comme les siens, les lui raconta sans

peine, après quoi le Jesuite lui administra le Viatique, & il mourut peu après. Il apparut la nuit au Jesuite & le remercia de l'échange, qui lui avoit valu le Paradis au lieu de l'enfer qu'il avoit mérité.

que douleur qu'eut la sœur Christine de se voir privée des Sacremens, elle étoit dans une grande tranquillité. Elle essuia diverses attaques de la part de la mere Chevalier & de la Supérieure. Celle-ci sur-tout lui parla avec beaucoup de dureté ; & en lui faisant entendre qu'elle la regardoit comme une impie, lui dit que *sa tendresse & sa compassion pour elle étoit entièrement changées en indignation*, & que toute la communauté étoit dans les mêmes sentimens. Elle ajouta beaucoup d'autres duretés encore plus grandes, jusqu'à lui dire, qu'elle s'étonnoit *comment la terre pouvoit encore la porter, comment les foudres ne tomboient point du ciel pour la réduire en cendre, qu'elle étoit pire qu'une Athée, &c.* » que leur désobéissance étoit » un si grand scandale qu'il ne pouvoit être » expié que par la destruction de leur monastère, qu'elle louoit Dieu de ce qu'elle » arriveroit bientôt, puisqu'au moins ce » scandale seroit en quelque sorte réparé » lorsque Port-Roial seroit aboli ». C'est ainsi qu'étoient traitées les religieuses de P. R., c'est-à-dire, les plus saintes filles qu'il y eut dans l'Eglise, sans autre crime, que la charité & la délicatesse de leur conscience, & un attachement inviolable à la sincérité chrétienne, qui ne leur permettoit pas d'assurer avec serment un fait dont elles doutoient & qui étoit absolument inutile à leur salut. M. de Saci, comparant le traitement qui leur avoit été fait par des religieuses, avec celui qu'il éprouvoit lui-même à la Bastille de la part de gens *de sac & de corde*, avouoit que Dieu le traitoit bien doucement (11). Ce qui fait dire à M. Fon-

(11) » M. l'Abbé, (dit » M. Fontaine parlant de

taine (12), que » la comparaison des religieuses avec les geoliers de la Bastille, » seroit un outrage insupportable, si l'expérience n'avoit fait voir que l'un est un bien » préférable à l'autre, & que l'inhumanité des » filles, & des filles consacrées à Dieu, a » surpassé toute la brutalité des hommes & » des hommes sans piété, aux portes d'une » prison, qui ne sont partagés qu'entre » deux passions, qui remplissent toute leur vie, » une avarice basse & une grande ivrognerie.

Ce fut le jeudi de la semaine de Pâque, que la Supérieure traita la sœur Briquet de la manière dont nous l'avons rapporté. La Prisonnière possédant son ame en paix, écouta tout avec tranquillité, & se contenta de dire modestement qu'elle n'entreprendroit pas de justifier son innocence, & qu'ayant sujet de croire que Dieu vouloit l'humilier, il lui suffisoit qu'il vît le fond de son cœur & qu'il fût témoin de ses sentimens. Ce qui déplut encore à la Supérieure.

Le samedi de Pâque la sœur Christine apprit par le canal de la sœur Isabelle-Agnès, la fermeté que Dieu avoit donnée à ses sœurs

Bonnes & mauvaises nouvelles qu'elle apprend.

» M. de Saci) se voyant » dévotion à tourment bien ponctuellement de pauvres filles, » comparoit ces gens de » il avouoit que Dieu le traitoit bien doucement » sac & de corde avec » de le mettre parmi ces » ces servantes si officieuses, qu'on donnoit » ivrognes, & il trouvoit beaucoup plus » aux pauvres religieuses » d'humanité parmi ces » de Port-Royal, lorsqu'elles étoient prisonnières dans des monastères; & lorsqu'il » derniers, que parmi ces religieuses si cruellement obéissantes. Vies » voyoit d'un côté des » édifi. T. 4. p. 277. » filles de piété, qui » (12) Ib. p. 278.

de Port-Royal, pour rejeter tout ce qu'on leur proposoit de contraire à la vérité & à la sincérité chrétienne. Cette nouvelle la consola beaucoup. Mais elle fut fort affligée d'apprendre en même-tems l'extrémité où étoit réduite la sœur Françoisse Claire. Elle eut ensuite la visite de la sœur de Meupeou, qui avoit obtenu pour une fois seulement la permission de la voir : (cette bonne religieuse qui avoit été envoyée à P. R. avec la mere Eugenie en qualité de Geoliere, avoit quitté cette fonction si indigne d'une vierge chrétienne pour retourner dans sa maison). Dans l'entretien qu'elle eut avec la sœur Christine, elle lui témoigna avoir beaucoup d'estime & d'affection pour les religieuses qui n'avoient point signé, & très peu pour les *signeuses*, de la conduite desquelles elle n'avoit point été édifiée.

M. Bignon
l'exhorta à la
signature.

Quelques semaines après Pâque, la sœur Christine eut la visite de M. Bignon l'Avocat général, qui à la sollicitation de la Supérieure, l'exhorta à signer. Le Magistrat employa pour l'y engager, l'exemple de la sœur Françoisse Claire : il l'assura que M. d'Alet avoit écrit à M. de Saint Nicolas qu'il étoit prêt de recevoir le nouveau formulaire. Sur quoi la Prieure qui étoit présente, appuyant & enchérissant sur tout ce que disoit le Magistrat en faveur de la signature, ajouta qu'elle favoit de bonne part que M. d'Angers avoit tenu le même langage que M. d'Alet. Ces nouvelles affligeoient la sœur Christine, quoi qu'elle n'y ajoutât pas foi, & lui causoient beaucoup d'inquiétudes. Un jour la sœur Angelique, qui de deux heures en deux heures avoit coutume de venir à sa chambre, même à des heures indues, pour savoir ce

qu'elle faisoit, y étant entrée *avec une promptitude extraordinaire*, elle lui dit en riant, qu'elle venoit lui apprendre une bonne nouvelle, savoir que M. d'Alet avoit signé. *Cette fausseté*, dit-elle, *me pénétra de douleur, & me fit répandre beaucoup de larmes devant Dieu, dont lui seul fut le témoin.*

Environ trois semaines après Pâque, elle fut agréablement surprise du changement de sentiment & de disposition qu'elle trouva dans la mere Chevalier, qui relevoit d'une maladie considérable. Cette religieuse ne lui témoignoit plus que de l'estime pour Port-Royal & pour tout ce qui s'y pratiquoit; elle la prioit de considérer que quand la signature auroit été un mal, ce qu'elle ne croioit pas, il auroit mieux vallu y consentir que d'exposer un monastere si bien réglé à être ruiné, puisque de deux maux il faut choisir le moindre. La sœur Briquet crut que ce changement étoit l'effet des entretiens de la mere de Meaupeou, qui avoit été à P. R. avec la mere Chevalier; mais en même-tems elle le regarda comme un moyen dont le Démon vouloit se servir pour lui livrer une nouvelle attaque, & dont Dieu la délivra par sa miséricorde. Elle pensa que l'intention de la mere Chevalier étoit de l'engager à lui découvrir les sujets de peine & d'affliction qu'elle pouvoit avoir, mais c'est ce que la Prisonniere n'eut garde de faire. La mere Chevalier continua néanmoins toujours de témoigner de la bonté à la sœur Christine, & de tacher de lui procurer quelque consolation; elle alla même trouver la Supérieure & la pria d'écrire à M. de Paris pour qu'il accordât à la Prisonniere la permission de communier. Cette démarche attira à la sœur

Christine de nouveaux outrages de la part de la Supérieure ; qui alla la trouver & lui dit qu'elle étoit surprise qu'elle eut pensé à faire cette demande dans l'état où elle étoit, *après avoir commis tant de péchés mortels ; (elle en comptoit quatre) ; puis elle demanda à la Prisonniere, sur quoi une petite fille de vingt ans qui se mêle de faire la loi aux Papes & aux Evêques, se pouvoit appuyer pour avoir la conscience en repos, &c.* La sœur Christine s'appuyoit sur le même principe que l'aveugle à qui les Pharisiens, dont la mere Supérieure répétoit à peu-près les raisonnemens, vouloient persuader que Jesus-Christ n'étoit pas le Messie.

Le lendemain la mere Chevalier vint voir la Prisonniere & lui témoigna être affligée de ce que la Supérieure n'avoit point voulu écrire à M. de Paris ; elle la sollicita de le faire elle-même, ce que la sœur Christine refusa. Depuis ce tems les visites de la mere Chevalier furent rares & courtes. Aiant été élue Supérieure de Saumur, elle alla huit jours avant son départ faire ses adieux à la sœur Christine, qui lui témoigna qu'elle étoit heureuse d'être sous la conduite d'un aussi saint Prélat que M. d'Angers, & elle n'eut pas de peine à la faire entrer dans ses sentimens.

Le 31 de mai la Supérieure vint donner avis à sa Prisonniere de la publication de la Bulle, & voulut lui faire peur de l'excommunication ; mais cette vierge chrétienne lui répondit avec fermeté, qu'étant innocente elle n'avoit pas lieu de craindre que les hommes pussent la séparer de Jesus-Christ, ni lui faire perdre l'union spirituelle qu'elle conserveroit toujours avec tous ses membres.

La Supérieure voyant sa fermeté, la conjura d'écrire à ses parens avant qu'on fulminât l'excommunication, pour les prier de lui chercher quelqu'autre maison, parcequ'elle ne pouvoit se résoudre à souffrir dans la sienne une hérétique & une excommuniée.

Le 17 mai M. Chamillard vint signifier la Constitution & le Mandement de M. de Paris à la sœur Christine, qui eut besoin de patience pour essuier pendant deux heures de la part du Théologien de M. de Perefice & de la mere Supérieure tous les raisonnemens faux & assaisonnés d'un zele amer, que l'on peut emploier pour la défense d'une mauvaise cause. Mais on lui fit surtout les reproches les plus vifs sur des billets interceptés (13). La Supérieure en ayant tiré un de ses heures, le lui montra en disant qu'elle en avoit tant écrit qu'il y en avoit des libelles entiers. (Il n'y en eut que six de découverts). Une des choses que la Supérieure

(13) La sœur Christine avoit employé un artifice innocent pour entretenir des relations avec ses sœurs. Ce qui réussit pendant un tems assez considérable. Elle demandoit des cahiers manuscrits des constitutions de P. R. ou autres papiers, & elle écrivoit ce qu'elle jugeoit à-propos entre les lignes, avec une espece d'encre qu'elle appelle invisible, c'est-à-dire, qui ne paroïssoit point, mais qu'on avoit le secret de faire paroître pour lire l'écriture. On avoit de part &

d'autre le même secret, & ainsi la sœur Christine & les religieuses de P. R. entretenoient des relations. Le secret fut découvert, & on surprit six billets, que M. de Paris envoïa à la mere Supérieure, la priant de voir les libelles de la sœur Briquet, & de prendre garde qu'elle avoit à faire à une créature plus fine qu'elle. Après avoir découvert le secret de la sœur Christine, on voulut s'en servir pour lui tendre un piège, mais elle s'en aperçut & l'évita.

re désapprouvoit le plus étroit le style *peu religieux* (14), à ce qu'elle prétendoit. M. Chamillard se mettant de la partie fit un crime à la sœur Christine de ce qu'elle avoit la vanité de citer du latin (15). Quel crime ?

(14) Quoiqu'il n'y eût rien que d'innocent dans ces billets, tant pour le fond que pour le stile, la sœur Christine a néanmoins la délicatesse de conscience dans sa relation de s'accuser d'avoir eu tort d'en user de la manière dont elle l'a fait, s'étant divertie à rapporter les choses qu'on lui avoit dites avec un stile qui n'étoit pas assez sérieux, ni conforme à l'état où Dieu la mettoit : & elle lui rend grâces, de ce que n'ayant pas reconnu cette faute par elle-même, & n'en pouvant être avertie par d'autres, il avoit permis qu'elle en fût reprise par des personnes qui ne la devoient pas épargner, & qu'ainsi il avoit pris soin lui-même de la corriger. La sœur Christine fit encore plus, comme elle s'étoit exprimée d'une manière assez naïve sur le compte de la Supérieure dans quelques-uns de ces billets, elle la fit prier de venir dans sa chambre, où elle lui en fit ses excuses avec beaucoup d'humilité. La chose se passa très bien de part & d'autre, mais aussitôt

la Supérieure changeant de ton parla du Formulaire & traita la Prisonnière avec une dureté qu'on a peine à croire : elle lui dit que ses crimes étoient si surprenans qu'elle ne pouvoit pas comprendre comment il étoit possible qu'elle fermât les yeux, &c. qu'elle s'étonnoit que l'enfer ne s'ouvrit pas pour l'engloutir ; qu'elle étoit opiniâtre & superbe comme Lucifer ; que son orgueil & son opiniâtreté égalant celles des Diabes, la rendoient plus criminelle qu'eux, parcequ'elle étoit plus volontaire, &c. Tous ces traitemens combloient de joie la Prisonnière loin de l'affliger.

(15) On avoit refusé à la sœur Christine le Livre de Saint Jean Climaque, que la sœur Isabelle-Agnès lui avoit envoyé (parcequ'il étoit traduit par M. d'Andilly) : sur quoi la sœur Christine marquoit dans un billet à la sœur Isabelle, que puisque Dieu avoit permis qu'on lui refusât la consolation qu'elle avoit voulu lui donner, elle en avoit une plus solide à la place, qui étoit celle

après que ce Docteur eut declamé une demie heure, la Supérieure revint à la charge sur les billets, accusant la sœur Christine comme si elle avoit commis un grand péché, en tâchant dans la captivité où elle étoit réduite de se procurer par un moien innocent des nouvelles de ses meres & de ses sœurs. Saint Corneille Pape & S. Cyprien se rendoient-ils coupables en s'écrivant du lieu de leur exil, pour se consoler & se soutenir mutuellement? Les Martyrs & les Confesseurs étoient-ils criminels d'avoir des relations avec leurs parens & leurs amis, en trompant la vigilance de leurs Geoliers?

M. Chamillard voiant la fermeté de cette vierge chrétienne eut assez peu de pudeur pour dire qu'il avoit vû des hérétiques à Geneve, dont l'opiniâreté n'égaloit point la sienne; à quoi la Supérieure ajouta qu'elle *empiroit tous les jours: & que quoi qu'elle fut bien entêtée lorsqu'elle sortit de PortRoyal, ce n'étoit rien en comparaison de ce qu'elle étoit alors.* M. Chamillard, après avoir fait lecture de la Bulle & du Mandement, & proposé l'indifférence à la Prisonniere, s'en retourna sans avoir rien obtenu.

Toutes les attaques qu'on livroit à la sœur Briquez ne faisoient que l'affermir, & tous les outrages dont on chargeoit cette épouse de Jesus Christ, la combloient de joie de ce qu'elle avoit part aux opprobres de son divin Epoux. C'est tout les dispositions, où nous apprenons d'elle même, que Dieu la met-

d'en être privée pour accomplir la volonté de Dieu, *qui dedit desiderabilia ejus in manu hostili.* Voilà selon M. Chamil-

lard & la Supérieure des filles de Sainte Marie, un des crimes de la sœur Christine.

toit. Après avoir rapporté, sans faire aucune plainte, le traitement indigne qu'elle eût de la part de la Supérieure dans le moment même qu'elle venoit de lui faire une humble satisfaction au sujet des billets, elle ajoute : *elle me laissa comblée de joie de ce que j'étois si heureuse que de voir accomplir en moi la promesse que Jesus-Christ a faite à ses Disciples de leur donner part à ses opprobres.* Depuis ce jour, dit-elle encore, *je me trouvai plus satisfaite que je n'avois encore été, & je ne pense pas avoir eu en toute ma vie de meilleur tems que celui des six dernières semaines, que j'ai passées dans cette maison.* De tels sentimens nous rappellent ces beaux jours de l'Eglise, où l'on voioit les Martyrs témoigner leur joie de souffrir pour Jesus-Christ. Car on voit dans cette vierge chrétienne les mêmes dispositions, les mêmes sentimens, la même joie, & la même tranquillité que nous admirons dans les Martyrs. Sa joie intérieure n'étoit pas même troublée par la crainte que quelques-unes de ses sœurs ne tombassent, parcequ'elle étoit assurée que personne ne peut arracher des mains de Jesus-Christ les ames que son Pere lui a données. Ainsi elle n'étoit occupée qu'à adorer les ordres de la providence de Dieu, & à lui rendre des actions de grâces de ce qu'il la faisoit jouir d'une si heureuse solitude ; solitude qui lui étoit d'autant plus chère, que les raisons pour lesquelles on l'y retenoit, lui faisoient trouver des avantages que les anciens Solitaires n'ont jamais eus dans la leur. De plus elle avoit encore la consolation de n'y être point entrée par son propre choix, mais par celui de Dieu ; & l'accomplissement de sa volonté, dit-elle,

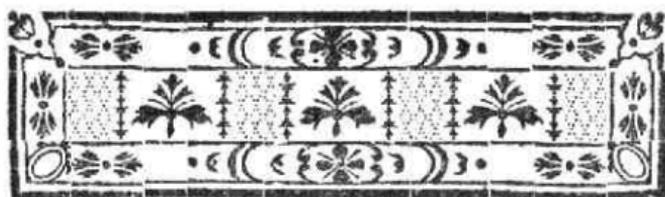
est un charme, qui rend agréables les plus grandes afflictions.

Dans cet état, elle n'attendoit plus que de nouvelles croix, sans néanmoins se mettre en peine de les prévoir. Mais elle fut agréablement surprise, lorsque la mere de Maupeou lui dit le 28 Juin de la part de la Supérieure, que la mere Agnès avoit obtenu de M. de Paris la permission de retourner à Port-Royal des Champs, & qu'il la lui accorderoit à elle-même, si elle vouloit lui écrire. Cette nouvelle lui causa beaucoup de joie, mais la crainte qu'elle eût pour elle-même de descendre de la croix & de faire plutôt sa volonté que celle de Dieu, si elle demandoit à sortir du lieu où il l'avoit mise, sans qu'il lui donnât des preuves plus certaines de ce qu'il vouloit qu'elle fit, fut cause qu'elle demeura quelque tems sans répondre : ce qui surprit la mere de Maupeou. Ainsi elle demanda huit jours pour prier Dieu de lui faire connoître sa volonté avant que de prendre aucune résolution sur cela. Quatre jours après, elle se détermina à écrire sur un billet de la mere Agnès que Madame du Pleffis lui fit voir, & sur ce que lui dit cette Dame dans la visite qu'elle lui rendit. Elle écrivit la lettre le jour de la Visitation, & le même jour elle eut son effet. Car à dix heures du soir la Supérieure reçut un ordre, envoya chercher la Prisonniere, l'embrassa tendrement en lui disant qu'il y avoit un carosse qui l'attendoit à la porte pour la mener à Sainte Marie du Fauxbourg Saint Jacques passer la nuit avec la mere Agnès. Elle fut transportée de joie en apprenant cette nouvelle, remercia la Supérieure des bontés qu'elle avoit

eues pour elle , alla à sa chambre prendre son breviaire & ses livres , puis à la porte où elle trouva le carosse qui l'attendoit & dans le carosse la personne qui lui étoit la plus chere au monde , & qui , comme elle le dit , lui étoit *tout après Dieu*. Nous avons rapporté ailleurs ce qui se passa entre ces deux saintes filles , & leur réunion à Port-Roïal des Champs (16).

On peut remarquer , que de toutes les religieuses exilées , la sœur Christine fut celle sur l'esprit de laquelle l'état pénible d'une dure captivité fit le moins d'impression , ou plutôt sur laquelle il n'en fit aucune. Les plus fermes ne furent pas exemptes de troubles & d'inquiétude ; & si elles ne furent point affoiblies , elles éprouverent au moins quelques peines d'esprit. Mais la sœur Christine seule , quoique la plus jeune , non-seulement ne fit aucune chute & ne ressentit point d'affoiblissement , mais elle n'éprouva pas la moindre difficulté. Elle vit toujours la colonne de feu. La vérité fut toujours claire pour elle , sans aucun nuage & sans obscurcissement. Elle ne fut cependant point menagée , comme on l'a vû , & on la tint dans la plus étroite captivité , jusqu'à refuser aux deux Demoiselles de Nemours de la voir , quoiqu'elles témoignassent en avoir une extrême envie. On le refusa aussi à Mademoiselle d'Anmale , & à Madame de Vendôme. Celle-ci l'ayant un jour apperçue dans la Chapelle , appella la mere de Pontchartrain & lui dit : *je voudrois bien voir la bonne mere de Port-Roïal*. La mere de Pontchartrain répondit , » que M. de Paris avoit défendu qu'on la laissât voir à personne. *Quoi ,*

» repartit Madame de Vendôme, *est ce qu'il*
» *y auroit du danger que je lui disse seule-*
» *ment bon jour ?* Madame, repliqua la
» mere de Pontchartrain, *c'est un ordre*
» *qu'il ne dépend pas de nous de changer.*
» *Il nous est défendu de la laisser parler à*
» *qui que ce soit.* Bon jour donc, s'écria
» la Princesse, *au moins priez Dieu pour*
» *moi, puisque je ne saurois vous parler.*
» Madame, répondit la mere, *elle n'y man-*
» *quera pas.* Ma bonne mere, repartit la
» Princesse, *je vous ai bien recommandée*
» *aux prieres des meres Capucines, elles*
» *prient Dieu pour vous & pour les bonnes*
» *meres de votre maison, afin que Dieu*
» *vous inspire ce qu'il demande de vous.*
» Madame, repliqua la mere, *votre Altesse*
» *lui fait beaucoup de faveur : elle en est*
» *infinitement redevable.* Ma bonne mere, in-
» sista la Princesse, *vous ne m'oubliez*
» *donc pas ?* Madame, *elle n'a garde de le*
» *faire.* Ma bonne mere, *je ne manque point*
» *de prier Dieu tous les jours pour vous.*
» Madame, ce lui est un grand avantage
» d'avoir part aux prieres de votre Altesse ;
» *elle lui est fort obligée.* Ma bonne mere,
» *je vous prie de prier Dieu pour mon fils*
» *de Beaufort, qui doit bientôt partir pour*
» *l'armée.* Madame, *elle le fera de tout son*
» *cœur.* Pendant tout ce dialogue la sœur
» Christine étoit debout, éloignée de trois
» ou quatre pas de Madame de Vendôme ;
» & à chaque réponse que mon truchement
» faisoit pour moi, dit-elle, *je faisois une*
» *profonde inclination, pour témoigner que*
» *si j'étois muette, je n'étois pas sourde.*



T A B L E

ALPHABETIQUE

Des principales Matieres contenues
dans ce Volume.

A

A Kasia (Simon) solitaire de Port-Royal. Sa mort, 415.

Angran (Catherine), veuve Belin, amie de P. R. Sa mort, 405.

Ariste (Jacques Emmanuel), ami de P. R. Sa mort, 117: note.

Arnauld (Angélique de Saint Jean), Religieuse de P. R. : sa dernière maladie, ses saintes dispositions, 21, &c. ses dernières paroles, 27 : sa mort, 28 : son éloge par M. Duguet, 453. Abrégé de la relation de sa captivité, 453.

Arnauld (Antoine) Docteur de Sorbonne, sa fin, 259. son éloge, son vrai portrait, 259, &c. Il se prépare à la mort, 264. sa dernière maladie, sa mort, 265. Lettre du P. Quesnel sur sa mort, 266. Inhumation de son corps,

267. Toute l'Europe retentit de ses louanges, Rome même, 269, &c. Réfutation des calomnies du P. Davrigni Jésuite contre M. Arnauld, 272, &c. son Epitaphe, ses Testamens, 280. son cœur est porté à P. R. 283.

Arnauld (Henri) Evêque d'Angers, sa vie, ses vertus, sa mort, 244, &c.

Arnauld (Marie-Angélique de Sainte Thérèse), Religieuse de P. R., idée de sa vie, 377. sa captivité, 378. ses peines d'esprit, 379, &c. moyens employés pour la séduire, 382, &c. la mère Agnès la laisse à son propre conseil, ce qu'on doit penser de cette conduite, 387, &c. Protestation qu'elle fait avant que de signer le Formulaire, 390, &c. elle le signe, 393. gémit

TABLE DES MATIERES. 527

de sa signature, 394. reconnoît l'illusion qu'on lui a faite, 395. se trouve dans un état affreux, 396. repare sa faute, 397. sa mort, 398.

Arnauld (Marie Emmanuelle) de Pomponne, élève de P. R., sa mort, 113.

Arnauld de Pomponne, Ministre d'Etat, est rappelé à la Cour, 229.

Arnauld de Luzanci, solitaire de P. R. sa conversion, 31, &c. se retire à P. R., ses saintes occupations, 36, &c. ses bonnes qualités, 38. sa mort, 39.

B

Bagnols (Gabriel Dugué de) élève de P. R., sa mort, 114.

Barbereau (Mademoiselle) amie de P. R. sa mort, 113.

Barmonté (François de la Croix de Villume de) Religieuse à P. R. sa mort, 90.

Benoise (Helene de Ste Demetriade) Religieuse de P. R., sa mort, 376.

Bergevin (Madeleine de Sainte Monique) Religieuse de P. R., sa mort, 30. son attachement pour P. R. 31.

Bocquillot (Lazare) Confesseur de P. R., sa vie, sa mort, 104, &c.

Bonnerie (Louise de Sainte Fare de la) Religieuse de Port-Royal, sa

mort, 164.

Borel (Pierre) Confesseur de P. R. Abregé de sa vie, sa mort, 124, &c.

Boulard (Elisabeth de Sainte Anne) de Ninville, élue Abbessé de P. R., sa vertu, 370.

Bourgeois, Docteur en Théologie, Confesseur de P. R., Sa vie, ses vertus, sa mort, 141.

Bregy (Anne-Marie de Sainte Eustoquie de Flefcelles de) Religieuse de P. R., sa vie & ses vertus, 46. rend témoignage à la vérité, 48, réssille courageusement à tous les efforts qu'on fait pour la séduire, 49. est enlevée, 50. son adieu à ses sœurs, 51, &c. sa sortie de P. R. 54. son entrée aux Ursulines de Saint Denis, 56. gagne le cœur de sa Geoliere, 58. ses occupations chez les Ursulines, 60. écrit à M. de Paris, pour lui demander la communion à Noel, 62. on n'oublie rien pour l'affoiblir, 65. reçoit la visite de l'Archevêque, sa fermeté, 67. ses peines intérieures & autres, 69, 70. est visitée & tourmentée par sa mere, 71. demande la communion paschale, 72. visite de sa grand-mere, du Pere Louvet Jacobin, du sieur Chamillard, de M. de Bregy son Pere, 74, &c. de l'Abbé de Flefcelles son frere, 80.

fort des Ursulines, 80.
son entrevue avec la sœur
Anne Eugénie, 81. arrive
à P. R. des Champs
& y signe de son sang un
Acte testamentaire, 89.
son Acte testamentaire,
502. sa mort, 85.

Brigallier (Anne) épouse
de M. le Couturier,
amie de P. R., sa mort,
110.

Briquet (Madeleine de
Sainte Christine,) Relig.
de P. R., sa vie, ses
vertus, sa mort, 153,
&c. Relation abrégée de
sa captivité, 506.

Buzenval, (Marie-Ma-
deleine de Sainte Agathe
Chouart de) Religieuse
de P. R., sa vertu, sa
mort, 132.

C

Cerf, (Candide le)
Professe de Maubuisson,
Religieuse à P. R., sa
mort, 8.

Champagne (Suzanne)
Religieuse de P. R., sa
mort, 111.

Chemin, (Charles du)
Solitaire de P. R., sa vie,
ses vertus, sa mort, 137,
&c.

Chouy, Agnès de la
Mère-Dieu de) de Pen-
sieres, Relig. de P. R., sa
captivité à l'hospice de la
Crèche, sollicitations
inutiles qu'on lui fait pour
la faire signer, sa mort,
143, &c.

Clement (Hyppolite-
Antoine) Tourrière de

P. R., sa mort, 11, no-
te 6.

Coiffin, (Charles César
du Cambout de) sa con-
version, son attachement
à P. R., sa mort, 372.

Coiffart (Denise de Ste
Anne) de Flan, Relig.
de P. R., son courage,
sa modestie, sa mort,
257.

Couturier, (Antoinette
Azelle le) Religieuse
de P. R., sa mort, 407.

Creil (Marguerite de
Ste Euphrasie de) Relig.
de P. R., sa mort, 111.

D

Desmares, (Toussaint-
Gui-Joseph) ses talens,
110. succès de ses Prédi-
cations, 121. envoyé à
Rome pour défendre la
doctrine de Saint Augus-
tin, 122. ses persécutions,
122, 124. sa mort, 124.

Domat, Avocat du Roi
au Présidial de Clermont,
ami de P. R., son zèle
pour la vérité, ses vertus
& bonnes œuvres, sa
mort, 327, 328, 329.

Duval, (Genevieve de
Ste Thérèse) Religieuse à
P. R., sa mort, 150.

F

Fargis, (Marie-Ma-
deleine du) est élue Abbessé,
30. est continuée, 127.
se démet de sa dignité,
se prépare à la mort,
160. sa mort, 228.

Feideau (Mathieu) sa
vie,

vie, ses vertus, sa mort, 284, &c.

Fossé, (Madame Thomas du) sa vertu, sa mort, 93.

Fossé, (Pierre-Thomas du) témoignage qu'il rend à P. R., sa mort, 165, &c.

Fossé, (Madeleine de Sainte Melthide-Thomas du) Religieuse de P. R.; cause de sa chute, la présomption, 55. sort de captivité, 54. signe & se retracte plusieurs fois, 326. sa mort, 327.

G

Gilbert, Grand-Vicaire de Paris, est choisi pour Supérieur de P. R., 402.

Girouft, (Angelique du Saint Esprit) des Tournelles, Relig. de P. R., sa mort, 229.

Grange, Souprieur de Saint Victor, est Supérieur de P. R., 93. ouvre sa visite, 127. la termine, témoignage qu'il rend aux Religieuses, 135.

Grenet, Curé de Saint Benoît, Supérieur de P. R., son zèle pour servir les Relig. sa mort, 86.

Guelphes, (Leonard) sa vie, sa vertu solide, sa mort, 281. note.

H

Hamelin, (Marguerite de Sainte Julie) sa mort, 405.

Hamon, (Jean) sa con-

Tome VIII.

version, 128. se retire à P. R., 129. ses occupations saintes, sa mort, 130, &c.

Harlai, (M. de) Archevêque de Paris, fait nommer une de ses sœurs Abbesse de P. R. de Paris, 101. sa mort, 294, 295.

Harlai, (Eliabeth-Marguerite de) Abbesse P. R. de Paris, peine qu'elle a pour accepter cette dignité, sa bonne conduite dans ce monastere, sa mort, 101, &c.

Hermant, Chanoine de Beauvais, ses talens, ses vertus, son attachement à P. R., ses persécutions, sa mort, 212, &c.

I

Josse, (Marguerite de Sainte Thecle) est touchée de Dieu, sa vocation à l'état religieux, 232, 233, &c. demande à la Reine de Pologne de se retirer de la Cour, & ne l'obtient pas, 236. est témoin des ravages des Suedois en Pologne, 237. obtient de se retirer pour venir à P. R., 238. son courage, danger qu'elle court dans son voyage, 240. se fait religieuse à P. R. 241. sa fermeté dans la persécution, 243. sa mort, 244.

L

Luines, (Louis-Charles d'Albert Duc de) sa

Z

piété, & ses progrès dans la vertu, se lasse dans la voie du salut, sa mort, 215, &c.

M

MArthe, (Claude de Sainte) sa naissance, réputation de sa famille, 221. sa piété dès la jeunesse, se lie avec P. R. 222. s'y retire, services qu'il rend aux religieuses, 223, &c. sa retraite à Courbeville, sa mort, 226.

Midorge, Elisabeth-Madeleine de Saint Luc) sa vertu, sa mort, 407.

Monglat, Anne-Victoire de Clermont) élève de P. R., est Abbessé de Gif, se démet de son Abbaye, sa mort, 406.

N

NAin, (M. le) sa piété; sa mort, 362.

Néccarselle, (M. de) Evêque de Castorie, son affection pour P. R., sa mort, 112.

Nicole, (M.) ses premières études, ses talents, 308. ses études de Philosophie & de Théologie, 309. il puise la Théologie dans Saint Augustin & Saint Thomas, 310. enseigne les humanités dans les petites Ecoles de P. R., se met sous la conduite de M. Singlin, se joint à M. Arnauld pour défendre la vérité, 311. fait un voyage à Alet

pour consulter M. Pavillon sur la réception des Ordres sacrés, 314. refuse d'accompagner M. Arnauld dans sa retraite; sa lettre à M. de Harlai qui lui cause du chagrin, 315. son différend avec M. Arnauld sur la grace, 317. sa dernière maladie, sa mort, 318.

Noailles (Antoine) Archevêq. de Paris, succède à M. de Harlai, espérances qu'on fonde sur lui, 300. réponse obligeante qu'il fait à une lettre des religieuses de P. R. sur son élévation au Siege de Paris, 305. fait visite à P. R., 336. bon mot de ce Prélat à l'occasion des religieuses de P. R. des Champs & de celles de Paris, 409. il témoigne de la disposition à protéger P. R. des Champs contre P. R. de Paris, 409.

O

OLlier, (Susanne) Religieuse de P. R., son histoire, sa mort, 415, &c.

P

PErdreau, (Dorothée) Abbess. intruse de P. R. de Paris, sa fin, ses remors, 95, &c. vision qui annonce sa mort prochaine, 99. service fait pour elle à P. R. des Champs, 101.

Pichard (Brigide de Sainte Maure) Religieuse de P. R., sa mort, 377.

Pontchâteau (Sébastien-Joseph du Cambout de) sa naissance, ses études, 164, 165 ; est touché de Dieu, commencement de ses liaisons avec M. M. de P. R., 166. écrit à M. Singlin pour se mettre sous sa conduite, 167. a un entretien avec lui, 169. va à P. R. 170. écoute la voix de l'Enchanteur & fait le voyage de Rome, 172, se lie de nouveau avec M. Singlin, avis qu'il en reçoit, 174. combats qu'il éprouve, 176. traîne ses chaînes, 179. la grace continue d'agir sur son cœur ; mauvais effet d'un voyage de Bretagne, 181. nouveaux avis qu'il reçoit de M. Singlin, 183, &c. renonce entièrement au monde, 188. quitte ses bénéfices ; ses différentes demeures, 190, &c. va demeurer à P. R. des Champs, ses occupations, 193. fait un voyage à Rome pour M. d'Alet, & un autre pour P. R. 194. sa retraite, & sa vie à Orval, 197, &c. revient à Paris, 199. sa dernière maladie, 200, sa mort, 203. miracle opéré à sa mort, 206. concours du peuple qui le révere comme un saint, 208. son corps est porté à P. R. des Champs, 209. transféré à Magni, 212.

Port-Royal (les religieuses de) des Champs, sollicitent le rétablisse-

ment de leur maison, 1. reçoivent une sœur Convertie, comment, 7 font faire un service pour la sœur Dorothee Perdreau, 101. Perte qu'elles font par la mort de différentes personnes, 111, &c. demandent le cœur de M. le Tourneux, 117. témoignage qui leur est rendu par M. de la Grange, 135. Dieu les console par des prodiges, 153. demandent la permission de recevoir des Novices ; sont refusées, 231. trait de leur charité dans un tems de famine, 254. leurs démarches pour avoir un Supérieur, 289. demandent M. de la Barde, 291. tout paroît annoncer leur ruine, 299. écrivent à M. de Noailles sur son élévation sur le Siege de Paris, 304. réponse obligeante qu'elles en reçoivent, 305. leur lettre au même sur la prise de possession, 306. demandent M. de la Roquette pour Supérieur, 319. l'obtiennent, 322. reçoivent la visite du nouveau Supérieur, 324. présentent Requête au Roi pour se défendre contre leurs sœurs de Paris, 332. accusations intentées contre elles d'avoir reçu des Novices contre l'ordre du Roi, 335. reçoivent la visite de M. de Noailles, 336. celle des Confesseurs extraordinaires, 337. attestation authentique de

leur innocence, 338. pré-
vention de Louis XIV
contre elles, 373. elles
sont accusées d'avoir reçu
des Novices contre la
défense qui leur avoit été
faite, se justifient, 403,
404. bon mot de M. de
Noailles à leur occasion,
489. Pertes qu'elles font
par la mort de plusieurs
personnes, 414, &c.
Deuil universel parmi el-
les par la mort de leurs
principales meres, 419.

Port-Roïal (les reli-
gieuses de) de Paris, tra-
vaillent à la ruine de P.
R. des Champs, 297. re-
nouvelent leur tentative
contre leurs sœurs des
Champs, 330. renouvel-
lent leurs poursuites pour
les dépouiller de leurs
biens, 407, &c.

R

Racine, (Jean) fa-
meux Poète, mouve-
ment qu'il se donne pour
obtenir de M. de Harlay
un Supérieur pour P. R.
des Champs, 289, 291,
293. complimente M. de
Noailles sur son éle-
vation sur le Siege de Pa-
ris au nom des Religieu-
ses de Port-Roïal, 300,
&c. obtient de Monsieur
de Noailles un Supérieur
pour P. R., 319, 321,
&c. sa mort, 375.

Racine (Agnès de Sain-
te Thecle) est élue Abbes-
se de P. R. 161. est con-
tinuée, 320. sa vie, ses

vertus, sa mort, 399.
&c.

Racine, (Marie de
Sainte Genevieve) sa
mort, 141.

Richard, (Jean) Curé
de Triel, ami de P. R., sa
mort, 114.

Roannès (Artus Gouf-
fier Duc de) sa mort,
328.

Roannès (Charlotte)
Gouffier de) fait vœu d'être
religieuse, se marie au
Duc de la Feuillade, 3.
affligée de Dieu, recon-
noît sa faute & tâche de
la réparer, 5. sa mort,
fait un legs pour faire une
religieuse Converse à P.
R., 6.

Robert, (Louise de Ste
Julienne) sa mort, 407.

Rohan, (Anne de) Prin-
cesse de Guimenée, som-
maire de sa vie, sa mort,
108, &c.

Roi, (Guillaume le)
Abbé de Haute-Fontaine,
ami de P. R., sa vie, sa
mort, 40, &c.

Roynette, (M. de la)
Grand.Vicaire de Paris,
est demandé à M. de
Noailles pour Supérieur
de P. R., 319. assiste à
une élection de l'Abbesse,
320. est nommé Supé-
rieur, 322. fait sa visite
en cette qualité, témoi-
gnage qu'il rend des re-
ligieuses, 324. sa mort,
401.

S

Saci, (Isaac le Maître
de) sa retraite à Pom-

ponne, ses occupations, sa confiance en Dieu, 355. ses vertus, 356. esprit dans lequel il travailloit, 357. sa dernière maladie, sa mort, 358. son corps est porté à P. R. 360.

Touches (Paul le Pelletier des) sa vie, sa mort, 412.

T Aconet, Chanoine regulier de Saint Victor, est Supérieur de P. R., 89. sa mort, son éloge, 91.

Thibouft, Chanoine de Saint Thomas du Louvre, sa vie, ses vertus, sa mort, 150, &c.

Tillemont, (Sébastien le Nain de) ses heureuses dispositions dès l'enfance, son éducation, 344. ses études, 346. l'étude est pour lui un asile contre les périls, 347. ses qualités du cœur, 348. il va à Beauvais, 348. il y reçoit les ordres sacrés, 349. se retire à P. R., puis à Tillemont, sa vie réglée, & laborieuse, 350. sa fidélité à Dieu, dans les plus petites choses, 352. son assiduité à la priere, 353. son desir de connoître la volonté de Dieu pour la suivre, sa tranquillité dans tous les événemens,

Tourneux, confesseur de Port-Royal, sa maniere de vivre dans le Prieuré de Villiers, 114. sa mort, 116. son cœur transporté à P. R. des Champs 117. ses ennemis le poursuivent après sa mort, 118.

Tronchai (Madeleine-Victoire) Religieuse de P. R., sa mort, 30, 31.

V

V Alois, (Gertrude du) Religieuse de P. R. guérison opérée sur elle par l'intercession de la mere Angelique Arnauld, 153.

Vertus, (Catherine-Françoise de Bretagne de) sommaire de sa vie, sa mort, 249, &c. son cœur est transporté à l'Abbaie de Malnoue, 253.

Vertus, (Marie-Claire de Bretagne) Abbesse de Malnoue, sa piété, sa mort, 254. note 99.

Fin de la Table des Matieres.